HISTOIRE DU LIVRE EN FRANCE DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS…

Edmond Werdet


BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE FIRENZE
II
9
7
41
RACCOLTA NENCINI
OTIVM
SINE LITERIS
MORS EST
Ex Libris Joannis Nencini
1874

HISTOIRE

DU LIVRE EN FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'EN 1789.

PREMIÈRE PARTIE.

OUVRAGES D'EDMOND WERDET,

ancien libraire-éditeur.

HISTOIRE DU LIVRE EN FRANCE, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1860. 4 vol. grand in-18, imprimés sur jésus vélin, satiné et glacé.

Division de l'ouvrage.

I. ORIGINES DU LIVRE-MANUSCRIT, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'introduction de l'imprimerie à Paris, en 1470. 1 vol. de 408 pag.

II. LA TRANSFORMATION DU LIVRE-MANUSCRIT, depuis 1470 jusqu'à 1789. 1 vol. de 408 pages.

III. ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES LIBRAIRES ET LES IMPRIMEURS LES PLUS CÉLÈBRES, de 1470 à 1789. 1 vol.;
RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES IMPRIMERIES CLANDESTINES, DE FANTAISIES ET PARTICULIÈRES, de 1470 jusqu'à 1789;
DÉBUTS DE LA LIBRAIRIE ET DE L'IMPRIMERIE DANS LES PROVINCES DE LA FRANCE, de 1470 jusqu'à la fin du XVI[e] siècle.

IV. LA LIBRAIRIE MODERNE, de 1789 à 1860. Cet ouvrage a paru sous le titre de :

LA LIBRAIRIE FRANÇAISE, *son passé*, — *son présent*, — *son avenir*, avec des *Notices bibliographiques des libraires et éditeurs les plus distingués*, de 1789 à 1860. 1 beau vol. de 404 pages.

Les tomes 1, 2 et 4 sont en vente. Prix du volume. . . . . . 5 fr.
Le tome 3 paraîtra en octobre.

PORTRAIT INTIME DE H. DE BALZAC, SA VIE, SON HUMEUR ET SON CARACTÈRE, par *Edmond Werdet*, son ancien libraire-éditeur. 1 vol., même format que les précédents. . . . . 5 fr.

On souscrit également à Paris chez MM.

L. HACHETTE ET C[ie], 14, rue Pierre-Sarrasin;
J.-H. BOSSANGE ET FILS, 25, quai Voltaire;
F.-A. AUBRY, 16, rue Dauphine, l'un des libraires de la Société des *Bibliophiles français*.
P.-F. AMYOT, 8, rue de la Paix.

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et C[e], 26, rue Racine.

HISTOIRE

DU LIVRE

EN FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'EN 1789



PAR

EDMOND WERDET

Ancien libraire éditeur.

Multa in paucis

PREMIÈRE PARTIE

—

ORIGINES DU LIVRE-MANUSCRIT

1275-1470.

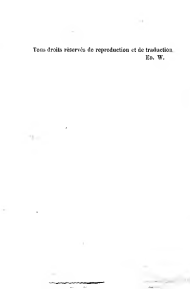
PARIS.

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

13 et 17, GALERIE D'ORLÉANS, PALAIS-ROYAL.

—

MDCCCLXI



AVANT-PROPOS.

Les sciences et les arts ont nécessairement produit une multitude d'écrits pour en indiquer l'origine et les progrès. L'imprimerie et tout ce qui se rattache à la production matérielle des livres, en raison du caractère élevé de la profession, des résultats si importants qui en sont la suite, ont donc porté un grand nombre d'auteurs à éclaircir son histoire, relater les circonstances les plus curieuses de la découverte de l'art, décrire ses premiers essais, ses procédés dans l'enfance, et vanter ses chefs-d'œuvre, qui, presque au début, font notre admiration, et n'ont pas encore été surpassés ; aussi existe-t-il des milliers de volumes sur ce sujet.

L'esprit s'égare dans cette immense collection d'ouvrages qui tendent tous au même but, celui de nous instruire de toutes ces particularités; mais

le plus studieux recule devant cet amas qu'il lui faudrait dépouiller plus ou moins.

Les recherches donc, en s'accumulant, rendent cette étude peu attrayante et fort confuse malgré l'attrait du sujet. Le vrai mérite, le grand talent consiste à ne point entasser inutilement de ces prétendues richesses, mais, bien au contraire, d'en faire un judicieux inventaire, afin de les produire au grand jour dans leur plus grande pureté, et d'en rendre ainsi l'examen aussi facile que profitable. Il est bon que le savant, en présence de la pensée, ne s'effraye pas des obstacles, ne déserte pas certaines voies hérissées de ronces et d'épines, pour préparer aux autres des chemins rendus commodes, et s'il se peut garnis de rameaux fleuris et odorants.

Déjà Sénèque se plaignait, de son temps, à son ami Lucilius, de la trop grande quantité d'écrits qui, tout au plus, peuvent distraire un instant l'esprit, au lieu d'y fixer des idées solides et précises; il recommande grandement qu'on aille droit au terme final, sans trop fatiguer l'intelligence.

Depuis longtemps, on a remarqué généralement que la plupart des livres touchant la bibliographie étaient d'une lecture trop lourde pour

ne pas dégénérer en lassitude. Cet inconvénient est facile à éviter, si l'on prend soin, sans rien sacrifier d'essentiel, de resserrer mieux la matière, et d'offrir dans quelques pages ce qu'on chercherait péniblement dans plusieurs volumes, et qui souvent même échapperait.

Le temps est précieux de nos jours, où mille soins divers disposent par avance d'une partie de nos instants d'une manière absolue. Les ouvrages de l'École bénédictine, si précieux, si considérables, sont comme ces cathédrales du moyen âge, d'autant plus inimitables que chacun maintenant tient à avoir son oratoire et son clocher particulier. Ainsi de même pour les études sur tout ce qui a précédé et suivi la découverte de l'imprimerie et la science bibliographique; notre époque n'est plus celle des in-folio, à l'usage restreint de quelques vénérables doctes, mais celle des traités substantiels et précis, à l'adresse de tous.

Voilà pourquoi nous croyons que nos remarques sur l'imprimerie et la librairie, sur les libraires et les imprimeurs, précédés des *scripteurs* de l'antiquité, de ces vieux moines couchant par écrit à l'ombre des cloîtres, pendant que le monde s'entre-choquait au dehors, que tout ce tableau des préludes de la civilisation moderne, décidée vic-

torieusement par la découverte de Gutenberg, pourra plaire aux amis des bonnes recherches, et nous aimons à penser qu'ils sont en nombre assez respectable pour encourager nos louables efforts. A leurs yeux, l'histoire de la fortune des livres, leurs modes d'émission, sont des mines aux riches filons de souvenirs littéraires, artistiques, nationaux et historiques, qui doivent d'autant intéresser les intelligences élevées, que tout accuse, à chaque pas, l'influence incontestable et première, des productions de l'esprit humain, sur la société ancienne et moderne.

J'ai fort peu de choses à dire sur ce volume, mais je ne puis me dispenser de répondre à une observation qui m'a été faite au sujet de la publication de la DEUXIÈME partie de l'*Histoire du Livre*, avant la PREMIÈRE.

La raison en est simple : c'est que le manuscrit de la deuxième partie était terminé alors que celui de la première ne l'était pas encore.

« *La première partie de l'histoire du livre, dit le* Journal de la Meurthe, *du 24 juin, est restée en arrière : et ç'a été pour moi, ajoute l'aristarque, une déception. Quelque étude encore incomplète, quelque lacune à combler, dont nous pressentons*

les difficultés, en auront sans doute retardé la publication. »

Et cette fois-ci l'auteur de cette réflexion a eu raison : ce n'est qu'à Paris seulement que j'ai pu combler ces lacunes incomplètes, en fouillant et consultant les anciens ouvrages qui me manquaient dans ma solitude, et que j'ai pu facilement me procurer à la Bibliothèque de l'Arsenal, ce véritable *Arsenal* du dépôt de la pensée humaine; j'y ai de plus trouvé plus que je ne devais, les conseils d'un savant bibliophile, je dirai même d'un ami, de M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob), l'un des Conservateurs de cette riche bibliothèque.

Il est encore une autre raison qui m'a porté à agir ainsi, qui m'est toute personnelle, et dont je dois faire l'aveu. J'étais désireux, par prudence, avant que de faire les frais d'un nouveau volume, de connaître l'accueil qui serait fait à cette *deuxième* partie de mon ouvrage, qui forme un tout complet, c'est-à-dire, qui contient un *Résumé chronologique de l'histoire de la librairie et de l'imprimerie françaises, depuis* 1470 *à* 1789 ; résumé destiné à être vendu séparément, et qu'à cet effet, j'ai fait précéder d'un rapide coup-d'œil historique sur les temps antérieurs à la découverte de l'imprimerie.

Ce volume a été accueilli avec empressement, avec sympathie même, envers un vieillard qui n'y voit presque plus, et qui, néanmoins, emploie ce qui lui reste de forces pour écrire des livres graves, sérieux, et demandant des recherches nombreuses, fatigantes et quelquefois très-pénibles.

Je n'y vois presque plus, ai-je dit; à peine si le faible rayon visuel qui me reste encore peut guider ma plume. Aussi je demande avec instance grâce pour les fautes typographiques qui pourront *illustrer* mes volumes; je ne puis corriger mes épreuves moi-même, par conséquent, je ne puis être responsable des *coquilles*: c'est bien assez des erreurs que mon ignorance en bibliographie m'aura fait commettre. Et je dirai comme Guillaume le Talleur, qui imprima à Rouen les CROCNIQUES DE NORMENDIE, in-folio gothique en 1487 : « Priant à tous lecteurs que s'il y a aucuns oublieux vices descripture, de le supporter et benignement le corriger, *laisser la paille et cueillir le grain*, à cette fin que mon ignorance ne puisse tollir aux trespassés leur immortelle renommée de gloire. »

TABLE DES MATIÈRES.

CONTENUES DANS CE VOLUME.

ORIGINES DU LIVRE-MANUSCRIT.

LIVRE PREMIER.

INTRODUCTION.

LIVRE II.

LA LIBRAIRIE,

JUSQU'A L'INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE A PARIS, EN 1470.

LIVRE III.

L'IMPRIMERIE.

GUTENBERG.

PIERRE SCHŒFFER.

LIVRE IV.

ERRATA

du tome II ou Deuxième Partie.

—

Page	Ligne	Lisez
XXXII,	16,	l'abbé d'Olivet.
15,	14,	*supprimez les deux* de.
47,	18,	mettait.
144,	16,	fluctus.
144,	26,	Siciliæ.
145,	1,	
—	28,	extremam.
147,	26,	*supprimez le premier* o de Oculo *et non le dernier.*
151,	17,	gradatio nisi.
154,	23,	vocat.
—	26,	scriptaque.
—	29,	nullo.
155,	3,	Heus.

ORIGINES DU LIVRE

DANS L'ANTIQUITÉ.

LIVRE PREMIER.

ORIGINES DU LIVRE

AVANT ET PENDANT LE MOYEN AGE

INTRODUCTION.

Multa in paucis

I.

FORMATION DE L'ALPHABET ET DES CARACTÈRES CHEZ TOUS LES PEUPLES ; MATÉRIAUX PROPRES A ÉCRIRE.

Il est indubitable que les premiers désirs, comme un des premiers besoins des hommes réunis en société, furent de rechercher les moyens de fixer matériellement l'expression de leur pensée, quand ils s'aperçurent que la tradition orale, transmise du père au fils, était un moyen peu certain pour en conserver la pureté.

De là l'intervention des caractères, imités des sons de la voix elle-même, et dont la forme était aussi arbitraire que la matière sur laquelle elle était manuellement empreinte.

Quel fut l'heureux génie qui trouva l'art de représenter les sons par des caractères qui n'excèdent pas aujourd'hui le nombre de vingt-cinq?

C'est ce que l'histoire ne nous apprend pas.

La première écriture fut symbolique et peinte; telles on vit les figures d'Isis, d'Osiris, d'Anubis, du Sphinx, etc. Il est bon de faire remarquer que les mots ***graphein, rita, writan, to write, wryten, ryten***, signifient également graver, peindre, écrire. ***Malen***, en ancien flamand et en allemand, ***pingere*** en latin, ou ***peindre*** en français, s'appliquent également à l'écriture et à la peinture.

Mabillon, De Vaines, et surtout les savants d'Oxford, versés dans les langues orientales, nous ont montré, dans différents tableaux, l'origine, la forme, la filiation et les branches des alphabets de presque tous les peuples du monde, et leurs variations selon les différents âges. Il résulte de leurs recherches que les caractères phéniciens, hébreux, samaritains, étaient anciennement les mêmes, ou qu'ils différaient peu entre eux. Ils ont donné naissance au syriaque (1).

L'arabe et le grec sont tirés du syriaque; le latin, du grec; le franc et le saxon, du latin; le gothique, dont Ulphilas est l'auteur, du grec et du latin; le runique, du gothique; l'alphabet russe et l'esclavon, du grec, de même que l'arménien, le copte, et l'éthiopien (2).

(1) *Eduardi Bernardi orbis eruditi litteratura a charactere samaritico deducta*. D. Carol Morton, Londini, 1759.

(2) Lambinel, *Recherches historiques, littéraires et critiques sur l'origine de l'imprimerie*. Bruxelles, an VII de l'ère française, 1 vol. in-8°.

Au dire de Pline, les feuilles d'arbre sont la première substance sur laquelle on ait tracé des caractères.

On formait des volumes avec des feuilles de palmier et de mauve. C'était sur des feuilles d'olivier (*petala*) que les Syracusains écrivaient leurs suffrages (1).

Les peuples de la Perse, de l'Inde et de l'Océanie écrivent encore sur des feuilles d'arbre. Dans les Maldives, on emploie la feuille du *makarekau*, qui a un mètre de long sur trente-trois centimètres de large.

La Bibliothèque impériale possède plusieurs manuscrits sur des feuilles d'arbre, dont quelques-unes sont vernissées et dorées.

Jusque vers la fin du VIe siècle, on se servit aussi de l'écorce extérieure ou intérieure de différents arbres (2), et même on en fit des livres.

Les plus anciens monuments écrits que l'on possède aujourd'hui ont été écrits sur bois.

Une inscription gravée sur une planche de sycomore provenant du cercueil du roi égyptien Mycerinus, trouvé en 1837 dans la troisième des pyramides de Memphis, et qui est actuellement

(1) D'où vient le mot *pétalisme*, qui, chez eux, correspondait à l'*ostracisme* des Athéniens.

(2) Saint Jérôme, Cassiodore et Isidore de Séville prétendent que la signification de *livre*, donnée au mot latin *liber* (écorce), vient de cet usage, qui remontait à une haute antiquité.

en Angleterre, remonte, suivant l'auteur anglais qui l'a expliquée, à cinq mille neuf cents ans.

Avant l'invention de leur papier, qui date à peu près de deux mille ans, les Chinois écrivaient sur des planches de bois et des tablettes de bambou, dont quelques-unes sont encore conservées par eux aujourd'hui comme de précieuses antiquités.

« On retrouve en Grèce et en Italie l'usage de graver sur des planches de bois les monuments de quelque importance. Vers le milieu du Ier siècle de notre ère, il existait encore à Athènes, dans le Prytanée, quelques débris des tables de bois (*axones*) sur lesquelles, quatre cents ans auparavant, Solon avait écrit ses lois.

Ces tables, jointes en forme de prismes quadrangulaires et traversées par un axe, furent d'abord dressées perpendiculairement dans la citadelle, où, tournant au moindre effort sur elles-mêmes, elles présentaient successivement le Code entier des lois aux yeux des spectateurs : celles de Dracon avaient sans doute aussi été publiées sur bois ; ce qui faisait dire longtemps après à un poete comique cité par Plutarque : « J'en atteste les lois de Solon et de Dracon, avec lesquelles maintenant le peuple fait cuire ses légumes. »

A Rome, avant l'usage des colonnes et des tables de bronze, les lois étaient gravées sur des

planches de chêne qu'on exposait dans le Forum.

Les annales des pontifes, où s'écrivaient jour par jour les principaux événements de l'année, étaient écrites, probablement à l'encre noire, sur une planche de bois blanchie avec de la céruse et qu'on appelait *album*. Cette planche était exposée devant la maison du pontife, et des peines sévères étaient portées contre celui qui aurait osé l'enlever ou la changer, en raturer ou en altérer le texte. Les annales des pontifes cessèrent vers l'an 633 de Rome (120 ans avant J.-C.); mais l'usage de l'album se maintint longtemps encore, puisque nous trouvons dans le code Théodosien des lois publiées sur une table enduite de céruse.

Le bois était encore en usage pour les actes privés ; un passage du Digeste prouve que les testaments étaient parfois écrits sur des tablettes de bois.

On trouve dans les caisses de momies des linges couverts d'écriture, et le musée égyptien du Louvre renferme plusieurs rituels sur toile. Cette substance paraît avoir été d'abord réservée aux monuments portant un caractère religieux (1).»

On voit par les citations qui précèdent que les anciens pour fixer leurs idées, se servaient volontiers de tout objet qui pouvait présenter une surface lisse ou polie, et entre autres matériaux

(1) M. Geraud, *Essai sur les livres dans l'antiquité*. Paris, 1840, in-8°, p. 19, 20.

singuliers, de tessons, de briques, l'écorce de certains arbres, puis le bois réduit en planches (1), le plomb et le bronze. On gravait de préférence sur des tables de ce dernier les décrets, les traités et autres actes importants dont il importait de conserver le souvenir durable. On montre ainsi, au Musée de Lyon, le fameux discours de l'empereur Claude, l'an 48 de Jésus-Christ, pour l'adjonction au sénat des principaux habitants de la Gaule chevelue. Le plomb, qu'on savait déjà réduire tout aussi bien que de nos jours en lames amincies, était également employé à reproduire les actes publics, réunis dans une sorte de volume, à la manière des livres modernes. Les Romains, pendant une longue période de temps, tracèrent sur l'ivoire les sénatus-consultes qui concernaient les empereurs.

Dans la suite, à mesure de besoins plus étendus, ces matériaux furent successivement remplacés par le papyrus, le parchemin, enfin le papier de chiffons qui a fini par prévaloir.

Nous traiterons successivement de ces différentes substances, à commencer par le papyrus, en raison de sa vénérable antiquité.

(1) Il y a quelques années qu'un industriel en proposa sérieusement l'emploi pour l'impression des livres; on s'en servit par curiosité pour les cartes de visite et des circulaires; enfin on en fit des couvertures de bois artistement nuancés pour la reliure.

II.

LE PAPYRUS.

«L'usage d'écrire sur des feuilles, sur l'écorce de certains arbres, et principalement sur le linge, a dû conduire insensiblement à la fabrication du papier d'Égypte.

Rien, en effet, ne ressemble plus à un tissu que ce papier composé de fibres ligneuses qui se coupent à angle droit : la seule différence, c'est qu'il y a simple superposition des fibres et non entrelacement comme pour les fils d'une étoffe.

On sait que le papier d'Égypte était formé en appliquant transversalement et en collant ensemble des espèces de rubans ligneux pris dans l'intérieur de la tige d'un roseau nommé papyrus, qui croissait en abondance sur les bords du Nil.

Les Bénédictins assurent qu'on ne superposait jamais plus de deux couches de papyrus. Les dimensions et la finesse servaient seules à caractériser les différentes sortes de papier : le plus fin se composait des couches les plus intimes, qui étaient les plus blanches et les plus déliées. Les feuilles les plus larges avaient au plus deux pieds; quant à la longueur, elle était indéterminée.

Sans chercher à fixer l'époque de l'invention du papier d'Égypte, nous dirons que l'usage en était général plusieurs siècles avant Jésus-Christ.

Le Musée du Louvre en offre de très-nombreux spécimens, qui ont été découverts en général dans les tombeaux.

Après ces antiques monuments de l'écriture des Égyptiens et des Grecs, après les manuscrits d'Herculanum, les papyrus les plus respectables par leur âge sont les célèbres chartes de Ravenne. Tandis que les musées gardent en général les autres papyrus, qui sont venus accroître le domaine de l'archéologie et de l'épigraphie, ceux-ci, les premiers dont le paléographe s'occupe, sont conservés comme des reliques dans les principales archives et bibliothèques de l'Europe.

Ils sont tous plus ou moins altérés, et présentent souvent des lacunes; il en est même un qui se trouve partagé en sept morceaux, gardés en divers lieux de l'Italie.

La Bibliothèque impériale possède quelques manuscrits sur papier d'Égypte; mais généralement ce papier était réservé pour les actes. Quoique le papyrus vint de l'Orient, les diplômes grecs sur cette matière sont extrêmement rares; ce qui ne peut s'expliquer que par le manque de soin que l'on a mis à les recueillir lors de la chute de l'empire grec.

Les rois de France de la première race, trouvant le papyrus en usage chez les Romains, s'empressèrent de l'adopter, et l'employèrent presque exclusivement pour leurs diplômes jusque vers la fin du VIIe siècle. Depuis il tomba de plus en plus en discrédit, et c'est à peine, disent les Bénédictins, si l'on pourrait citer une charte des Carlovingiens, écrite sur papier d'Égypte.

Plus fidèle aux traditions, la chancellerie romaine continua de se servir de ce *papier*, au moins jusqu'au XIe siècle, comme le prouvent plusieurs bulles pontificales.

Un auteur grec, Eustache, qui vivait au siècle suivant, nous apprend que la fabrication du papier d'Égypte était, de son temps, tout à fait abandonnée (1). »

Le papyrus est une plante, espèce de roseau, qu'on cultivait aux environs de Babylone, et qui croît encore spontanément en Sicile, et dont la tige, longue d'à peu près un mètre, est recouverte d'une enveloppe ou membrane, qui servait à la fabrication du papyrus, d'où le papier a pris son nom. L'usage de celui d'Égypte fut le plus général; on rapporte la manière de le préparer alors.

L'écorce était enlevée au moyen d'un poinçon; elle se détachait en pellicules déliées et fines, soit

(1) *Paléographie*, par M. Delloye.

en long ou en carré. Sur la première feuille coupée ensuite uniformément, et préparée avec un soin particulier, suivant divers procédés, on en mettait une autre à contre-fibre; on continuait de même pour obtenir l'épaisseur requise; puis on les collait ensemble, après quoi on les lissait, on les parfumait avec des essences précieuses pour en prévenir la dissolution; tels étaient les feuillets destinés à l'écriture, et qu'on appelait *charta*.

Les qualités variaient, et sous les Romains on désignait les sortes différentes par le lieu de la fabrique, ou même de l'empereur régnant : de là le papyrus Auguste, Livien, Claudien, etc.

Alexandrie était principalement renommée par ses produits en ce genre, dont le débit s'étendait fort au loin, et même jusque dans les Gaules, au XIe siècle.

« La première qualité du papier papyrus se nomma d'abord *hiératique* ou sacrée, parce qu'elle était réservée pour la composition des livres saints : la flatterie lui fit donner ensuite le nom de papier *auguste* ou *royal;* par le même motif, le papier de seconde qualité fut appelé *livien* du nom de Livie, femme de l'empereur Auguste.

La dénomination de *hiératique* ne s'appliqua plus, dès lors, qu'au papier de troisième qualité.

Une autre espèce de papier était connue sous le nom d'*amphithéâtrique*, parce qu'il était fabri-

qué à Alexandrie dans le quartier de l'Amphithéâtre ; mais ce papier était susceptible de grandes améliorations.

Fannius, grammairien de Rome, parvint, en le remaniant, à étendre un peu sa largeur et à polir sa surface. Le papier, ainsi refait, prit le nom de papier *fannien* et rivalisa avec le papier *auguste;* celui qui n'avait pas subi ce remaniement garda le nom d'*amphithéâtrique*, et resta au quatrième rang. Le papyrus qui croissait aux environs de Saïs en grande quantité, mais en qualité inférieure, servait à faire le papier de cinquième qualité qu'on appelait papier *saïtique*. En sixième lieu venait le papier *ténéotique*, ainsi nommé d'un quartier d'Alexandrie où on le fabriquait; de qualité inférieure, il se vendait au poids. Au dernier rang se plaçait le papier *emporétique* ou papier marchand. Il n'était nullement propre à recevoir l'écriture, et ne servait qu'à faire des serpillières ou des enveloppes pour les autres espèces de papier.

L'empereur Claude fit fabriquer une espèce de papier auquel il donna son nom, et qui enleva le premier rang au papier *auguste* (1). »

Comme en toute espèce d'industrie, on perfectionna la fabrication du papyrus, on parvint à donner à ces feuilles membraneuses des dimen-

(1) M. Geraud, ouvrage déjà cité.

sions jusqu'à lors inusitées, car on voit des actes transcrits sur une étendue qui n'est guère moindre de 2m,70. Ce sont des pages artistement rattachées, ainsi que jadis, avant l'invention des mécaniques, on en usait pour les rouleaux des papiers de tenture. Ces dimensions extraordinaires n'étaient usitées qu'exceptionnellement, mais on avait des formes à la portée des habitudes de la société, le papyrus pour lettres, par exemple, arrangé fort commodément comme aujourd'hui, et qu'on nommait ***charta epistolaria.*** Nous avons dit plus haut qu'on parfumait ces feuillets. Pline mentionne que l'huile de cèdre était l'essence par excellence, avec laquelle on frottait les pages des ouvrages qu'on désirait transmettre à la postérité la plus reculée, en leur communiquant l'incorruptibilité de cet arbre précieux. On s'en servait encore pour en faire des coffrets dans lesquels on enfermait les manuscrits dont on faisait le plus de cas, et Alexandre le Grand y mettait les œuvres d'Homère et celles de son précepteur Aristote.

On conserve dans la plupart des grandes bibliothèques de l'Europe, des fragments plus ou moins considérables de manuscrits sur papyrus, derniers vestiges de l'art des premiers manuscripteurs proprement dits, et sans parler des hiéroglyphes qui se trouvent empreints sur les cercueils

des momies ou sur les bandelettes qui les enveloppent. A ce dernier propos on est étonné de la grande netteté, de la sûreté de main qui a présidé dans ces siècles reculés à ces écritures et à ces peintures, dont la perfection est telle qu'on les croirait sorties d'hier, sous la main de nos plus habiles calligraphes ou peintres-décorateurs.

III.

LE PARCHEMIN ET SON USAGE.

Après le papyrus, on trouva bientôt une autre matière d'une fabrication plus aisée, d'un usage plus commode et d'une durée presque indéfinie : c'est le parchemin ou membrane de la peau de certains animaux ; celle du veau mort-né, se nomme *vélin ;* la qualité la plus estimée est celle de mouton qui fournit le parchemin proprement dit, dont la qualité est inférieure en beauté et solidité à celle du veau mort-né, qui est toujours d'un prix très-élevé : ce parchemin vélin a été fort recherché pour les impressions de luxe, après l'avoir été pour les manuscrits précieux.

« L'usage d'écrire sur des peaux remonte à la plus haute antiquité. La manière de les préparer ayant été inventée ou plutôt perfectionnée à Per-

game, on donna le nom générique de parchemin, *pergamenum*, aux peaux destinées à l'écriture. Celles de veau ont reçu le non particulier de vélin. Quelques textes du moyen âge font encore mention du parchemin de chèvre, qui était usité chez les anciens, et la Bibliothèque impériale possède plusieurs beaux manuscrits que des Arabes lettrés ont reconnus pour être en peau de gazelle. Mais le parchemin le plus commun a toujours été celui de peau de mouton.

Sous le rapport de la couleur il y avait trois sortes de parchemin, le blanc, le jaune et le pourpré. Ce dernier était principalement réservé pour les livres sacrés, des psautiers, des missels, que l'on écrivait parfois en lettres d'or ou d'argent. Les plus anciens manuscrits, ceux de Pompéia et d'Herculanum mis à part, sont en parchemin. Il n'en est pas de même des diplômes, dont on ne connaît peut-être pas un seul en cette matière antérieur au VIe siècle. Dans la suite, le parchemin prit peu à peu le dessus sur le papier d'Égypte ; it domina presque exclusivement pendant le moyen âge, et l'on s'en sert encore aujourd'hui pour les expéditions des actes dont on désire assurer la conservation.

Pendant les XIe, XIIe et XIIIe siècles, époques où le papyrus était en décadence et où les autres papiers n'avaient guère cours encore, l'usage déplo-

rable de racler les manuscrits se répandit partout, et causa la perte d'un grand nombre de livres précieux que nous avait légués l'antiquité. Cet abus pouvait donner lieu à bien des fraudes; aussi, dès le XIV[e] siècle prescrivit-on aux notaires de se servir de feuilles de parchemin entièrement neuves. Les manuscrits raclés sont nommés *palimpsestes*; ils conservent ordinairement des vestiges de l'écriture primitive, que d'illustres savants s'évertuent de nos jours à déchiffrer, parfois avec succès. Les chartes en parchemin sont rarement écrites des deux côtés; quand elles le sont, elles n'offrent guère au verso que des formules finales. Si l'acte était long, on avait la ressource de joindre ensemble, avec certaines précautions, autant de peaux qu'il était nécessaire, et l'on formait ainsi des rouleaux ou rôles, dont la longueur est quelquefois de 15 à 20 mètres (1). »

Lorsque les rois d'Égypte eurent défendu le transport du *papyrus* hors de leurs États, ceux de Pergame furent obligés de recourir aux peaux d'animaux, de les préparer, et de s'en servir pour écrire, et pour composer la bibliothèque qu'ils voulaient former à l'imitation de celle des *Ptolémées*.

Ils firent avec ces membranes des livres de deux sortes : les uns en rouleaux, faits de plu-

(1) *Encyclopédie moderne*, publiée sous la direction de M. Regnier, par MM. Firmin Didot.

sieurs feuilles cousues ensemble bout à bout, écrites seulement d'un côté; les autres en carrés, écrits des deux côtés, comme sont nos livres.

Ces peaux, de même que les pellicules du *papyrus*, étaient roulées en forme de cylindres; de là le mot *volume*, du latin *volvere;* on déroulait, pour les lire, celles qui n'étaient écrites que d'un côté; c'est ce qu'Ovide a peint dans le IIe livre de ses *Tristes*.

Miror in hoc igitur tantarum pondere rerum
Unquàm te nostros evoluisse jocos.

Diodore de Sicile, Hérodote, parlent expressément de ces peaux de mouton, de bouc, de veau, de brebis, de couleur jaune, pourpre et blanche, sur lesquelles on écrivait en lettres d'or ou d'argent avec des *roseaux*.

La Bibliothèque royale de Bruxelles possède le *Pentateuque* en hébreu, écrit sur cinquante-sept peaux cousues ensemble, qui forment un rouleau long de 113 pieds. Les caractères sont gros, d'une forme carrée, sans points-voyelles, ce qui dénote un temps antérieur au IXe siècle.

« Vous écrivez si peu, dit Horace à un ami dans la IIIe satire du IIe livre, que, dans une année, vous ne demandez pas quatre fois du parchemin ou membranes :

Sic rarò scribis, ut toto non quater annos
Membranam poscas.

Le parchemin fut donc inventé à *Pergame*, d'où il a pris son nom.

Les diplomatistes distinguent le *parchemin* du *vélin*.

« Le *parchemin* est une peau de mouton, de brebis ou de chèvre, polie avec la pierre ponce ; le jaunâtre annonce le plus d'antiquité.

Le *vélin* est fabriqué de la peau d'un veau mort-né, ou d'un veau de lait ; il est beaucoup plus fin, plus blanc, plus uni que le *parchemin*.

Si l'on en croit l'histoire, les œuvres d'Homère furent écrites en lettres d'or sur une peau de serpent qui avait cent vingt pieds de longueur.

On conserve, dans la bibliothèque du roi de Suède, le manuscrit original d'Uphilas, évêque arien du IVe siècle, qui est une traduction des quatre Évangiles en langue gothique, qu'on nomme *Codex argenteus*, parce que les lettres sont en or et en argent, sur vélin, couleur pourpre. (*Uphilas illustratus*, par Ibre. Upsal, 1755) (1). »

L'Université prélevait un droit sur la vente du parchemin ; ce droit était très-ancien, comme on

(1) Lambinet, ouvrage déjà cité. On conserve également dans la bibliothèque publique de Metz, si riche d'ailleurs en manuscrits de tout genre, et qui possédait la fameuse Bible de Charles le Chauve, une pareille œuvre calligraphique sur vélin pourpre, en caractères d'or et d'argent, qui date du commencement du Ve siècle

peut le voir dans le *Recueil* ou *Privilèges de l'Université de Paris*. Paris, 1674, in-4°, veuve Thiboust.

Dans un arrêt enregistré le 2 août 1348, est inséré un plaidoyer de Riant, avocat de l'Université, qui prouve que Charlemagne, comme tous les guerriers de son temps, était très-peu lettré; qu'il avait conçu, pendant ses expéditions en Italie, l'amour des sciences et des arts; qu'il fut le fondateur de la première Université de Paris; qu'en fondant cette institution, il avait voulu, en érigeant la dignité rectorale, doter le recteur de la juridiction sur tout le parchemin apporté, non-seulement en la ville de Paris, mais encore de celui de la banlieue; qu'il ordonna que sur chaque botte de parchemin, que ledit *recteur* ferait visiter par les quatre *jurés parcheminiers de l'Université*, il aurait *seize deniers parisis*.

On sait que Charlemagne prit soin de remplir la bibliothèque de son palais de tout ce qu'il put réunir de beaux livres (manuscrits) pour le service public et celui de l'Église.

Afin de multiplier les exemplaires, il institua des écrivains et des enlumineurs qui enrichissaient les manuscrits de miniatures et autres ornements.

Le moine de Saint-Gall dit que ce monarque prit pour sa chapelle un des pauvres écoliers,

parce qu'il savait *bien dicter* et *bien écrire*, *optimum dictatorem* et *scriptorem*.

Il paraîtrait donc, d'après l'avocat Riant, que la première Université aurait été fondée par le grand empereur d'Occident, au commencement du IXe siècle, puisque ce fut en 814 que Louis le Débonnaire lui succéda.

La célébrité dont l'Université de Paris a joui dès son origine, et l'affluence des écoliers qui s'y rendaient des pays les plus éloignés accrut considérablement le nombre de gens occupés à transcrire, relier, vendre et débiter les livres. En sorte que le parchemin et le papier nécessaires à tant de besoins dut être, dès les temps les plus anciens, soumis à des règlements universitaires.

Nous voyons par les lettres patentes de Charles V, adressées au prevôt de Paris le 5 novembre 1368 (1), pour l'exemption du guet et gardes des portes en faveur des libraires, écrivains, relieurs et parcheminiers jurés; leurs noms y sont

(1) L'histoire nous apprend, dit M. Amb. Firmin Didot (*), d'après Servin, dans son plaidoyer pour Hamilton, en 1586, « que la champ du Lendit (*campus indictis*) est une foire qui se fait entre Paris et Saint-Denys, instituée par *Charles le Chauve*, fils de *Charlemagne*, et second fondateur des escholes, en révérence des clous et couronne de Notre Seigneur, que là tel jour on apporta d'Aix-la-Chapelle, où ils avoient été déposés par Charlemagne, et les remit en l'abbaye de Saint-Denys. »

(*) A. F. Didot, *Essai sur la typographie*, Paris, 1855, 1 vol. grand in-8°.

consignés, ainsi que ceux des libraires, au nombre de *quatorze*, des écrivains au nombre de *onze*, des relieurs au nombre de *six;* mais en 1488, les parcheminiers furent réduits à quatre, les écrivains jurés à deux, les papetiers jurés à douze, savoir : quatre pour Paris, quatre pour Troyes et quatre pour Essones.

La charge des parcheminiers et papetiers était de visiter, approuver ou refuser, et apprêter tout le parchemin et papier qui arrivait à Paris, afin que les écrivains ne copiassent les ouvrages des auteurs que sur de *bonnes matières*.

Leur surveillance s'étendait aux foires de Lendit et de Saint-Lazare, surtout pour le parchemin.

Le statut fait par l'Université, en 1291, sur le parchemin et les parcheminiers, porte ;

« Bien que pour obvier aux fraudes commises par les parcheminiers, on eût exigé d'eux le serment d'agir sans fraude ni malice, cependant, comme ils persistent à frustrer l'Université de ses droits, nous les avons astreints à jurer publiquement en latin et en français le serment suivant :

Serment des parcheminiers.

« Vous jurez que durant toute votre vie, dans quelque état que vous soyez, vous porterez honneur, respect et obéissance à l'Université de Paris et à son recteur.

Que vous ne ferez aucune conspiration ou monopole au préjudice des maîtres et écoliers, ni des autres parcheminiers.

Vous agirez avec bonne foi et égalité avec les autres parcheminiers, en achetant et leur laissant leur part de parchemin, pourvu qu'ils soient présents lors de la vente.

Vous vendrez le parchemin auxdits maîtres et écoliers légalement sans fraude, et ne leur celerez point le bon parchemin.

Vous n'irez point au-devant des marchands, hors des foires, pour acheter le parchemin, ni par vous ni par autrui, et vous n'achèterez point le parchemin à peaux à votre plaisance pour les années suivantes, et vous n'en achèterez ni en secret ni à la chandelle.

Vous ne ferez aucun pacte ni condition avec les marchands forains au temps des foires, ni en d'autres temps, en fixant avec eux le prix auquel le parchemin serait vendu.

Vous n'achèterez de parchemin qu'à la salle Saint-Mathurin ou aux lieux publics des foires.

Si vous achetez du parchemin à Paris, en présence d'aucun des maîtres ou écoliers, ils en auront leur part au prix auquel il aura été acheté en vous payant pour votre peine et industrie six deniers pour livre, pourvu qu'ils soient présents en personne lors de la vente.

Le premier jour des foires du Lendit et de Saint-Ladre (S. Lazare) vous n'achèterez point de parchemin avant que les marchands du roi, les maîtres et écoliers en aient acheté.

A l'instant même où vous saurez que du parchemin sera arrivé, et que quelque marchand forain en aura apporté, et que quelque parcheminier en aura acheté ou recélé sans l'avoir fait porter à la salle Saint-Mathurin ou en avoir prévenu le recteur, et aura agi en fraude et con-

trairement auxdits serments, vous le révélerez au recteur en charge.

Vous ne ferez rien qui soit contraire et préjudiciable au droit qu'a ledit recteur de prendre sur chaque botte de parchemin apporté à Paris seize deniers parisis, et d'appliquer à son profit, par confiscation, le parchemin qui serait recélé. »

Ces statuts et privilèges pour le droit rectoral sur le parchemin furent confirmés par les lettres patentes de Henri II, en septembre 1547; le 2 août 1548, autres défenses de vendre parchemins ou papiers qui ne soient de longueur et largeur compétentes, selon les ordonnances faites sur les parchemins.

Louis XIV confirma les droits du recteur sur le parchemin, le 28 août 1633.

Plusieurs procès eurent lieu entre l'Université et les marchands de parchemin; l'un d'eux, qui avait reçu en payement des bottes de parchemin venant de Bretagne, fut condamné, par arrêt du parlement (16 mars 1481), aux dépens, et son parchemin confisqué au profit du recteur.

Le grand usage du parchemin en avait fait l'objet d'un commerce des plus importants; aussi, outre les boutiques ordinaires pour s'en approvisionner, y eut-il des foires ou grands marchés pour traiter en grand de cette marchandise. C'était surtout à *la foire du Lendit*, dont on a dit un mot, que les

maîtres et les écoliers faisaient leur provision de préférence. Le recteur et eux ne manquaient pas de s'y rendre en procession. Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, livre IX, assure qu'elle ne s'ouvrait qu'après la bénédiction par le recteur, empiétant ici sur les prérogatives épiscopales, le lendemain de la fête de saint Barnabé; qu'il s'y acheminait en cérémonial, suivi de quatre procureurs et de maîtres ès arts en nombre, tous à cheval.

Toutefois ce droit de bénédiction lui fut contesté, et certes il n'y avait pas là de quoi.

Cependant, dès 1454, des contestations surgirent entre l'abbé de Saint-Denis et le recteur de l'Université; l'abbé prétendait interdire à l'Université le droit de prendre et choisir le parchemin autrement que le premier jour. Auparavant, en 1451, un parcheminier, nommé Théodet, s'était vu priver de son office par sentence de l'Université : « Suo officio in perpetuum libertatis rectoris et ipsius Universitatis cum sine ulla spe misericordiæ privavit. » Le même acte ajoute que le recteur devra convoquer les conseillers de l'Université devant le parlement, et la cour du Châtelet, pour procéder contre l'abbé et le couvent de Saint-Denis, comme ayant, contre tout droit et usage, fait examen, par un religieux de l'ordre, du parchenin exposé en vente.

De nouveaux démêlés surgirent encore pour le même sujet, lesquels furent tranchés, après bien des procédures, par un arrêt du parlement du 27 juin 1469, adjugeant gain de cause au recteur.

Les troubles occasionnés souvent par la turbulence des écoliers pendant les fêtes du Lendit les firent enfin défendre, et au commencement du XVIIe siècle elles étaient tombées en désuétude.

Revenons un peu sur nos pas touchant quelques particularités curieuses à consigner sur les parcheminiers et même sur les relieurs et brocheurs d'alors. Ici, nous suivrons le savant bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix), en son *Histoire de l'imprimerie*, éditée par Ferdinand Seré en 1852, un volume grand in-8°.

«....... Quand un livre, dit-il, était d'un prix modique, on ne prenait pas tant de soins pour le vêtir et le préserver (il s'agit des relieurs et du luxe des reliures); on se contentait d'unir ensemble les feuilles du manuscrit et de les envelopper d'une couverture de parchemin. C'était ce que nous nommons *brocher*, et ce qu'on appelait alors *lier* un livre. Le *lieur* était l'artisan à qui revenait ce soin; il *liait*, comme son nom l'indique; puis revêtait le livre d'une couverture volante, mais il n'allait pas, que nous sachions, jusqu'à l'ornementer, *l'empreindre de fers*, le garnir de clous, de fermoirs et de *chappitules de*

soie aux deux bouts, etc. Il le *liait*, enfin, et ne le reliait pas. Une quittance citée par M. Géraud à la fin du rôle de la Taille de 1313, et qui se trouve parmi les dépenses portées au chapitre intitulé : « *Ce sont les mises de la recepte des morz*, » n'est point faite pour nous démentir en cela. On y lit : « Trente sous parizis payés à Allain de Vitré, *liéeur de livres*, pour avoir fait lier et couvrir trois livres. » Ce prix de trente sous pour trois volumes ne fait pas supposer une reliure plus somptueuse que celles dont, selon nous, les *liéeurs* pouvaient se charger. Pour un seul livre relié avec le soin que comportait alors une bonne reliure, il en coûtait presque le double. On va le voir par une quittance qui faisait partie de la collection des *Archives Joursanvault*. « Je, Jacques Richier, confesse avoir eu et receu de honorable homme et saige maistre Pierre Poquet, receveur des finances de madame d'Orléans, XLVIII s. p. pour avoir relié un grand livre en françois faisant mencion du roy Arthus, et garny de III ays nuefs et couvert d'un cuir vermeil et empraint de plusieurs fers, garny de X clous et de IIII fermoirs et chapitule de plusieurs soyes aux deux bous. » Ce Jacques Richier, qui n'est pas qualifié dans cette quittance, devait être un de ces *libraires-relieurs* dont nous avons déjà parlé et qui nous semblent avoir eu, au moyen

âge, non seulement le monopole des beaux livres, mais celui des belles reliures.

« En 1386, lit-on dans l'inventaire des ducs de Bourgogne, le duc (Philippe le Hardi) paya à Martin Lhuillier, libraire, 16 francs pour couvrir viiij livres tous romans et bibles et autres livres, dont vj seront couverts de cuirs en grains. » Quelquefois, le riche amateur achetait lui-même les matières nécessaires à la reliure et les livrait au libraire ; on le voit par un article du même inventaire : « 1398. Achat de parchemin, veelin, chevrotin, froncine, 40 frans ; fermeilles de cuivre, bourdons, cloux de Rouen, cloux de laiton et de cuivre, soye de plusieurs couleurs, pour faire chappiteaux, et cuyr de vaches pour faire tirouer, pour convertir en façon de livres, 50 fr. 2 s. » Les *liéeurs* étaient de trop pauvres hères pour faire de pareilles fournitures, et c'est ce qui nous donne à penser qu'ils en mettaient rarement en œuvre de semblables. D'après le livre de la Taille de 1292, le plus riche d'entre eux, Jehan le Flamenc, qui logeait dans la *ruele aux Coulons*, ne payait que cinq sols de taxe. Des huit autres nommés dans le même rôle, la plupart ne payaient que trois sols, deux sols, ou même seulement douze deniers, comme Denise le liéeur, que nous trouvons voisin de Jeban le Flamenc, dans la *ruele aux Coulons*. Cette petite rue, dé-

signée en 1254 par le nom de *ruelle au chevet de sainte Geneviève la petite*, est appelée en 1300, *rue à Coulons* par Guillot, et *rue du Coulon* en 1434. Elle aboutissait à la rue Saint-Christophe et à la rue Neuve-Notre-Dame, où nous avons vu plusieurs libraires, et dans laquelle logeait aussi Nicolas *le liéeur*. Les autres gens de ce métier étaient disséminés dans d'autres quartiers plus éloignés de ce centre de la librairie : Raoul et Richard l'Englois demeuraient *rue d'Erembouze de Brie;* Guillaume, *rue de la Boucherie, près Saint-Germain-des-Prés;* Macy, *près Saint-Gervais;* et nous trouvons, *du bout de la rue Sainte-Catherine à la Hiaumerie* Pierre le Forestier, Gambe de Coc, Robin l'Englois.

Ce dernier quartier de la rue Sainte-Catherine et de la Haumerie, qui nous rapproche de Saint-Jacques-la-Boucherie, était habité par une classe plus opulente que celle des *lieurs*, par les parcheminiers, qui appartiennent, eux aussi, à la grande corporation dont la fabrication et le commerce du Livre sont l'âme et l'industrie. Une rue de ce quartier leur était particulièrement affectée, c'est celle qui commence rue des Arcis, passe par la place Saint-Jacques, finit rue de la Vieille-Monnaie, et que nous appelons *rue des Ecrivains*, nom qu'elle portait déjà en 1292, mais qu'elle perdit un demi-siècle après pour prendre momentanément celui

de *rue des Parcheminiers*. D'abord les libraires, les écrivains, les *vendoyeurs de parchemins*, s'en étaient partagé les maisons; et ne sachant, dans cette confusion de noms de métiers, lequel choisir pour la désigner, on lui avait donné l'appellation collective de *rue commune*. Mais au XIIIe siècle, les écrivains s'y étant multipliés sans doute plus que les autres, elle prit leur nom, pour le quitter, comme nous l'avons déjà dit, vers 1340, et adopter celui des parcheminiers, dont le nombre s'y trouvait alors en majorité. En 1292, en effet, nous les trouvons en nombre dans cette rue. Sur dix-neuf qui sont consignés dans la Taille de cette année, huit l'habitaient. Ce sont: *Henri le Breton*, *Nicolas*, *sire Henry*, *Simon*, *Huet*, *Hervi*, *Jacques*, *Mahiet*.

Quelques autres parcheminiers s'étaient établis entre la rue Vieille-du-Temple et la rue Sainte-Avoye, dans cette rue qui porta longtemps, à cause d'eux, le nom de la *Petite* ou de la *Vieille-Parcheminerie*, concurremment avec celui des *Blancs-Manteaux*, qu'elle a gardé, et qu'elle devait aux religieux serfs de Sainte-Marie depuis 1258. Entre autres parcheminiers, nous y trouvons, en 1292, Nicolas et Guillaume. Enfin, une autre rue, et celle-ci a gardé son nom, s'appelait encore indifféremment rue de la *Parcheminerie* ou des *Parcheminiers*. Elle joint, comme on.

sait, la rue Saint-Jacques à la rue de la Harpe.

Ces parcheminiers, qui marquaient ainsi du nom de leur industrie trois rues de Paris, étaient des gens fort considérables dans le commerce de cette époque. Pour en être convaincu, il suffit de voir la somme élevée pour laquelle ils sont cotés la plupart sur le rôle de la Taille de 1292. Sire Henri, que cette qualité nobiliaire place déjà hors ligne parmi les gens de métier, ne payait pas moins de 58 sols, impôt énorme pour le temps, et Hervi, le parcheminier de la rue Neuve-Notre-Dame, en payait 48. Pour deux autres que nous avons déjà nommés, Henri le Breton et Nicolas, la taxe était de 20 et de 18 sols. N'oublions pas de mentionner qu'à l'exemple d'autres corps de métiers, les communautés des parcheminiers disséminées avaient des armoiries et insignes.

C'est que le parchemin dont ils faisaient négoce était une marchandise précieuse et privilégiée qui demandait, de la part de celui qui le vendait, une *grande avance de fonds*, pour nous servir d'une locution de notre vocabulaire commercial. Le meilleur *vélin* ou *parchemin* se fabriquait en Orient, et nos parcheminiers de Paris n'étaient le plus souvent que des entrepositaires. Or, à partir du VIIe siècle, les troubles de l'empire grec avaient gêné cette fabrication et rendu les arrivages plus coûteux et plus difficiles. Ce n'était

qu'à prix d'or que les parcheminiers pouvaient se fournir de marchandises. Dans certaines contrées de l'Europe, le vélin était même introuvable. Ainsi, en 1120, selon Timperley, le moine Martin Hugues, que le couvent de Saint-Edmond's-Bury avait chargé de faire une copie de la Bible, n'avait pu trouver dans toute l'Angleterre le parchemin qui lui était nécessaire. D'un autre côté, le papyrus, qui aurait pu suppléer à cette disette du vélin, n'était pas moins rare à cause de l'envahissement de l'Égypte par les Arabes, qui rendaient son exportation impossible. »

La disette du parchemin, au moyen âge, suggéra une idée fatale qui porta un coup presque mortel aux lettres, ce fut de racler les anciens vélins ou parchemins déjà écrits, qu'on fit passer ainsi à l'état de palimpsestes. Ainsi, on découvrit plus tard sous des gloses, des homélies, des psaumes, les traces des plus beaux génies de l'antiquité, qu'on parvint à récupérer en partie.

Tel on vit le bibliothécaire du Vatican, le célèbre Angelo Maï, parvenir, par des miracles de patience et de savoir, à restituer des fragments très-considérables du traité de Cicéron, *De Republicâ* (du gouvernement), dont on déplorait la disparition totale (1).

(1) Ce fragment si curieux, dont la découverte inespérée mit quelque temps le monde lettré en émoi, fut traduit en français et pour la

D'un autre côté, si cette manie si déplorable avait été amenée par la disette générale du papyrus et du vélin, elle conduisit à la découverte d'une nouvelle industrie, d'une utilité beaucoup plus étendue, singulièrement féconde en heureux résultats et dont les produits se trouvaient désormais à la portée de tous: nous voulons parler du papier de chiffons, de *chiffes*, comme on l'appela communément d'abord.

IV.

LE PAPIER. — SES APPLICATIONS AUX LIVRES.

L'invention ou plutôt la substitution générale et beaucoup plus étendue du papier de chiffes au parchemin et au vélin, fut un bienfait qui ne pouvait être surpassé que par la découverte de l'imprimerie elle-même, qui venait couronner l'œuvre patiente des siècles jaloux de transmettre à la postérité, et par écrit, leurs grandes et immortelles actions.

Outre les différentes substances dont nous venons de parler, le papyrus et le parchemin dont

première fois par M. Victor Leclerc, en 1825, et inséré dans les œuvres du grand orateur romain que publiait en 30 volumes in-8°, mon patron, feu M. Lefèvre.

se sont servis les anciens, soit pour communiquer leurs idées ou fixer mieux la mémoire des événements, ils employèrent aussi les chiffons de toile, de chanvre ou de lin, du coton, pour la fabrication du papier.

Les Orientaux, les Japonais, suivant le savant Lambinet, préparèrent de temps immémorial les écorces, les gousses, les filasses, les duvets du cotonnier et des autres plantes. Ils en formèrent une bouillie; ils en exprimèrent l'eau, et portant la matière sur des formes de cuivre, comme nos papetiers sur leurs châssis garnis de fils de laiton très-serrés, et de dimensions appropriées, ils en obtinrent des feuilles propres à recevoir toute espèce d'empreinte.

Le papier de Chine, si velouté, si doux, si uni et si soyeux, est fait de la deuxième écorce du bambou et d'autres arbres de nature analogue que l'on broie mélangée d'une eau très-pure. La grandeur des feuilles étonnait par leur format extraordinaire, auquel ne pouvaient atteindre les efforts de nos ouvriers avant les nouvelles mécaniques, qui en ont fait un jeu. Ce papier est encollé par une préparation d'alun, ce qui lui donne principalement le luisant si recherché et le moelleux de sa contexture. Il s'en fabrique aussi de coton, qui est plus blanc, et d'un usage beaucoup plus général.

Le Père Dutertre avance *que le papier de chiffes*, est employé depuis plus de dix-sept cents ans.

Le plus beau papier de soie de toute l'Asie est celui de Samarcande, ville principale de la Grande-Tartarie. On en compte jusqu'à quarante sortes diverses, au dire du missionnaire Parennin, et que les Chinois emploient pour leurs impressions.

Il est probable que de la Chine, cette découverte se sera communiquée aux peuples voisins, et de proche en proche aux Indiens, ensuite aux Persans. Les Sarrasins, conquérants de ceux-ci au VII[e] siècle, l'ont fait passer aux Arabes, aux Grecs, puis aux Latins, au temps des croisades. Rien de plus naturel que l'Occident, à son tour, imitât l'Orient, avec lequel il avait tant de points de contact, et mit en usage les vieux lambeaux de linge pour en faire du papier, comme on en faisait ailleurs de ceux de coton, de soie, etc.

Ainsi, en Europe, le papier se fabrique avec des vieux chiffons de toile de chanvre ou de lin, blanchis, pourris, broyés et réduits en bouillie, de telle sorte que leurs parties sont délayées au point de paraître comme une eau visqueuse.

Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui florissait vers l'an 1120, dit que *le papier de chiffes* était employé de son temps: «Les livres que

nous lisons tous les jours sont faits de peaux de béliers, ou de boucs, ou de veaux, ou de plantes orientales, enfin de chiffons de draps, de linge : *ex rapuris veterum pannorum compacti.* »

Adam, archiviste de l'église du Saint-Sépulcre, à Caen, a trouvé dans son chartrier un journal de recettes et de distributions qui se faisaient de six mois en six mois, au doyen et aux neuf chanoines de la collégiale. Ce registre, écrit de différentes mains, depuis l'an 1323 jusqu'en 1354, se compose de 208 feuillets *de papier de linge.* (Esprit des journaux, mars 1785.)

Le papier de vieux linge était donc connu dès le commencement du XIVe siècle, car indépendamment de ces exemples, Bullet, dans ses *Recherches historiques sur les cartes à jouer*, a vu à Besançon, sa patrie, un titre sur papier de chiffe, lequel datait de l'an 1302. Maffei au contraire, écrit n'avoir vu en Italie, de semblable papier, que celui d'une charte, donnée par l'évêque de Vérone, l'an 1367. On citera plus loin d'autres exemples d'une plus haute antiquité.

Le papier de coton, désigné sous les noms de *charta bombacina*, *cuttunea*, *damascena*, se distingue de celui de chiffes en ce qu'il est plus luisant, plus doux au toucher, et flatteur à l'œil, mais il est loin d'offrir les mêmes garanties de solidité, surtout contre l'humidité. Il est bien

moins estimé, surtout quand il est fabriqué à la mécanique, où la sécheresse est instantanée, la matière liquide d'un côté, sortant en feuilles solidifiées et prêtes à l'usage, de l'autre. Le papier de chiffe est, au contraire, tamisé sur un châssis et par feuille séparée, puis pressé entre des draps, puis séché, collé et séché encore, ce qui offre une compacité soutenue qui n'est pas dans l'autre, dont on a reconnu le mauvais usage; aussi l'administration, en France, s'est elle expressément réservé l'usage du papier de chiffe, fabriqué scrupuleusement d'après les anciens procédés, qui sans cette nécessité seraient perdus (1).

On possède en France des manuscrits sur papier de coton du XIe et même, croit-on, du Xe siècle, et les plus anciens registres notariés qu'on connaisse sont de même substance; on ne laissa pas que de réserver les parchemins pour l'expédition des actes, et les manuscrits de quelque importance. Malgré toutes les recherches, il serait difficile de préciser l'époque à laquelle l'usage

(1) Cette sécheresse instantanée rend le papier cassant, sujet à se détériorer promptement, et de plus, le blanchiment aux acides concentrés la fait tomber en poussière et roussir. Aussi arrive-t-il que nos plus beaux livres, édités avec tant de talent et de luxe, périssent journellement entre nos mains, et ne passeront pas certainement aux générations futures, si l'on n'a recours à de meilleurs procédés. Une riche bibliothèque moderne est par ces causes un gage de fortune matérielle fort compromise.

du papier de chiffons prit naissance. Tout ce qu'on sait, c'est qu'à partir du XIIe siècle, la fabrication du papyrus avait cessé.

On a prétendu aussi que ce fut à Saint-Philippe, autrefois *Xalion* ou *Xativa*, que les Arabes introduisirent la fabrication du papier en Europe, dès leur arrivée en Espagne, et attendu que le coton et la soie étaient fort rares dans ce pays, ils y substituèrent avantageusement le chanvre et le lin, comme matières premières. On voit même dans les archives de Barcelone un traité de paix, conclu entre Alphonse II, roi d'Aragon, et Alphonse IX, roi de Castille, en 1178, écrit sur papier. Il y a plus : les auteurs de l'ouvrage si sûr et si estimé de *l'Art de vérifier les dates* citent, à l'article de Hugues II, comte de Châlons-sur-Saône, une charte en papier de *chiffes*, avec la date de 1075.

En 1189, Raymond-Guillaume, évêque de Lodève, accorda, moyennant un cens annuel, l'autorisation de construire sur l'Hérault plusieurs moulins à papier; enfin, le plus ancien titre connu sur papier de chiffe est une lettre de Joinville à Louis-le-Hutin, et qui se conserve dans la bibliothèque Richelieu.

L'usage du papier se répandit très-rapidement en Europe, comme auparavant en Orient. Les plus anciennes papeteries en France furent celles de *Troyes* (Aube) et d'*Essonne*, près de Paris.

Il serait superflu de suivre ici le développement ultérieur de cette nouvelle et si importante branche d'industrie ; ce serait nous exposer à sortir sans utilité du cadre auquel nous nous sommes assujetti, de discourir sur l'imprimerie et la librairie, notre objet principal. Disons en passant qu'en 1538, il survint un procès célèbre entre les papetiers et l'Université, dans lequel les libraires et les imprimeurs intervinrent.

Cependant on ne saurait passer sous silence les documents qui suivent, des plus rares et précieux sur l'imprimerie et la librairie, et que nous emprunterons à l'ouvrage si remarquable de M. Ambroise-Firmin Didot, conçu et tracé de main de maître, et qu'il a intitulé avec trop de modestie *Essai sur la typographie.*

Le papier est franc de tout droit.

Le papier fut toujours exempt de tous droits ; c'est ce ~~que~~ constate la déclaration de Henri II du 17 mars 1552, datée d'Anet, s'opposant à l'imposition dont la ville de Troyes avait frappé les papetiers afin de les faire contribuer aux réparations des fortifications de la ville ; elle porte :

« A cause que par les privilèges de l'Université octroyez par aucuns de nos précédents roys, et successivement par les autres, et par nous con-

firmez, *la marchandise de papier a toujours este exempte de tous péages et subsides*, pour le grand besoin qu'elle fait à la chose publique, en plusieurs et maintes manières, *comme chacun sait*, et entre autres à imprimer les livres, pour l'entretenement et accroissance des bonnes estudes et sciences, et principalement de celles qui appartienent à notre sainte foi catholique, ne voulons et nous plaist que la marchandise de papier soit aucunement chargée de ladite imposition, ni autres quelconques, ores que ce fust pour réparations et fortifications des villes. »

Charles IX, par son édit d'Arles de novembre 1554, établit un impôt sur le papier, mais l'Université et les vingt-quatre libraires jurés demandèrent à être ouïs par leur avocat (1).

Montagolon pour le recteur de l'Université a exposé.

Il fait l'éloge des lettres, de leurs avantages, en remontant aux Ptolémées, rois d'Égypte, et de la protection dont elles ont joui en tout temps, sous les empereurs, les papes, etc. « Si l'on veut discourir des exemples domestiques, les rois de France successivement se sont efforcés d'ajouter et d'augmenter ces privilèges, et ont soigneusement remarqué que l'une des choses en laquelle ils surpassent les nations et pays étrangers est l'Université et l'exercice des bonnes lettres. Le roi Philippe, en 1340, voulut et ordonna par ses édits que l'Université et suppôts d'icelle fussent exempts de toutes impositions; en quoi il

(1) *Extrait des registres du Parlement* (17 janvier 1561).

a compris et les vivres et les choses indispensables aux études comme le *papier* et *livre*. Le roy Jean, en 1360, les confirma. Charles V y ajouta, et interdit à tous péagers de lever aucune imposition sur ces objets soit par eau, soit par terre. Et méme en 1418 (ce qui est memorable et digne de remarque) lorsque, pressé par la guerre des Anglois, qui occupoient une grande partie du royaume, une dace et imposition fut mise pour la nécessité publique, l'Université fit offre d'y contribuer; mais ce roi ne le voulut accepter, pour la conséquence, et d'abondant fit déclaration d'exemption générale pour toute chose estant à l'usage des escholiers et estudiants. Depuis, François I, qui a remporté cet heur et grand los d'avoir esté nommé *père des lettres*, l'an 1516, parvenu à la couronne, reprenant les ordonnances de Louis XII, son prédécesseur, par son édit déclara que par l'imposition de la traite foraine et haut passage il n'a entendu les *livres et choses semblables* y estre compris. Les rois successeurs jusqu'à ce jour n'ont pas moins fait, etc.

« La chose la plus nécessaire aux estudiants est le papier, qu'on peut dire nous avoir été transmis par un don spécial de Dieu; et la preuve en est aisée, en rémémorant la difficulté, voire la chereté, qui estoit de recouvrer livres auparavant et lorsque l'escriture se mettoit *in tabulis cera delibutis*. En cette consideration il y a eu spécial privilége au papier. Et a esté fait par l'Université recherche des extraits de la chambre des comptes, pour l'imposition, tant foraine qu'autres qui ont jamais eu cours en ce royaume, et ne s'est trouvé que le papier ait oncques été subject à aucune dace et imposition. (Ici citation de l'arrêt signé en 1552 à Anet par Henri II.) Il y a eu infinis arrests quand le cas s'est offert, par lesquels on a supprimé daces et impôts..... Le pauvre escholier a un double ou un liard pour avoir une feuille; que si elle passe de plus haut prix,

il sera contraint de laisser l'estude. Et en quoy tout l'estat public a intérest, estant le seminaire de vertu par ce moyen suffoqué et éteint..... Par ces raisons s'oppose à la vérification de l'édit. »

De Thou, pour les vingt-quatre libraires jurez et autres libraires et imprimeurs, escrivains et papetiers jurez et non jurez de l'Université de Paris, opposants à la publication de l'édit et impost que l'on veut mettre sur le papier blanc, dit :

« Qu'en considération de la commodité, utilité et nécessité de l'imprimerie, par le moyen de laquelle la mémoire de toutes choses est gardée et conservée, et sont toutes sciences aisément apprises, ont les rois de France par lettres patentes, publiées et verifiees en la cour, voulu le papier, sans lequel l'imprimerie ne se peut exercer, estre franc et exempt de toutes aides, subsides et impositions quelconques mises et à mettre, et pour quelque cause et occasion que ce soit, voire pour réparation de villes, réfections de ponts et portes. Et ont de tous temps les papetiers jouy de cette exemption, et quand ils ont été troublez et empêchez en leurs franchises et libertez, par les mêmes peagiers et fermiers des aides, par arrests, les empêchements qui leur ont este faits, ont esté levez et ôtez à leur profit, avec condamnation de dépens, dommages et intérests. Est la papeterie une manufacture qui ne s'est pas cy-devant faite qu'en France, et ce sont les estrangers, mesme ceux d'Espagne, toujours fournis en France, et c'est par le moyen de la papeterie, plus que par autre trafic et marchandises qui se fasse en France, tiré l'or estranger.

Il n'y en France mine d'or ny d'argent, et n'avons moyen de trafiquer avec l'estranger et d'avoir leur or et leur argent, que par le moyen de la manufacture de le papeterie.

Si l'aide que l'on veut de nouvel lever sur le papier a lieu, étoit une fois levé, l'on bannit une infinité de pauvres gens du royaume de France, lesquels apprendront aux estrangers, qui cy-devant se sont fournis en France, leur art et leur manufacture, et seront les François pour l'avenir contraints, au lieu que les estrangers se fournissoient en France de papier, d'en aller quérir en pays estrangers.»

Suivent les considérations sur les nouveaux impôts toujours payés au décuple par le consommateur, car, ajoute avec grande raison de Thou,

« Le marchand n'y vent rien perdre, et il a raison, attendu la peine qu'il a et l'avance qu'il fait des frais, et l'on a accoutumé pour un denier avance enchérir de douze.

Les études sont pour le jour assez chères.

Si par le moyen de l'aide que l'on veut mettre sur le papier, l'imprimé est renchéri, c'est détourner ceux qui ne sont aisés de faire estudier leurs enfants, etc. »

Versaris, pour les maistres gardes de la marchandise, a remontré :

« Que combien qu'en telle matière l'intérest du public soit toujours plus à considérer que non l'utilité privée, il ne veut pas insister sur l'intérest de ses parties, que sur celui du public..... Toutefois, il ne peut s'abstenir de dire que tant s'en faut qu'en mettant cette imposition l'on tienne la voye que dit Cicéron estre à tenir en telles matières, *ex pluribus scilicet malis minus eligendum*; qu'au contraire il peut assurer la cour que cette imposition que l'on veut mettre sur le papier est l'une des plus pernicieuses que l'on puisse inventer.....

Car personne n'ignore que chose plus abjecte, vile et contemptible ne peut estre que la matière dont se fait le papier.

Tellement qu'à dire le vray, il n'y a rien que la manufacture de l'ouvrier, laquelle est d'autant plus louable et recommandable, comme c'est une industrie très-grande, et d'une si vile et contemptible matière, *et quasi ex nihilo*, faire une chose si utile, si nécessaire, et si commode pour tous. Il se souvient avoir veu en une histoire des Gaules, que l'une des plus grandes louanges que l'on donne aux François, c'est que de toutes choses ils savent faire profit : *Adeo*, dit le texte (1), *industriæ et quæstus sollicita gens est. At in specie præsenti ingeniosum plane inventum fuit ex vilissimis et abjectis pannis rem tam utilem tamque necessarium facere.* »

Suit un savant historique du papier dans l'antiquité, ses diverses espèces, usages, etc.

« Tant y a qu'estant pour le jour d'huy nostre papier propre à tous ces usages, et fait néantmoins d'une si vile matière, et tant par une industrieuse manufacture, *miseram sane*, que sur icelle fait mettre une telle imposition. *Maxime vero*, pour la lever sur si pauvres et misérables personnes comme sont celles sur lesquelles on la veut lever. Car faut noter que les plus pauvres qui sont au royaume sont ceux qui font le papier, voire c'est la retraite de tous ceux qui seroient contraints faire mille maux, *ut necessitas cogit ad impia*, ou bien de mourir de faim malheureusement, sans cette vacation, en laquelle ils vivent et se contentent de si peu, qu'aux environs de Troyes, où cette manufacture est fréquente, combien que le temps soit cher, il y a des pauvres ouvriers de cette manufacture qui se contentent d'un sol carolus de récompense par jour. Et pour le faire

(1) Il serait intéressant de savoir quelle est cette histoire des Gaules et sa date.

court, les pauvres ouvriers et papetiers se contentent de si peu, que nous pouvons dire que de toutes les marchandises qui sont en nostre commerce, nous n'en avons point veu que depuis vingt ou trente ans n'ait doublé, et quasi triplé et quadruple du prix ancien, fors cette marchandise. Et semble quasi que l'on ait envie de ce grand bien, y voulant mettre une dace et imposition insupportable. Partant void la cour, que l'on veut mettre cette imposition sur la plus vile matière, la plus louable manufacture, et sur les plus pauvres ouvriers de tout le royaume.

« Quant à la forme de lever l'imposition, elle est encore pire. On veut qu'elle soit payée par avance, avance que le maistre papetier fera, et dont il voudra estre payé et remboursé quand il vendra son papier à l'imprimeur ou autre qui l'achètera en gros, or, l'imprimeur este aucune fois trente ans avant d'avoir debité son papier, et de fait, en matière d'imprimerie, on est aucune fois quatre et cinq ans avant qu'un livre soit parachevé d'imprimer. Il y a aujourd'hui tel livre commencé d'imprimer à Paris depuis deux ans et demi qui ne sauroit estre parachevé de quatre ans, lequel ne sauroit estre débité de quarante ans. Cependant ayant avancé son argent pour payer l'imposition mise sur le papier, et lui estant demeuré inutile, vous jugerez s'il ne faudroit pas que le pauvre escholier le supporte, avec le profit que le marchand eust pu faire ailleurs de son argent, ou bien que l'imprimeur perde en sa marchandise. »

Suit une série de raisonnements fort justes sur l'effet qui en résultera sur l'imprimerie et sur les études.

« Que si l'imprimeur délaisse son art et les marchands d'acheter, il faudra bien que les maistres papetiers de-

3.

laissent leurs manufactures; ne trouvant à qui vendre leur marchandise quand elle sera faite, il faudra que les serviteurs papetiers soient et demeurent inutiles, recherchant les pays estrangers pour estre employés. Les Espagnols, qui avoient coutume de venir acheter et se fournir de papier en France, ont commencé depuis six ans à construire des moulins à papier, où ils retirent des ouvriers de France le plus qu'il leur est possible. Et à leur exemple la roine d'Angleterre en fait construire, et a fait défense de plus venir acheter de papier en France (1). Si l'imposition a lieu, on verra en bref les ouvriers passés aux pays estrangers, et cette manufacture tellement délaissée en ce royaume, qu'au lieu que par cy-devant on avoit en France le papier à vil prix, et que l'on en vendoit grande quantité aux estrangers, dont on en tiroit grand argent, on sera dorenavant contraint d'en acheter bien chèrement d'eux, et ce dont la France abondoit y defaudroit à l'ad-

(1) La souscription qui se trouve au livre intitulé : *De Proprietatibus Rerum*, imprimé à Londres, par Wynkyn de Worde, sans date il est vrai, mais que l'on croit être de 1490, annonce que le papier en fut fabriqué tout récemment par *John Tate le jeune*. Mais il paraît que cette industrie ne fit aucun progrès alors en Angleterre. Le peu de papier qui s'y fabriquait était de si mauvaise qualité qu'on continua à s'approvisionner de papier en France et en Hollande. Anderson, dans son *Histoire du commerce*, dit qu'on ne commença qu'en 1690 à fabriquer du papier pouvant servir à l'impression et à l'écriture, et que jusqu'à cette époque l'Angleterre en achetait à la France pour 100,000 livres sterling chaque année. C'est seulement vers 1770 que Whatmann, après avoir voyagé sur le continent, où il apprit comme ouvrier la fabrication du papier dans les meilleures manufactures, établit quelques cuves à Maidstone. Je visitai en 1814 sa fabrique, si renommée, et j'ai été heureux de pouvoir proposer en 1851 à la grande exposition de Londres une médaille de première classe pour récompenser les beaux papiers que fabriquent encore à la cuve les honorables héritiers de ce nom. (A. F. Didot.)

venir. Ceux qui ont fréquenté la ville de Lyon et les villes de France esquelles il y a Université ont pu remarquer quel trafic se fait de l'imprimerie, et comme les Allemands, Italiens, Espagnols et Anglois laissent par chacun an au royaume un denier inestimable pour livres imprimés qu'ils en tirent. Sur quoy si le papier se fait dorenavant ailleurs, il n'y a doute que plutost on n'imprime ès estranges pays qu'en France, conséquemment cessera cette négociation, qui est une des plus grandes du royaume. »

Suivent des considérations déclamatoires sur l'importance de l'écriture pour l'amélioration des mœurs, etc., et sur les inconvenances d'être obligé de recourir aux toiles canevas, et autres espèces de produits manufacturés pour séparer et envelopper les marchandises « que l'on souloit envelopper de papier. »

« L'on a veu autrefois le royaume en plus grande pénurie et nécessité d'argent, jusques là que, comme les histoires françoises en témoignent, on estoit contraint de mettre imposition jusques sur une poignee d'herbes que l'on vendoit aux marchés, dont depuis advindrent plusieurs maux et inconvénients au royaume, spécialement en cette ville de Paris. Et neantmoins il ne se trouve point que jamais on ait mis voire un seul denier d'imposition sur le papier. De sorte que par extraits de la chambre des comptes il appert que passant à Meulan et autres lieux un grenier de papier ou un grenier de drapeaux à faire papier, ou bien de la matière propre pour faire colle à coller, on n'en a rien payé; et de plus un marchand demeurant près la ville de Troyes, y faisant mener une pièce de bois propre

pour faire une pile à faire papier, fut déclaré exempt de l'imposition ordinaire, qui se lève ordinairement sur tel merrain. »

Suit l'historique des exemptions et privilèges accordés de tout temps.

« Et supplie la cour très-humblement de faire entendre au roy ces motifs, afin que si la calamité du temps ne se peut passer sans mettre imposition, que ce soit sur un autre endroit, dont le roy puisse tirer plus de profit et ses humbles sujets moins d'oppression. »

La cour ordonne que le recteur et suppôts de l'Université, les vingt-quatre libraires jurez et les maistres gardes de la marchandise bailleront leurs remontrances par escript, dedans trois jours, pour iceles estre veües avec les conclusions du procureur général.

Ce qui fut fait.

Et le 14 août 1565 le roi, par ses lettres patentes dudit jour, fit défense aux fermiers de lever ledit impost, sous peine du quadruple et d'emprisonnement.

Les lettres patentes de Henri III du 16 novembre 1582 portent les mêmes exemptions.

La déclaration de Henri IV du 20 février 1595 et ses lettres patentes du 15 novembre même année les confirment.

En 1635 on s'avisa de comprendre le papier, avec le poisson de mer, pied fourchè, les cuirs et

les bières. Un bail fut passé le 26 avril avec maître Antoine Landrin; mais Sa Majesté eut tant de considération pour l'Université, que, sans aucune remontrance ni sollicitations, il l'exempta de l'impôt, en obligeant le fermier de lui payer et à l'Imprimerie royale dix mille livres chaque an, conformément à l'arrêt du conseil du 20 septembre 1635, et au bail qui en fut fait à M. Louis Aubert, pour commencer à en jouir au 1[er] janvier 1654, moyennant le prix de trois cent deux mille livres, il est dit, *que outre et par dessus le dit prix, et sans diminution d'iceluy, le dit Aubert payera dix mil livres par chacun an pour l'indemnité de l'Imprimerie royale et Université de Paris.*

Cependant dix-neuf ans après, un arrêt du 4 juillet 1654 (1) concéda au même fermier Aubert un droit sur le papier, mais avec les restrictions suivantes: « Et faisant droit sur l'opposition formée par l'Université de Paris, ordonne que le papier servant à l'Imprimerie royale sera exempt desdits droits, jusqu'à la quantité de trente mille rames de papier, de toutes qualités et fabriques, pour estre ladite quantité distribuée par le recteur d'icelle, à qui et ainsi qu'il avisera bon estre. Ce faisant demeurera le dit Aubert déchargé des dix mille livres mentionnées audit bail. Ordonne

(1) Extrait des registres de la Cour des Aides, du 4 juillet 1654

néanmoins ladite cour que très-humbles remontrances seront faites au roy de révoquer les droits sur le papier en faveur des lettres (1).

Cet arrêt fait défense à Aubert, à ses commis ou autres de faire imprimer ledit bail ailleurs que par l'un des imprimeurs du roy, et non autres, conformément aux Priviléges desdits imprimeurs, vérifiés en ladite cour, à peine de dix mille livres d'amende (2).

En 1739, du 27 janvier parut un arrêt du conseil d'État du roi, relatif à la fabrication du papier.

Ce règlement, en soixante et un articles, entre dans les détails les plus minutieux sur la fabrication, sur le poids et la dimension des papiers, leurs marques, etc. Voici les articles les plus importants à connaître :

L'art. 1er défend de faire usage d'aucune machine tranchante pour effilocher les chiffons.

L'art. 2 veut que les pourrissoirs soient couverts et clos, à peine de 3,000 livres d'amende pour le propriétaire et de 1,000 pour le fabricant.

Art. 3. Les fabricants sont tenus de faire purifier les eaux, de les filtrer et passer par des réservoirs dont le dernier sera sablé.

(1) Une des clauses du bail porte : « Le droit ne sera levé que sur le papier et non sur les moulins, sans qu'ils puissent être taxés, et en cas de fraude seront les coupables punis selon l'exigence des cas.

(2) A. F. Didot, *Essai sur la Typographie*.

Art. 4. *Des couloirs* pour filtrer l'eau devront être placés aux robinets des piles.

Art. 5. Défend Sa Majesté de mêler aux chiffons ou aux pâtes destinées à faire du papier, même du papier gris, trasses ou cartons, aucune sorte de chaux ou autres ingrédients corrosifs, à peine de confiscation des pâtes et papiers ainsi fabriqués et de 300 livres d'amende.

Art. 6. Tous les papiers doivent être collés, même ceux pour estampes, à peine de 100 livres d'amende.

Art. 32. Les gardes devront faire au moins quatre visites par an dans les fabriques de papier, les moulins et magasins de papier, dans les villes, campagnes, et à Paris.

Art. 35. Le temps d'apprentissage sera de quatre années consécutives, et les quatre années d'apprentissage expirées, l'apprenti sera tenu de servir pendant *quatre* autres années chez les maîtres en qualité de compagnon.

Art. 38. Les fils de maître qui auront demeuré jusqu'à seize ans accomplis chez leur père ou chez un fabricant de papier seront tenus de servir quatre années en qualité de compagnon chez leur père ou chez d'autres maîtres.

Art. 39. L'aspirant à la maîtrise, son temps d'apprentissage ou de compagnonnage achevé, sera interrogé par les gardes en charge, et s'il est trouvé capable sera admis en leur présence à faire son *chef-d'œuvre*, qui consiste dans les diverses opérations de la fabrication du papier.

Art. 44. Ordonne Sa Majesté que les maîtres papetiers, leurs fils, travaillent dans la fabrique, les colleurs ou salerons, enfin les ouvriers coucheurs et leveurs de feuilles et ceux qui travaillent à la confection des pâtes, soient personnellement exempts des tailles, milice et logement des gens de guerre.

Tous ces détails, dans lesquels on s'est vu forcé

d'entrer pour la meilleure fabrication du papier en France, méritent une attention soutenue, en voyant les grandes précautions de l'administration pour qu'on pût se procurer du papier de bonne et requise qualité. On agit aussi de même actuellement pour la fourniture des papiers timbrés, car le papier dit à la mécanique, n'offre malheureusement aucune chance de longue durée.

La Hollande avait, il y a un siècle et plus, la palme pour l'excellente fabrication du papier et la bonté des matières qui entraient dans sa composition. Les célèbres frères Montgolfier la lui disputèrent vivement, et c'est dans les ateliers de leurs successeurs, fidèles aux saines traditions, que se fait encore le papier dit à la cuve ou à la main, et dont la supériorité est incontestable et vivement appréciée des connaisseurs.

On a *fabriqué du papier avec toutes sortes de substances*, de la paille, de l'herbe, du roseau, de l'écorce de plusieurs arbres, etc.; il y a même les œuvres choisies du marquis de Ville, petit in-18, imprimé sur plus de trente variétés de papier de cette nature. Mais ces essais offrent plus d'attrait à la curiosité que d'utilité publique. L'essentiel n'est pas de faire du papier avec telle ou telle matière, mais d'en créer de pareil à celui de chiffons pour la couleur, la bonté, et à meilleur compte; or c'est ce qui n'est jamais arrivé.

V.

DES INSTRUMENTS POUR ÉCRIRE

Après avoir fait connaître les principales matières sur lesquelles on traçait les chartes et les livres, il convient de parler des instruments propres à cet usage, et qui ont varié nécessairement ou subi les caprices de la mode.

Les Égyptiens, les Grecs et les Romains se sont tour à tour servis du pinceau dans ce but. Chacun connaît le trait fameux d'Aristide peignant sur une coquille le vote d'ostracisme d'un campagnard qui ne le connaissait nullement, mais qui ne pouvait s'accoutumer à l'entendre appeler le Juste.

Les Chinois ne marquent pas autrement leurs innombrables caractères.

Le *style*, tige de métal ou d'os pointue d'un côté, plate de l'autre pour effacer, servait pour les tablettes enduites de cire ou formées de lamelles de plomb. On écrivait, à proprement parler, avec du roseau apprêté (calamus) sur le papier, le parchemin, avec des encres liquides et de plusieurs couleurs. On sait que la pourpre était celle des empereurs; en Chine, le seing impérial est peint en jaune. Les styles en fer, qui pouvaient, à l'occasion, devenir des armes dangereuses, témoin l'assassinat de Jules César, furent enfin dé-

fendus par une loi. Les plumes d'oiseaux ainsi que les plumes métalliques, si en vogue aujourd'hui, et qu'on pourrait regarder comme une invention nouvelle, étaient connues dans l'antiquité ; au rapport de Montfaucon, les patriarches de Constantinople se servaient d'un *roseau* d'argent pour écrire.

Les autres accessoires obligés du scribe, la *règle*, le *compas*, l'*encrier*, le *canif*, le *grattoir*, la *boîte à poudre*, etc., n'étaient point ignorés des anciens. A l'aide de la règle et du compas, on traçait des raies verticales pour établir des marges en limitant l'espace pour l'écriture, puis des raies horizontales pour la distance des lignes entre elles.

Quelquefois on resserrait les lignes entre des raies apparentes, principalement pour l'écriture avec des plumes ou instruments analogues métalliques, ce qui la rendait fort remarquable par sa régularité, qui était l'avantage recherché. Des raies blanches ou tracées à sec, occupant toute la longueur de la feuille, dénotent, d'après les Bénédictins, un manuscrit du VII[e] siècle, au moins. La force d'un style servit longtemps pour rayer les pages, et a été remplacé par le crayon, dont on commença d'user vers le XI[e] siècle, et qui ne se généralisa qu'au XIII[e]. Plus tard, on régla souvent l'écriture avec des lignes rouges, qu'on rencontre

non-seulement dans les livres des premiers temps de l'imprimerie, mais jusqu'au XVIIIe siècle, pour les ouvrages auxquels on assigne la plus grande valeur, sous le nom quasi-sacramentel d'exemplaires *lavés*, réglés.

Les anciens n'avaient pas, à ce qu'il paraît, l'habitude de s'appuyer sur une table pour écrire; ils traçaient les caractères sur leurs genoux ou sur la main gauche, comme pratiquent encore les Orientaux. On conçoit aisément qu'il devait en être ainsi, de préférence, attendu que leurs *agenda* étaient des tablettes d'ivoire ou de bois, qui, réunies, se nommaient *dyptiques*, si le petit registre était composé de deux sortes de feuillets, et *polyptiques*, quand ce nombre était dépassé. Les cabinets de curieux conservent particulièrement encore de ces dyptiques. Quant aux polyptiques, ce terme servit à désigner spécialement dans la suite des temps les rôles de dénombrement des hommes, des terres et des servitudes féodales. Toutes ces tablettes, de bois et enduites de cire, d'ivoire et de métal, disparurent lorsqu'on imagina de leur substituer les peaux d'animaux préparées.

A Rome, les tablettes servaient au commerce épistolaire en ville et aux environs; le papyrus était réservé pour les correspondances éloignées. Les consuls et autres dignitaires, à leur entrée en fonctions, faisaient présent à leurs amis de *dyp-*

tiques, notamment d'ivoire artistement travaillé, et dont les autres ornements étaient d'or. Cet usage dégénéra en un tel abus par la prodigalité, qu'il parut, dans le Code Théodosien, une disposition légale qui en restreignait l'usage aux seuls Consuls.

Dans l'antiquité, comme au moyen âge, ces tablettes servaient pour des brouillons ou notes, que l'on mettait ensuite au net sur des parchemins avec l'encre. Soit inventaires, comptes de voyages et menus détails de ce genre; telles sont les tablettes en cire de Philippe le Bel conservées à la Bibliothèque impériale de France.

Quant aux encres ou liquides propres à écrire, les anciens connurent tout aussi bien que les modernes la manière de les fabriquer, et de bonne qualité. A ce propos, il est bon de faire observer que l'âge des écritures est loin d'être en rapport avec la pâleur de l'encre. Celle des anciens a généralement conservé une teinte noire et brillante, et il semble qu'on se soit servi d'une liqueur de la même nature pendant une grande partie du moyen âge (1). Dès le commencement

(1) Il est certain que de nos jours, où l'on a vu éclore tant de chefs-d'œuvre typographiques, on n'est pas encore parvenu à donner à l'encre d'imprimeur le corps, l'œil vif et le solide éclat des premières impressions du xve siècle, ce que nous attribuons à la qualité bien inférieure maintenant des matières premières de la composition des nouvelles encres.

du xve siècle, la composition de l'encre dut être modifiée, car l'écriture change d'aspect et devient de plus en plus pâle jusqu'à la renaissance. A quelques exceptions près, le corps des chartes et des actes est toujours en encre noire. Charles le Chauve signa quelquefois en rouge, ainsi que faisaient les empereurs de Constantinople, et l'archevêque de Nicosie use encore du même privilége; d'autre part, beaucoup de diplômes se distinguent par des lettres initiales de couleur; il en est même dont la première ligne est entièrement coloriée, comme, par exemple, dans le *Trésor des Chartes*, les deux exemplaires de l'ordonnance de 1374 sur la majorité des rois de France. Il existe aussi à la Bibliothèque impériale une charte de Charles VIII, dont le premier mot, CAROLVS, est en belles capitales d'or, et dont l'initiale C est accompagnée d'une jolie vignette ornée de fleurs et de fruits. Usage aussi adopté pour les lettres patentes donnant ou confirmant les titres nobiliaires.

Les liqueurs propres à l'écriture étaient de diverses couleurs, soit par fantaisie, récréation de l'œil ou distinction des passages les plus remarquables des auteurs. La noire fut primitivement composée de charbon pilé et de suie, puis de noir de fumée, de résine, de la poix de torche, d'ivoire et d'os calcinés, etc. Le tout dissous dans une in-

fusion de noix de galle, ensuite dans celle de vitriol et de gomme. Le rouge se tirait du cinabre (carmin); la pourpre du *buccin*. Les couleurs bleues, jaunes, vertes, étaient d'un usage moins fréquent.

L'or et l'argent réduits en poudre, sulfurés et soumis au feu, étaient aussi usités pour décorer les manuscrits et leur donner la plus grande magnificence possible.

L'encre de Chine, composée de noir de fumée, mêlée de parfums, dont on fait une pâte solide qui se dégage avec de l'eau, pour les dessins teintés, les registres, etc., est aussi ancienne que l'ère chrétienne. Les encres métalliques et celles de couleur étaient spécialement destinées à l'illustration des manuscrits, et la plupart des grandes bibliothèques publiques offrent de précieux monuments de leur application.

VI.

DE LA FORME DE L'ÉCRITURE EN GÉNÉRAL, ET EN FRANCE JUSQU'AU XVe SIÈCLE. EXEMPLES CURIEUX DE L'ANTIQUITÉ.

Le goût ou le génie des nations décida des formes de l'écriture, comme l'habileté ou l'ignorance

des scribes introduisirent des variétés à l'infini dans le dessin des lettres.

Il y a eu d'abord plusieurs manières de disposer les lignes en écrivant. Elles ont été d'abord formées de *droite à gauche* pour la première ligne, et *de gauche à droite* pour la seconde, et ainsi de suite, par les Hébreux, les Chaldéens, les Samaritains, les Syriens, les Grecs, les Persans, les Arabes et les Tartares. Ce genre d'écriture se nommait *Boutropedon*. Ces lignes furent ensuite disposées de gauche à droite, par les Grecs, les Romains, les Toscans, les Arméniens, les Esclavons, et les autres peuples de l'Europe.

On remarque de très-grandes dissemblances entre la forme de l'écriture grecque et celle latine, dans les anciens manuscrits et les inscriptions. Les caractères grecs sont en général petits, serrés et corrects, tandis que ceux latins sont allongés, larges, espacés et tout à fait irréguliers. Aussi, au IVe siècle, saint Jérôme appelait-il des *fardeaux écrits*, certains manuscrits latins dont les caractères présentaient ces dimensions exagérées pour la plupart. On voit également que les scribes latins étaient fort inférieurs aux grecs, et qu'on ne cite aucuns de leurs ouvrages, parmi les prodiges de calligraphie mentionnés par les auteurs de l'antiquité.

« Suivant l'opinion généralement adoptée au-

jourd'hui, c'est à l'alphabet romain, plus ou moins modifié, qu'il faut faire remonter tous les caractères usités en Europe depuis les invasions des barbares.

Avant la conquête romaine, les Gaulois employaient les caractères grecs, et en conservèrent quelques-uns lorsque plus tard ils adoptèrent l'alphabet latin.

Les écritures dont on s'est servi en France depuis l'invasion des barbares ont été divisées chronologiquement en deux périodes par les diplomatistes. L'une s'étend jusqu'à la fin du XIIe siècle, l'autre depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'au XIVe.

Les écritures de la première période se divisent en écriture capitale, onciale, minuscule, cursive et mixte.

L'écriture *capitale* n'est autre que la majuscule employée encore aujourd'hui pour les frontispices et les titres des livres. Elle se présente rarement sous une forme régulière dans les manuscrits, qui ne peuvent être postérieurs au VIIIe siècle quand ils sont tout entiers en lettres capitales.

L'écriture *onciale*, ainsi nommée du latin *uncia*, qui désignait la douzième partie du pied romain, est une écriture majuscule dont la plupart des contours sont arrondis et qui diffère de la capitale par la forme de quelques lettres. Tout ma-

nuscrit (à l'exception des ouvrages de liturgie ou de luxe) entièrement écrit en onciale est antérieur au IXe siècle.

L'écriture *minuscule* correspond au romain de nos imprimeries. Employée sous les Mérovingiens, elle atteignit un haut degré de perfection et d'élégance sous Charlemagne et ses successeurs.

L'écriture *cursive* devait différer très-peu de la cursive romaine. Elle se rencontre dans tous les diplômes des rois de la première race. On rattache à la cursive une écriture extrêmement grêle et d'une hauteur démesurée, à laquelle on donne le nom d'*allongée*, et qui fut en usage du VIIIe au XIIIe siècle, et l'écriture *tremblante*, où les contours de toutes les lettres rondes sont affectés de tremblements. Cette dernière écriture, née dans le VIIIe siècle, devint rare à la fin du XIe, et fut abandonnée au siècle suivant.

L'écriture *mixte* est ainsi nommée parce qu'elle emprunte ses lettres aux écritures mentionnées plus haut.

Les écritures de la seconde période, auxquelles on a donné fort improprement le nom de *gothiques*, ont été, comme les premières, divisées en capitale, minuscule, cursive et mixte.

L'écriture *capitale*, très-fréquente dans les inscriptions lapidaires ou métalliques, est fort rare dans les manuscrits des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

L'écriture *minuscule* se distingue par le brisement des lignes, qui étaient droites ou courbes dans l'écriture des siècles précédents. Elle a été employée dans les livres d'église depuis saint Louis jusqu'à Henri IV.

L'écriture *cursive*, qui date de la deuxième moitié du XIIIe siècle, a pour caractères distinctifs la négligence des formes, l'irrégularité des lettres et des abréviations.

L'écriture *mixte*, postérieure aux premières années du XIVe siècle, participe à la fois de la minuscule et de la cursive (1). »

Les libraires chez les Romains, étaient des copistes, *librarii.*

Cicéron les désignait dans ses lettres à Tiron : « S'il y a quelque chose écrit de main que les copistes n'entendent point, vous le leur expliquerez. » Cet orateur était alors absent de Rome.

Tiron était son affranchi ; il devint son ami, son confident et son conseil.

Il est regardé comme le premier auteur de ces caractères que les Romains appelaient *Notæ*, par le moyen desquels on écrivait aussi vite qu'on parlait.

Nous appelons cet art *Notes de Tiron.*

(1) *Curiosités bibliographiques*, par M. Ludovic Lalanne, 1 vol. grand in-18, jésus.

Lorsque Caton prononça à la tribune le sublime discours contre les mesures que César proposait pour renverser la conjuration de Catilina, Cicéron, alors consul, eut soin de placer en divers endroits du sénat des écrivains habiles en notes, *notarii*, pour copier et recueillir précieusement tout ce qui sortait de la bouche de ce grand homme.

L'orateur romain écrivait lui-même en caractères abréviatifs.

Les notes Tironiennes furent d'un usage très-étendu en Occident. On les enseignait dans les écoles publiques, on les employait pour transcrire les manuscrits. Il y en a de cette espèce à la Bibliothèque impériale à Paris et à la bibliothèque Ambroisienne à Milan.

Cet art tomba en décadence en France sur la fin du IXe siècle, et en Allemagne sur la fin du Xe.

Dans la Grèce, il avait été précédé par les *Sigles*, *Sigilla*, *Signa*.

Les Grecs tirèrent des Phéniciens cette sorte d'abréviation, dont on aperçoit l'origine dans les chiffres attiques.

Le sénat romain permit qu'on s'en servît dans les actes publics, longtemps avant l'invention des notes de Tiron.

On a fait usage, jusqu'au XVe siècle, de cette écriture abrégée dans les affaires publiques et par-

ticulières, dans les inscriptions, les manuscrits, les lois, les harangues, les lettres.

Mais la multiplicité de sigles causa la plus grande confusion et la plus grande obscurité dans les noms propres, dans les textes des actes publics, des chartes, des diplômes, des bulles, des décrets, de même que dans les monuments originaux de l'histoire, des arts, des sciences et de la littérature.

Ces *sigles*, et les *notes tironiennes*, en passant par l'œil, et la main des *notaires*, des *clercs*, des *copistes*, ont subi d'âge en âge toutes les déviations, les teintes, les altérations que l'ignorance, la négligence, les préjugés, les passions, l'intérêt y ont apportées.

Les interprètes, les scoliastes, les commentateurs, les lexicographes, au lieu de déchirer le voile énigmatique des sigles et des notes, l'ont rendu bien plus ténébreux encore par la liberté et par la diversité des interprétations.

De là ces *variantes* infinies que l'on trouve dans les anciens manuscrits et dans les anciennes éditions.

On peut donc comparer les auteurs originaux à la statue de la divinité littorale de *Glaucus*, qui sans cesse battue par l'air, les orages et les vagues de la mer, est tellement défigurée qu'on ne la reconnaît plus.

Dans le VIe siècle, *Cassiodore* recommandait à ses disciples d'avoir bien soin, dans l'étude de la Bible, de ne se servir que d'exemplaires fort corrects, de peur qu'on ne prît les fautes des copistes pour l'écriture.

Houbigant, en recherchant les causes de l'obscurité de la *Vulgate*, si différente de l'hébreu, qui est le texte original, a trouvé que la Vulgate a été faite sur le grec plein de fautes, et que le grec a été défiguré par les fautes des copistes et des traducteurs.

On peut en dire autant de tous les auteurs profanes.

La sténographie moderne, qui date en France de la fondation de la République de 1789, de même que le télégraphe aérien, n'a ni les inconvénients ni les dangers de l'ancienne.

Les figures de celle-ci ont varié sous la main des copistes, et le sens a changé selon le génie des interprètes, de manière que les abréviations sont autant d'énigmes, parce qu'on ne peut recourir à d'autres exemplaires pour s'assurer de la véritable leçon, et parce que les auteurs n'existent plus.

Dans la sténographie actuelle, les copistes suivent en public la parole des orateurs, recueillent les harangues, les motions, les discussions prononcées à la tribune, ou les leçons entières des

professeurs aux différents cours, qui se font dans les lycées; ils remettent ensuite au public la transcription littérale des discours, en caractères usuels, et pour la voie d'impression.

Cet art d'abréviation réunit donc tous les avantages de vitesse, de clarté, de certitude, de crédibilité dans la transmission de la parole.

La *cryptographie*, ou *écriture facile*, remonte, dit Lambinet, à une haute antiquité.

Aulu-Gelle donne à cet égard des renseignements très-curieux (1).

« Nous avons, dit-il, un recueil de lettres écrites par C. César, à C. Oppius et à Balbus Cornélius. On y trouve de temps à autre des syllabes imparfaites, des lettres isolées qui ne peuvent former un mot, et qui semblent jetées là sans ordre.

C'est qu'ils étaient convenus entre eux de la trausposition que des lettres devaient subir. Il y a confusion sur le papier, mais à la lecture on mettait chaque lettre à sa place. En convenant d'employer cette manière mystérieuse de s'écrire, on convenait de celle qu'on ferait subir aux lettres. Probus le grammairien a composé avec beaucoup de peine un commentaire sur la valeur des lettres, dans la correspondance de César.

Les Lacédémoniens avaient aussi un moyen de

(1) L. Lalanne, *Curiosités bibliographiques.*

rendre les lettres à leurs généraux inintelligibles à l'ennemi, dans le cas où il s'en emparerait. Voici comment ils les écrivaient : ils avaient deux baguettes rondes de même grosseur et de même longueur, raclées et préparées de la même manière. L'une de ces baguettes était déposée dans les archives sous la garde des magistrats. Lorsqu'on avait à écrire au général quelque chose d'important, on roulait en spirale autour de la baguette une bande assez mince et d'une longueur convenable. On avait soin qu'il n'y eût pas d'intervalle entre les divers replis de la bande. On écrivait ensuite sur cette bande, transversalement, les lignes allant d'un bout de la baguette à l'autre ; puis on la déroulait et on l'envoyait au général. Détachée et déroulée, elle n'offrait plus que des lettres tronquées, des têtes et des queues de lettres ; si elle tombait entre les mains de l'ennemi, celui-ci n'y pouvait rien comprendre. Mais le général, au fait du procédé, roulait la lettre autour de sa baguette ; les caractères, en tournant, revenaient dans l'ordre où ils avaient été tracés, et formaient une lettre aisée à lire. Cette espèce de lettre s'appelait, à Lacédémone, *scytale*. J'ai lu dans une histoire de Carthage qu'un général illustre de cette république, Hastrubal peut-être, ayant à écrire un secret d'État, employa le stratagème suivant : il prit des tablettes neuves

qui n'étaient pas encore enduites de cire, il y grava dans le bois ce qu'il avait à écrire, et répandit après la cire par-dessus. Alors il envoya ses tablettes, où rien ne semblait écrit : celui qui les reçut était prévenu ; il enleva la cire et lut la lettre sur le bois. »

Aulu-Gelle rapporte encore un exemple d'écriture secrète si singulier, que nous conseillerons à nos lecteurs de ne pas y ajouter une foi entière.

« Lorsque l'Asie était sous la domination de Darius, Histiée de Milet, qui était à la cour de ce roi et désirait annoncer secrètement à un certain Aristagoras des nouvelles importantes, imagina cet étonnant stratagème : il avait un esclave qui souffrait des yeux depuis longtemps; sous prétexte de le guérir, il lui rase toute la tête, et y écrit avec son stylet ce qu'il veut. Il retint l'homme dans sa maison jusqu'à ce que ses cheveux eussent repoussé ; alors il l'envoya à Aristagoras. « Arrivé chez Aristagoras, lui dit-il, tu lui recom- « manderas de ma part de te raser la tête comme « je l'ai fait moi-même. » L'esclave se rend chez Aristagoras et lui transmet la recommandation de son maître. Celui-ci suit cette prescription, persuadé qu'elle n'a pas été donnée sans motif, et lit la lettre sur la tête de l'esclave (1). »

(1) *Nuits attiques*, l. XVII, c. x. Traduction de la collection Dubochet. Voyez aussi Hérodote, liv. V, c. xxxv.

Les procédés cryptographiques employés par J. César et Auguste étaient d'une extrême simplicité. Suivant Suétone, le premier employait toujours, au lieu de la lettre dont il aurait eu besoin dans l'écriture ordinaire, celle qui était placée au quatrième rang après elle dans l'alphabet. Ainsi il mettait *D* pour *A*, *E* pour *B*, et ainsi de suite. Auguste mettait *B* pour *A*, *C* pour *B*, etc., et deux *A* pour *Z*.

Le concile de Nicée se servit aussi de caractères secrets, et Raban-Maur, abbé de Fulde et archevêque de Mayence, a rapporté deux exemples d'un chiffre dont les bénédictins ont trouvé la clef. Dans le premier exemple, on supprime les cinq voyelles, et on les remplace de la manière suivante : l'*i* est représenté par un point, l'*a* par deux, l'*e* par trois, l'*o* par quatre, et l'*u* par cinq, de telle sorte que cet assemblage de lettres :

.Nc.p.t v.·.rs:·:s B::n.f:c.. :rch. gl::r.::s.q:·: m:rt.r.s.

doit se lire ainsi :

Incipit versus Bonifacii archi. gloriosique martyris.

Dans le second exemple, on substitue à chaque voyelle la lettre suivante. Toutefois les consonnes *b*, *f*, *k*, *p*, *x*, qui, dans ce système, tiennent lieu de voyelles, conservent aussi leur valeur.

Depuis cette époque, la cryptographie n'a pas

cessé d'être employée un seul instant, et il n'est guère de prince ou de ministre qui n'eu ait fait usage pour sa correspondance politique.

« A la fin du XVI[e] siècle, les Espagnols, voulant établir, entre les membres épars de leur vaste monarchie, une communication qui ne pût pas être interceptée, avaient imaginé des caractères de convention, qu'ils variaient même de temps en temps, afin de déconcerter tous ceux qui seraient tentés de suivre les traces de leur correspondance. Ce chiffre, composé de plus de cinquante figures, leur fut d'une merveilleuse utilité pendant nos guerres civiles. Le célèbre géomètre français Viète, ayant été chargé par le roi d'en découvrir la clef, y parvint facilement, et trouva même moyen de le suivre dans toutes ses variations. La France profita, pendant deux ans, de cette découverte. La cour d'Espagne, déconcertée, accusa celle de France d'avoir le diable et des sorciers à ses gages; elle s'en plaignit à Rome; Viète y fut traduit comme un négroman et un sorcier, ce qui prêta beaucoup à rire (1). »

(1) *Biographie Michaud*, t. XLVIII, p. 446. C.-F. Tallemant, *Historiette de Viète* et l'*Athenæum français*, 1854, p. 418. Voyez *Curiosités bibliographiques* par M. L. Lalanne.

VII.

DE LA FORME DES MANUSCRITS OU VOLUMES.

Comme nous l'avons déjà dit, les livres des anciens étaient en forme de rouleaux, comme l'indique le nom de volume, qui vient du verbe *volvere*, rouler.

Pour former un volume, on disposait l'écriture en colonnes perpendiculaires, sur des feuilles de parchemin ou du papier d'Égypte; on les collait ensuite bout à bout, puis on les roulait autour d'un cylindre qui tenait à la dernière feuille. Quelquefois l'écriture était tracée dans le sens de la largeur et parallèlement au cylindre.

Le rouleau était serré dans un fourreau ou étui qui laissait voir la tranche du volume, et à laquelle s'attachait le titre.

Ouvrir un livre, c'était le dérouler, *explicare*, d'où dérive la formule *explicit liber*, pour signifier que le volume est entièrement déroulé, et par suite le livre fini. Cette formule s'est présentée pendant le moyen âge, quoiqu'elle ne fût plus applicable à la forme ordinaire des manuscrits.

Les tablettes de bois ou d'ivoire durent donner lieu à l'invention des livres tels que nous les connaissons et qui furent nommés *codices*.

On s'en servit d'abord pour les livres de comptes,

et ensuite pour les ouvrages d'histoire et de littérature.

Les pages des *codices* étaient pleines des deux côtés, au lieu qu'on écrivait très-rarement sur le verso des rouleaux, par la raison que l'écriture s'y serait fort mal conservée (1).

La forme de ces mêmes *codices* leur avait valu le nom de *libri quadrati*; les pages, souvent divisées en volume, ne portaient pas de numéros. Du reste, l'usage de ces paginations ne s'est établi d'une manière définitive que fort tard; et l'on remarque que, dans la plupart des manuscrits du moyen âge, les numéros des pages sont postérieurs à l'écriture.

Les livres composés de feuillets furent trouvés si commodes, qu'ils eurent bientôt remplacé les anciens volumes; cependant on continua de se servir des rouleaux pour certains obituaires, pour les livres de cens, ainsi que pour les actes un peu longs.

Lorsque le livre était écrit, et que les différentes feuilles qui le composaient étaient collées les unes à la suite des autres, on ferrait à l'extrémité de la dernière feuille une petite verge autour de laquelle s'enroulait le volume. Les Latins lui donnaient le nom d'*umbilicus* (nombril), parce qu'elle était placée au centre du volume enroulé comme le nombril au milieu du corps humain.

(1) M. Aug. Delloye, *Paléographie*.

L'*umbilic* était souvent en os ou ivoire, et dans les livres de luxe, ses extrémités étaient peintes et ornées.

Les tranches se nommaient fronts (*frontes*), à cause de la disposition des rouleaux dans les bibliothèques; on les rognait, puis on enlevait, avec de la pierre ponce, les barbes qui auraient pu y rester.

Celles des *Tristes* d'Ovide étaient noires, et par là, dit le poëte, faciles à reconnaître.

Les titres étaient en général écrits sur des bandes de parchemin et de papyrus, et placés sur la tranche qui sortait de l'étui.

Les volumes avaient les dimensions les plus variées. Tandis que quelques-uns étaient à peine de la grosseur d'une petite baguette, on en a trouvé un à Herculanum, qui renferme jusqu'à cent dix colonnes d'écriture, et un autre dont la longueur atteint plus de vingt mètres. D'après un passage d'Isidore de Séville, on sait que les poésies et les lettres se publiaient en petits volumes, et les ouvrages historiques en grand format.

En général, les volumes contenaient infiniment moins de matière que nos livres ordinaires. Chaque volume renfermait en effet, non pas un ouvrage entier, mais un seul livre d'un ouvrage.

Pour préserver les volumes des piqûres des insectes, on les serrait dans un étui en peau ou

en parchemin; quelquefois l'enveloppe consistait uniquement dans une feuille de papyrus. Les rouleaux qui formaient un même ouvrage étaient réunis en un faisceau, que l'on plaçait alors dans un étui d'une matière plus ou moins précieuse, et qui se fermait quelquefois avec une serrure.

On trouve au xive siècle un exemple assez remarquable d'un livre de dévotion écrit sur un rouleau de parchemin. Ce livre, qui faisait partie de la bibliothèque de Charles d'Orléans, à Blois, est mentionné sous le titre suivant dans le catalogue de cette collection : « *la Vie de Nostre-Dame*; tout historiée, en un roule de parchemin, couvert de drap d'or, en françois (1). »

Les livres carrés, que les Latins désignaient sous le nom de *codices*, n'ont été en usage que bien postérieurement aux volumes; car, suivant Vossius, il n'y en avait pas encore dans les bibliothèques de Rome au temps de Cicéron et de Catulle. La forme carrée était, à cette époque, réservée exclusivement aux livres de comptes et d'administration.

Il paraît, d'après plusieurs épigrammes de Martial, que l'emploi des *codices*, pour les ouvrages littéraires, n'était pas encore très-répandu du temps de cet auteur. Il a l'air d'en parler comme

(1) Voyez la notice de cette bibliothèque, par M. Leroux de Lincy, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. V.

d'une nouveauté, en vantant, à différentes reprises, la commodité de leur forme et l'avantage incontestable de pouvoir emporter en voyage, sous un mince paquet, des ouvrages qui formaient un nombre considérable de rouleaux. Ainsi les quinze volumes des *Métamorphoses* d'Ovide étaient contenus dans un seul livre carré. Il en était de même des quarante-huit volumes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, et des cent quarante volumes de l'histoire de Tite-Live.

On se servait indifféremment de papyrus ou de parchemin pour les livres carrés.

Quelquefois ce n'est qu'après les avoir couvertes d'écriture que l'on réunissait les feuilles de papyrus ou de parchemin, de manière à en faire un livre carré. D'autres fois les feuillets encore blancs étaient cousus et reliés d'avance. Ils étaient en général *opisthographes*, c'est-à-dire écrits des deux côtés, ce qui avait lieu très-rarement pour les rouleaux.

Les pages étaient souvent divisées en deux ou même en trois colonnes. Toutes avaient quatre marges comme nos livres. Elles n'étaient pas numérotées, suivant Géraud, qui n'a pas trouvé d'exemple de la pagination chez les anciens.

Les livres carrés étaient, en général, enveloppés dans quelque morceau d'étoffe ou dans une espèce de couverture ou d'étui en bois. On y met-

tait des fermoirs en cuir, appelés *unci* ou *hamuli*, et assez semblables aux fermoirs des anciens livres de plain-chant.

Au IIe siècle, le mot *liber* s'appliquait à un volume et à une des divisions d'un ouvrage. Deux cents ans plus tard, il désignait à la fois les volumes et les livres carrés.

Chez les anciens, les ouvrages étaient divisés en livres ; mais ces livres n'admettaient aucune subdivision. On y suppléait par des sommaires très-courts écrits sur la marge. Quelquefois on plaçait en tête de l'ouvrage une table des divers paragraphes qu'il renfermait. Chez les Latins, Valerius Soranus, savant médecin et ami de Cicéron, fut le premier à composer une table de ce genre. Il fut depuis imité par Pline l'Ancien, dont le premier livre n'est qu'une table détaillée de toute son histoire. Quelquefois ces tables étaient, comme dans les livres modernes, placées à la fin de l'ouvrage. Ce fut seulement vers le IXe ou le Xe siècle que les copistes s'avisèrent de les répartir dans le corps du livre; ce dont ils s'acquittèrent souvent d'une façon peu intelligente.

Chez les anciens, les petits formats étaient destinés aux poésies et aux lettres, tandis que les formats les plus grands étaient réservés aux ouvrages historiques.

D'après l'inventaire de la bibliothèque des ducs

de Bourgogne, on voit que la plupart des livres étaient in-folio. Les bréviaires, les livres d'heures et d'oraisons devaient être in-4° ou in-8°. Quant à ceux qui sont désignés seulement sous le titre de *Un petit livre*, il est probable qu'ils étaient petit in-8° ou in-12.

Au XVI° siècle, dans le principe, on regardait avec mépris les livres d'un petit format. « Scaliger, dit Baillet, raille Drusius pour la petitesse de ses livres; et Jean Morel, l'un des plus grands imprimeurs de son temps, se plaignait au savant Puteanus, rival de Juste Lipse, que ses livres étaient trop petits pour la vente, et que les chalands n'en voulaient pas. »

Les lettres (*epistolæ*). — Les lettres étaient roulées en forme de volume. La suscription placée en tête portait d'abord le nom de l'écrivain au nominatif, puis au datif le nom de la personne à qui la lettre était adressée, et qui était quelquefois accompagné d'une ou deux épithètes. Souvent, sans doute pour rappeler certaines personnes au souvenir de celui auquel on écrivait, on faisait figurer dans la suscription les noms de plusieurs personnes. Cicéron, écrivant à Tiron, joignait à son propre nom, dans la suscription de ses lettres, tantôt les noms de sa femme et de sa fille, tantôt ceux de son frère et de son neveu.

La date du jour et du lieu était placée à la fin

de la lettre. Cicéron, dont la correspondance est si volumineuse et si pleine d'intérêt, oubliait fréquemment de dater ses lettres (1).

VIII.

LES MONASTÈRES, LES COUVENTS DEPUIS LE MOYEN AGE JUSQU'EN 1470.

Les monastères, dit Lambinet dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, les métropoles, les chapitres, furent, pendant quatorze siècles, les dépositaires de presque tous les monuments écrits de l'antiquité.

Les moines et les prêtres transcrivaient la Bible, les ouvrages des Pères, les recueils des décisions, des canons, les formules des actes publics pour le commerce des affaires; c'était à eux qu'on accourait pour les dresser; c'était parmi les clercs que les princes tiraient leurs notaires, leurs chanceliers; ils étaient presque les seuls qui sussent lire et écrire; ils étaient chargés par état de l'instruction publique; ils dirigeaient les écoles, les universités : il n'est donc pas étonnant qu'ils aient exercé sur les esprits, les consciences et les opinions politiques et religieuses cet empire absolu

(1) *Curiosités bibliographiques*, par M. Ludovic Lalanne.

que l'instruction donne sur l'ignorance, la force sur la faiblesse, la richesse sur l'indigence.

Presque tous les manuscrits des auteurs étaient déposés dans leurs archives : les princes en avaient quelques-uns ; les riches en possédaient peu ; leur rareté les rendait infiniment chers ; la caste des copistes les tronquèrent, les interpolèrent, les dénaturèrent au gré de leurs passions, de leurs préjugés, de leur intérêt ; ils les rendirent obscurs par leur ignorance, leurs abréviations ; les variantes innombrables qu'on y trouve en sont la preuve : il en est donc très-peu qui nous soient parvenus dans leur pureté primitive.

Le peuple végétait dans un état de servitude, de grossièreté, de torpeur ; il ignorait et ses droits et sa force ; il ne connaissait que les lois de la dépendance ; il ne savait que ce qu'on voulait qu'il sût.

L'invention de l'imprimerie changea tout à coup la face du globe et le sort des hommes.

Elle fit, avec la poudre à canon, la conquête de la liberté civile et religieuse ; elle brisa la chaîne des préjugés ; elle fit découvrir la source du pouvoir, ses divisions, son étendue, ses bornes ; elle créa un nouveau monde physique, politique et moral.

Bientôt les sciences et les arts, ensevelis dans la poussière des archives, reçurent un nouveau

jour; la presse en multiplia les monuments; ils devinrent entre les mains du peuple autant de faisceaux de lumière, dont la réunion servit à renverser le trône antique de l'erreur, de la superstition et du despotisme monarchique, féodal et monastique.

Au commencement du XII[e] siècle, sous le long règne de Philippe I[er], le christianisme, redoutant, à juste titre, l'altération des textes, en ce qui touchait surtout les points de doctrine, n'osait confier la copie de ses livres qu'à des hommes spéciaux, initiés de longue main aux dogmes de la religion, et qu'il rendait, pour ainsi dire, responsables de leur travail mécanique.

Aussi les monastères s'occupaient-ils presque exclusivement de copies de livres ou plutôt des manuscrits, puisque les livres imprimés n'existaient pas encore, d'échanges; échanges et copies qui formaient un commerce véritable, très-profitable pour ces saintes retraites.

Dans la plupart des couvents, la règle ordonnait la transcription des manuscrits, ainsi que celle de toutes les lois; généralement, cette obligation n'était pas toujours suivie.

On exigeait même, dans certains monastères, que tout nouveau novice fît don à la bibliothèque du couvent d'une ou de plusieurs copies d'ouvrages sacrés ou profanes.

La transcription des livres au moyen âge était regardée comme une œuvre expiatoire, surtout ceux qui avaient rapport à la religion.

« Les livres que nous copions, disent les statuts de Gui II, prieur des chartreux, deviennent autant de prôneurs de la vérité. Nous espérons que Dieu nous récompensera, et pour tous les hommes que ces livres auront débarrassés de l'erreur, et pour tous ceux qu'ils auront affermis dans la vérité catholique. »

« Théoderic, abbé d'Ouche, dit à son tour Orderic Vital, écrivait bien, et il a laissé aux jeunes religieux d'illustres monuments de son talent.

Le livre des *Collectes*, le *Graduel* et l'*Antiphonier* furent écrits de sa propre main dans le couvent même.

Son neveu Radulphe copia l'*Eptateuque*, ainsi que le *Missel* dans lequel on chante journellement la messe au couvent.

Son compagnon Hugues fit une copie de l'Exposition sur Ezéchiel, du Décalogue et de la première partie des livres moraux.

Le prêtre Roger est celui auquel on doit une copie de la troisième partie des livres moraux, des Paralipomènes, et des livres de Salomon. »

Ce fut de cette école que sortirent plusieurs excellents copistes (1), tels que Bérenger, qui

(1) Les calligraphes français ont rarement mis leurs noms à leurs

depuis, devint archevêque de Venosa, Goscelin et Radulphe, Bernard, Turquetil, Richard et plusieurs autres, qui remplirent la bibliothèque de Saint-Evroul des traités de Jérôme et d'Augustin, d'Ambroise et d'Isidore, d'Eusèbe et d'Orose, et de divers docteurs; leurs bons exemples encouragèrent les jeunes gens à les imiter dans un pareil travail.

L'homme de Dieu, Théoderic, leur donnait des instructions, et les avertissait souvent de fuir l'oisiveté de l'esprit, qui est si nuisible au corps et à l'âme. Il avait l'habitude de leur parler en ces termes : « Un frère demeurait dans un monastère; il avait commis de nombreuses infractions aux règles monastiques; mais il était écrivain, il s'appliqua à l'Écriture, et copia volontairement un volume considérable de la divine loi. Après sa mort, son âme fut conduite pour être examinée devant le tribunal du juge équitable. Comme les mauvais esprits portaient contre elle de vives accusations, et faisaient l'exposé de ses péchés innombrables, de saints anges, de leur côté, présentaient le livre que le frère avait copié dans la maison de Dieu, et comptaient, lettre par lettre, l'énorme volume, pour les compenser par autant de péchés.

ouvrages. Les copistes du célèbre *Codex Evangeliorum*, qui était jadis à Saint-Denis, etaient deux religieux du IXe siècle nommés Beringar et Luthard; et le calligraphe du *Codex bibl.*, qui fut présenté à Charlemagne lors de son séjour à Pavie, s'appelait Ingobert.

« Une seule lettre dépassa le nombre de ses fautes, et tous les efforts des démons ne purent lui opposer un péché de plus.

« Aussi la clémence du juge suprême pardonna au frère, et ordonna à son âme de retourner à son corps, et lui accorda avec bonté le temps de corriger sa vie (1). »

Chez les Romains, l'opération du collage des manuscrits, c'est-à-dire l'assemblage des feuillets dont se composait un volume, était fait, soit par des apprentis copistes, soit par des esclaves ou des affranchis qui portaient le titre de *glutinatores*.

Il en était de même dans les couvents.

« Que l'un, dit Trithème, abbé de Spanheim au XVe siècle, que l'un corrige le livre que l'autre a écrit, qu'un troisième fasse les ornements à l'encre rouge; que celui-ci se charge de la ponctuation, un autre des peintures; que celui-là colle les feuilles et relie les livres avec des tablettes de bois. Vous, préparez ces tablettes; vous, apprêtez le cuir; vous, les lames de métal qui doivent orner la reliure. Que l'un de vous taille les feuilles de parchemin, qu'un autre les polisse; qu'un troisième y trace, au crayon, les lignes qui doivent guider l'écrivain; enfin qu'un autre prépare l'encre et un autre les plumes. »

(1) *Histoire de Normandie*, coll. Guizot, t. XXVI. (Lud. Lalanne.)

La salle où les moines copistes se tenaient pour travailler se nommait ***scriptorium***.

Elle était consacrée par la bénédiction suivante, que rapporte Ducange dans son *Glossaire* :

« *Benedicere digneris, Domine, hoc scriptorium famulorum tuorum, et omnes habitantes in eo, ut quidquid divinarum scripturarum ab eis lectum, vel scriptum fuerit, sensu capient, opere perficiant; per Dominum, etc.*

Daigne bénir, ô mon Dieu, ce lieu consacré au travail de tes serviteurs, ainsi que tous ceux qui l'habitent, afin que toutes les saintes écritures, qui seront lues ou écrites, soient sans fautes, et que ce travail soit profitable.

Les moines-copistes devaient travailler en silence, et pour qu'ils ne fussent pas dérangés, l'abbé, le prieur, le sous-prieur et le bibliothécaire avaient seuls le droit d'entrer dans leur salle.

C'était le bibliothécaire qui indiquait aux moines-copistes ce qu'ils devaient transcrire, et leur fournissait tous les objets dont ils pouvaient avoir besoin : il leur était sévèrement défendu de copier autre chose que ce qui leur avait été prescrit.

Honneur à la mémoire de ces patients et non moins humbles religieux, qui tenaient d'une main aussi ferme qu'il leur était donné de le faire, le flambeau des lettres et des sciences, en des temps qui étaient loin d'être toujours calmes et pros-

pères! On se plaît à se reporter par l'imagination dans leurs cellules où ils élaboraient avec tant de soin et de patience leurs travaux si paisibles et si fructueux, sans se douter, peut-être, de toute l'étendue de leurs sacrifices en faveur de la postérité, qui se plaît à leur payer un légitime tribut d'admiration et de reconnaissance qui leur est dû et leur sera décerné dans tous les âges.

IX.

LES COPISTES, SCRIBES, CALLIGRAPHES, CHRYSOGRAPHES, ET LES ANTIQUARII.

Après avoir parlé des moines obligés, par les statuts de leur ordre, de s'occuper de la transcription des manuscrits, il est bon de mentionner leurs devanciers dans cette tâche, qui ne pouvait guère être dévolue qu'à des intelligences développées, et ne pas être purement restreinte à des occupations manuelles.

L'ignorance de presque tous les copistes d'aujourd'hui, quand on a recours à des calligraphes de métier, se comprend, attendu que c'est une occasion fortuite pour eux, au lieu qu'autrefois, c'était le seul moyen de publicité que possédaient les auteurs et le public.

Aussi, dans l'antiquité, le titre de copiste était-il honorifique et considéré. Il désignait évidemment un savant interprète des écritures qui lui étaient confiées, il impliquait même au besoin, quelquefois, celui autrement relevé, de critique et de commentateur. Chez les Romains, la transcription des manuscrits était le partage d'esclaves, les plus intelligents et habiles sans doute, et l'on attachait un très-haut prix à la valeur vénale de ces copistes. C'était même une sorte de luxe, exclusivement réservé aux riches, qui par là pouvaient se pavaner de leur amour prétendu pour la science, et la supposer chez eux en propre personne.

Sénèque, dans sa XXVII[e] épître, parle d'un certain *Calvitius Salonius*, qui ayant acheté onze esclaves, avait fait apprendre à chacun d'eux un poëme grec, pour sans doute les lui réciter à l'occasion; et comme il avait compté cent mille sesterces (25,000 francs) par tête, somme pour laquelle, lui observait un plaisant, il aurait pu acheter onze bibliothèques des mieux fournies.

Il est aisé de penser que c'était une spéculation heureuse que de faire instruire de tels esclaves (1); on les traitait avec beaucoup d'égards

(1) On a vu en Russie, avant la grande émancipation des serfs par le gouvernement, des seigneurs choisir des personnes de l'un et de l'autre sexe, leur faire apprendre des arts, ou des métiers qui s'en

et de douceur, ou pour mieux dire, ils étaient soignés comme des objets ou choses d'une grande valeur et partant peu commune. Outre ces esclaves plus ou moins lettrés, lesquels enfin possédaient au moins les éléments nécessaires pour mener à bien leur tâche sous le rapport intellectuel, on voyait également à Rome des copistes de profession; c'étaient communément des affranchis, dont la plupart étaient Grecs, et qui se chargeaient de la transcription des manuscrits. Ceux qui s'occupaient de préférence de ce genre de travail, étaient désignés sous le nom d'*Antiquarii*, et pour transcrire avec fidélité et en connaissance de cause les vieilles écritures, les déchiffrer surtout, il fallait être réellement versé dans plusieurs branches de connaissances humaines, et avoir au préalable fait de solides études.

On sent de quelle importance étaient ces connaissances et la plus exacte fidélité dans la transcription, quand il s'agissait d'ouvrages relatifs à la religion. Les copistes avaient coutume, au commencement ou à la fin des manuscrits, de recommander à ceux qui les suivraient de collationner en écrivant, et avec le plus grand soin, leur travail. Peu rassurés par cette prière, ils y joi-

approchaient, pour ensuite s'approprier le produit de leurs talents. De tels serfs avaient une valeur proportionnée, souvent très-considérable, si l'on songe qu'un simple paysan était évalué à 3 ou 4,000 fr.

gnaient aussi des imprécations en forme de malédictions, contre ceux qui oseraient ajouter aux textes, ou qui, par une main non moins sacrilége, oseraient en retrancher quelque chose.

« Les bons copistes furent rares dans l'antiquité comme au moyen âge. Les ouvrages en langue latine étaient transcrits d'une manière si fautive, que Cicéron ne savait où s'adresser pour acheter ceux que lui demandait son frère Quintus. Aussi avait-il lui-même des copistes qui publiaient ses propres ouvrages sous sa direction.

Du temps de Strabon, rien n'était plus incorrect que les manuscrits qu'on vendait à Rome et à Alexandrie. Il ne faut donc pas s'étonner de l'état informe où nous sont parvenus plusieurs auteurs anciens, dans lesquels on trouve des passages incompréhensibles. Chaque copiste répétant les fautes de ses devanciers, et en ajoutant de nouvelles, on comprend quelle somme énorme d'erreurs s'est trouvée accumulée, de siècle en siècle, depuis l'antiquité jusqu'à l'invention de l'imprimerie.

Ce qui a contribué encore à jeter beaucoup de confusion dans le texte de certains auteurs, ce sont les corrections que bien des critiques se sont permises, lorsqu'ils ne parvenaient pas à entendre un passage tel que le donnaient les manuscrits. Les écrivains grecs ont eu surtout à souffrir

du plus ou moins d'intelligence, du plus ou moins de critique et d'érudition de leurs éditeurs ou commentateurs.

« Les bévues des copistes sont comme la postérité d'Abraham. Celui qui voudrait les compter calculerait plus facilement la poussière de la terre. Nous renvoyons ceux qui voudraient en avoir une idée aux diverses éditions commentées des classiques grecs et latins (1). »

Il y avait anciennement dans les Gaules des *chrysographes*, ou écrivains en lettres d'or. Ce genre de luxe dans les manuscrits était volontiers usité aux IV[e] et V[e] siècles; on en diminua insensiblement l'emploi et enfin il a disparu, car on a perdu le secret d'attacher l'or au papier, de telle manière que les lettres ressortent en relief, semblent d'or battu et bruni, dont les imitations modernes en ce genre ne donnent qu'une idée très-imparfaite. Il suffit d'avoir vu un de ces anciens manuscrits pour ne jamais oublier la perfection dont faisaient preuve les copistes enlumineurs et doreurs.

J'ai vu, dit, Lambinet, dans l'église de Notre-Dame, à Aix-la-Chapelle, les quatre Évangiles en latin, trouvés dans le tombeau de Charlemagne. Ils sont écrits en lettres d'or, sur vélin pourpré.

(1) Ludovic Lalanne, déjà cité.

Le monarque, assis sur un trône, les tenait de sa main gauche, et de l'autre son épée.

L'abbaye de Saint-Hubert, en Ardenne, possédait aussi un fameux psautier en caractères d'or, présent de l'empereur et roi Lothaire; on ignore ce qu'est devenu, depuis la révolution, ce très-précieux manuscrit. Entre autres trésors bibliographiques, la célèbre bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, montrait avec vénération le psautier, écrit en lettres d'or et d'argent, sur vélin, lequel avait appartenu au saint patron, et qui datait du v[e] siècle.

Nous avons indiqué qu'il se trouve un manuscrit semblable, mais qui remonte au iv[e] siècle, dans la bibliothèque de la ville de Metz, d'où avait été déjà tirée la Bible de Charles le Chauve, aujourd'hui l'un des plus précieux ornements de la grande bibliothèque de Paris.

X.

DES ÉCRIVAINS EN OR ET COULEURS; DES MINIATURISTES ET ENLUMINEURS.
RARETÉ ET PRIX EXCESSIF DES ANCIENS MANUSCRITS.

On a parlé précédemment des diverses sortes d'encres en usage. Il est convenable d'entrer dans

quelques détails sur celles métalliques d'abord qui ont été employées de préférence pour les manuscrits avant de traiter de ceux-ci.

« On se servait de ces encres pour les lettres initiales, les premières lignes, les notes marginales, les passages remarquables, les encadrements, les miniatures, et en particulier, pour les titres que l'on écrivait ordinairement en rouge, d'où le nom de *rubriques*. Un passage des *Institutes de Gaïus*, relatif à l'accession mobilière (c. II, § 77), montre que du temps de ce jurisconsulte l'écriture d'or était déjà en usage. La France possède quelques manuscrits qui sont tout entiers en lettres d'or. C'est du VIIIe au Xe siècle qu'on a fait le plus fréquent emploi de cette encre précieuse. Dans la suite, surtout depuis le XIIIe siècle, elle fut souvent remplacée par des feuilles d'or artistement appliquées. Une teinte noire ou verdâtre caractérise les lettres d'argent, qui sont d'ordinaire fort altérées. Les Bénédictins attribuent au Ve ou au VIe siècle un manuscrit dont chaque livre commence régulièrement par quelques lignes en lettres onciales rouges. Il n'y a aucune remarque à faire sur les encres bleue, violette, blanche, verte et jaune, si ce n'est que cette dernière, dont l'emploi a été, du reste, peu fréquent, est presque toujours mal conservée. Les encres rouge et bleue sont celles qui ont été le plus en faveur pendant tout le moyen

âge. Dans beaucoup de manuscrits, notamment dans ceux du XIIIe siècle, on les voit alterner d'une façon régulière au commencement des chapitres : les lettres initiales bleues sont accompagnées d'ornements rouges, et les lettres rouges d'ornements bleus ou violets. Quelquefois les alinéa sont indiqués par des espèces de *t* ou des *t* dont la couleur rouge ou bleue alterne pareillement.

Pour l'ordinaire, le calligraphe n'était point chargé d'appliquer à la décoration des manuscrits l'or, l'argent et les encres de différentes couleurs : il laissait cette tâche à l'enlumineur ; c'est pourquoi tant de manuscrits sont encore dépourvus de lettres initiales. Il en est de même des incunables, dont les lettres capitales, laissées en blanc, étaient ensuite tracées à la main. L'art de décorer les livres d'enluminures était connu des anciens, mais peu pratiqué. La rareté des ornements est assez en rapport avec l'antiquité : aussi les Bénédictins regardent-ils comme antérieurs au VIIe siècle les manuscrits, exécutés d'ailleurs avec soin, qui n'offrent point de lettres historiées. Dans le principe, les ornements se composaient de broderies ; elles furent remplacées aux VIIIe et IXe siècles par des treillis, ainsi que par des tresses et des chaînettes, qui donnèrent lieu aux lettres entrelacées. A celles-ci succédèrent les arabesques, dont la mode dura au moins jus-

qu'au XIIe siècle. Depuis, les ornements semblent perdre sous le rapport du goût ce qu'ils gagnent en finesse et en élégance; les lettres historiées affectent des formes monstrueuses et sont chargées de filigranes, de chevelures, de traits exubérants de toutes sortes, dont les extensions remplissent parfois les marges. De ces échappements des lettres naquirent les rinceaux et les vignettes, genre d'ornements où les enlumineurs ont le mieux réussi. Rien n'égale l'éclat des couleurs et la riche fantaisie des dessins qui encadrent le texte des manuscrits du XVe siècle. Les feuillages, les fleurs, les fruits, les insectes y sont traités avec beaucoup de délicatesse et souvent même avec une fidélité parfaite. Malgré ce retour à l'étude de la nature, les paysages sont encore à peu près dénués de perspective, et les personnages conservent de la roideur. Cependant quelques ouvrages annoncent déjà la renaissance de la peinture.

L'usage d'illustrer les ouvrages de miniatures n'était point particulier à ces bas temps : on en trouve des traces chez les Romains, et l'on sait que les artistes byzantins se sont beaucoup exercés dans ce genre de peinture, qui fut négligé en France jusqu'au temps de Charlemagne. Sous le règne de cet empereur des enlumineurs venus de l'Orient et de l'Italie répandirent le goût de la

miniature. Il reste plusieurs beaux manuscrits qui en font foi : tels sont l'*Évangéliaire* de Saint-Riquier à Abbeville, celui de Saint-Serain, autrement dit *Heures de Charlemagne*, donné à Napoléon par la ville de Toulouse, et conservé aujourd'hui au Louvre ; enfin, les deux bibles de Charles le Chauve, dont l'une est à Rome, l'autre à Paris.

Après la chute des Carlovingiens, l'art de la miniature languit en France jusque vers le XII[e] siècle ; il commença alors à se relever un peu, et s'enrichit d'un nouveau genre d'ornement, les armoiries, que les croisades venaient de mettre à la mode. Aux siècles suivants, il se développa de plus en plus, fut appliqué à toutes sortes de manuscrits, et parvint peu à peu à un haut degré de perfection, par les soins de Flamel, de Jean Fouquet, de Louis Duguernier, de Frédéric Brentel et de plusieurs autres enlumineurs habiles. Le goût des enlumineurs survécut longtemps à la découverte de l'imprimerie. On continua, jusqu'au règne de Louis XIV, d'illustrer des manuscrits, ainsi que des imprimés. Le *Livre des Tournois*, peint par le roi René lui-même, les *Heures* splendides d'Anne de Bretagne, et le *Recueil des rois de France*, de Dutillet, peuvent donner une idée des derniers efforts des miniaturistes dans un art qui allait bientôt se perdre, en se confondant

avec la gravure ou avec la miniature sur vélin séparée des livres (1).

Le luxe des livres manuscrits était, dans ces temps, porté à un point de magnificence inconnue de nos jours, et qui nous étonne de plus en plus.

Les artistes les plus habiles, qui souvent nous venaient d'Italie, semblent avoir consacré toute la verve, toute la puissance de leur imagination et de leur talent, à illustrer un grand nombre de manuscrits de liturgie, de chevalerie, d'histoire et de poésie.

De véritables chefs-d'œuvre étaient journellement produits par le concours des *calligraphes*, des *doreurs*, des *rubricateurs*, des *relieurs*, des *parcheminiers*, des *peintres* en *ornements* et en *figures*, des *chrysographes*.

Tous ces splendides manuscrits attestent le goût d'alors pour les beaux-arts et les belles-lettres.

Le grand nombre de missels si éclatants de vignettes, d'ornements, qui ont été conservés, prouve que toute personne jouissant d'une grande fortune en consacrait une partie à ce luxe.

« La Bibliothèque impériale possède deux Bibles manuscrites (dit feu Camus, le savant archiviste et membre de l'Institut, au tome VI des *Notices* et *Extraits*), dont l'une ne contient pas moins de 5,122 tableaux avec deux versets pour

(1) Augustin Delloye, *Paléographie*. Ouvrage déjà cité

chaque tableau, alternativement en latin et en français; tous deux sont décorés d'une capitale, et d'une finale en or et en outremer.

En estimant chaque tableau avec les deux versets 16 fr., ce serait une somme de plus de 82,000 fr. qu'aurait coûté ce livre, non compris les frais d'écriture et de parchemin.

Le second manuscrit a un peu plus de moitié de ce nombre de tableaux, et le prix dépasserait aujourd'hui 30,000 fr.

Ou trouverait-on un pareil luxe pour les livres maintenant? »

Presque tous les manuscrits étaient écrits sur du parchemin, dont la vente n'avait lieu qu'une fois par an à la foire du Lendit. (Voyez page 22.)

Il était fort rare que les corps savants qui possédaient des bibliothèques permissent le déplacement et le prêt au dehors d'aucun des livres dont elles se composaient.

Nous n'en citerons qu'un seul exemple :

Louis XI, ayant appris que la Faculté de médecine possédait un manuscrit de *Rhasès*, célèbre médecin arabe du xe siecle, fit demander à la Faculté de le lui prêter pour qu'il le fit transcrire, et telle fut sa réponse :

« Nostre souverain seigneur, tant et si très-humblement qui plus pouvons, nous nous recommandons à vostre bonne grâce, et vous plaise sçavoir, nostre souverain sei-

gneur, que le président, messire Jean de la Driesche, nous a dit que lui avez rescrit qu'il nous envoyast *Totum continens Rasis*, pour faire escrire, et pour ce qu'il n'en a point, sçachant que nous en avons un, nous a requis que luy voulussions bailler.

Sire, combien que toujours avons gardé très-précieusement le dit livre, car c'est le plus beau et le plus singulier thrésor de nostre Faculté, et n'en trouve point guère de tel; néanmoins que de tout nostre cœur désirons vous complaire et accomplir ce qui vous est agreable, comme tenus sommes, avons délivré au dit président le dit livre pour le faire escrire, moyennant certains gages de vaisselle d'argent et austres cautions qu'il nous a baillés en sûresté, de le nous rendre, ainsi que selon les statuts de nostre Faculté faire se doit, lesquels nous avons tous jurez aux saintes Évangiles de Dieu, garder et observer, ne autrement ne le pourrions avoir pour nos prospres affaires.

Priant Dieu, sire, etc. »

Le roi ordonna au président Driesche de donner à la Faculté de médecine sa vaisselle d'argent pour *gage*, afin d'avoir communication de ce manuscrit, et de le faire copier. Ce qui fut exécuté le 29 novembre 1471 (1). Au bas de l'acte qui intervint, il est dit que « le gage fourni à la Faculté de médecine a été fixé à 12 marcs d'argent et 20 sterlings, et qu'en outre, *Martingue*, bourgeois de Paris, s'est constitué caution pour 100 écus d'or (2). »

(1) Ce manuscrit fut copié, mais il ne parut que plus tard (G. Peignot, *Dict. bibl.*, t. I, p. 81).

(2) Du Boulay, *Historia universitatis parisiensis*, t. IV, p. 855.

Cette anecdote, dit Lambinet, n'aura rien d'étonuant pour ceux qui savent que dans le courant du XIVe siècle et au commencement du XVe, les manuscrits étaient si précieux, si rares et si chers qu'ils se vendaient par contrats, comme des immeubles, et qu'on les donnait en dot, en gages, en fidéicommis, en héritage.

On voit dans le IIe livre des *Antiquités de Paris*, qu'en 1332, Geoffroy de Saint-Léger, l'un des clercs-libraires, reconnaît et confesse avoir vendu, cédé, quitté, transporté, sous hypothèque de tous et chacun de ses biens, et garantie de son corps même, un livre intitulé : *Speculum historiale in consuetudine parisiensi*, divisé et relié en quatre tomes, couverts de cuir rouge, à noble homme messire Girard de Montagu, avocat du roi au parlement, moyennant la somme de quarante livres parisis (évaluée de nos jours à plus de 200 fr).

César Nostradamus, dans sa chronique de Rouen, raconte que, vers l'an 1392, *Alazaia de Bleois*, épouse de Boniface de Castellane, baron d'Allemagne, faisant son dernier testament, laissa à sa fille une certaine quantité de livres, où était écrit tout le corps de droit, *formé et peint en belle lettre de main sur parchemin*, avec obligation qu'au cas qu'elle vînt à se marier, elle eût à prendre un homme de robe longue, docteur, jurisconsulte, et *qu'à ces fins, elle lui laissait ce beau*

et riche trésor, cet exquis et précieux volume, en diminution de sa dot.

Le 2 novembre 1447, Lantimer de Gisors passa un contrat en forme dans la même ville avec Guillaume *Tuleu*, procureur en l'Hôtel-Dieu de Paris, par lequel il donne audit hôpital, pour y demeurer et appartenir perpétuellement, un manuscrit intitulé : le *Pèlerinag de la vie humaine*, composé vers l'an 1358 par *Guilleville*, religieux bernardin de Chaalis, afin, dit Lantimer, d'*avoir le pardon de ses péchés, que le saint-père le Pape a promis, dans ses bulles envoyées audit Hôtel-Dieu*, la somme nécessaire à son entretien; et en intention sous la miséricorde de Dieu que lui, sa femme et ses enfants, et à venir, et en l'especial, son parain feu maistre Nicole Ducur, jadis chirurgien du roy Charles, que Dieu absoilve, qui luy délaissa ce livre, lorqu'il accompagnez et participa ès bons pardons, etc. »

On lit dans les *Annales de Pavie* que Jacques *Piccolomini*, cardinal, écrivit vers 1450, à son ami Donat Acciaioli, savant illustre de Florence, pour le prier de lui acheter un *Josephe* (Flavius). Celui-ci s'excusa de le prendre parce qu'il était trop cher; mais il lui offrit trois volumes de *Plutarque*, au prix de 80 écus d'or, et les *Epîtres de Sénèque* pour 16...

Les vies de Plutarque furent ensuite traduites

en latin par Acciaioli, et imprimées à Florence en 1478.

Alphonse V, d'Aragon, roi de Naples et de Sicile, négociait lui-même des manuscrits.

Antoine de Palerme, qui était à son service, nous apprend cette particularité dans le livre de ses Épîtres.

« *Vous m'avez mandé de Florence*, dit-il à Alphonse, que vous connaissiez un beau Tite-Live à vendre au prix de 125 écus d'or. Je prie Votre Majesté de l'acheter pour mon compte et de me l'envoyer.

Entretemps je me procurerai l'argent nécessaire pour vous rembourser.

Mais je désirerais savoir de vous qui, du Pogge ou de moi, a le mieux fait?

Le Pogge a vendu Tite-Live, le roi des livres, qu'il avait très-bien écrit de sa main, pour acheter une campagne près de Florence, et moi j'ai affiché mon bien à vendre pour acheter Tite-Live..... »

On trouve dans la vingtième épître de Gaguin à Fichet, qu'un de ses amis d'Italie l'avait chargé d'acheter *les Concordances de la Bible*, à Paris, qu'il n'en connaissait qu'une, écrite supérieurement, que le libraire *Paschasius* lui vendrait au prix de cent écus d'or.

Pétrarque rapporte dans une de ses lettres à son ami Luc Perma, provençal, que Tuscus, son maître de grammaire et de rhétorique, grand libertin, fut obligé d'engager deux petits vo-



lumes de Cicéron manuscrits, pour acquitter ses dettes.

Quelques manuscrits sont devenus célèbres, quoiqu'ils n'eussent d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue. Tel était le *Liber passionis D. N. J. C. cum figuris et characteribus ex nulla materia compositis*. Les feuilles de ce livre étaient de parchemin, sur lequel on avait découpé tous les traits de lettres que l'on a coutume d'écrire ou d'imprimer sur le papier; de sorte qu'en mettant entre les feuilles un papier noir, ou bien en les regardant par le revers au grand jour, tous les mots pouvaient en être lus distinctement.

Ce livre singulier se voyait en 1640 dans la bibliothèque du prince de Lingen, et l'on prétend que l'empereur Rodolphe en offrit une somme considérable.

Ajoutons encore quelques mots sur les manuscrits au moyen âge.

Au neuvième siècle, Loup de Ferrières écrivait à Eginhard :

« J'irai vous voir pour vous rendre vos livres et apprendre de vous quels sont ceux dont je puis avoir besoin. Je vous aurais envoyé Aulu-Gelle, si l'abbé ne l'avait garde de nouveau, se plaignant de ne pas l'avoir encore fait copier; mais il m'a promis de vous écrire qu'il m'avait arraché de force cet ouvrage. » Dans une lettre adressée à une autre personne, on trouve les passages suivants : « Le

livre que vous m'aviez demandé me l'a été, à mon retour, par beaucoup de personnes auxquelles il ne me convenait pas de le prêter. J'ai presque résolu, de peur qu'il ne périsse, de l'envoyer quelque part... Mais quand vous viendrez, peut-être vous l'obtiendrez de moi. » Ailleurs, Loup s'exprime ainsi : « Je vous envoie, avant de l'avoir lu, le manuscrit des annotations de saint Jérome sur les Péres. Que votre Diligence veuille bien le faire lire ou le faire copier et nous le renvoie promptement. Dès que j'aurai les *Commentaires* de César, je vous les ferai passer. »

La correspondance du même écrivain montre combien il était difficile de se procurer des ouvrages sacrés ou profanes. Ainsi, ayant démandé à un abbé allemand l'*Explication de Jérémie* par saint Jérôme, et n'ayant pas pu se la procurer, il s'adresse au pape Benoit III, et, lui écrivant pour lui recommander deux moines qui avaient entrepris le pèlerinage de Rome, il ajoute :

« Nous vous demandons aussi Cicéron *De oratore*, et les douze livres des Institutions de Quintilien, qui sont contenus dans un seul volume de médiocre grandeur. Nous avons diverses parties de ces auteurs, mais nous voudrions en posséder la totalité. Enfin nous demandons aussi le *Commentaire* de Donat sur Terence. Si votre libéralité nous accorde cette faveur, tous ces ouvrages, avec l'aide de Dieu, vous seront promptement rendus. »

A cette époque, où les manuscrits avaient une si grande valeur, les voyages n'étaient pas plus sûrs pour les livres que pour les hommes. Loup

de Ferrières s'excuse auprès d'Hincmar de n'avoir pu lui envoyer un ouvrage de Bède, « livre si volumineux, dit-il, qu'il ne peut être caché ni dans le sein ni dans la besace. Et quand l'une ou l'autre de ces choses serait possible, il eût été exposé à la rencontre funeste d'une troupe de méchants que la beauté du manuscrit aurait pu tenter, et ainsi il eût été perdu peut-être pour vous et pour moi. »

On concevra en effet, d'après le fait suivant rapporté par Mabillon dans ses *Analecta*, que la valeur des manuscrits pût tenter la cupidité des voleurs : Grécie, comtesse d'Anjou, au XIᵉ siècle, acheta un recueil des *Homélies* d'Haimon d'Halberstadt pour deux cents brebis, un muid de froment, un autre de seigle, un troisième de millet et un certain nombre de peaux de martre.

Les propriétaires de manuscrits, pour tâcher de défendre leur bien, avaient recours à des moyens qui devaient être d'une efficacité fort douteuse. L'*Alexandrian Codex* (Ancien et Nouveau Testament), manuscrit du IVᵉ siècle conservé au British Museum, porte cette inscription :

« Ce livre est dédié à la chambre patriarcale de la ville d'Alexandrie. Celui qui s'en emparerait sera excommunié et exclu de l'Église et de la communion. Athanase l'Humble. »

Au XIᵉ siècle, Robert, archevêque de Cantor-

béry, donna au monastère de cette ville un *Rituel* (*Sacramentary*) à la fin duquel on lisait: « Si quelqu'un dérobe ce livre par la force, par fraude ou de quelque autre manière, puisse son méfait causer la perdition de son âme; qu'il soit rayé du livre de vie, et que son nom ne soit pas écrit parmi ceux des justes. »

Dans un manuscit de 1072, qu'on voit au mont Cassin, une note se termine ainsi: «Si quelqu'un essaye de s'emparer de ce livre, sous quelque prétexte que ce soit, qu'il puisse être, au jour du jugement, avec ceux qui seront brûlés par le feu éternel. » Enfin on trouve cette phrase dans un manuscrit écrit vers 1250, et contenant les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique et la Sagesse: « Ce livre appartient au monastère de Rochester: si quelqu'un l'enlève et le cache, qu'il soit anathème. *Amen.* »

Ailleurs le prieur et les moines du même couvent annoncent qu'ils prononceront chaque année l'excommunication contre celui qui aurait détourné un exemplaire de la *Physique* d'Aristote, ou seulement altéré le titre.

Aujourd'hui, dans les colléges, les écoliers ont conservé l'habitude de placer sur leurs livres des imprécations burlesques contre ceux qui les leur voleraient ou ne les rendraient pas après les avoir pris.

On regardait comme une œuvre méritoire d'offrir des manuscrits à Dieu, aux églises et aux couvents pour le soulagement de son âme, *pro remedio animæ suæ*. Mabillon a trouvé, en tête d'un recueil manuscrit des conciles généraux et des décrétales des papes, une inscription qui porte que ce livre fut offert à l'autel de Notre-Dame du Puy, par Adalard, qui en était évêque en 919. Saint Maïeul, abbé de Cluny, ayant fait copier le commentaire de saint Ambroise sur saint Luc, et celui de Raban-Maur sur Jérémie, les offrit de même à son monastère, en les mettant sur l'autel de saint Pierre. On trouve encore plusieurs exemples de cet usage.

Cette magnificence des manuscrits souleva des contradicteurs, entre autres les dominicains qui défendirent aux copistes de leur ordre, de faire des livres dorés, et leur ordonnèrent de s'appliquer plutôt à former des caractères plus lisibles.

« Ces ornements avaient élevé le prix des livres à un taux excessif, dont il nous est difficile, vu les variations du système monétaire, de concevoir une idée précise. Nous croyons toutefois que chaque miniature des manuscrits de Saint-Graal coûtait deux florins, qu'on payait quatre-vingts livres une copie de la Bible, et deux cents florins un Missel orné. En général, nous pourrions dire que le prix moyen d'un volume in-folio d'alors

équivalait à celui des choses qui coûteraient aujourd'hui quatre ou cinq cents francs (1). »

Voici quelques articles extraits des comptes de dépenses de la maison de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Ils peuvent servir à compléter ce qui vient d'être dit sur le prix qui coûtaient les enlumineurs :

« 1373. (Amiot Arnaut) Belin, enlumineur à Dijon, escript et enlumine un sept seaumes, pour la duchesse, pour 3 fr. (environ 28 fr. 45 cent.).

« 1377. Le duc paye à maistre Robert, faiseur de cadrans à Paris, 4 fr. (environ 36 fr. 45 cent.) pour un almanach qu'il avait fait pour li, pour ceste année, commençant le 1er janvier.

« 1382. Le duc paye à Henriot Garnier Breton 72 fr. (511 fr. 30 cent.) pour ung livre appelé les *Chroniques des rois de France* (2). »

XI.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR L'ART. REVUE DES PRINCIPAUX MANUSCRITS CONNUS.

Lorsqu'on examine attentivement les anciens

(1) Ces derniers prix nous semblent même modiques, si l'on songe aux ventes modernes de livres, où de pareils ouvrages, notamment à celle de Libri, ont atteint des chiffres fabuleux, et la plupart des acheteurs étaient de simples particuliers, amateurs et libraires.
(2) A. Geraud, déjà cité.

manuscrits, enrichis de miniatures, dont toutes les marges sont ornées de fleurs, de feuillages, de fruits, d'oiseaux, d'insectes, d'animaux peints en or et en couleurs, de même que les lettres capitales en torneures, il n'est personne qui ne soit frappé de la vivacité des tons, du bruni de l'or, et de la netteté du dessin; il n'est personne aussi qui ne regrette la perte de cet art, dont se servaient encore les scribes des XIIIe, XIVe et XVe siècles, pour décôrer leurs manuscrits (1).

La recherche et le luxe, en matière bibliographique, était connu au siècle d'Auguste.

Ovide nous en donne une idée dans la première élégie de son livre qu'il envoie à Rome, lorsqu'il lui dit que sa parure soit conforme à l'état d'exil où son maître se trouve; que sa couverture ne soit point en couleur pourpre; que le titre soit sans vermillon, et les feuilles sans *cedria* (résine); que les deux faces ne soient point polies par la pierre ponce.

> *Nec te purpureo velent vaccinia sacro :*
> *Nec titulus minio, nec cedro charta notetur :*
> *Nec fragili geminæ poliantur pumice frontes* (1).

Nous ne saurions terminer plus heureusement ce traité des manuscrits qu'en plaçant sous les yeux de nos lecteurs diverses descriptions des

(1) Lambinet, déjà cité

plus célèbres, et que nous puisons dans le *Journal des Débats*.

Ces articles si admirables, si remarquables par la pureté du style, par l'érudition, par ce coup d'œil si juste d'un écrivain ami des beaux-arts, sont dus à une plume admirée depuis longtemps d'un public d'élite et de goût, à celle enfin de M. Jules Janin... (*Semper virens*) rendant compte de l'*Imitation de Jésus-Christ*, éditée si splendidement par M. Curmer, éditeur, véritable et grand artiste (1).

« Nous signalerons, dit le célèbre écrivain, aux curieux, aux antiquaires, aux savants, aux simples amis des belles choses, à l'homme de goût qui veut apprendre facilement à se connaître aux œuvres les plus rares et les plus curieuses du temps passé, et qui les aime par cet instinct naturel que les esprits cultivés ont en eux-mêmes, les ravissants ornements, les compositions glorieuses, les miracles inédits dont s'entoure avec tant de grâce et d'éclat chaque page de cette nouvelle *Imitation de Jésus-Christ*. »

L'analyse de ce livre est une véritable et complète revue de trésors légués par les calligraphes du passé.

(1) Depuis il a publié avec plus de supériorité encore les *Heures de la reyne Anne de Bretagne*. On ne pouvait guère mieux attendre de l'éditeur de *Paul et Virginie*, le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre typographiques modernes. Il est à craindre que désormais on ne rencontre plus une telle réunion de talents : dessinateurs, graveurs et typographes d'un aussi grand mérite.

« A tout seigneur tout honneur, l'empereur Charlemagne se présente ici le premier.

Ici le VIIIe siècle, à savoir la pleine barbarie, à ce qu'on dit, se manifeste avec toute sa force et toute son autorité.

Après les *Evangiles* de Charlemagne, arrive, de la même époque, l'*Évangile de saint Médard de Soissons*, un des livres nouveaux du grand empereur.

Le IXe siècle est représenté par un magnifique manuscrit qui est une des gloires de l'art français, non-seulement au IXe siècle, mais à tous les siècles de notre histoire.

Voici le livre en effet de Charles le Chauve, sur lequel vous trouveriez encore, à force de respect et d'admiration, l'empreinte auguste de tant de mains royales qui ont prêté serment sur ces saints Évangiles et sous les voûtes de l'abbaye royale de Saint-Denis.

Dans ce même siècle, et moins beau sans doute, mais encore éclatant de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, nous avons recueilli un *livre d'Évangile* que le *roi François II* considérait comme une des belles choses de son trésor particulier.

Au IXe siècle encore appartient ce *Sacramentaire* écrit pour Drogon, un des fils de Charlemagne; les savants imagiers du IXe siècle ont traité le fils aussi bien que les imagiers du siècle pré-

cédent avaient traité son illusire père. Il est éblouissant, ce *Sacramentaire* de Drogon.

Le x[e] siècle, un des moins bien partagés du côté de l'intelligence et du culte éclairé des belles œuvres de l'esprit humain, un siècle en plein nuage, attendant la renaissance, mais sans y croire, est représenté par le *Bénédictionnaire de l'archevêque Robert*, un grand livre, ou plutôt un témoignage authentique, irrécusable de l'ancienne histoire. Il était un des instruments du couronnement des rois anglo-saxons, ce *Bénédictionnaire de l'archevêque Robert*, et l'archevêque de Cantorbéry, Ethelgard, après la conquête, s'empara de ces dépouilles opimes, qu'il enferma précieusement dans son abbaye de Newminster, à Winchester. On dirait que des voix et des plaintes, des malédictions et des prières sortent encore de ces pages funèbres appelées en témoignage de tant de cruautés, de tant de trahisons, de tant de douleurs.

Cependant, aux premières lueurs du xii[e] siècle (enfin!), le génie humain semble se ranimer. Tout commence, ou, pour mieux dire, tout va recommencer aux premières lueurs de cette renaissante aurore, et déjà nous voyons apparaître, attestant une forme inespérée et une pensée nouvelle, la *Bible* éloquente de *saint Martin* de *Limoges*; l'art entier du xii[e] siècle est contenu dans ce rare et

excellent manuscrit qui, par ses ornements célèbres, nous offre tant de fantaisies attestant l'art nouveau qui déjà se manifeste dans le goût ancien et à demi voilé par les nuages.

A ouvrir ces grands livres, il vous semble que vous dévoilez tout d'un coup les éclatantes verrières des hautes cathédrales; c'est le même jour qui tombe et qui jette en tombant sur le blanc vélin ces armées de figures, d'enroulements, d'arabesques, de fleurs, de fruits et d'étoiles.

Nous avons découvert un spécimen de l'art au XIIIe siècle, dans la bibliothèque hospitalière de l'Arsenal, si riche et si féconde, et si généreusement ouverte aux travailleurs sérieux, et qui ne se contentent pas d'une curiosité frivole, et qui font servir leur curiosité même au profit de la science et de l'histoire, nous avons découvert une Bible admirable, à laquelle nous avons emprunté les mystères de la création, un rêve idéal. C'est déjà l'heure où la France impatiente, et pressentant sa destinée à venir, se met à tenter les grandes œuvres; ce n'est pas le jour encore, mais c'est mieux que l'aurore, c'est la matinée éclatante de ce flamboyant XIVe siècle qui allait mettre en pleine lumière ce fameux livre de la *Cité de Dieu*, traduit par Raoul de Presles; un livre à ce point considérable, qu'il est devenu pour l'Italie une espèce de vénération, et qu'à

force de l'étudier, de le copier et de l'admirer surtout, les maîtres italiens sont parvenus à produire un grand nombre de leurs beaux ouvrages illustrés, dessinés, ornés, imagés, auxquels rien ne manque pour la grâce, pour l'ornement, pour la forme extérieure, autant de chefs-d'œuvre de la calligraphie et de la peinture italienne, et qui sont nés à l'ombre même de ce livre de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.

Il appartient aussi à l'art éblouissant du XIVe siècle, ce *Voyage de Marc-Paul*, si glorieusement et si justement nommé le *livre des merveilles du monde*.

Il n'y avait rien de plus éclatant que ce *livre des merveilles du monde* en ce palais des enchantements du duc de Bourgogne, qui fut l'asile et la forteresse des histoires de Tite-Live et de Froissart. Il tenait dignement sa place à côté de ce beau *Traité de la Chasse*, orné de peintures, que lui avait donné le comte de Foix, « grand ami des savants, et surtout de ceux qui faisaient des romans, des chansons et des poésies (1). » Et quand un jour le duc Jean voulut offrir à son oncle le duc de Berry, qui était le propre fils du roi Jean le Bon, un présent vraiment royal, il détacha

(1) M. de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*. Ce volume précieux appartient à la Bibliothèque.

de sa *librairie* ce livre des *merveilles du monde.*

Or, il était grand appréciateur de ces merveilleux ouvrages, ce duc Jean de Berry, qui avait fait peindre avec tant d'amour, tant de zèle et de recherche exquise cet admirable et splendide *Psautier*, l'une des gloires les plus enviées de notre bibliothèque. Remarquez ces médaillons emblématiques sous lesquels le bon prince a si bien caché le nom de la dame à laquelle cet incomparable chef-d'œuvre était destiné. Remarquez, s'il vous plaît, cet ours debout et ce cygne qui nage au sein des eaux; vous retrouverez dans cette allégorie ingénieuse et peu compromettante le nom d'Ursine, cette dame heureuse et clemente, en souvenir de laquelle l'art des plus fins calligraphes a parachevé cet impérissable monument du goût de leur prince, de sa galanterie et de sa dévotion.

Un manuscrit comme la *Cité de Dieu* prenait la vie entière d'un homme, et ce n'était pas trop, pour orner, peindre, illuminer ces merveilles dont le titre seul est une fête pour la pensée et l'imagination. Nous parlons ici des trois chefs-d'œuvre des premiers livres que l'imprimerie allait mettre en pleine lumière, et qui, en attendant l'heure de la résurrection parmi ces nations réjouies, vivaient et revivaient dans les plus beaux manuscrits du XIVe et du XVe siècle, à savoir le Térence

italien, le Cicéron de la bibliothèque de Bâle, le Justinien qui est à Heidelberg, l'Ovide que Rouen conserve avec orgueil, Aristote, Justinien, les histoires latines de Paul Orose, un des dignes disciples de saint Augustin; et que vous dirai-je? et sonnez, clairons! l'Homère, l'Horace, le Virgile et toutes ces grandeurs poétiques, ces miracles de l'esprit humain, ces fêtes et ces gloires de la pensée, autrefois sauvés du naufrage et de l'abîme par le dévouement sincère et pieux de quelques pauvres moines qui n'attendaient aucune récompense de tant de labeurs. Cependant ces modestes révélateurs de tant de génie, ils ont eu leur récompense, et la seule à laquelle ils aspiraient. Leur nom est oublié parce qu'ils l'ont bien voulu; mais ils se partagent encore à cette heure la reconnaissance et le respect du genre humain intelligent.

Le XVe siècle nous offre encore les *Heures de la Croix*, manuscrit admirable qui a appartenu au roi Charles VIII, et qui de ses mains passèrent à celles de Louis XII;

Les *Heures de Marie-Stuart;* elle a touché ce livre, elle le lisait, elle en faisait un des charmes de sa vie; *heures* douloureuses! Une main pieuse les a sauvées du grand naufrage de trois cents années, pour attester la piété, les élégances et les grâces de leur royale maîtresse.

Après quoi nous saluerons, s'il vous plaît, le *Pétrarque de la Bibliothèque du Louvre* et six autres Pétrarques italiens de notre Bibliothèque, cet asile sacré où tous nos rois ont fini par déposer, comme dans une forteresse inviolable, les plus beaux livres de leur palais.

Voici l'*Antiphonaire de la chapelle de Louis XII*, le royal époux d'Anne de Bretagne. Le bon roi a voulu que dans ce livre, qui lui servait à faire monter jusqu'au Très-Haut ses prières et ses vœux, les armoiries de son aïeule Valentine, duchesse de Milan, missent en lumière ses droits sur le Milanais, afin que cette image incessante lui rappelât, même en ses plus ferventes prières, la conquête à laquelle il était appelé. « Souviens-toi de l'injustice des Athéniens,» disait un page au roi de Macédoine en le réveillant chaque matin.

Le *Bréviaire du bon roi René*, puis une *Cité de Dieu* écrite en 1459 par Nicolas Polani; c'est même un des plus beaux livres de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, un de ces grands dépôts qui semblent appeler de préférence l'étude et l'attention des calmes esprits sur ces hauteurs qu'elle domine, par la science ouverte et facile à tous. La bibliothèque de Sainte-Geneviève est une espèce d'oasis où vous pouvez (et ce fut un des bienfaits de ce brave et digne M. de Salvandy, un digne ministre de l'instruction publique) passer

doucement dans une atmosphère tiède et savante, les heures de chaque soirée.

Enfin... Mais il n'en finit pas ce xvᵉ siècle; vous trouvez dans un glorieux pêle-mêle, représentés *ad vivum*, les quatre *Commentaires* de saint Thomas, quatre merveilles de l'art italien, puis le fameux livre de Jean Fouquet des *Anciennetés des Juifs;* il reparaît quatorze fois, ce livre de Jean Fouquet, et certes ce n'est pas trop pour quiconque se met à contempler avec les yeux passionnés du bibliophile cette merveille de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, peinte excellemment par le peintre de Louis XI. Ah! quelle merveille!... Et comme on ferait un gros péché pour posséder ce livre-là!

Il y a aussi le *Rituel de Lodi* qui porte les armes de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, et le nom de Palavicini, son auteur. Il avait certes de beaux livres, ce Maurice Le Tellier, archevêque de Reims; mais les lettres, pour cet homme féroce, n'étaient pas les *humaniores litteræ*. C'est lui qui a tenu pendant vingt ans, dans une cage de fer à la Bastille, l'auteur du *Cochon mitré*. Le pauvre diable serait encore à la Bastille, si la Bastille avait été respectée et si lui-même il n'était pas mort dans sa cage de fer.

Puis enfin, sous ces titres uniformes de *Missels*, *Antiphonaires*, *Heures latines*, *Livres de prières*, *Of-*

fices de la Vierge, les tours de force les plus exquis, les plus rares, les plus charmants de l'art français dans sa plus pure et sa plus splendide expression.

En ce temps-là, au temps de ces artistes de la plume et du crayon, ne trouvait pas qui en avait besoin, une plume, un encrier, un feuillet de parchemin; ces nobles outils, dont si peu de gens se servaient alors, étaient là autant de miracles, et pensez donc si le miracle était complet, lorsque ces outils mystérieux se rencontraient sous la main puissante d'un Hermann de Cluny, d'un Colomban, d'un Burkard, de quelqu'un de ces évêques errants à travers le monde et lui enseignant la *bonne parole* écrite et parlée! Avez-vous jamais entendu raconter la chronique de saint Kylian, le très-célèbre calligraphe et miniaturiste de l'Église orthodoxe irlandaise? Il venait d'accomplir son chef-d'œuvre *ad unguem* lorsqu'il sentit que la mort était proche; et comme il ne voulait pas se séparer de son manuscrit, il le cacha sous son bras, recouvert de la robe qui lui servit de linceul. Donc ils reposaient, lui et son livre, en un tombeau de la Franconie, lorqu'au bout de trois siècles, la tombe étant ouverte, on vit le saint qui retenait obstinément son précieux manuscrit. Alors il fallut le prier et le supplier, et lui promettre avec serment que son livre ne serait jamais vendu, jamais prêté, jamais engagé, pour qu'enfin il se de-

cidât à le confier à ses frères de l'Irlande. A la fin, vaincu par tant de prières, Kylian abandonna son manuscrit, la plus précieuse relique de l'Irlande. Il eût été de moins bonne composition, sans doute, pour le livre d'Heures de la reine Anne.

Parmi tant de belles choses qu'elle a laissées, dignes ornements de sa couronne, et pour attester son passage ici-bas, cette illustre reine affectionnait surtout ce fameux livre intitulé : *Heures de la reine Anne de Bretagne*, le plus rare, le plus excellent monument de cet art merveilleux de l'ancienne écriture romaine, qui fut si chère à l'empereur Charlemagne, au roi anglais Alfred le Grand, à tous les amis du génie ancien et de l'antiquité chrétienne, à qui nous devons les lettres-onciales, rustiques ou carolines et tant de merveilleux *Evangéliaires*, tant de *Passionnaires* remplis d'images et de miniatures byzantines ; merveilles inestimables qui tiennent à la fois de l'art romain, de l'art grec, de l'art persan, du chinois et de l'arménien. Tout ce qu'on peut faire avec le parchemin, le stylet, la plume et l'encre et la couleur, ces grands artistes l'obtenaient par une patience, une application voisines du génie. Et quand au bout de leur tâche... et de leur vie, ils voyaient enfin l'accomplissement de leur rêve infini, ils adressaient à Dieu leur prière la plus fervente et leur cantique d'actions de grâce. « O mon livre! ô ma vie! Ayez soin, mes frères, de cette œuvre

délicate! Honorez la prière et le travail de votre frère en Dieu Johannes Reginbertus!» et mille autres supplications.

Pour peu que vous honoriez les belles œuvres du temps passé, vous avez contemplé, dans une admiration muette, les *Heures de la royne Anne de Bretagne*, cette réunion précieuse, unique, introuvable, de quarante-neuf miniatures capitales, composées par des artistes, dédaigneux de leur génie et qui ont passé sur cette terre en accomplissant ce chef-d'œuvre où l'Ancien et le Nouveau-Testament, l'office de la Sainte-Vierge et les pieuses légendes des patrons se trouvent réunis.

Et ce beau livre, calligraphié à Mantoue en 1459 par Jean Goblin, clerc du diocèse de Trèves;

Et celui-là qui appartenait au maréchal de Montmorency, le fils du connétable, dont on disait : *Dieu vous préserve des pâtenostres du connétable* (1)!

En même temps que nous rencontrons ce fameux connétable, nous rencontrons le XVIe siècle, la vraie Renaissance du genre humain, à l'heure des chefs-d'œuvre en toutes choses, à l'heure de Titien, de Michel-Ange, de Raphaël, où tout renaît, tout paraît, tout se montre et reverdit, et flamboie, et chante, et construit, et bâtit, et se

(1) Anne de Montmorency, connétable, était ennemi acharné des calvinistes, et dans les guerres civiles de la France, quand il commandait les troupes, il roulait ordinairement un chapelet entre ses doigts, tout en disant : Brûlez ce village, menez pendre ces gens-là, et autres gentillesses de cette nature; de là le proverbe.

répand en mille chefs-d'œuvre inestimables et charmants.

Ce livre d'heures du maréchal de Montmorency se rattache à une histoire d'amour; il le destinait à mademoiselle Jeanne Halluin de Piennes; il le lui avait même offert comme un gage de son alliance : mais la dame, apprenant la résistance de la famille du maréchal à ce mariage, rendit le livre à son fiancé et prit le voile; ils sont tout semblables à des livres d'amour ces livres d'heures du XVIe siècle, ils en ont la grâce et le parfum.

Henri IV lui-même, il a des *Heures;* Henri le huguenot, l'amoureux, il a son livre de messe, dont chaque page est couverte d'or et d'arabesques; les miniatures sont en grisaille et d'un effet ravissant, si bien qu'eu voilà un qui pouvait se vanter d'avoir possédé le plus beau livre d'heures et la plus belle dame... Et tant il tenait... à son livre, que sur le plat du livre était gravé en caractères très-apparents, mais en latin : *J'appartiens à Henri quatre, le père de la patrie et le restaurateur de toutes les vertus.*

Mais avant de parler de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, il ne faut pas oublier de parler de Henri II et d'une femme qui certes pour le goût, pour l'élégance, pour la curiosité, pour la connaissance intime des plus savants chefs-d'œuvre, et pour l'art de les inspirer, et pour le charme à les récompenser, valait cent fois la belle Gabrielle.

Diane de Poitiers elle-même. Henri II et Diane de Poitiers sont représentés dans le présent livre; ils ont eu aussi leurs livres de prières qui ne sont pas les moins beaux, les moins rares et les moins charmants de toutes ces pieuses et élégantes féeries.

La Marguerite des Marguerites, elle aussi, et avant l'aimable reine, le roi François Ier, ont laissé leur empreinte dans ces pages remplies de leur gloire un peu plus que de leur piété.

M. de Colbert, qui aimait les livres autant que M. de Thou les avait aimés, et qui vivait au bon moment (l'homme heureux!) pour s'en procurer à d'assez bons prix, a laissé dans les manuscrits de sa bibliothèque (*Bibliothèque colbertine*) une danse macabre horripilante! Non, jamais cette fureur de montrer la mort poussant toute chose à l'abîme, armée, acérée et triomphante, et qui danse et qui saute, et qui fait des niches à tout le monde, n'a été poussée aussi loin que dans cette danse macabre de M. de Colbert; aussi bien l'*Imitation* lui a-t-elle emprunté une vingtaine d'encadrements qui luttent entre eux d'âpreté, de verve, de génie et d'invention.

Admirons aussi un *Souvenir des Heures du duc de Guise*, le pareut de Marie Stuart, ce duc de Guise à qui la reine Marie écrivait des lettres si touchantes qu'elle allait à la mort chaque fois. Voici un autre manuscrit de la même époque qui fut donné au Père Lachaise, un autre appartenant

au marquis de Paulny, un chef-d'œuvre en deux volumes, qui a dû rendre bien heureux et bien fier ce marquis de Paulmy. M. le marquis de Paulmy avait payé cette merveille inestimable (ô fortune! ô rêve! ô château que nous dressons dans les Espagnes imaginaires!) deux louis d'or comme il l'atteste lui-même sur la garde de son livre. Deux louis! il se vendrait mille louis aujourd'hui, et il ne serait pas payé trop cher. »

Quelle galerie magique, en quelque sorte, n'offre pas cette attrayante revue de toutes les merveilles des patients et si habiles manuscripteurs des âges passés! A la vue de quelques-uns de leurs chefs-d'œuvre, à la description si pittoresque ici du plus grand nombre d'entre eux, on serait presque tenté de regretter, non sans amertume, leur disparition totale aujourd'hui, si les bienfaits bien autrement considérables de l'imprimerie n'étaient venus succéder à d'aussi lents résultats. Ce n'était plus exclusivement en faveur de quelques belles intelligences, pour exciter l'intérêt des princes, des hauts barons et des châtelaines, que l'art devait être désormais compris et exercé, mais pour servir par-dessus tout les intérêts généraux. Tel fut le rôle nouveau et perpétuel de la découverte de Gutenberg, le plus puissant levier des sociétés modernes, et contre lequel viendront se briser tous les efforts contraires à l'essor heureux qu'il leur donne.

LIVRE II.

LA LIBRAIRIE

JUSQU'A L'INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE A PARIS, EN 1470

I.

DE LA LIBRAIRIE EN GÉNÉRAL,

Chez les anciens.

C'est dans les écrits de Xénophon qu'il est fait la plus ancienne mention du commerce des livres, en parlant des Thraces qui habitaient sur les bords du Pont-Euxin.

Au temps de Zénon, les libraires étaient connus à Athènes; il se tenait même chez eux des espèces de réunions littéraires. Le plus souvent, le même industriel cumulait les professions diverses qui se rattachaient à la production manuelle des livres, et se trouvait à la fois copiste, relieur et vendeur des manuscrits. Au surplus, Diogène de Laerce, dans un passage de la vie de Platon, insinue que quatre siècles avant l'ère chrétienne, il existait de véritables cabinets de lecture. On sait aussi que, dès le premier siècle de l'ère vulgaire, les Gaulois avaient des libraires et des librairies.

« Je ne croyais pas, dit Pline le jeune, qu'il y eût des libraires à Lyon ; aussi ai-je eu d'autant plus de plaisir à apprendre qu'on y vendait mes petits livres, et je me félicite de les voir jouir à l'étranger de la vogue qu'ils ont à Rome ! »

Les Romains désignaient les copistes sous le nom de *librarius;* l'écrivain, *bibliographus;* le relieur, *bibliopegus;* emplois divers qui se trouvaient communément réunis entre les mêmes mains, comme on voit encore de nos jours des imprimeurs en lettres, lithographes, libraires, relieurs, auteurs, et recommandables à tous ces titres. Catulle nommait les libraires *libelli.* Le mot français ne signifia pendant très-longtemps que *bibliothèque*, et c'est sa véritable acception. Seulement, les livres qui la composent n'y sont pas à demeure perpétuelle, au grand contentement du *libraire*, non bibliothécaire.

Brantôme, dans sa *Vie du maréchal Strozzi*, raconte que le roi Louis XI disait d'un prélat de son temps qu'il avait une belle librairie et ne la voyait jamais ; « qu'il ressemblait à un bossu, favorisé d'une bosse à lui faire honneur, qu'il ne pouvait voir et se gardait bien de s'en pavaner. »

Alexandrie, si renommée par sa fameuse bibliothèque, rassemblait autour d'elle des *bibliopoles*, livrés à la copie, à la vente et à la location de volumes, transcrits, soit sur les anciens manuscrits,

soit achetés aux auteurs. Leur commerce devait être considérable et fructueux sous le patronage d'un tel établissement scientifique, et Strabon se plaint que les copistes négligeaient de collationner leurs manuscrits sur les originaux, et que la librairie dégénérait en pure fabrication et trafic ordinaire.

A Rome, sous les empereurs, ce furent surtout les affranchis qui exercèrent la profession de libraires; des esclaves affranchis lettrés étaient, les uns au service d'un amateur avide, comme Atticus, de se former une belle bibliothèque : il occupait pour ce seul travail jusqu'à cent de ces *servi litterati;* d'autres étaient aux gages des auteurs, et surtout des *bibliopoles*, qui leur livraient les ouvrages à transcrire.

Afin que les copies d'un ouvrage fussent plus promptement multipliées, il y avait à Rome des espèces d'ateliers de transcription, où de nombreux copistes écrivaient sous la dictée d'un lecteur. Le prix de leur travail s'évaluait par cent lignes; mais quel était ce salaire? On l'ignore.

Le précieux édit de Dioclétien, dit M. P. Lacroix, sur le *maximum*, est malheureusement mutilé à l'endroit qui nous eût appris le prix du parchemin et la solde du scribe.

Ces copies, hâtivement faites et de divers prix, étaient très-souvent fautives.

Nous le savons par les plaintes des poëtes, qui alors ne pardonnaient pas plus un *lapsus* à la plume de l'écrivain, que ceux de nos jours ne pardonnent une *coquille* à la main du compositeur. Écoutez surtout Horace :

Ut scriptor si peccat, idem librarius usque...
Quamvis est monitus, venia caret...

« Comme le copiste qui, après avoir été averti, retombe toujours dans la même faute, il est indigne de pardon. »

Mais écoutez surtout Martial :

Sique videbuntur chartis tibi, lector, in istis
Sive obscura nimis, sive latina parum;
Non meus est error; nocuit librarius illis
Dum properat versus annumerare tibi.

« Lecteur, si dans cet écrit quelques phrases te paraissent obscures ou barbares, rejettes-en la faute, non sur moi, mais sur le copiste, qui se hâte trop d'aligner des vers pour toi. »

Les auteurs aux abois mettaient tout en œuvre pour faire disparaître ces erreurs de texte.

Un mot fautif s'était glissé dans le Plaidoyer pour Ligarius; Cicéron s'en aperçoit, et vite il écrit à Atticus d'employer trois de ses copistes à effacer le mot malencontreux sur tous les exemplaires. Dans un autre traité, c'est une autre faute qui s'est échappée de la main du copiste, et Cicéron écrit avec le même empressement à son cher Atticus :

« Vous lisez mon travail, et je vous en suis reconnaissant; je le serai encore davantage si, non-seulement dans vos exemplaires, mais dans ceux des autres, vous voulez remplacer le nom d'Eupolis par celui d'Aristophane. »

Ces corrections étaient faciles sur les copies demeurées dans la boutique du libraire; mais celles qui étaient déjà vendues, et souvent même parties au loin, devaient rester marquées de la faute. C'est une des causes de la diversité qu'on trouve dans les différentes copies d'une même édition, « et, dit M. Géraud, c'est de cette diversité qu'ont pris naissance les variantes recueillies par les érudits des temps modernes dans les anciens manuscrits qui nous restent d'un même ouvrage. »

Les bibliopoles, qui ne s'établirent guère à Rome qu'au temps d'Auguste, recevaient le manuscrit plus ou moins correct des mains du copiste et le livraient eux-mêmes au *bibliopegus* (relieur), qui, par les mains de ses *glutinatores* (colleurs), faisait unir à la suite les unes des autres les feuilles de papyrus ou de parchemin, adapter solidement au premier feuillet la peau ou le morceau d'épais papyrus destiné à servir de couverture, et attacher non moins solidement le dernier feuillet au cylindre sur lequel devait s'enrouler le livre, et qui, fait lui-même en buis ou en ébène, était orné à son extrémité d'un bouton (*bulla*) d'ivoire, d'argent, d'or, ou même de dia-

mant, suivant le prix et le luxe du manuscrit. C'est sur cette *bulla*, brillant toujours au centre du rouleau (*volumen*), qu'étaient gravés le titre de l'ouvrage, le nom de l'auteur, quelquefois même celui du copiste ou du libraire, ce qui a amené plus d'une confusion et, comme pour l'ouvrage de Cornelius Nepos, longtemps attribué au libraire Emilius Probus, qui vivait sous Théodose, a souvent fait mettre sur le compte du copiste ce qui appartenait à l'auteur, et *vice versâ*. Ainsi relié (*compactus*), ainsi paré, ainsi prêt à satisfaire l'esprit du vrai lecteur, ou l'œil de l'amateur moins intelligent qui cherchait dans un riche manuscrit moins un aliment de curiosité studieuse qu'un ornement de bibliothèque, *non studiorum instrumenta... sed ædium ornamenta*, comme dit Senèque en digne précurseur de La Bruyère, le livre allait prendre place dans les cases (*nidi*) de la boutique du bibliopole.

Ces librairies romaines se trouvaient pour la plupart sous les portiques des temples ou des théâtres, mais surtout dans le quartier Argilète, qui s'étendait sur les bords du Tibre depuis le Vélabre jusqu'au théâtre de Marcellus. C'est dans la rue de Toscane, la plus belle de ce quartier, et tout près des temples de Vertumne et de Janus, que se trouvait la boutique des Sosies, ces fameux libraires vantés par Horace. Le libraire Atrectus

tenait aussi dans l'Argilète, au temps de Domitien, son étalage tout bariolé d'affiches.

L'épigramme de Martial, en réponse à Lupercus qui lui demandait son livre à emprunter, nous décrit complétement cette boutique d'Atrectus, et nous donne par là une idée de ce que devaient être toutes celles des libraires de Rome :

....Quod quæris, propius petas licebit.
Argi nempe soles subire letum :
Contra Cæsaris est forum taberna
Scriptis postibus hinc et inde totis,
Omnes ut cito perlegas poetas :
Illinc me pete; nec roges Atrectum
(Hoc nomen dominus gerit tabernæ).
De prima dabit alterove nido
Rasum pumice, purpuraque cultum
Denariis tibi quinque Martialem,
Tanti non es, ais? — Sapis, Luperce.

« Ce que tu me demandes est à deux pas d'ici; tu vas souvent dans le quartier d'Argilète. Près du marché de César est ma boutique, dont les portes, placardées et bigarrées de titres de livres, t'offriront au premier coup d'œil les noms de tous les poetes. C'est là que tu peux me demander sans même t'adresser à Atrectus (c'est le nom du libraire).

Pour cinq deniers, il te tirera du premier ou second rayon de sa boutique un Martial bien conditionné, poli à la pierre ponce et coloré en pourpre. — Tu ne vaux pas tant, me diras-tu. — Ma foi, tu as raison, Lupercus (1). »

(1) C'était le premier livre des épigrammes de Martial qui se composait de plus de sept cents vers et qui se vendait avec tous ses ornements 5 deniers, soit 4 fr. 93 c.

Un portique précédait ordinairement les boutiques des libraires qui servaient de lieux de rendez-vous aux oisifs, aux gens de lettres ; c'était dans les magasins de ces libraires, espèces de *salons littéraires*, que l'on discutait sur des points de grammaire ou de philosophie, et où se débitaient les nouvelles du jour.

Les devantures de ces boutiques étaient couvertes d'inscriptions et d'affiches qui indiquaient les titres et les prix des livres qu'on y vendait. L'intérieur était garni de cases assez semblables à celles que présente l'intérieur d'un colombier; c'est pour cette raison que Martial les appelle des *nids* (*nidi*).

Outre les magasins ou boutiques de livres, dans les librairies proprement dites, il existait aussi chez les Romains des *étalagistes* sous les portiques et dans d'autres lieux publics; étalages semblables à ceux que nous voyons à Paris, Lyon, etc.

II.

DU MODE DE PUBLICATION DES ÉCRITS.

Il y avait déjà à cette époque des libraires-éditeurs.

L'un d'eux, appelé Tryphon, paraît avoir été le propriétaire des *Xenia* et des *Apophareta* de Martial.

Il paraît qu'à Rome, les profits que faisaient les Sosies et autres libraires étaient considérables.

Tryphon, par exemple, l'éditeur de *Martial* et de *Quintilien*, retirait cent pour cent de la vente de ses livres, à en juger par cette épigramme de Martial :

Omnis in hoc gracili Xeniorum turba libello
Constabit nummis quattuor empta tibi,
Quattuor est nimium : poterit constare duobus,
Et faciet lucrum bibliopola Tryphon.

MARTIAL, XII, 3.

Les récitations publiques précédaient habituellement, chez les Romains, la publication, d'un livre.

Cette publication avait lieu, en général, par le moyen des libraires, qui faisaient transcrire à leurs frais les ouvrages destinés au public.

Cependant les auteurs, lorsqu'ils étaient assez riches pour avoir des esclaves lettrés, éditaient quelquefois leurs propres ouvrages.

Cicéron faisait transcrire par ses propres copistes ses ouvrages, qu'il ne livrait à son éditeur, *Atticus*, qu'après avoir fait reviser soigneusement ces premières copies.

Combien il devait être facile, à cette époque, à un plagiaire de s'approprier des opuscules anonymes !

« Quelques-uns de vos vers, écrit Pline le Jeune à Octave (livre II, lettre X), échappés malgré vous, ont déjà paru. Si vous ne prenez soin de les rappeler et de les rassembler, ces vagabonds sans aveu trouveront maître... Vous m'allez dire à votre ordinaire : « C'est l'affaire de mes amis. » Je souhaite de tout mon cœur que vous ayez des amis assez fidèles, assez savants, assez laborieux pour vouloir se charger de cette entreprise, et pour la pouvoir soutenir; mais croyez-vous qu'il y ait beaucoup de sagesse à se promettre des autres ce que l'on se refuse à soi-même ? »

Il paraît que les libraires de l'antiquité avaient, comme les copistes au moyen âge, ainsi que les libraires modernes, l'habitude de mettre leur nom aux livres qu'ils publiaient, et il en est résulté souvent que le nom du libraire a été pris pour celui de l'auteur, comme nous venons de le dire.

De là, un grand nombre d'erreurs et de déceptions.

« On ignore encore (car la question est restée indécise) si les libraires, dans l'antiquité, achetaient aux auteurs le droit de publier et de vendre leurs ouvrages, ce qui est très-probable. Dans tous les cas, ces libraires avaient un grand avantage sur les éditeurs modernes, parce qu'ils pouvaient, au fur et à mesure du débit, copier l'ouvrage. De cette

façon, ils n'avaient pas à craindre, comme les éditeurs de nos jours, de voir rester dans leur magasin un nombre plus ou moins considérable de livres qui ne se vendaient plus.

Quand bien même il leur serait resté en magasin quelques copies d'un livre, rien ne leur était plus facile que d'enlever l'écriture et de faire servir de nouveau le papyrus ou le parchemin : il n'y avait alors de perdu que la main-d'œuvre.

Un autre avantage de la forme des éditions dans l'antiquité, c'est qu'en tout état de choses l'auteur pouvait faire des corrections à son livre, et que ses corrections étaient à l'instant reportées sur tous les exemplaires de l'ouvrage qui étaient encore en magasin. »

On conçoit que de simples corrections ne devaient offrir aucune difficulté, puisqu'on avait le moyen d'effacer la première écriture sur une feuille entière, et d'employer une seconde fois cette même feuille comme si elle n'eût jamais servi.

S'il était toujours facile de corriger, au gré de l'auteur, tous les exemplaires de son livre qui restaient en magasin, il était bien difficile de faire participer à ces améliorations successives les copies déjà vendues, surtout celles qui avaient été expédiées au loin.

Il y avait donc une certaine diversité entre les

différents exemplaires d'une même édition, et c'est dans cette diversité qu'ont pris naissance les *variantes* recueillies par les érudits des temps modernes dans les anciens manuscrits qui nous restent des anciens ouvrages.

Du reste, les *variantes* ne proviennent pas uniquement des corrections faites par les auteurs, elles résultent aussi des altérations et des modifications de tous genres qui ont été volontairement ou involontairement introduites dans les manuscrits à diverses époques (1). »

III.

DE L'ILLUSTRATION DES VOLUMES DANS L'ANTIQUITÉ. DE LEUR PRODUCTION ET DE LEUR COMMERCE EN FRANCE. ACTION DIRECTE DE L'UNIVERSITÉ.

D'après ce que nous avons dit de l'aspect des livres, dont Rome et ses provinces se disputaient les exemplaires, on a pu juger du soin toujours délicat, souvent somptueux, qui présidait à leur fabrication. Nous ajouterons quelques détails, d'autant plus volontiers, d'après le savant bibliophile Jacob, M. P. Lacroix, que les procédés mis en usage à Rome sont, à peu d'exceptions près,

(1) A. Géraud, déjà cité.

les mêmes que la tradition perpétua chez nous pendant tout le moyen âge.

« Pour les livres de prix, l'épaisse pièce de parchemin ou de papyrus enveloppant le volume était teinte en pourpre; chaque feuillet, soigneusement poncé, était frotté d'huile de cèdre qui lui donnait la propriété d'être incorruptible; les titres, par un luxe d'ornementation qu'on aurait cru plus moderne, étaient formés de lettres enluminées, comme on le voit par ce vers de Tibulle :

Indicet ut nomen littera picta tuum.

Les têtes de chapitres et les initiales se distinguaient par cette encre rouge, *minium* ou *cinabre*, dont l'usage passa des manuscrits romains à ceux du Bas-Empire et du moyen âge, puis de ceux-ci aux livres imprimés, d'où il ne disparut que fort tard, laissant dans notre langue le mot de *rubrique* qui l'avait consacré. On s'est longtemps demandé si, à ces premiers ornements de livres, les anciens ajoutaient encore ceux du dessin et des images enluminées. Après de patientes recherches, les érudits ont résolu affirmativement cette question. Ils ont, en effet, retrouvé dans Pline la preuve que les médecins Métrodore, Cretevas et Dionysius avaient joint à leur livre, « quoique sans beaucoup d'art, » le dessin des plantes qui y étaient

décrites; et dans la *Vie d'Atticus*, par Cornelius Nepos, la mention d'une sorte d'*Iconographie romaine*, dont chaque portrait avait, en guise d'inscription, quelques vers résumant la vie du personnage représenté.

Selon Pline, Varron avait aussi fait un livre semblable, et bien plus, au dire de Fabricius, il avait écrit sur l'art de faire de pareilles séries iconographiques un traité portant ce titre : *Hebdomas sive de imaginibus libri.* Il n'en faut pas davantage pour prouver que l'art de l'*illustration* a été connu des anciens, et qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans les riches manuscrits de la Rome impériale, un précédent aux précieuses enluminures des livres du moyen âge. Il nous reste d'ailleurs, d'une époque assez rapprochée de celle qui vit les dernières splendeurs littéraires de Rome, quelques manuscrits ornés de dessins; ainsi, le calendrier du IVe siècle, portant à chaque mois des images que Lambescius a fait copier; ainsi, le *Virgile de la Vaticane*, que le même siècle nous a légué, et qui, en outre de ses belles capitales, se recommande par des figures d'un assez bon style.

Les empereurs byzantins renchérirent sur ce luxe des livres par des raffinements qui, de Constantinople, ne tardèrent pas à s'introduire dans les bibliothèques des princes carlovingiens. Déjà,

vers le commencement du IIIe siècle, on avait introduit à Rome le luxe des manuscrits à lettres d'or sur vélin pourpre. Julius Capitolinus, dans la *Vie de Maximin le Jeune*, nous parle d'un exemplaire des œuvres d'Homère ainsi somptueusement copié, et que ce prince avait reçu en présent de sa mère.

Les empereurs grecs rendirent communs les autres manuscrits, si bien que les scribes en lettres d'or firent bientôt une classe à part à Constantinople; quelques-uns passèrent en Occident.

De là vient que, dès le IXe siècle, nous retrouvons le luxe bibliographique dont ils étaient les habiles artisans, dans l'admirable Bible de Charles le Chauve, et aussi dans ce beau manuscrit du Nouveau Testament dont Théodulphe fit présent à la cathédrale du Puy, qui le conserve encore. Une partie est écrite sur des feuilles de vélin ordinaire, avec des lettres noires et rouges et quelques lettres d'or; l'autre partie se compose de feuillets de vélin teints en pourpre, avec des lettres d'or et d'argent, sur lesquelles on remarque des ornements d'un grand style, visiblement byzantin.

L'usage ancien de teindre en pourpre le vélin des manuscrits venait aussi de Constantinople. Mais là il n'était réservé qu'aux apographes de la Bible, aux livres saints ou à ceux qui traitaient de l'histoire des princes. La couleur pourpre y était

même si exclusivement la couleur impériale, que les empereurs avaient seuls le droit de signer avec de l'encre rouge. L'éclatante teinture du vélin, la richesse de ces lettres d'or, qui, quelquefois, comme pour les œuvres complètes d'Homère, formaient tout le texte d'un manuscrit, n'étaient pas le seul luxe des livres étalés dans les bibliothèques de Constantinople. On raconte qu'on y voyait une copie des Évangiles reliée en plaques d'or du poids de quinze livres et toute parsemée de pierreries.

Pour entretenir de manuscrits cette précieuse bibliothèque, les empereurs avaient des copistes à leurs gages. Le Code Théodosien en compte sept soumis aux ordres du bibliothécaire principal. En 730, ce nombre avait été porté à douze, lorsque l'empereur Léon l'Isaurien, n'ayant pu amener, ni par ses promesses ni par ses menaces, le bibliothécaire Œcuménique à se déclarer contre le culte des images, fit mettre le feu à la bibliothèque, et brûla tout ensemble les livres, le bibliothécaire et les douze copistes.

Ces persécutions iconoclastes, souvent répétées avec les mêmes rigueurs insensées, furent fatales à l'art byzantin, mais favorables d'un autre côté au perfectionnement de la science des manuscrits dans l'Europe chrétienne : « Les arts, chassés de Grèce, dit avec raison Jansen, se réfugièrent dans nos cloîtres,...» On en trouve la preuve dans la

ressemblance qu'il y a entre les miniatures des livres d'église et les manuscrits grecs et latins. »

La librairie en France.

En France, avant la découverte de l'imprimerie, le commerce de la librairie devait être, comme à Athènes à Alexandrie, à Rome, restreint, en raison du temps qu'il fallait consacrer aux copies, et aux difficultés qu'offrait toujours un semblable travail, où il fallait unir à une patience exemplaire quelque dévouement aux lettres, pour n'être pas trop au-dessous de la tâche entreprise.

Pendant les premières années du moyen âge, il n'y eut pas, à proprement parler, de libraires; le nombre de ceux qui se livraient à l'étude était si restreint alors, que les couvents suffisaient seuls à la transcription des manuscrits.

Aussi à cette époque il n'y existait pas de commerce de la librairie; sa décadence était complète; seuls, les monastères s'occupaient de copier et d'échanger entre eux les manuscrits.

« Ce qui avait contribué surtout à établir la supériorité des copistes et des enlumineurs français, dit encore le savant bibliophile Paul Lacroix, ce qui avait donné l'élan à leurs progrès, c'est l'espèce d'émancipation de leur art au XIIIe siècle, alors que, s'échappant des cloîtres, il cessa d'être le monopole exclusif des religieux, et que, se sécu-

larisant, il passa aux mains des calligraphes et des miniaturistes laïques.

Cette sécularisation de l'art du copiste fut une conséquence heureuse de la fondation des Universités. Chacun de ces grands corps enseignants devait, par la force même et pour le besoin de son institution, se rattacher tout ce qui tenait à la science, tout ce qui tenait au livre. Les fondateurs le comprirent, et considérant, en effet, le livre comme la chose essentielle, l'élément vital, l'arche sainte de l'organisation enseignante qu'ils créaient, ils admirent à marcher avec eux, sous la banière universitaire, tous ceux qui faisaient, de sa fabrication, de sa vente, l'objet de leur industrie ou de leur commerce. Et en cela il n'y eut pas de distinction dédaigneuse; tous, aussi bien le parcheminier qui fournissait la matière brute du manuscrit, aussi bien le calligraphe qui l'exécutait, que le relieur qui l'habillait et le libraire qui le vendait, tous furent déclarés suppôts de l'Université. Ils eurent droit de prendre le titre de *clercs*, perpétué surtout chez les copistes, puisqu'il est vrai que sous Louis XVI, les secrétaires du roi le portaient encore.

Aux yeux de ces premiers et intelligents universitaires, il suffisait d'une part à la fabrication matérielle du livre-monument, il suffisait presque de son contact, pour qu'un artisan devînt leur

égal. Cette mesure n'était pas seulement noble et dignement démocratique, elle était encore pleine de sens et éminemment prudente.

Ainsi le livre ne sortait pas de son vrai domaine, la science et l'enseignement ; il se trouvait sous la sauve-garde directe et constante des hommes les plus intéressés à sa moralité et, ce qui était une raison plus puissante en ce temps-là, à son orthodoxie. L'Université se faisant la patronne des libraires, et les déclarant ses suppôts, devenait, pour ainsi dire, le seul éditeur responsable de tous les livres qui se propageaient par leurs mains. Entre elle et les *clercs en librairie*, comme on les appelait, il y avait une sorte de solidarite qu'il lui importait de ne pas laisser tourner contre sa dignité. Aussi, par de fréquents statuts dont les plus anciens sont de 1275, de 1316, de 1323 et de 1342, l'Université de Paris avait pris ses sûretés à leur égard, en même temps qu'elle avait garanti les intérêts de l'auteur, à qui les libraires achetaient le livre, et ceux de l'amateur à qui ils les vendaient (1). »

Il est aisé de comprendre qu'en raison de la direction morale que prit le nouveau corps savant, après la fondation de l'Université, la librairie, aux XIIe et XIIIe siècles, ne tarda pas à briller d'un

(1) *Histoire de l'imprimerie*, par M. Paul Lacroix et Édouard Fournier, déjà cités.

autre éclat, et acquit une certaine importance qui lui était déniée auparavant. Bientôt l'Université de Paris s'adjoignit, la première, des hommes spéciaux, chargés sous sa surveillance de la conservation et de la propagation des manuscrits. Dès l'origine de leur adjonction, le très-petit nombre de libraires qui, à cette époque, se livraient à cette transcription des textes, formèrent entre eux une corporation qui prit le titre de *clercs en librairie, jurés de l'Université*. Cette communauté se composait comme suit :

Des écrivains, *bibliographarii;* libraires, *librarii;* vendeurs de livres ou courtiers, *stationarii;* relieurs, *bibliopegi;* enlumineurs, *rubricatori;* parcheminiers, *pergolami.*

Dans le rôle de la taille de la ville de Paris, en l'année 1292, on comptait vingt-quatre copistes, dix-sept relieurs, huit libraires, en tout vingt-quatre membres.

On pense dès lors que les clercs et libraires-jurés, devaient être des gens habiles, versés autant qu'on pouvait l'être à cette époque, dans les lettres et les sciences. Ce n'était qu'à la suite de plusieurs examens fort sévères, devant des délégués de l'Université qu'ils pouvaient obtenir ce titre si envié, qui les plaçait sous l'autorité de ce corps savant si considérable, et si respecté autant que craint, et les faisait jouir des mêmes

priviléges, franchises et exemptions accoutumées des maîtres et écoliers.

La communauté des libraires-clercs-jurés était très-sévèrement soumise à des règlements émanés de l'Université; sa surveillance ne se bornait pas seulement à assigner le prix de chaque ouvrage mis en vente pour le compte d'un scribe ou stationnaire (1), et par l'intermédiaire du libraire, mais s'étendait jusqu'au droit d'*examiner* le *contenu* de l'ouvrage, pour en corriger les inexactitudes et *sévir* au besoin contre les coupables de propositions malsonnantes.

Rien de nouveau sous le soleil, dit l'Ecclésiaste; la censure préalable peut tirer de là, si besoin est, ses titres de noblesse, sans qu'elle en soit jamais considérée davantage.

(1) Ces *stationarii* vendaient encore des papiers, des plumes, de l'encre, etc. Ce mot s'est conservé en Angleterre; *stationer* signifie papetier.

IV.

RÉGLEMENTATION DES LIBRAIRES ET DES COURTIERS EN LIBRAIRIE ; STATUTS DE 1275 ET 1323, LIBRAIRES-JURÉS A CETTE DERNIÈRE ÉPOQUE.

Les clercs en librairie s'occupant eux-mêmes de la transcription des manuscrits pour les vendre, il en advenait que le commerce des livres demandait des intermédiaires plus actifs, occupés plus particulièrement du placement des différents ouvrages. Ce fut le rôle assigné aux *stationnaires* ou courtiers, qui dépendaient également de l'Université, après avoir été agréés et avoir subi des examens, moins sévères, comme de raison, que ceux auxquels étaient astreints les libraires-clercs-jurés.

En 1275, l'Université de Paris, « qui, dit Chevillier, avait jusque-là gouverné la librairie sans lui donner aucun règlement par écrit, » formula, le 6 décembre, son premier statut ; mais il était plutôt pour le *stationnaire* ou étalagiste que pour les clercs en librairie. On y lit, entre autres articles : *Statuimus ordinando ut stationarii qui vulgò librarii appellantur, annis singulis, vel de biennio in biennium, aut aliàs quando ab Universitate fuerint requisiti, corporale præbeant juramentum quod libros recipiendo venales, custodiendo, exponendo, vendendo... fideliter et legitimè se habebunt.*

« Nous ordonnons que les *stationnaires*, appelés vulgairement libraires, prêtent chaque année, ou de deux ans en deux ans, ou quand ils seront requis par l'Université, le serment de se conduire fidèlement et honnêtement, soit qu'ils achètent, gardent, exposent ou vendent les livres. »

En 1323, parut un règlement plus étendu que le premier, sur lequel furent apposées les signatures de vingt-six libraires jurés qui se trouvaient alors établis à Paris, et de deux femmes qui faisaient partie de la corporation. Il était dit que les libraires, en outre du serment qu'ils devaient prêter à l'Université, seraient tenus de lui fournir un cautionnement de 100 francs pour la sûreté des livres à eux confiés; qu'ils payeraient une taxe pour chaque ouvrage ,et que, de plus, ils devraient remettre à quatre d'entre eux le soin de veiller spécialement à l'exécution fidèle des règlements. Tous s'y engagèrent en signant et en prêtant serment la main étendue vers un crucifix, *manibus omnium et singulorum ad Crucem extensis.*

Il paraît que ce serment fut mal tenu par les libraires, car un autre statut, qui confirmait et complétait le premier, et qui, en outre, admonestait les contrevenants pour leurs fautes passées, fut rendu le 6 octobre 1342.

Voici les dispositions qui furent rédigées en latin, suivant l'usage du temps, mais que nous reproduisons en français :

Statuts de l'Université de Paris, relatifs à la communauté des clercs en librairie-jurés.

1275, 6 décembre. — Les libraires sont officiers et suppôts de l'Université; ils jouissent des mêmes priviléges, franchises et exemptions que les maîtres et écoliers.

— Nous ordonnons que les scribes, vulgairement nommés libraires, soient requis de se présenter chaque année ou chaque deux ans, ou quand il plaira à l'Université, pour prêter serment au corps, en promettant de n'agir qu'avec bonne foi et équité dans la réception des livres à vendre, dans la conservation, dans l'exposition, dans la vente de ces livres, et de montrer le plus grand soin dans tout ce qui concerne leur ministère.

— S'il arrive qu'un libraire ait agi de mauvaise foi, avant ou après avoir prêté serment; s'il arrive qu'un libraire n'ait pas rempli exactement les formalités voulues, non-seulement il pourra être privé du droit d'exercer sa profession, mais encore puni arbitrairement.

— Les libraires jureront entre les mains du recteur, en présence de l'Université, d'agir à l'égard des suppôts de l'Université avec justice et loyauté, quant à la taxe et au prix des livres, sans fraude, ni dol, et conformément à la teneur des priviléges de l'Université.

— Si les libraires sont requis par les vendeurs de faire une estimation exacte d'un livre, ils seront tenus à dire de bonne foi la vérité sur le juste prix de cet ouvrage.

— Tout livre destiné à être vendu portera en quelque endroit son prix et le nom de l'auteur.

— Il est défendu à tout libraire ou stationnaire d'acheter des livres ou d'en prendre en gage, qu'après en avoir obtenu une permission spéciale du recteur.

— Les livres donnés à un libraire ne devront ni disparaître ni être cachés, soit que le libraire veuille les vendre à son profit ou bien les garder pour lui ; sitôt réception faite, il devra les exposer en vente, dans le lieu et le temps le plus favorables.

— Nous ordonnons que les stationnaires doivent jurer de ne jamais exiger au delà de quatre deniers par livre, et la commission perçue doit être acquittée par l'acheteur et non par le vendeur.

— Les libraires ne peuvent exiger de qui que ce soit un prix plus élevé, un salaire au-dessus de celui fixé par l'Université ou ses délégués.

1323 (statut de). — Quatre libraires seront, chaque année, choisis par l'Université pour fixer les prix des livres ; ces quatre grands libraires devront donner une caution de 200 livres parisis, pour répondre de leurs actes (1).

— Nul ne sera admis à la profession de libraire, s'il n'a prouvé de sa loyauté par témoins, devant les députés de l'Université, et s'il n'a fourni une caution de 100 livres parisis, pour répondre de ses actes.

— Nul ne sera reçu libraire s'il n'est homme de bonne réputation et suffisamment lettré, et qu'il ne connaisse la valeur des livres (2).

— L'Université a ordonné que chaque recteur fasse proclamer dans les écoles que si quelqu'un trouvait un livre incorrect, il ait à en faire la déposition publique, en

(1) Les autres libraires se nommaient, par opposition, *parvi librarii*

(2) L'acte de 1361 porte que « Étienne Fontaine n'avait été reçu libraire, qu'après avoir été jugé apte par des experts, en telle nature » De même en 1378 : « Après nous être, comme il convient, informés que cet homme est d'une bonne réputation, de bonne vie, de bonnes mœurs, et d'une érudition suffisante. »

présence du recteur et des procureurs, pour qu'il soit corrigé, et pour que les copistes qui auraient livré de tels ouvrages soient punis par l'Université et forcés de les corriger.

— Aucun scribe ne pourra donner au libraire aucun manuscrit à vendre à un prix plus élevé et à des conditions plus fortes que celles fixées par l'Université.

— Aucun scribe ne pourra livrer un ouvrage avant qu'il ait été corrigé et taxé par l'Université.

— Aucun stationnaire ne pourra refuser de laisser prendre copie d'un livre, du moment où celui qui voudra s'en procurer un double aura donné caution et rempli les conditions fixées par l'Université. »

— Ceux qui n'ont pas prêté serment ne peuvent vendre des livres d'un prix excédant *dix sols*; ils doivent avoir leurs *étalages en plein vent*.

— Tout libraire ou stationnaire doit *dénoncer* à l'Université quiconque a violé les règlements de l'Université, ou *celui dont les affaires seraient en mauvais état*.

Proh pudor! Quelle infamie!

On verra avec intérêt les noms des libraires jurés en 1323, au nombre de vingt-neuf, parmi lesquels figuraient deux femmes : Thomas de Malbodia; Jean Briton, dit aussi de *Saint-Paul*; Thomas Normand; Godefroy Britou, notaire public; Godefroy, de Saint-Léodegar; Guillaume le Grand, rue des Noyers, *Anglais;* Étienne, dit *Sauvage;* Godefroy Lotharingo, *Lorrain*; Pierre, dit *Bon enfant;* Thomas de Senones; Nicolas, dit *Petit Clerc;*

Jean, dit *Guyvendale*, *Anglais*, l'un des savants de l'Université ; Jean de Meillac ; Pierre de Pérone, sa femme ; Nicolas d'*Ecosse* ; Radulphe de Varidis; Guillaume, dit *au Bâton* (*cum Baculo*) ; Pontius Gilbose de Nobsans ; Jean Poucher ; Gilles de Vivais ; Jean Briton, le jeune ; Jean de Remis ; Nicolas, dit *Chalamanné* ; Nicolas de Vbuna ; Godefroy, dit le *Moymanet* ; Marguerite, femme d'un certain Jacques de Troauncio ; Mathieu d'Arras (de *Atrebate*), et Thomas de Wymondlkold, *Anglais*.

Parmi lesquels furent élus quatre grands libraires jurés : Jean de Guyvendale, Jean de Saint Paul, Jean Briton le jeune, et Pierre, dit de*Pérone*.

V.

STATUT RÉGLEMENTAIRE DE 1342 : AUTRE AMPLIATIF DE CHARLES VI. LA CENSURE PRÉEXISTANTE A L'IMPRIMERIE.

Nous citerons dans toute sa teneur le statut de 1342, à cause de sa portée historique, et parce qu'il peut être considéré comme le Code le plus complet qui ait longtemps réglementé la librairie :

« A tous ceux qui ces présentes lettres liront, l'Université des maîtres et des écoliers étudiant à Paris, salut au nom du Seigneur. Des plaintes graves ayant plus d'une fois frappé nos oreilles au sujet des fraudes dont les libraires et les stationnaires, en dépit de leurs serments,

rendent trop souvent victimes les maîtres et les écoliers, nous avons, comme c'est notre droit, fait convoquer lesdits libraires devant nos délégués, afin que, suivant la parole du Sauveur qui dit : « Je descendrai et je verrai si le bruit qui est venu jusqu'à moi n'est pas mensonge, » ils s'assurent eux-mêmes si ce qu'on avance s'appuie sur la vérité. Lorsqu'ils eurent comparu devant ces délégués, et qu'on leur eut exposé sans retard les articles concernant leur office, et sur lesquels, en d'autres temps, ils avaient prêté serment, il se trouva que plus d'un d'entre eux avait péché, soit par ignorance, comme ils disaient, soit par une interprétation fausse et contraire à la pensée de celui qui avait fait le statut. Et comme chaque année, ou quand il nous plaît, afin que le souvenir leur en soit plus présent, ils sont tenus de renouveler leur serment, et que nous devons nous-mêmes choisir à nouveau ou confirmer dans leur emploi les quatre principaux d'entre eux qui taxent les livres, et qui veillent ainsi à ce que nul autre à Paris ne taxe un livre au delà de quatre deniers, comme il a été statué plus au long dans nos précédents règlements, nous avons pris de là occasion, pour apporter un remède aux choses ci-dessus énoncées, de convoquer lesdits libraires et stationnaires devant notre assemblée générale, qui se tient solennellement et selon l'usage le jour de Saint-Mathurin, le sixième jour d'octobre de l'an du Seigneur 1342. Là, nous avons fait jurer à chacun d'eux, la main sur les saints Évangiles, d'observer ce qui suit, en tant que cela se rapporte à son office.

Premièrement, les libraires devront recevoir, garder, exposer et vendre fidèlement les livres destinés à la vente.

— *Item*, ils ne supprimeront pas et ne cacheront pas les livres à vendre, mais les exhiberont toujours en temps et lieu convenables, quand on les leur demandera.

— II. Lorsqu'ils en seront priés ou requis par un vendeur, ils devront, moyennant salaire, estimer le livre qui leur sera présenté, et dire loyalement combien ils pensent que ce livre pourrait être vendu, comme s'ils voulaient l'acheter eux-mêmes.

— III. Sur la demande du vendeur, ils mettront dans un endroit patent du livre à vendre le prix de ce livre et le nom de son auteur.

— IV. Quand ils auront vendu les livres, ils ne les livreront pas complétement à l'acheteur, et n'en recevront pas le prix, avant d'en avoir averti le vendeur et d'avoir obtenu une permission signée du recteur de l'Université, de vendre ledit livre, et au libraire de l'acheter sans qu'il ait été exposé à la salle des Sermons.

— *Item*, personne ne se permettra de taxer un livre, s'il n'y a été autorisé par l'un des principaux libraires jurés.

— *Item*, ils ne devront pas, pour la vente des livres, exiger du vendeur et de l'acheteur, s'ils sont maîtres ou écoliers, à Paris, plus de quatre deniers par livre, et si ce sont des étrangers, plus de six deniers.

— *Item*, ils ne feront par eux-mêmes, ou par tout autre, aucune convention pour des pots-de-vin au delà de ce qui a été fixé par l'Université, et ce pot-de-vin ne sera pour rien dans le prix moindre ou plus elevé du livre.

— *Item*, les *stationnaires* ne tiendront que des exemplaires aussi corrects que possible.

— *Item*, ils n'exigeront des maîtres et des écoliers rien au delà de la taxe fixée par l'Université.

— *Item*, ils ne tenteront rien dans leur office qui sente le dol ou la fraude et soit dommageable aux écoliers.

— *Item*, chacun d'eux placera à sa fenêtre une tablette

de parchemin écrite en caractères nets et lisibles, sur laquelle seront indiqués tous les exemplaires qu'il possède, avec le prix de la taxe pour chacun.

— *Item*, s'ils ont quelques exemplaires non taxés, ils ne les communiqueront à personne sans les avoir offerts à l'Université ou les avoir fait taxer.

— *Item*, ils se procureront, le plus promptement et au meilleur marché possible, pour l'usage des écoliers et la commodité des *stationnaires*, les exemplaires des livres nécessaires aux classes de chaque Faculté.

— *Item*, s'il arrivait qu'ils eussent des exemplaires nouveaux, ils ne les mettraient en usage ni pour eux, ni pour les autres, avant que l'Université ne les ait approuvés, corrigés et taxés.

— *Item*, ils ne vendront ni n'aliéneront aucun de leurs exemplaires sans le consentement de l'Université.

— Si pourtant quelqu'un des stationnaires faisait quelque chose qui fût contraire au present statut ou à quelques-uns de ses articles, il serait privé complètement de son office jusqu'à ce qu'il eût donné juste satisfaction et qu'il eût été relevé de son interdiction par l'Université. Les libraires et les *stationnaires* qui ont juré d'observer ce règlement sont : *Thomas de Sens*, *Nicolas des Branches*, *Jean Vachet*, *Jean du Petit l'Anglois*, *Guillaume d'Orléans*, *Robert Scot*, *Jean*, *dit* prestre Jean, *Jean Poniton*, *Nicolas Tuel*, *Geoffroi le Cauchois*, *Henri de Cornouille*, *Henri de Nennane*, *Jean Magni*, *Conrard l'Allemand*, *Gilbert de Hollande*, *Jean de la Fontaine*, *Thomas l'Anglois*, *Richard de Montbaston*. *Ebert*, *dit du Martray*; *Ivon Graal*, *Guillaume*, *dit le Bourguignon*; *Matheu de Vavasseur*, *Guillaume de Capri*, *Ivon*, *dit le Breton*; *Simon*, *dit l'Ecolier*, *Jean*, *dit le Normand*; *Michel de la Vacherie*, et *Guillaume Hébert*.

Et pour cette présente année, nous avons choisi pour

libraires principaux et taxateurs des livres : *Jean de la Fontaine, Ivon dit Gréal, Jean Vachet et Alain le Breton*, auxquels seuls nous donnons le droit de taxer les livres, en permettant même que deux d'entre eux suffisent pour établir cette taxe.

Ces quatre libraires sont encore délégués par nous à l'effet de s'enquérir si quelqu'un, n'étant pas juré, exerce la profession de libraire ou de *stationnaire*, et nous leur donnons le droit de prélever sur ces libraires non jurés des gages qu'ils présenteront à la première assemblée générale de l'Université.

Tout libraire, autre que les quatre principaux, n'aura en aucune façon le droit de taxer les livres, et nous nous réservons la faculté d'en élire quatre nouveaux chaque année si cela nous convient.

Cela étant ainsi réglé, nous avons admis tous les libraires jurés à l'exercice de leur profession avec jouissance entière de nos priviléges, libertés et immunités, sous notre protection garantie par les prése~tes.

En foi de quoi nous avor apposé sur les présentes lettres le cachet de l'Université. Donné l'an du Seigneur 1342, le 6 octobre. »

A ces prescriptions si minutieuses, à ces statuts déjà si sévères, sous le roi Charles VI, ceux qui abusaient de l'autorité au nom de ce monarque si infortuné, pour opprimer le peuple, qui touché du malheur qui l'avait frappé, la perte de la raison, lui conservait le titre de bien-aimé, qu'il avait mérité par ses nobles qualités, ces funestes conseillers de la couronne ajoutèrent encore à ces tyranniques dispositions. L'histoire de tous

les siècles est là, l'expérience en est désormais et toujours trop chèrement acquise. En matière de presse, les lois et les règlements qui ont prétendu enchaîner, n'importe sous quelle forme et à tout jamais, la manifestation la plus noble de la pensée humaine, n'ont été, en dépit de tous les efforts, que des mesures transitoires de leur nature, et sont restées dans la mémoire des hommes comme l'indice de jours mauvais et de pas rétrogrades. mais le progrès était sans cesse là.

L'édit suivant parut donc, en forme de lettres patentes, le 20 juin 1411 :

« De la partie de nostre très-chère et très-amie fille de l'Université de Paris, nous a esté exposé en complaignant que jaçoit que (quoique) par les priviléges par noz prédécesseurs et nous à nostre dicte fille donnez et octroyez, et aultrement diceuses et à icelle nostre dicte fille, et non à aultre, compète et appartient de mettre et instituer toutes les librairies vendants et achetants livres soit en françois ou en latin, en nostre dicte ville de Paris, et d'iceuls libraires recevoir le serment en tel cas accoustumé, et aprez ledict serment ains reçu, iceux libraires ains jurez, examinez et approuvez, et non aultres, peuvent achester touts livres, tant en françois que en latin et les vendre....

Pour ce est-il que, nous mandons estroitement, enjoignons aux justiciers et officiers, et députés de ne laisser vendre aucun livre que par « ceux qui ont de nostre fille (l'*Université*) lettres de congé et licence. Se auxcuns sont trouvés faisant le contraire, corrigez-les, et les punissez selon l'exigence du cas, si et par telle manière que ce soit exemple à tous les aultres. »

Cette ordonnance est, de plus, motivée : sur ce qu'on vendait *clandestinement* et en *tapinaige*, sans s'informer de quels lieux ils « viendraient, ni s'ils seraient bien ou mal pris, » des livres latins et français qui auraient été emblés ou indûment pris :

« *Que nul ne soit si osé ni si hardi* de vendre ni d'acheter pour revendre livres des auteurs qu'ils n'ayent été et soient dûement examinez et approuvez par notre dite fille (l'Université). »

Ces mêmes lettres disent encore :

« Les libraires jurés, examinez et approuvez, et non aultres, sont tenus de mettre les livres qu'ils veulent vendre en avant, et porter par trois jours de fête, en trois sermons publics de notre dite fille (l'Université), afin que chacun puisse les voir.

Auxcuns libraires ne pourront acheter des livres aux escholiers, qu'avec permission du recteur.

Iceuls livres vendent clandestinement, sans les porter ne mettre en vente ès dits sermons, ne ès aultres places et lieux publics ordonnez en notre dite ville de Paris. »

Dans le statut de l'Université de 1342, et dans cette ordonnance royale de Charles VI qui les sanctionne, rien, dit M. Paul Lacroix, n'est omis de ce qui touche à l'organisation de la librairie au moyen âge ; mais ce qui en ressort le mieux, c'est la preuve de la haute police exercée par l'Université sur les libraires et de la censure sévère qu'elle se réservait sur les livres.

Par combien d'examens, d'approbations, d'expositions, de corrections doit passer un manuscrit avant de pouvoir circuler!

Il faut que l'Université lui donne le droit de vivre, et cette formalité remplie, chacun des universitaires, en particulier, peut encore, pendant qu'il est exposé comme au *pilori* dans la salle des Frères-Prêcheurs, venir le censurer et lui retirer le droit de paraître.

Cette exposition était-elle faite, comme on l'a prétendu, afin de livrer mieux un manuscrit au choix des maîtres et des élèves, avant que la vente publique commençât?

Nous ne le croyons pas; nous y voyons plutôt un dernier mode, un dernier raffinement de censure scolastique.

Aussi, tous les livres ne s'échappaient-ils pas sains et saufs de cette inquisition persévérante; plus d'un n'y laissa que ses cendres.

On emprisonnait l'auteur et l'on brûlait le livre; ce qui était moins rigoureux encore que la loi romaine, qui condamnait à mort non-seulement l'auteur et l'acheteur, mais celui qui trouvait le livre et ne le brûlait pas.

« En 1328, dit la Chronique Messine, furent condamnés du pape Jean XXII, deux clercs qui avoient composé ung livre plain de mauvaises erreurs en huit livres. Ils s'efforçoient de prouver que l'empereur pouvoit corrigiere,

mettre et déposer le papa selon sa volonté, et que les biens de l'Église sont à la voulenté de l'empereur du tout.»

Souvent le parlement intervenait et confirmait par un arrêt les censures de l'Université. Le 17 juillet 1406, il supprima ainsi un libelle publié sous le titre de *Lettres de l'Université de Toulouse;* et le 29 juillet 1413, il condamna de même au feu un écrit du cordelier Jean Petit. Ces quelques exemples suffisent pour prouver que la censure est plus vieille que l'imprimerie, et que M. Leber a eu raison d'écrire : « Non-seulement la presse n'a jamais été libre en France, dans l'acception actuelle de cette épithète, mais les conditions d'ordre public mises à la liberté d'écrire et de répandre la pensée, ont précédé son existence de plusieurs siècles.»

VI.

TAXE DES LIVRES. LES LIBRAIRES SUPPÔTS DE L'UNIVERSITÉ. DÉTAILS SUR LES RAPPORTS ENTRE LES ACHETEURS ET LES VENDEURS D'OUVRAGES. CONDITION GÉNÉRALE DES LIBRAIRES. DE LA RELIURE ET DES RELIEURS. PATRONAGE DE SAINT-JEAN-PORTE-LATINE.

De la censure préalable du corps universitaire à l'arbitrage du prix des livres, il n'y avait qu'un pas, qui fut bientôt franchi. On conçoit dès lors ce que devait être la professinn de libraire, gênée

par toutes sortes d'entraves, et le génie du moyen âge, au point de vue gouvernemental, n'a pu être, de nos jours, préconisé que par des gens intéressés à nier le plein soleil de la civilisation actuelle. Les livres furent taxés par une sorte de loi de maximum, mesure qui avait pu être suggérée par le monopole que s'attribuaient certains confrères plus riches que d'autres, et qui concentraient sans doute la vente entre leurs mains. Quoi qu'il en soit, en voyant ce tarif, en connaissant d'avance toutes les difficultés pour la production matérielle et officielle des livres, on s'étonne de plus en plus de voir des gens dévoués à une carrière aussi ingrate et si hérissée de difficultés et de tracasseries de toutes sortes. Si la muse ne promet qu'un nom et des lauriers aux plus illustres de ses fervents disciples, Mercure ne favorisait pas plus richement les vendeurs de livres manuscrits; commerce qui, par lui-même, devait être peu considérable, à en juger par toutes ces circonstances et les prix suivants assignés légalement, c'est-à-dire à la ruine des producteurs.

Un écrivain bibliographe du XVIIIe siècle, Chevillier, a tiré du 75e feuillet d'un ouvrage de ce temps, *le Livre rectoral*, une liste instructive de livres taxés. Nous citerons volontiers d'après les extraits suivants, en ce qui concerne la vente des ouvrages classiques destinés aux écoliers, et ce,

par ordonnance de l'Université, fille de nos rois, en l'an de grâce 1303 (1) :

Ouvrages de André de Zenon.

Bruno in Mathæum.	57 pag.	1 s.	»
Item, in Marcum.	20 »	»	17 d.

Ouvrages du frère Richard.

Item, in primo sententiarum.	39 »	»	32 d.
Item, in secundo sententiarum. . . .	61 »	4 s.	»
Item, in tertio sententiarum.	57 »	3 s.	10 d.
Item, quolibet magni Godefredi. . .	91 »	5 s.	»

Ouvrages en droit canonique.

Item, in textu decreti.	101 »	7 s.	»
Item, in apparatu decreti.	120 »	7 s.	»
Item, in summa de casibus Remundi.	57 »	4 s.	»

Ouvrages de philosophie.

Sanctus Thomas, super metaphysicam.	53 »	3 s.	»
Summa Thomæ, super physicam. . .	40 »	»	25 d.
Item, de cœlo et mundo.	18 »	»	13 d.
Item, de anima.	19 »	»	13 d.

Comme compensation de la dépendance sous laquelle l'Université tenait ainsi les libraires, sans même leur laisser la faculté de fixer à leur gré le prix de leurs livres, ils avaient obtenu, ainsi que le règlement le mentionne, tous les titres et qualités des suppôts de l'Université, tous les droits

(1) *Tabula originalium et pretium quod debent habere librarii pro exemplaribus concessis scholaribus*

des officiers de ce corps savant. Ils avaient pour seul juge, pour conservateur de leurs priviléges, le prévôt de Paris. Le grand scel de la prévôté était même apposé en cire rouge sur le parchemin de leur *caution*. Ils étaient exempts de tous péages, aides et impositions; ils avaient même été dispensés du *guet* ou *garde assise*, par l'ordonnance du 5 novembre 1368. Enfin, quand venaient les grandes fêtes de l'Université présidées par le recteur lui-même, ils étaient convoqués dans l'église des Mathurins, et là appelés à haute voix pour prendre rang dans la procession générale avec tous les autres ordres du corps universitaire. Ils y marchaient en compagnie des écrivains, des relieurs, des parcheminiers, sous la bannière de saint Jean-Porte-Latine; car c'était là le patron de leur choix, sans doute à cause de la dernière partie de son nom qui avait flatté ces vendeurs de livres latins. Des arrêts royaux confirmèrent ce choix. Une ordonnance de 1572 et une autre de 1618 enjoignirent même aux libraires de ne point ouvrir leur boutique le jour de la fête de leur patron, « à peine de confiscation de ce qui se trouvera, et d'amende arbitraire. »

Les libraires, pour être mieux à proximité des écoles qui faisaient leur plus ordinaire clientèle, habitaient presque tous, au moyen âge, la Cité, ou bien le quartier Saint-Jacques, où nous voyons

encore aujourd'hui la plupart des librairies classiques. Sur huit libraires que nous trouvons nommés, avec l'indication de leur demeure, dans le *Livre de la Taille* de 1292, sept habitent ces quartiers.

Nous en trouvons trois dans la rue Neuve-Notre-Dame, sans doute à cause du voisinage du cloître et de l'école cathédrale; ce sont: Agnies *le libraire*, Jehan Blondel et Poncet. Tout près, dans la rue de la Lanterne, était Pierre Le Normant, *marchéant de livres*. Dans la rue Froid-Mantel, tout près du cimetière Saint-Benoît, c'était Gefroy *le libraire;* dans la rue de la Boucherie, Aigne; enfin, encore tout près de Notre-Dame, dans la ruelle aux Coulons, aujourd'hui disparue, Guérin l'Englois, *vendeur de livres*.

Le *Livre de la Taille* de 1313, où il y a aussi plusieurs libraires nommés, nous les montre dans les mêmes rues. On y trouve, de plus que dans la taille de 1292, l'indication de ceux qui étaient *taverniers*, c'est-à-dire qui tenaient boutique (*taberna*): ainsi, Thomas de Sens, le même qui comparaît dans le statut de 1342, *libraire et tavernier;* et dans la rue Froid-Mantel, Nicolas l'Anglois, *libraire* (sic) *et tavernier*. Ces vendeurs de livres en boutique sont, sans aucun doute, ceux que le règlement universitaire appelle *stationnaires*, c'est-à-dire ayant étalage de livres et

tenant cette sorte d'entrepôt que les Latins appelaient *statio*, selon Crevier. Les bouquinistes anglais en ont gardé le nom de *stationers*. Les autres libraires dont le nom n'est pas suivi de la qualification de *taverniers*, étaient, ainsi que nous l'avons dit déjà, de simples courtiers de librairie, s'entremettant entre le vendeur et l'acheteur, et prélevant leur prix de courtage suivant le tarif fixé par le règlement. Or ce prix était bien minime, quatre deniers pour les étudiants, et six pour les étrangers; restait, il est vrai, le pot-de-vin que le statut n'agardé d'oublier, sans toutefois le restreindre. Mais c'était un bénéfice éventuel, que les libraires ne trouvaient sans doute que dans la vente de livres importants, de manuscrits historiés, et non pas dans celle de ces livrets usuels qui faisaient presque tout leur achalandage.

Ces livrets étaient d'un prix assez modique; pour que l'acquisition en fût accessible à tous, on les faisait d'une taille microscopique. Monteil parle de psautiers, petits comme la paume de la main, et qui, grâce à leur dimension, ne se vendaient pas plus d'un sou. Les plus usuels, tels que les traités de logique de Boece, d'après Aristote, contenant les *Catégories*, le livre *Peri Ermenias*, les *Analytica priora* et *posteriora*, les *Topiques*, les *de Sophisticis elenchis*, étaient, par un contresens physique dont s'accommodait mal la vue du

maître et de l'étudiant, ceux qu'on faisait copier avec l'écriture la plus fine et la plus abrégée : c'est de la sténographie microscopique. Le bon marché à atteindre était la seule cause de ce singulier procédé, qui se perpétua dans les livres même après l'invention de l'imprimerie. Jansen en donne une preuve curieuse : « Dans une chronique imprimée à Lubeck en 1475, sous le titre de *Rudimentum novitiorum*, dit-il, il est écrit qu'on y a adopté les abréviations afin de pouvoir réduire tout l'ouvrage en un seul volume et en rendre par là l'acquisition plus facile. »

Ce n'était pas, nous le répétons, sur des livres si économiquement fabriqués que le libraire pouvait faire de gros profits; il se retirait mieux, pour parler la langue commerciale, sur les livres surchargés de peintures et d'ornements, même sur les volumes moins somptueux, tenant le milieu entre les simples manuels et les manuscrits à miniature, et dont le prix, selon M. Daunou, pouvait équivaloir à celui des choses qui coûteraient aujourd'hui quatre à cinq cents francs.

Quand un libraire vendait de tels livres, il se mettait en frais de garanties pour l'acheteur, il allait jusqu'à hypothéquer ses biens, et jusqu'à donner pour caution sa propre personne. Ainsi, en 1332, Geoffroy de Saint-Léger, l'un des clercs libraires, et qualifié tel :

« Confesse avoir vendu et transporté, sous l'hypothèque de tous ses biens et garantie de son corps même, un livre intitulé *Speculum historiale in consuetudine parisiensi*, divisé et relié en quatre tomes, couvert de cuir rouge, à noble homme messire Gérard de Montagu, avocat du roi au parlement, la somme de 400 livres parisis, dont ledit libraire se tient pour content et bien payé. »

Nous joindrons ici deux autres pièces pour montrer mieux comment et avec quelles formalités se vendaient les livres de cette valeur. La première est une quittance du libraire Jehan Bonhomme au trésorier de Pierre de Bourbon, mari d'Anne de Beaujeu, pour sûreté de la vente d'un exemplaire de la *Cité de Dieu*, par Raoul de Presles, 2 vol. in-fol. maximo; l'autre, est un ordre de Louis d'Orléans, du 9 septembre 1394, pour qu'il soit payé par son trésorier, à Olivier de Lempire, aussi libraire, le prix de plusieurs volumes dont la pièce donne le détail :

« Je, Jehan Bonhomme, libraire de l'Université de Paris, confesse avoir vendu à honorable homme et saige Jehan Cueillette, conseiller de Mons, de Beaujeu, ce présent livre de la *Cité de Dieu*, contenant deux volumes, et la lui promets garantir envers tous et contre tous, témoing mon saing manuel, cy mis le premier jour de mars mil IIII IIII^xx et sept. — Bonhomme. »

Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont, à notre amé et féal trésorier Jehan Poulain, salutz et dilection. Nous voulons et nous mandons que des deniers de nos finances, vous paiez à maistre

Olivier de Lempire, libraire, demeurant à Paris, la somme de deux cent quarante escutz d'or, en quoy nous luy sommes tenuz. C'est assavoir pour une *Bible en latin*, couverte de cuir rouge à quatre fermaux dorez esmaillez, et un aultre livre, couvert semblablement de rouge, auquel sont les *romans de Boesce de Consolation*, le *Jeu des Echés* et autres romans, lesquels nous avons achatez ensemble de lui, le prix et somme de II^{c} escus. Et pour un *Bréviaire à l'usage de Paris*, que nous avons semblablement achatez de lui XL escuz, lesquels livres nous avons euz et receuz dudit maistre Olivier, et yceulx retenuz et mis par devers nous pour en faire notre plaisir et volonte, et par rapportant ces présentes tant seulement avec lettre de recongnoissance sinée; ladite somme sera allouée en vos comptes, etc., etc., le IX jour de septembre l'an mil CCC IIII^{xx} et quatorze. Par Mons. le duc, Bunigant. »

Le louage des livres était encore une des branches du commerce de la librairie, et ce ne devait pas être la moins importante. Il se trouvait alors, vu le prix des manuscrits, plus de lecteurs que d'acheteurs, plus de gens en état de dépenser de longues heures pour lire et copier un livre, que de riches amateurs prêts à en donner le prix. Quand on aimait les livres à cette époque, et qu'on n'avait point une fortune suffisante pour satisfaire sa passion, une ressource restait, on louait le manuscrit désiré et on le copiait; plus d'un savant ne se fit pas autrement une bibliothèque. Un poëte allemand du XIVe siècle, Hugo de Timberg, avait satisfait de cette façon sa biblio-

manie : « Je suis, dit-il, possesseur d'une bibliothèque de deux cents volumes, dont douze écrits de ma main, cinq en latin, sept en allemand. »

Ce louage et cette copie des manuscrits loués était chose licite; l'Université l'avait autorisé par son statut de 1323 :

« Aucun libraire, y est-il dit, ne refusera les exemplaires d'un livre à quelqu'un qui voudra le transcrire, moyennant honnête rétribution et satisfaction aux règlements de l'Université. Aucun libraire ne louera ses livres plus cher qu'il n'aura été fixé par l'Université; aucun libraire ne louera un livre, avant qu'il n'ait été corrigé et taxé par l'Université. »

Le gain que les libraires retiraient de la vente et du louage des livres ne semble pourtant pas avoir été considérable ; il paraît même qu'il n'était pas suffisant pour les faire vivre ; car le plus grand nombre étaient obligés d'ajouter à ce commerce une autre industrie. On se faisait libraire pour jouir des immunités attachées à ce titre ; mais, pour vivre, on prenait un autre métier. L'Université s'opposa de toutes ses forces à ce cumul ; le 19 juin 1456, elle se réunit en assemblée générale pour le défendre :

« On y admonesta, dit le procès-verbal de cette réunion, les libraires qui ne tenaient pas dignement leur office, et surtout ceux qui se mêlaient de métiers vils (*ministeriis vilibus*). »

Une déclaration du mois d'avril 1485 fut plus indulgente. Elle permet que :

« Les vingt-quatre libraires de l'Université, *ne trouvant point d'ouvrouer à vendre livres*, cumulent avec leur commerce les fonctions de praticiens, notaires, ou divers autres états, « ce qui n'empêche pas de les tenir francs et quittes de taille. »

Mais le plus souvent ils ne s'élevaient pas jusqu'à la haute fonction de notaire; quoiqu'ils fussent de toute nécessité lettrés et *congrus en langue latine*, ils s'abaissaient à des professions manuelles : les uns étaient *ferrons*, merciers, pelletiers, comme l'édit de 1411 cité plus haut leur en fait vertement reproche; les autres tenaient librairie, pendant que leur femme, au même ouvroir sans doute, vendait de la friperie. Ainsi, nous voyons, suivant le livre de la Taille de 1313, figurer sur le Petit-Pont, Thomas de Mante, *libraire, et sa femme, fripière*. Jacques Jehan, qui vendit en 1396, au duc Louis d'Orléans de si admirables livres moyennant « soixante escus deux livres, » était épicier et bourgeois de Paris. Quelques-uns pourtant ne cherchaient point leur vivre si loin de leur vrai métier; ils se faisaient *vendoyeurs de parchemins, copistes*, et surtout *relieurs*, comme ce Simon Millon, qui, prêtant serment au recteur le 3 septembre 1388, jura qu'il était vrai libraire et relieur, du nombre des jurés de l'Université : « *Ve-*

rus librarius et librorum ligator juratus et de numero juratorum Universitatis. »

Prendre comme métiers accessoires ceux de relieur, de parchemineur ou d'écrivain, ce n'était pas, pour un libraire, sortir de la corporation dont, comme nous l'avons dit, le livre était l'objet exclusif; c'était rester dans la légalité universitaire.

La profession de relieur, qui était celle que les libraires adjoignaient assez volontiers à leur commerce, comme on en a une preuve par l'acte de réception du libraire Simon Millon le 3 septembre 1388, fut utilement cultivée pendant tout le moyen âge.

Le livre était chose trop precieuse alors pour qu'on ne l'entourât pas de tous les moyens de conservation, et la reliure est une des meilleures garanties de sa durée.

La reliure des livres devint, dès l'origine de leur impression, l'un de leurs principaux ornements.

On sait que dans l'antiquité, les Athéniens avaient érigé une statue à l'inventeur d'une sorte de colle imperméable à l'eau, avec laquelle ils enduisaient la couverture de leurs livres; mais l'art du relieur ne se perfectionna qu'avec la typographie au milieu du xve siècle,

Les reliures commencèrent à être enrichies

de plaques d'or, d'argent ou d'incrustation d'ivoire.

Dans le XVI[e] siècle, pour rendre les livres plus solides (1), on les couvrit de planches de bois, et souvent on revêtit ces planches de cuir ou de velours, nommé *veluyau*, et qui était d'ordinaire bleu ou vermeil, c'est-à-dire rouge.

Les ouvrages de petit format furent ensuite couvert de peaux que l'art sut embellir et peindre.

Souvent on découpa ces peaux de diverses couleurs, en compartiments séparés par des filets d'or, et l'on en fit des espèces de parterres ou de mosaïques.

Les reliures du XVII[e] et XVIII[e] siècles se faisaient d'ordinaire en vélin, en basane, de peau de mouton, en veau, en cuir de Bruges, en peau de chagrin, en maroquin de diverses couleurs; on les ornait, comme de nos jours, de dentelles d'or sur le plat du volume; on y gravait des armoiries, des devises, ou des noms des propriétaires.

Les premiers relieurs furent d'abord des ouvriers assez grossiers, et dont l'ignorance même était regardée comme nécessaire à leur état.

(1) On croyait préserver éternellement, pour ainsi dire, les livres, il en arriva malheureusement le contraire, comme on peut s'en convaincre journellement, le bois engendre des vers, et ceux-ci exercèrent leurs ravages à l'intérieur. Il est peu d'antiques débris écrits qui n'offrent des traces de leurs ravages, qui font la désolation des amateurs de livres.

On lit dans les *Recherches de Pasquier* qu'en 1492, la chambre des comptes de Paris, en choisissant son relieur, lui fit prêter serment qu'il ne savait ni lire ni écrire, afin qu'il ne pût divulguer l'état des sommes et des comptes.

Lorsqu'on permit l'instruction aux relieurs, l'Université de Paris en eut deux à qui elle accordait le titre de relieurs jurés.

Philippe le Noir, qui imprimait en 1520, prenait ce titre.

Ce qu'il fut employé, ajoute encore M. Paul Lacroix, de peaux de daim, de bœuf au moyen âge, pour la seule reliure des livres, est incalculable.

Geoffroy Martel, comte d'Anjou, au IXe siècle, avait ordonné qu'on consacrât à ce seul usage, et au profit de la bibliothèque du monastère qu'il avait fondé à Saintes, la dîme de peaux de biches que lui devait l'île d'Oleron.

Charlemagne n'avait accordé à l'abbé de Saint Bertin un diplôme de chasse très-étendue, qu'à la condition que les peaux du gibier tué seraient employées à la reliure des livres de son abbaye ; et le comte de Nevers, après avoir visité les chartreux de Grenoble, leur envoya des cuirs de bœuf et des parchemins pour leurs livres, pensant, selon Guibert de Nogent, que c'était le présent le plus agréable qu'on pût leur faire

En leur qualité, assez chèrement payée au prix

de mille formalités, de suppôts de l'Université, les libraires, écrivains, relieurs, parcheminiers, qui tous comme toutes les corporations avaient leurs insignes en guise d'armoiries, jouissaient de certaines immunités, même leurs serviteurs étaient exempts du guet. Une ordonnance de Charles V, dit le Sage, rendue le 5 décembre 1368, enjoint en conséquence aux quarteniers, cinquanteniers et autres, de ne pas les inquiéter à cet égard, et ceux qui ont connu les tribulations attachées au titre de garde national, apprécieront comme un véritable bienfait la mesure prise en faveur des attachés nominativement au corps doctissime.

Le guet, ou garde de nuit pour la sûreté de la ville de Paris, remonte au milieu du XIII[e] siècle, car il existe une ordonnance de Louis IX, rendue en décembre 1254, dans laquelle il est déclaré que les habitants avaient supplié le roi de leur permettre de faire le guet pendant la nuit, pour la sûreté de leurs biens, et pour remédier aux périls, aux maux, et aux accidents qui survenaient toutes les nuits dans Paris, par feux, vols, larcins, violences, rapts et enlèvements, etc. Vers cette époque déjà, c'étaient les libraires, les parcheminiers et les relieurs qui étaient chargés du soin d'allumer, la nuit venue, les chandelles dans les quelques lanternes publiques qui çà et là jetaient leur

lumière douteuse sur les pavés de plusieurs rues de la capitale (1).

Saint Jean Porte-Latine, le même auquel un ange apporta un livre à *dévorer*, était, par une allégorie des plus transparentes, le patron des libraires, des relieurs, des parcheminiers, comme il le devint aussi des imprimeurs, eux qui firent tous leur existence des livres, présents de l'intelligence humaine, émanée d'un principe céleste. Sa fête, sur laquelle nous revenons toujours, célébrée le verre à la main de nos jours, était rigoureusement, dans l'origine, observée suivant les prescriptions de l'Église. Les ouvriers chômaient, les boutiques et ateliers étaient fermés, et l'on tenait la main à prévenir les transgressions à cet égard, et c'est par ce tableau des us et coutumes du moyen âge que nous terminerons cette revue, pour passer à la naissance de l'imprimerie, qui créa un monde, qu'elle perfectionne et modifie sans cesse.

VII.

DE LA DISPERSION ET DE LA DESTRUCTION DES MANUSCRITS.

Quelques exemples pris dans l'histoire de la destruction si regrettable des livres manuscrits,

(1) Voyez IIe partie, p. 20.

avant l'imprimerie, ne seront pas superflus avant d'arriver à l'invention de cet art préservateur et réparateur à la fois. Avant lui, la perte d'un ouvrage était à jamais déplorable, la mémoire de ceux qui avaient anéanti ces productions de l'esprit humain était maudite à l'égal du dommage qu'ils causaient à la postérité, et toujours, dans la vue d'imposer un frein aux ravages, on prit soin d'enregistrer ces grands sinistres, en flétrissant le souvenir de telles barbaries.

Le plus ancien fait qui soit connu de la destruction des livres (lisez manuscrits) est celui, selon Bérose et Alexandre Polyhistor, d'Abonassar, roi de Babylone qui, 747 ans avant Jesus-Christ, fit détruire toutes les histoires des Juifs ses devanciers.

213 ans avant l'ère chrétienne, l'empereur chinois *Chi-Hoang-Te*, en haine des lettres et de leurs principes, ordonna de brûler tous les livres qui se trouvaient dans son empire; il n'excepta de cette proscription, que les ouvrages qui traitaient de l'histoire de sa famille, de l'astrologie et de la médecine.

Les bibliothèques de Carthage, du *Brucchium*, à Alexandrie, qui renfermaient plus de 400,000 volumes, celles du palais de *Tibère*, sous Néron, du *Capitole*, sous Commode, et plusieurs autres non moins fameuses, furent anéanties par des incendies.

Les païens, à chaque nouvelle persécution, s'empressaient de brûler les livres des chrétiens, mais ceux-ci, dès que leur triomphe était assuré, usaient largement de représailles.

En 390, la magnifique bibliothèque qui était annexée au

temple de *Sérapis* fut entièrement pillée et dispersée à la suite d'une sanglante lutte entre les païens et les chrétiens, sous le patriarchat d'Alexandre Theophile, que Gibbon appelle avec raison « un homme audacieux et pervers, et l'ennemi perpétuel de la paix et de la vertu, toujours affamé d'or et altéré de sang. »

En 476, sous *Basilicus*, le feu détruisit à Constantinople la bibliothèque fondée par Théodose le Jeune; elle contenait 120,000 volumes.

Le pape saint Grégoire le Grand, mort en 604, a été accusé d'avoir fait brûler un grand nombre de livres païens, et entre autres ceux de Tite-Live.

Les querelles religieuses du moyen âge, et entre autres celles qui eurent rapport aux images, furent une des causes les plus actives de la destruction des livres.

Sous l'empereur grec Léon III, la bibliothèque impériale, brûlée pendant le règne de Basilicus, et rebâtie par ses successeurs, comptait environ 36,000 volumes. Cet établissement, était devenu d'une grande utilité, par la création de douze professeurs entretenus aux dépens du trésor; ils enseignaient gratuitement les lettres sacrées et profanes; ils avaient à leur tête un chef nommé *œcuménique*, à cause de l'étendue de ses connaissances.

Comme nous l'avons vu page 138, Léon III, grand partisan des iconoclastes, et qui n'avait pu faire partager ses opinions à ces treize savants, fit mettre le feu à cette bibliothèque qui fut entièrement réduite en cendres.

Aux IXe et Xe siècles, les Normands, par d'affreux ravages et par leur haine de la littérature, renouvelèrent les désastres causés par les premières exécutions de barbares.

Au XIe siècle, la bibliothèque des califes d'Égypte fut

pillée par les Turcs, qui s'étaient révoltés sous le calife Monstanser-Billah; ils prirent les livres en payement de leur solde, à un taux bien au-dessous de leur valeur; ils en vendirent une partie à vil prix, le surplus fut anéanti par le feu ou par des usages les plus révoltants.

Cette bibliothèque, qui était la plus considérable de tout l'empire musulman, renfermait, entre autres ouvrages, douze cents exemplaires de la *Chronique de Tabary*, et une infinité de livres des écrivains les plus célèbres copiés à la main; on y comptait plus de 1,600,000 volumes.

Le peu des livres échappés à la destruction générale n'avaient trouvé de refuge que dans quelques couvents d'où la littérature profane n'était pas encore exilée.

« Voici, dit Benvenuto de Imola, le curieux récit que je tiens de Boccace, mon illustre maître :

« Dans son voyage en Apulie, la célébrité du noble couvent du mont Cassin l'engagea à s'y rendre, surtout pour y voir la bibliothèque qu'on lui avait vantée.

« Il s'adressa donc humblement à un des moines qui lui parut le plus abordable, le priant de vouloir bien lui faire la grâce de lui ouvrir la bibliothèque.

« Mais celui-ci lui répondit d'un ton brusque, en lui montrant une très-haute échelle : « Montez, elle est ouverte. »

« Boccace y grimpa plein de joie; mais parvenu à une salle qui n'avait ni porte ni clef pour en préserver les trésors littéraires, quel fut son étonnement de voir les fenêtres obstruées par les herbes que le temps y avait fait germer, et tous les livres et les bancs recouverts d'épaisses couches de poussière.

« Frappé de suprise, il prend un livre, puis un autre,

et voit qu'à un grand nombre d'antiques manuscrits, aux uns des cahiers avaient été arrachés, aux autres les marges blanches avaient été coupées.

« Enfin une mutilation complète!

« Déplorant de voir les œuvres et le savoir de tant d'hommes illustres tombés en des mains si indignes, il redescendit les yeux mouillés de larmes.

« Il rencontra au cloître un moine auquel il demanda pourquoi des livres si précieux étaient ainsi mutilés. « C'est que des moines, lui dit-il, afin de gagner quelques sous, arrachent des cahiers qu'ils raclent pour en faire de petits psautiers et les vendre aux enfants, et qu'avec les marges blanches ils font des livres de messe qu'ils vendent aux femmes (1).

Et maintenant qu'on aille donc se rompre la tête pour créer des chefs-d'œuvre littéraires!

« Loin de ressembler à leurs prédécesseurs, les respectables religieux du mont Cassin montrèrent l'année dernière à mon gendre, M. Noël des Vergers, le passage du commentateur du Dante, en regrettant fort l'incurie d'un siècle d'ignorance qui les avait privés de tant de chefs-d'œuvre, ajoute M. A. F. Didot. »

Ajoutons un autre fait qui montre que, même au XVIII[e] siècle, on rencontrait des religieux dignes de figurer à côté de ces bons moines du mont Cassin (2).

(1) *Commentario da Benvenuto da Imola; Paradiso di Dante*, canto II, p. 11.
(2) *Bulletin du bibliophile*, mars 1825.

« En 1775, les récollets d'Anvers, passant en revue leur bibliothèque, jugèrent à propos d'y faire une réforme, et de la débarrasser d'environ 1,500 volumes de vieux livres, tant imprimés que manuscrits, qu'ils regardèrent comme de vieux bouquins de nulle valeur.

On les déposa d'abord dans la chambre du jardinier et, au bout de quelques mois, le Père gardien décida, dans sa sagesse, qu'on donnerait tout ce fatras audit jardinier, en reconnaissance et gratification de ses bons services.

Celui ci, mieux avisé que les bons Pères, va trouver M. Vanderberg, amateur et homme de lettres, et lui propose de lui céder toute cette *bouquinaille*.

M. Vanderberg, après y avoir jeté un coup d'œil, en offre un ducat par quintal; le marché est bientôt conclu, et M. Vanderberg enlève les livres.

Peu après il reçoit la visite de M. Stock, bibliomane anglais, il lui fait voir son acquisition.

M. Stock lui donne à l'instant 14,000 francs des manuscrits seuls.

Quels furent la surprise et les regrets des PP. récollets à cette nouvelle!

Ils sentirent qu'il n'y avait pas moyen d'y revenir; mais tout confus qu'ils étaient de leur ignorance, ils allèrent humblement solliciter une indemnité de M. Vanderberg, qui leur donna 1,200 francs. »

« Dans la ruine de la littérature grecque et romaine, dit un écrivain allemand, Schoell, le sort qui nous en a conservé quelques debris s'est montré fort capricieux.

Sa bienveillance a sauvé les meilleurs ouvrages de l'antiquité; mais comme s'il avait craint de nous gâter par trop de jouissances, il ne nous a donné de quelques écrivains du premier rang, tels que *Pindare, Eschyle* et *Sophocle*, qu'un petit nombre de morceaux, et il ne nous en a transmis d'autres, tels que *Polybe, Tite-Live* et *Tacite*,

que dans un triste état de mutilation; et comme si le nombre de volumes pouvait nous indemniser de la perte de tant de chefs-d'œuvre, il a attribué aux noms des plus grands écrivains une foule d'écrits apocryphes (1).

« Le nombre des ouvrages incomplets ou mutilés qui nous sont restés de l'antiquité a été évalué à environ seize cents; près des trois quarts appartiennent à la littérature grecque.

Dans ce nombre on ne comprend pas les écrivains sacrés ou ecclésiastiques, et l'on compte séparément les ouvrages des polygraphes, tels qu'*Aristote*, *Plutarque*, *Lucien*, *Gallien*, et les harangues des orateurs; quatre cent cinquante ouvrages grecs sont antérieurs à Livius Andronicus, le plus ancien écrivain latin.

Bien peu de ces auteurs ont été connus au moyen âge, et le résumé suivant pourra donner une idée des vicissitudes que l'étude de l'antiquité a subies jusqu'à la découverte de l'imprimerie.

Strabon avait cité 221 auteurs, Plutarque 509, Clément d'Alexandrie 600, Athénée plus de 900, au XI[e] siècle, on ne trouve que 20 auteurs profanes mentionnés dans les ouvrages du savant Cassiodore; au siècle suivant, Isidore de Séville en citait plus de 30 dont voici l'énumération :

Homère, Hésiode, Hérodote, Hippocrate, Platon, Aristote, Ennius, Plaute, Ésope, Térence, Lucrèce, Cicéron, Nigidius, Caton, Varon, Salluste, Virgile, Æmilius, Macer, Horace, Ovide, Tite-Live, Hygin, Corneille, Celse, Columelle, Perse, Lucain, Pline l'Ancien, Quintilien, Fronton, Ptolémée, Porphyre, Donat, Victorin le Rhéteur. »

« En littérature dramatique, dit M. A. Luchet, il y a trace de 350 auteurs grecs ayant produit plus de trois mille pièces dont nous en avons sauvé quarante-quatre; et dans

(1) Schoell, *Histoire de la littérature grecque*.

ce qui nous reste de l'antiquité, combien d'altérations, d'omissions, d'interpolations, de lacunes, existent dans ce qu'il nous a été donné de conserver[1] »

Le savant M. Ambroise Firmin Didot dit dans son *Essai sur la typographie* :

« Sébastien Franc de Word s'explique ainsi dans sa *Chronique du Monde ;* Berne, 1555 :

Si Deus voluisset ut hæc ars ipsius largitione maturius reperta fuisset, tunc procul dubio tam multa opera, præsertim Plinii, Titi-Livii. etc., haud adeo oppressa fuissent atque interiissent. Hujus impressoriæ artis beneficio absconditus dudum fons divinæ atque incredibilis sapientiæ ac scientiæ cum publico communicatur. Qua de causa Germani, cumprimis inventor hujus artis, omni præconio dignus est, imo Deus in ipso, quoniam per eum Deus banc artem nobis impertivit, etc.

Parmi de semblables vœux, souvent répétés, un ancien chroniqueur (Nuremberg, Koburger, 1493) regrette particulièrement la perte de la *République* de Cicéron, si heureusement retrouvée de nos jours dans un palimpseste par le docte cardinal Angelo Maï.

Le seul manuscrit de Tacite qui existe a été retrouvé dans un couvent de Westphalie, et ce manuscrit nous a conservé à peine la moitié des écrits de ce grand historien, dont l'empereur romain, son parent, avait cependant fait placer un exemplaire dans toutes les bibliothèques publiques de l'empire, et dont il avait ordonné de faire écrire chaque année dix copies.

Malgré tant de pertes, à jamais regrettables, je suis surpris que l'imprimerie ait pu nous sauver encore tant de textes des principaux auteurs, lorsqu'on voit l'abbé Ferrières Saint-Loup, né en 805, écrire au pape en le priant

instamment de lui procurer une copie de l'*Orateur* de *Cicéron* et des *Institutions* de *Quintilien*; car, dit-il, quoique nous en ayons quelques fragments, il serait impossible d'en trouver un exemplaire complet en France. Et il suppliait un ami de tâcher de lui obtenir une copie d'un exemplaire de Suétone qui existait dans un couvent qu'il lui désigne. « On n'en saurait trouver un seul exemplaire dans cette partie du monde, » lui dit-il.

On doit probablement à Saint-Loup la conservation de plusieurs ouvrages de l'antiquité profane. Loin de la dédaigner, il entretenait à La Celle Saint-Josse-sur-Mer des copistes pour transcrire ces livres qu'il faisait venir d'Angleterre, où ils étaient alors plus nombreux qu'en France. »

« Le xve siècle fut signalé, dit M. Ludovic Lalanne, par la longue et sanglante guerre des Hussites en Bohême, par les ravages des Turcs, qui, en 1453, s'emparèrent de Constantinople, qu'ils saccagèrent et pillèrent entièrement, et par la terrible lutte que la France eut à soutenir contre l'Angleterre, et où, pendant près d'un demi-siècle, nos provinces furent dévastées dans tous les sens.

Les lettres éprouvèrent alors des pertes irréparables, par la destruction des bibliothèques monastiques ou particulières, et surtout de celles qui se trouvaient dans la capitale de l'empire d'Orient.

Heureusement, l'imprimerie n'allait pas tarder à produire les merveilles, et vint sauver du néant une foule de chefs-d'œuvre. »

Il est inutile de grossir ces tristes annales où la fureur des hommes le dispute à leur aveugle-

ment, et malheureusement il en a été et en sera toujours de même, quand les passions déchaînées seront à la merci de la multitude effrénée. De nos jours, à nos époques révolutionnaires, n'a-t-on pas eu à gémir sur des actes qui ne le cédaient en rien au génie du mal qui animait les populations anciennes? Il était temps que l'imprimerie existât pour remédier à tous ces fléaux, et que les lettres prissent pour devise et emblème la marque d'un typographe antique, des pensées avec ces mots : *elles ne peuvent plus périr*.

VIII.

TRANSITION DE L'ART DES MANUSCRITS A CELUI DE L'IMPRIMERIE. LES LETTRES DÉCOUPÉES EN PATRONS, LES CARTES A JOUER.

Jusqu'ici la plume était le seul instrument, conduit par la main des copistes, employé pour la confection du livre-manuscrit ; on lui adjoignit peu à peu différents auxiliaires qu'on peut considérer comme autant de préludes à l'invention de l'imprimerie. Ce n'était pas encore l'imprmerie, mais on cherchait une uniforme régularité dans les caractères et leur arrangement, surtout on s'ingéniait pour trouver des moyens plus expéditifs que ceux mis communément en usage. Il faut

même remonter à une haute antiquité pour en signaler les premiers vestiges.

« Chez les Grecs, Agésilas, disent les historiens, inventa les *patrons découpés*, pour apprendre à lire aux enfants.

Ces patrons étaient des pages entières découpées à jour, moyen excellent (employé encore de nos jours par quelques maîtres d'écriture) pour former la main des enfants, qui étaient ainsi obligés de suivre avec leur style les contours réguliers des lettres taillées de cette manière.

L'empereur Justin, à ce que nous apprend Procope, se servait d'une lame d'or découpée pour apposer son seing.

L'empereur Charlemagne, ainsi que les rois ses successeurs immédiats qui, comme lui, ne savaient pas écrire (1) et formaient les traits de leur monogramme en conduisant la plume dans toutes les ouvertures taillées dans la lame, ou tablette appliquée sur l'acte qu'ils voulaient souscrire, et comme ils changeaient de temps à autre, et peut-être à dessein, cette decoupure, il en résultait que leur signature n'était pas toujours la même.

Les enlumineurs et les décorateurs de livres, au moyen âge, se servaient aussi pour imprimer de patrons découpés soit en laiton, soit en tout autre métal.

Ce procédé était nouveau par l'application qu'ils en firent; car la régularité des ornements que l'on voit sur les caisses de momies a fait soupçonner que les Égyptiens se servaient de patrons découpés pour les y appliquer.

Les copistes employèrent d'abord de semblables patrons pour les lettres capitales, surchargées d'ornements

(1) On peut revoquer ceci en doute pour Charlemagne, qui protégea tant les lettres, et qui fut, sinon l'inventeur, au moins le zélé propagateur des beaux caractères épistolaires, nommes *carlovingiens*.

dans quelques manuscrits. Ils en étendirent ensuite l'usage aux lettres minuscules, et composèrent même de la sorte des livres entiers, principalement des livres de plain-chant, comme on le faisait encore au commencement de ce siècle dans quelques couvents d'Allemagne.

On dit même qu'il y avait jadis, dans la chartreuse située près de Mayence, jusqu'à soixante alphabets complets découpés sur des feuilles de laiton.

« *Bullet*, dans ses *Recherches historiques sur les cartes à jouer*, démontre par une multitude de preuves tirées des chroniques du temps, particulièrement de celle de *Petit-Jean de Xaintré*, page de Charles V, par les édits des princes, par les lois ecclésiastiques, par les figures mêmes des cartes, que ce jeu fut inventé sur la fin du règne de ce monarque, vers 1376. Il augure par les couronnes et les sceptres fleurdelisés que portent les rois dans ce jeu que ce sont les Français qui les ont imaginées.

Bientôt elles passèrent en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Angleterre. Puis elles furent défendues par Juan, roi de Castille, par un édit de 1387, par une ordonnance du prévôt de Paris, du 22 janvier 1397, par un synode de Langres tenu en 1404, etc.

Ces cartes alors étaient dessinées et peintes comme les dés et les *tessères* des Grecs et des Romains.

Ménestrier et *Bullet* le prouvent par le compte de Charles *Poupart*, trésorier de Charles VI, dans lequel on lit :

« Donne à Jacquemin Gringonneur, peintre, pour trois jeux de cartes à or, et à diverses couleurs, de plusieurs devises, pour porter devers ledit seigneur roi, pour son ébatement, cinquante-six sols parisis. »

Ce ne fut que vers l'an 1400 que les Allemands, les Flamands, les Hollandais, les Italiens, imaginèrent les premiers moules en bois, pour fabriquer les cartes à jouer

avec plus de célérité, et en rendre l'usage plus commode et moins cher.

Cette méthode passa en France, en Angleterre, en Espagne, etc. Cependant Heineken prétend que l'invention des cartes à jouer et leur enluminure est due aux Allemands, et lui donne une date antérieure à celle de 1376.

Gunther Zeiner, dans un ouvrage allemand intitulé *le Jeu d'or*, qu'il imprima en 1472, in-folio, dit que le jeu des cartes commença à prendre cours en Allemagne l'an 1300.

Tels sont les faits au point de vue de Lambinet.

Un autre auteur prétend que l'emploi des patrons découpes à jour fut applique dès 1328, vers la fin du règne de Charles le Bel, aux cartes à jouer ; on ignore dans quel lieu ce procédé fut inventé, mais la date certaine de cette invention se trouve consignée dans un passage du roman du *Renard contrefait;* on y lit :

Si come fois, et folles sont
Qui pour galgnier au bordel vont,
Jouent aux des, aux *cartes*, aux tables (échecs)
Qui à Dieu ne sont délectables.

L'auteur anonyme de ce roman, qui paraît être un Champenois, indique au folio 83 l'époque où il l'a écrit :

Celui qui ce roman escript
Tant y pensa jour et nuict
En l'an mil III cent XXVIII.

Les cartes à jouer ne furent donc pas inventées, comme le prétend à tort Lambinet, dont nous venons de rapporter la version, et quelques autres historiens, en 1376, pour distraire Charles VI pendant sa maladie, mais bien en 1328.

En 1441, les fabricants de cartes de Venise se plaignaient au sénat que leur commerce éprouvait un grand dommage, par la quantité considérable de cartes à jouer et de figures qui étaient imprimées et peintes hors de Venise.

En Hollande, où se propagea cette industrie, elle fut appliquée aux images, qui s'y imprimaient comme les cartes, en passant plusieurs fois un frotton de crin de brosse, ou bien un rouleau recouvert d'étoffe, sur la feuille de papier appliquée moite au moule gravé en relief et enduit d'abord d'une encre grise en détrempe, remplacée plus tard par une encre faite avec de l'huile cuite; ces images n'étaient imprimées que d'un côté.

Il est bon de connaître à son tour l'opinion remarquable du savant bibliophile Jacob, M. Paul Lacroix:

« Enfin, après mille recherches, mille tâtonnements, on se mit sur la voie du moyen tant cherché, tant demandé. Et ce qui est étrange, mais toutefois bien d'accord avec les habitudes toujours si anormales et si hasardeuses de l'invention humaine, c'est que là où avaient échoué constamment tous les efforts, toutes les aspirations de l'intelligence travaillant et cherchant pour elle-même, des artisans, aux occupations futiles, des fabricants de cartes à jouer, devaient réussir les premiers.

C'est par eux, en effet, et pour les besoins exclusifs de leur industrie, que la gravure sur bois fut inventée. Or c'est cette gravure pratiquée à leur manière qui fut, comme on va le voir, le premier point de départ de l'imprimerie

tabellaire ou xylographique, laquelle est elle-même le premier rudiment de la typographie ou impression en caractères mobiles.

D'abord, on avait dessiné et colorié grossièrement à la main ces grandes cartes *tarotées*, hautes de six ou sept pouces, que maniaient les joueurs du moyen âge, bien avant la folie de Charles VI, bien avant Jacquemin Gringonneur, leur prétendu inventeur. Ensuite, la vogue de ce jeu croissant, on avait recouru, pour accélérer la fabrication des cartes, à ces patrons découpés qu'il suffisait de poncer sur le carton avec des encres de diverses couleurs, pour dessiner et enluminer une carte d'un seul coup. Procédé ingénieux, en usage dans d'autres métiers, puisqu'on peut affirmer, selon Jansen, que pour les initiales si chargées d'ornements dans les manuscrits, quelques copistes n'employèrent pas d'autre moyen à partir du VIe siècle, et que plus d'un livre de plain-chant du XIIIe au XIVe siècle paraît encore n'avoir pas été exécuté autrement; mais procédé surtout fort ancien si, comme c'est probable, les Égyptiens recouraient à de pareils patrons pour les dessins si uniformément réguliers de leurs caisses à momies, et s'il faut croire enfin, avec de Caylus, que, sur les vases dits étrusques, les premiers linéaments du dessin n'étaient pas appliqués d'une autre manière : « Quand la couverte noire ou rouge était sèche, dit le savant antiquaire, le peintre, ou plutôt le dessinateur, devait nécessairement poncer ou calquer son dessin; et selon l'usage de ce temps-là, il n'a pu se servir, pour y parvenir, que de lames de cuivre très-minces, susceptibles de tous les contours et découpées, comme on fait aujourd'hui de ces mêmes lames pour imprimer les lettres et les ornements. Il prenait ensuite un outil fort tranchant, avec lequel il était le maître de faire ce qu'on appelle *de réserve*, les traits les plus déliés; car il emportait et ôtait la couverte

noire sur ce qui devait être clair. » Ce ponçage en découpures, dont le secret avait été renouvelé des Égyptiens et des Étrusques par nos enlumineurs d'initiales et nos cartiers, ne fut bientôt plus assez expéditif lui-même pour la multiplication des cartes à jouer. C'est alors que, par un souvenir de l'empreinte des cachets antiques, et surtout de ces sceaux du moyen âge qui, trempés dans l'encre, comme celui de Guillaume le Bâtard, scellaient et signaient une charte sur laquelle on les appliquait, on eut l'idée de tailler l'image des cartes dans d'épaisses planches de bois qui, enduites d'une encre grasse découvertes tout d'abord, puis appliquées fortement sur le carton, reproduisirent cette image à l'infini. La gravure en bloc, ou *xylographie*, qui de la fabrication des cartes s'étendit bientôt à celle des images de saints et des pieuses légendes, étant ainsi trouvée et ayant tout d'abord constitué, tant son succès avait été rapide et immense, les deux riches confréries des *tailleurs de bois* et des *peintres de lettres ou ymagiers*, l'invention de l'imprimerie était proche : il semble même qu'on la voit déjà poindre sous le procédé xylographique, son précurseur nécessaire.

Cela d'ailleurs, comme l'a écrit un spirituel érudit, cela se passait au moment où fermentait la plus ardente exaltation dont eût été possédée l'intelligence humaine depuis bien des siècles, époque avide et curieuse où le roi cherchait des livres, où le pauvre voulait déchiffrer une inscription, où l'on retenait un copiste six mois à l'avance, où Alphonse de Naples faisait la paix avec Médicis, qui lui avait prêté un manuscrit! Puisque l'on gravait déjà des légendes de saints sur des blocs de bois, pourquoi ne pas y graver des mots, des phrases, des paragraphes, pourquoi ne pas se servir du même moyen pour tirer un grand nombre de copies? Voilà ce que l'on se demanda, selon le

même écrivain. La publication des premiers *livres d'images* fut la réponse.

Dans ces livres, véritable transition entre l'art de la gravure et celui de l'imprimerie, simple acheminement vers la typographie, c'est toujours l'image qui l'emporte et prend tout l'espace; le texte ne se dégage encore qu'à grand'peine du dessin, et n'en est même le plus souvent que le pâle corollaire et la brève explication. Voyez l'*Historia seu providentia Virginis Mariæ ex Cantico Canticorum*, qui, avec ses seize planches, figures et textes, est un des plus curieux spécimens de ces sortes de livres, ou plutôt de grossiers recueils d'images avec légendes : sur chaque planche offrant deux sujets, les textes, toujours très-courts, se lisent sur des rouleaux qui couronnent les personnages, qui se déroulent de leurs bouches ou qu'ils portent dans leurs mains De même pour la *Biblia pauperum, sive figuræ Veteris et Novi Testamenti*, contenant quarante planches de figures et de texte, et dont on fit cinq éditions latines, avec cinquante planches pour la cinquième, le texte est encore tout entier subordonné aux figures, lesquelles, selon le *Lessings Beytræge*, laisseraient deviner sous leur dessin barbare une reproduction assez exacte des verreries du couvent d'Hirschau. Ces livres d'images, d'ailleurs, portent bien tous l'empreinte du caractère religieux, tant dans leurs figures, empruntées quelquefois, comme on vient de le voir, à celles des vitraux, que dans la forme des lettres composant leur texte. L'*Ars memorandi notabilis per figuras evangelistarum, etc.*, ou l'on compte trente planches, moitié pour le texte, moitié pour les figures, reproduit, dans ses lettres hautes d'une ligne et demie, épaisses, anguleuses, tranchantes, la forme de ces lettres tumulaires qu'on trouve sur les monuments des vieilles églises. Par là on voit bien quelle action avait l'influence monastique sur la fabrication de ces livres, et

comment c'était peut-être seulement dans les cloîtres que se façonnaient ces planches xylographiques qui devaient si bien aider à la popularisation des psaumes et des légendes. »

IX.

LA XYLOGRAPHIE OU LES LIVRES A IMAGES. LES DONAT.

Au XIVe siècle, il existait une sorte d'impression tabellaire, importée de la Chine, où elle était en usage depuis plus de deux mille ans, grossière gravure sur bois, nommée *xylographie*, en creux profonds, au moyen de laquelle, on multipliait tant bien que mal, et tout d'une pièce, des versets, des strophes, des pages.

La xylographie s'employait également à reproduire des dessins et des figures.

Après les cartes à jouer, on grava sur bois des *livres d'images*. Écoutons Lambinet:

« Ces sortes de livres d'images sans date, sans indication d'auteur et de lieu, que l'on fait voir dans les différentes bibliothèques de l'Europe, ont tous été gravés sur planches de bois fixes, avec le texte à côté, au milieu ou au-dessous des images, ou quelquefois sortant de la bouche des figures pour les expliquer.

Ils ont été imprimés d'un seul côté du papier, avec une encre grise en détrempe.

Ces ouvrages, que l'on regarde comme les *premiers*

essais de l'imprimerie, ont été fabriqués, selon les uns, avant la découverte de cet art, et selon les autres, dans ses premiers commencements. Au reste, ils se ressemblent presque tous.

Les figures qui y sont représentées sont grossièrement faites, au simple trait, dans le goût gothique, de même que l'explication latine ou prose rimée qui accompagne chaque figure gravee dans les petits carrés des planches.

Les feuillets des planches n étant imprimés que d'un seul côté, sont ordinairement collés dos à dos, les uns aux autres.

Les lettres de l'alphabet en gros caractères gothiques qui se trouvent au milieu des planches, indiquent l'ordre de leur arrangement; c'est ce que nous appelons *signatures.* »

La plus ancienne gravure sur bois que l'on connaisse accompagnée de texte, et qui porte une date, est celle de saint Christophe (1) portant à travers la mer l'enfant Jésus; on y lit l'inscription suivante, qui dut en faciliter beaucoup le débit : (2)

Christophori faciem die quacumque tueris,
Illa nempe die, morte malo non morieris,
Millesimo CCCC° XX° tertio.

(1) Cette gravure sur bois de saint Christophe se trouve conservée au cabinet des estampes à la Bibliothèque impériale. Elle a été trouvée collée au carton d'un vieux livre. Depuis on a rencontré une autre planche xylographique, représentant la Vierge Marie et l'enfant Jésus, avec l'indication et la date de 1418. On l'a gravée dans le *Magasin pittoresque.*

(2) Cette inscription mentionnait simplement la légende populaire que celui qui verrait saint Christophe ne mourrait pas dans la journée. Pour mieux faire profiter les fidèles du bénéfice de l'occasion, on voyait à l'entrée de toutes les églises une énorme statue de saint Christophe, afin qu'on pût l'apercevoir de plus loin possible.

Cette date de 1423 prouve que l'impression en relief a précédé la découverte de l'impression en taille-douce, puisque la date la plus ancienne que l'on attribue aux *Nielles* de Maso Finiguerra, orfèvre de Florence, qui par hasard découvrit ce nouvel art, en tirant sur du papier l'empreinte d'une plaque gravée en creux, ne saurait remonter plus haut que 1445.

Les procédés pour graver et imprimer en xylographie étaient à peu près les mêmes que pour l'impression tabellaire chinoise.

« Les cartiers employaient des cartons découpés pour enluminer leurs cartes; encore aujourd'hui, il leur en faut plusieurs pour donner les différentes couleurs aux figures.

Les enlumineurs des livres anciens suivaient le même procédé.

Par cette opération, ajoute encore Lambinet, les figures et le texte qui, sur la planche, étaient à gauche du spectateur, se trouvaient à droite dans l'empreinte de l'estampe et *vice versa*, à moins que les artistes habiles n'eussent pris le soin d'ordonner, de dessiner et de graver leurs figures de telle sorte, que les actions qui doivent se faire avec la main droite, fussent représentées et parussent de même sur le papier.

On peut donc prendre régulièrement pour copie la pièce qui fait voir le contraire.

Ces livres très-rares, curieux par leur singularité, d'une lecture difficile par l'abréviation des lettres et leur forme, sont au nombre de sept à huit principaux.

Mattaire, Schelhorn, David Clément, Fournier le Jeune, Meerman, Papillon, de Bure, etc., les ont décrits. Je les ai presque tous vus; mais aucun bibliographe n'a mieux connu ces livres d'images, et en plus grand nombre, que *Heinecken* (1).

(1) *Idée générale d'une collection d'estampes.*

Il a donné la copie fidèle de toutes les planches et le *fac-simile* du texte; il a désigné leurs différentes éditions, déterminé leurs variantes, et raisonné à fond des artistes et de leurs œuvres.

On sera bien aise de connaître la description de ces livres si curieux d'après un guide aussi fidèle et consciencieux.

1° *Figura typica Veteris atque antitypica Novi Testamenti*, petit in-folio.

Cet ouvrage est connu en Allemagne sous le nom de *Bible des pauvres*, parce qu'il était destiné au peuple, qui n'avait ni argent pour acheter une bible entière, ni le temps pour le lire.

On en connaît plusieurs éditions xylographiques en latin et en allemand : elles sont de quarante à cinquante feuillets; il y en a qui sont datées de 1470, de 1472, et une de 1475.

Le papier n'étant imprimé que d'un seul côté, on donne à ces impressions le nom de *anopisthographes*, que personne ne sera tenté de retenir.

Chaque planche contient quatre bustes, deux en haut, représentant des prophètes, deux en bas, trois sujets historiques et diverses inscriptions; le sujet du milieu est tiré du *Nouveau Testament*, c'est le type; les deux autres, qui font allusion au premier, sont des antitypes.

L'exemplaire que possède la bibliothèque de Bâle est complet et parfaitement conservé: la première planche est marquée au milieu de la lettre A, et les suivantes des autres lettres jusqu'à l'U qui termine l'alphabet; alors les feuillets sont numérotés avec un A suivi de deux points, et ainsi de suite jusqu'à l'U.

La Bibliothèque impériale, la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, et celle du Christ, à Cambridge, possèdent un exemplaire de cet ouvrage, dont on connaît quatre éditions

différentes en quarante planches, et une cinquième en cinquante.

2° *Historia S. Joannis Evangelistæ ejusque visiones apocalyptica*, petit in-folio.

C'est une histoire de saint Jean l'Évangéliste et de ses visions dans l'île de Patmos, représentée en figures, au milieu, et au-dessous desquelles se trouve gravée une explication en latin.

Heinecken en décrit six éditions.

3° *Historia seu providentia Virginis Mariæ ex cantico canticorum*, petit in-folio.

Cet ouvrage contient seize feuillets imprimés seulement d'un côté, et remplis de gravures en bois qui représentent différents sujets allégoriques relatifs à la vie de la Vierge, avec de courtes explications en forme de sentences au bas de chaque figure.

On en connaît deux éditions; il y en a un assez grand nombre d'exemplaires imprimés en caractères de fonte.

4° *Ars moriendi, sive de tentationibus morientium*, petit in-folio, d'une extrême rareté.

Le texte est imprimé d'un seul côté, sur treize planches, et les figures sur onze. Chaque feuillet est marqué d'une lettre de l'alphabet; les figures, aussi grossièrement gravées que le texte, représentent les tentations des agonisants.

Les lettres capitales sont ornées comme dans les manuscrits, et l'écriture ressemble à celle du XIVe siècle. Il y a, en latin et en allemand, sept ou huit éditions différentes de ce livre, qui a été aussi imprimé avec des caractères de fonte.

Une traduction allemande xylographique et anopistographique porte cette indication à la fin : « Jean Sporer, peintre de cartes, a exécuté ce livre. »

L'exemplaire examiné par M. A. Firmin Didot, à la Bi-

bibliothèque impériale, est évidemment, assure-t-il, xylographique.

5° *Ars memorandi notabilis per figuras Evangelistarum*, petit in-folio, trente planches, dont quinze de figures et quinze de texte, imprimées d'un seul côté; le caractère est de grande dimension.

On connaît deux éditions de ce livre.

6° *Speculum humanæ salvationis*, ou *Speculum nostræ salutis*, petit in-folio, écrit en latin par un bénédictin du XIIe ou XIVe siècle, abrégé par frère Jean, du monastère de Saint-Ulric et Saint-Afre, à Augsbourg, et traduit dans plusieurs langues de l'Europe. Il s en, suivant Fournier, six éditions toutes gravées sur bois.»

Lambinet a donné la description suivante de l'exemplaire possédé par la Bibliothèque impériale :

« Il est composé de soixante-trois feuillets et de cinquante-huit estampes.

La préface, de cinq feuillets, imprimés à longues lignes, en prose rimée, annonce le titre et le nom de cette compilation :

Prohemium cujusdam incipit novæ compilationis cujus nomen et titulus est : Speculum humanæ salvationis.

« Le texte du corps de l'ouvrage, imprimé à deux colonnes, d'un seul côté du papier, en prose rimée latine, de caractères gothiques.

Les cinquante-trois estampes gravées au simple trait, représentent des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament; elles sont placées au haut de chaque planche, en forme de vignettes, séparées au milieu par une colonne ou un tronc d'arbre et d'autres ornements gothiques, chargés de quelques mots pour expliquer les figures. Elles ont toutes été gravées en planches de bois fixes;

mais il n'en est pas de même du texte explicatif qui se trouve au-dessous des vignettes.

Des cinquante-trois planches, le texte, dans vingt-sept, est gravé en bois fixe, et dans vingt-sept autres, il est en caractères mobiles de fonte. Les planches des figures ont également servi pour le tirage de l'imprimé et du gravé.

Il y a cette différence sensible que, dans les épreuves tirées sur des planches de bois fixes, l'encre du texte est grise ou couleur de bistre, comme celle des estampes qui sont au dessous, au lieu que, dans les épreuves tirées sur les caractères mobiles de fonte, l'encre du texte est très-noire, et celle de l'estampe au-dessus très-grise; ce qui prouve que, dans celles-ci, le texte a été imprimé séparément des figures, qui sont plus anciennes. »

Fournier jeune, qui s'est livré à un examen attentif de quatre exemplaires du *Speculum humanæ salvationis*, qui se trouvaient alors à Paris, signale les différences qui lui font croire à trois éditions différentes : d'après les renseignements qu'il a obtenus, *Première correspondance*, il croit pouvoir assurer qu'il existe trois autres éditions en hollandais et en flamand, dont les images sont pareilles à celles des éditions latines. Il paraîtrait même qu'un exemplaire à Harlem aurait huit planches de plus que les autres.

L'opinion de Fournier est que des images sur bois ont dû être exécutées à Harlem, et qu'il serait possible que Gutenberg, ayant eu l'idée de se procurer un certain nombre d'exemplaires de ces planches pour y joindre un texte soit xylographique,

soit mobile, ce que d'autres faisaient aussi, comme on le voit par le grand nombre d'éditions auxquelles ces mêmes planches ont servi, aura ainsi donné quelque fondement aux bruits calomnieux qui l'accusent de s'être emparé d'un bien appartenant à Coster. Car, ajoute avec raison Fournier, les bruits publics ne sont guère sans quelque fondement; ils ne pèchent, pour l'ordinaire, que par les circonstances.

Il existe plusieurs autres livres d'images gravées sur bois, et postérieures à l'invention de l'imprimerie, proprement dite.

Tels sont les livres de l'*Antechrist*, les *Sujets tirés de la Bible*, la *Chiromancie du docteur Hartiel*, etc., etc.

Il paraît certain qu'on imprima jusqu'à la fin du XVe siècle xylographiquement, les *Donat*, ou grammaires élémentaires, et des *Confessionales*.

L'utilité d'appliquer aux livres d'études destinés aux collèges ces procédés imparfaits, mais moins lents et moins coûteux que l'écriture, fit graver en relief sur des planches de bois des alphabets, et une grammaire alors en usage dans les écoles, et connue sous le nom de *Donat;* on la nommait ainsi parce que l'on la croyait un abrégé d'un traité de grammaire d'Ælius Donatus, grammairien latin au IVe siècle.

La Bibliothèque impériale de Paris, qui passe

pour être la bibliothèque de l'Europe la plus riche en monuments de ce genre, possède deux planches de bois faisant partie d'un *Donat* dont les lettres sont sculptées en relief et à rebours.

Ces deux planches ont été achetées en Allemagne par Foucault, conseiller d'État sous Louis XIV; elles appartinrent successivement au président de Maisons, à du Fay, à Morand et au duc de la Vallière, d'où elles passèrent dans ce vaste dépôt public.

On cite encore d'autres éditions de Donat qui ont été exécutées en caractères mobiles de bois.

Il paraît que les premiers essais de l'imprimerie tabellaire eurent lieu presque simultanément en Hollande, en Allemagne et en Belgique; du moins chacun de ces pays fait valoir ses titres; mais comme en général, ces impressions xylographiques ne portent ni date, ni nom de lieux, la question reste insoluble.

C'est à ces informes essais des cartes à jouer, puis des images avec légendes, puis des Donats, imprimés d'abord sur tables de bois, puis en lettres de bois mobiles, puis en caractères de métal, soit sculptés sur pièce, soit retouchés au burin après avoir été coulés, que l'imprimerie rattache son origine.

Une chose digne de remarque, c'est qu'on voit que ces essais, qui touchaient de si près à l'im-

primerie proprement dite, n'ont été signalés qu'après la découverte de celle-ci, et ne paraissent pas avoir excité la jalousie des copistes, des écrivains et des miniateurs. La raison en est apparemment, que la lenteur des procédés ne leur faisait pas redouter une trop forte concurrence, et qu'elle était limitée à des objets de peu d'importance, comparativement aux travaux de transcription des manuscrits, chèrement payés, et à la portée uniquement des gens aisés. Ceux qui se livraient à cette industrie, ne faisaient aucunement mystère de leur mode de fabrication, et ils ne furent pas traités de sorciers, comme il fut dit de Faust à Paris. Il est probable que cette dernière qualification était celle d'adversaires à bout, comme les appelait le célèbre auteur des lettres provinciales, *Tison d'enfer*.

X.

URGENCE DE L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE.

Le moyen âge touchait à sa fin, une civilisation nouvelle préludait, au milieu du chaos laissé par les époques antérieures, en présence des plus redoutables complications.

« Une faible lueur prête à s'éteindre rayonnait encore autour de la chaire de saint Pierre.

L'empire d'Orient succombait sous Mahomet, et l'empire d'Occident, que les invasions successives des peuples du Nord avaient dévasté, ne pouvait être sauvé de la barbarie que par le christianisme, dont la seule arme était l'autorité religieuse.

Les bibliothèques avaient péri, même la magnifique bibliothèque ou Mathias Corvin, roi de Hongrie, avait réuni à grands frais les manuscrits dispersés dans les diverses contrées de la Grèce, et qui avaient pu échapper à l'invasion de l'islamisme. « J'ai vu tous ces livres, dit *Brassicanus*; mais pourquoi dirais-je des livres, quand chaque livre était un trésor? ô cruauté des Turcs! ô farouche folie des barbares! ô extermination des belles lettres! »

Le peu de livres échappés à la destruction générale n'avaient trouvé de refuge que dans quelques couvents d'où la littérature profane n'était pas encore exilée.

Parmi les nombreux témoignages de l'époque contemporaine qui attestent l'urgence de la découverte de l'imprimerie, je me bornerai, dit M. Ambroise-Firmin Didot, à traduire cet extrait de Sébastien Munster, dans sa *Cosmographie universelle*. (Bâle, 1554) :

« C'est presque de notre temps que fut inventé cet art d'imprimer les livres au moyen de types en étain, invention toute divine, événement mémorable qui, déjà si digne d'admiration, le serait encore plus s'il n'y avait pas d'inconvénient à le divulguer.

C'est une merveille presque incroyable, quoique vraie, que dans un seul jour un seul ouvrier produise autant que pourrait faire en deux ans le scribe le plus expéditif. Cette invention allemande produisit d'abord beaucoup d'étonnement et de grands bénéfices. L'auteur de cette belle découverte fut Gutenberg, noble de naissance, qui fit les premiers essais à Mayence, seize ans environ avant qu'elle parvînt en Italie. Sa persévérance surpassa la foi qu'il

eut en sa découverte. Faible dans ses débuts, bientôt cette ingénieuse invention de l'esprit humain atteignit la perfection qu'elle a maintenant. Sans elle, c'en était fait de toutes les bonnes études dans ces derniers temps, où tous n'ont soin que de leur ventre, et sont dominés par l'insatiable soif du gain à tel point, qu'à peine daigne-t-on recueillir dans les rues ces livres excellents qu'on ne pouvait acquérir autrefois qu'à grands frais. Certes, avant l'invention de l'imprimerie, quand déjà les bons auteurs commençaient à être delaissés et méprisés, toutes les doctrines auraient disparu avec eux, si cet art ne leur fût venu en aide. C'est donc Dieu, l'ordonnateur de toutes choses, qui n'abandonne jamais celles de ce monde, et avise libéralement au bien-être général, qui fit don aux mortels de cette indispensable invention au moment où périssaient les lettres et l'histoire. Mais par elle aussitôt, on les vit revivre et se repandre en tous pays, ainsi que la memoire des anciens temps et la divine sagesse des philosophes, etc. »

La dédicace suivante, adressée au souverain pontife Paul II, par l'evêque d'Aleria, Jean André, atteste l'intérêt que l'Église, non moins que les rois, la Sorbonne et l'Université, témoignèrent dès l'origine à l'imprimerie, dont ils se sont efforcés de propager le bienfait.

« Au nombre des bienfaits dont il convient sous votre règne de louer Dieu, est celui qui permet aux plus pauvres de pouvoir acheter des bibliothèques a bas prix. N'est-il pas infiniment glorieux pour Votre Sainteté que les volumes qui autrefois coûtaient au moins cent écus dor, peuvent être acquis aujourd'hui, bien imprimés et très-corrects, pour vingt écus, et que ceux qui en auraient coûté vingt

n'en valent plus que quatre et même moins. Ajoutez que les fruits du génie, jadis la proie des vers et ensevelis sous la poussière, vu le pénible labeur et les frais immenses de leur transcription, ont commencé sous votre règne à surgir et se répandre à grands flots sur toute la terre. Tel est l'art ingénieux de nos imprimeurs et de nos fondeurs en caractères, que nulle invention ancienne ou moderne ne saurait l'égaler. Aussi l'Allemagne, mère des plus utiles inventions, mérite-t-elle les respects et la reconnaissance de tous les siècles. C'est cet *art divin* que Nicolas Cusa, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, cette âme à jamais glorieuse et digne du ciel, aspirait à introduire à Rome. C'est par cet art que votre pontificat, d'ailleurs si glorieux, ne périra jamais dans la mémoire des hommes tant que vivra l'amour des lettres. C'est encore un des événements mémorables de votre pontificat que de même qu'on vit sous le règne de plusieurs princes, dont ce fut la gloire, les sacs et les tonneaux ne pas valoir plus que le blé ou le vin qu'ils contenaient, de même aujourd'hui, les livres les plus précieux et les plus recherchés, ne coûtent pas plus que le papier blanc et vierge (*papyrus vacua et nuda*).

Et ici je proclamerai, à la gloire des créateurs de ces beaux caractères, que, sous le pontificat de Paul II, l'art qu'ils exercent avec tant d'habileté grâce au *divin Pasteur qui nous le fit descendre du ciel*, permet d'acheter les livres à plus bas prix que n'en coûtait jadis la reliure. »

« Depuis bien longtemps déjà, dit à son tour M. Aug. Bernard, on disserte sur l'origine de l'imprimerie, sans qu'on ait pu s'entendre encore ni sur l'époque précise de cette invention, ni même sur la nation à laquelle en doit revenir l'honneur : c'est qu'en réalité ce n'est ni à une année, ni à un peuple qu'elle appartient; elle est due aux progrès de la civilisation, et toutes les générations ont apporté successivement leur contingent à la réalisation de

cette précieuse industrie, devenue au XVe siècle, une véritable nécessité, et, par conséquent, l'objet des recherches directes de beaucoup de personnes.

L'imprimerie était en effet indispensable à cette époque de renaissance générale, ou tant d'esprits aspiraient à puiser aux sources de la science.

Le christianisme, en renversant les barrières de l'esclavage, avait appelé peu à peu à la vie intellectuelle, une masse innombrable d'individus, et pour satisfaire aux besoins moraux de ces hommes nouveaux il fallait qu'un travail mécanique vînt suppléer aux mains trop lentes des scribes, qui ne pouvaient plus suffire déjà à la confection des livres nécessaires aux classes privilégiées. Plusieurs tentatives eurent lieu dans ce but; il n'y eut pas un seul inventeur de l'imprimerie, il y en eut cent peut-être, si l'on compte tous les arts divers qui contribuèrent à réaliser le *grand œuvre*, la véritable pierre philosophale. Aussi trouva-t-on vers le même temps, trois genres d'impression différents : la xylographie, ou impression sur planches en bois; la chalcographie, ou impression sur planches de métal soit au moyen de la gravure en relief, comme pour la xylographie, soit au moyen de la gravure en creux ou taille-douce, et la typographie, ou impression au moyen de types mobiles, c'est-à-dire l'imprimerie proprement dite.»

XI.

OPINIONS ET TÉMOIGNAGES DIVERS SUR L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE.

Nous allons reproduire les opinions et les témoignages de divers auteurs, tant anciens que

modernes, sur la découverte de l'imprimerie.

« S'il est si difficile, dit M. Amb.-Firmin Didot, pour un grand nombre de découvertes, surtout au moyen âge, de connaître le nom des inventeurs et de fixer la date de l'invention, on conçoit combien la difficulté s'accroît lorsque les inventeurs ont voulu s'entourer d'un profond mystère, afin que les produits de leurs nouveaux procédés ne pussent être distingués de ceux que la main des siècles créait si péniblement et si lentement.

Ce qui augmente les difficultés et complique la question, c'est que, presque dès son origine, des intérêts nationaux et aussi des intérêts de famille, ont voulu s'attribuer l'honneur de cette découverte, et faire pencher la balance en faveur soit de Harlem, soit de Mayence, soit de Strasbourg, soit même de Bamberg, et je ne cite ici que les villes dont les prétentions sont appuyées de quelques titres.

Ce qui est constant, c'est que Strasbourg et Mayence sont les seules villes dont les droits à la découverte de l'impression des livres en caractères mobiles, au moyen de la presse, soient incontestables, et en laissant toutefois à Harlem, le mérite de les avoir devancées par l'impression tabellaire.

D'abord cet art fut caché et communiqué seulement à un petit nombre d'adeptes, qui apportaient eux-mêmes les lettres dans des sacs fermés et les emportaient ensuite de l'atelier. » (Henricus Pantaleon, *Lib. de Viris illustribus Germaniæ*, pars II, pag. 397, ed. Basil. 1565.)

D'Israeli prétend, dans ses *Curiosities of literature*, que les grands hommes, chez les Romains, ont eu connaissance de l'imprimerie, mais que, par une profonde conception politique, calculant les immenses dangers que cette découverte entraînerait avec elle, ils l'avaient cachée au peuple.

Un Allemand, Quandt, a soutenu, dans son *Histoire de*

la gravure, que si cette invention était venue plus tôt, ell n'aurait eu aucun succès. »

Ces deux opinions, tout hypothétiques qu'elles paraissent, ne sont pas sans fondement réel. Les anciens connaissaient les lettres de l'alphabet détachées, en faisaient usage, mais il ne leur était jamais venu dans l'idée de les rassembler et de les combiner, pour en former des mots, des phrases, enfin un discours, et cette idée, qui nous paraît si simple aujourd'hui, a pourtant demandé à son auteur de prodigieux efforts de génie, et coûté des sommes considérables.

Saint Jérôme qui vivait au IVe siècle, conseille à Læta, dame romaine, d'employer, pour l'instruction de sa fille Paula, des lettres mobiles, comme le conseillait Quintilien et avant lui Platon: « Qu'on lui fasse des lettres de buis ou d'ivoire, qu'on appelle chacune par son nom, qu'elle en fasse son amusement, afin que ce jeu lui serve en même temps de leçon. » Il ajoute: « Il ne faut pas seulement qu'elle observe l'ordre alphabétique des lettres et qu'elle les chante de mémoire, il faut souvent bouleverser cet ordre, mêler les dernières à celles du milieu, celles du milieu aux premières, afin qu'elle les connaisse toutes à la fois, par le son et par la vue. »

Quant à l'opportunité de la découverte de l'imprimerie au moyen âge, il est permis de penser

qu'auparavant les hommes sortis de l'antique esclavage, épurés par le christianisme, devaient se réunir par l'esprit des croisades pour fonder la société moderne: de là les communes, la lutte contre le pouvoir tyrannique et féodal; autrement le levier d'Archimède pour soulever le monde aurait porté à faux: il trouva un point d'appui complet.

« Parmi les témoignages recueillis jusqu'à ce jour, nous rapporterons, d'après M. Amb.-Firmin Didot, le plus important de tous.

C'est celui d'Ulrich Zell, contemporain de Gutenberg, qui vint s'en ablir, dès l'origine de la découverte de l'imprimerie, dans une ville qui n'a pas élevé de prétentions rivales : il me semble donc tout à fait désintéressé dans la question.

Son récit me paraît le plus conforme à la vérité.

Quoique trop succinct, il contient cependant en substance tout ce que cet événement offre de plus important.

Ce récit nous a été conservé par l'auteur de la *Chronique de Cologne*, écrite en allemand et imprimée dans cette ville par Jean Kœlhoff en 1499.

« Ce noble art, dit le chroniqueur, fut inventé pour la première fois en Allemagne, à Mayence, sur le Rhin, et fit grand honneur à la nation allemande.

Cela arriva vers l'année 1440, et de là jusqu'à l'année 1430, cet art et tout ce qui s'y rattache fut perfectionné.

On commença à imprimer l'an 1450, qui était l'année du jubilé, et le premier livre mis sous presse fut la Bible latine, en grands caractères tels que ceux avec lesquels on imprime maintenant les missels.

« Quoique cet art ait été inventé à Mayence, ainsi que nous l'avons dit, et comme on le croit généralement aujourd'hui, cependant sa première forme existait en Hollande, dans les *Donats* qu'on y imprimait antérieurement à cette époque. C'est d'eux et d'après eux que cet art prit son origine; mais l'invention nouvelle fut bien plus importante et plus ingénieuse que la première.

Le premier inventeur de la typographie fut un citoyen de Mayence, né à Strasbourg, nommé Jean Gudenburch; il était noble (1).

Ledit art fut transporté de Mayence à Cologne, ensuite à Strasbourg, puis à Venise.

« C'est de l'honorable maître Ulrich Zell, de Hanau, imprimeur actuellement à Cologne, en l'an 1499 (2), dit un autre chroniqueur, que je tiens le récit de l'invention et des progrès de cet art, et dont l'établissement à Cologne lui est dû.

Il est des insensés qui prétendent que l'impression des livres date d'une époque plus reculée; mais cela est contraire à la vérité: en aucun pays du monde on ne connaissait de livres imprimés alors (3). »

« La date de 1440 fixée par Zell pour les premiers

(1) Ici Ulrich Zell se trompe, Gutenberg est né à Mayence.

(2) Gutenberg quitta Mayence en 1462, époque de la grande émigration des ouvriers de cette ville, quand Adolphe, comte de Nassau, soutenu par le pape Pie II, ayant surpris Mayence, la priva de ses libertés et de ses priviléges.

Tous ceux qui s'occupaient d'imprimerie s'enfuirent, et portèrent leur industrie en différents pays.

Ulrich Zell paraît avoir fait son apprentissage dans l'atelier rival de celui de Schœffer. Il est présumable qu'il commença son établissement d'imprimerie à Cologne dès l'époque où il vint s'y réfugier.

(3) *Annales Monast. Hirsaugiens.*, *ad annum* 1450-1514. *Typis monasterii S. Galli*, 1690, 2 vol. in-4°.

essais de l'imprimerie en caractères mobiles me paraît devoir être admise sans contestations.

Elle s'accorde avec le récit de Mattius Palmerius, de Pise, autre contemporain qui, dans la continuation de la *Chronique* d'Eusèbe, fixe à la même année l'invention de l'imprimerie, « due au génie industrieux de Jean Gutenberg *Zum Zungen*, noble de naissance, et né à Mayence.

Palmer dit qu'en l'année 1457, l'imprimerie se répandit en divers pays.

La date de 1440, qu'il assigne ainsi que Zell à sa découverte, n'est point trop éloignée, puisque le premier procès de Gutenberg avec ses associés remonte à 1439.

Il fallut, en effet, bien des essais et de longs travaux pour pouvoir achever l'exécution de la Bible, soit de trente-six lignes, dont l'impression fut retardée, soit de l'autre Bible, également sans date, dite de quarante-deux lignes, et qui est antérieure à l'année 1456, ainsi que le prouvent des documents authentiques.

Il est même probable qu'elle parut en 1450, et que son apparition a servi à fixer la date indiquée par Ulrich Zell, par *Arnold de Bergel*, et par beaucoup d'autres, comme terme des essais de l'imprimerie. Quelques autres ouvrages moins importants avaient déjà été imprimés : tels sont

les *Lettres d'indulgence*, datées de 1454 et 1455, et peut être le dernier imprimé par Schœffer avec les mêmes caractères que ceux qui ont servi pour la Bible de quarante-deux lignes. « J'ai comparé l'exemplaire de ce précieux *Donat*, que possède la Bibliothèque impériale, avec la Bible de quarante-deux lignes, et je puis affirmer l'identité des caractères (1). »

Voici ce que dit le savant et véridique Lambinet sur le même sujet :

« Les chronographes, les historiens, les poëtes allemands, italiens, espagnols du xvᵉ siècle et du commencement du xviᵉ, conviennent unanimement que Gutenberg a conçu le premier l'idée de l'imprimerie en lettres mobiles à Strasbourg. Pierre Schœffer le confirme par le récit qu'il en a fait à Trithème, que l'on trouve dans les *Annales d'Hirsauge*, année 1450. Jean Schœffer, fils de Pierre, le prouve dans la dédicace qu'il fait à l'empereur Maximilien, en 1505, d'un *Tite-Live* traduit en allemand, qu'il imprimait à Mayence.

La chronique de Cologne de l'an 1499 rend le même témoignage, d'après le rapport d'Ulrich Zell, calligraphe, clerc du diocèse de Mayence, qui florissait en 1467, cité plus haut.

Jacques *Wimphelingue*, qui vivait à Strasbourg dans le milieu du xvᵉ siècle, les anonymes allemands dans leurs *Chroniques* des années 1453-1454; Mathias *Palmiers*, dans la continuation de la chronique d'Eusèbe, qu'il donnait depuis 1449 jusqu'en 1481; *Johannes Philippus de Lignamine*, dans sa chronique des souverains pontifes et des

(1) Amb.-F. Didot, *Essai sur la typographie*.

empereurs, publiée à Rome en 1474, et plus de trente autres historiens, avouent que Gutenberg trouva à Strasbourg un nouveau *genre d'écrire* (*l'art incomplet de l'imprimerie*), qu'il perfectionna à Mayence.

Il est donc certain que Gutenberg a taillé en bois des caractères mobiles. »

Strasbourg peut donc se glorifier d'avoir été le berceau de l'imprimerie, et Gutenberg d'en avoir fait les premiers essais (1). »

Nous donnons ici un chapitre presque entier d'un ouvrage rare, que nos lecteurs, nous l'espérons, tiront avec intérêt, car il jette une vive lumière sur l'invention de l'imprimerie, sur les prétentions de trois villes rivales qui, longtemps se sont disputé l'honneur d'avoir été son berceau.

C'est à André Chevillier que nous recourons : cet auteur était aussi judicieux et exact qu'exempt de prévention; il n'avançait jamais rien, que d'après ce que les monuments lui avaient enseigné.

« Nous rapporterons, dit il, premièrement les différents sentiments sur la decouverte de l'imprimerie, et nous en dirons notre avis; ensuite nous parlerons du premier livre imprimé, ensuite nous rechercherons les plus anciens ouvrages de l'art qui sont aujourd'hui gardés dans les bibliothèques, avec quelques marques de l'année de leur impression. La discussion de ces questions suffira pour laisser quelque idée de l'origine de l'imprimerie.

1° Il y a trois principales opinions touchant la décou-

(1) Lambinet, *Origine de l'imprimerie*.

verte de l'imprimerie en Europe, et trois villes se disputent l'honneur de l'avoir inventée. La plus ancienne et la plus commune, c'est-à-dire qui est reçue du plus grand nombre d'auteurs et d'écrivains, est qu'elle fut inventée à Mayence, pendant tout ce temps, depuis 1440 jusqu'à 1450, par Jean GUTENBERG, par Jean FUST, qu'on nomme communément Faust, et par Pierre Opilo, en langue allemande de SCHOEFFER, de Gernsheim. Cette opinion est soutenue par Serarius, au livre Iᵉʳ, chapitre XXXVIII, de son *Histoire* latine de la ville de Mayence, et par Bernard de Malincrot, doyen de Munster, dans une dissertation qu'il a faite exprès, intitulée *De ortu artis typographicæ*, imprimée in-4° à Cologne, l'année 1640; Adrian Junius avance un autre sentiment; François Raphelenge imprima, en l'année 1587, à Leyden, in-4°, son *Histoire de la Hollande*, intitulée *Batavia*, où il dit au chapitre XVII, page 255, qu'elle fut découverte dans la ville de Harlem, environ l'année 1442, par Laurens Jean, que quelques-uns appellent Laurens Janson, d'autres Jean Coster. Junius dit qu'il s appelait en son surnom ÆDITUUS ou CUSTOS, à qui un domestique (il soupçonne que c'est Jean FAUST) emporta à Noël, pendant la messe de minuit, les caractères qu'il avait fabriques, avec tous les instruments d'imprimerie, et s'enfuit à Amsterdam, de là à Cologne, puis à Mayence, où il établit enfin sa demeure.

Plusieurs écrivains hollandais sont de cette opinion, dont quelques-uns ont fait des dissertations pour la défendre, particulièrement Pierre Scriverius, et après lui Marc Boxhornius. Ce dernier a écrit contre M. de Malincrot. Son livre est intitulé *De artis typographicæ inventione et inventoribus*, et a été imprimé in-4° à Leyden, en 1640.

Il y a une troisième opinion de quelques auteurs d'Alsace, qui est suivie par le Père Jacob, carme, dans son

Traité des bibliothèques, p. 531, et soutenue avec chaleur par M. Mentel, médecin de la Faculté de Paris, dans le livre qu'il a écrit contre M. de Malincrot, sous le titre *De verâ typographiæ origine*, in-4° imprimé à Paris, 1650.

Ils prétendent que l'imprimerie fut inventée à Strasbourg par Jean Mentel, qui eut le malheur d'être trahi par son domestique, appelé Jean Gensfleisch; celui-ci, sachant le secret de son maître, alla le communiquer à Jean Gutenberg, orfèvre, avec qui il se retira à Mayence, où étant aidé de Jean Faust et de Pierre Schœffer, ils pratiquèrent cet art: on ajoute que Gensfleisch perdit la vue et fut puni de son infidélité; que Jean Mentel, au contraire, fut récompensé par l'empereur Frédéric III, qui lui donna des armes: *de gueules au lion couronné d'or, accolé d'un ruban voltigeant d'azur*, comme dit la Colombière, chapitre XXVII de la *Science héroïque*.

C'est la ville de Mayence qui a donné la naissance à cet art incomparable de l'imprimerie, et c'est elle qui doit en remporter l'honneur.

Je ne prétends pas faire une dissertation de cette question, mais en dire simplement mon avis. J'étais déjà déterminé à ce sentiment lorsqu'on fit paraître la seconde partie du *Chronicon hirsaugiense* de Trithème, que les Pères bénédictins du monastère de Saint-Gall, en Suisse, ont fait imprimer sur les manuscrits, l'année 1690, en deux volumes in-folio. On n'avait vu jusqu'alors que la première partie de cette chronique, et je fus encore plus affermi dans mon opinion, quand j'eus lu dans le second tome, en l'année 1450, ce qu'a écrit cet abbé sur la fin de sa vie, touchant la découverte de l'imprimerie, beaucoup plus au long et plus en détail qu'il n'avait fait auparavant dans sa *Chronicon Spanheimense*. Il avait été instruit par P. Schœffer, dont on voit le nom sur les plus anciennes éditions de Mayence, et un des trois inventeurs

de l'imprimerie, domestique (1) de Jean Faust et ensuite son gendre, après qu'il eut découvert la manière de faire les matrices et de fondre des lettres, ce qui fut l'accomplissement de tout l'art.

Trithème rapporte que Jean Gutenberg, qui le premier imagina le grand dessein de l'imprimerie, après avoir presque tout dépensé son bien sans pouvoir reussir, s'associa avec Jean Fust, bourgeois, ainsi que lui, de Mayence, homme riche et aidé de son *domestique* Schœffer, fort adroit et très-ingénieux. D'abord ils taillèrent des lettres sur des tables de bois et commencèrent par imprimer un vocabulaire latin intitulé *Catholicon* (2).

Mais comme cette manière n'était pas de grand usage, à cause que chaque table de bois ainsi taillée demeurait inutile pour tout autre ouvrage, ils inventèrent les lettres mobiles et séparées les unes des autres qu'ils firent de bois, les taillant, les polissant de leurs mains; et puis Pierre Schœffer s'avisa de tailler des poinçons et frapper des matrices pour avoir des lettres de metal fondu.

Tous les essais qu'ils firent leur coûtèrent beaucoup d'argent. Schœffer dit à Trithème que lorsqu'ils mirent la *sainte Bible* sous la presse il avait deja été dépensé plus de 4,000 florins, c'est-à-dire plus de 4,000 francs avant que les trois premiers cahiers fussent imprimés.

Ces trois premiers imprimeurs demeuraient dans une maison de Mayence, qui fut appelée l'*imprimerie*, et l'abbé dit que de son temps elle portait encore ce nom. »

(1) On verra que cette qualification, pas plus que celle d'ouvrier, ne pouvait s'appliquer à un homme tel que Schœffer, qui avait étudié à l'Université de Paris.

(2) Je crois, dit Chevillier, que c'était le livre intitulé *Summæ quæ Catholicon appellatur Joannus Jannensis ord. FF. Præd.*, dont on voit plusieurs impressions très-anciennes dans les bibliothèques.

LIVRE III.

L'IMPRIMERIE.

GUTENBERG, FAUST SCHŒFFER

I.

GUTENBERG; SA NAISSANCE, SA PRÉSENCE A STRASBOURG.

« La découverte de l'imprimerie sépare le monde ancien du monde moderne; elle ouvre un nouvel horizon au génie de l'homme, et par son rapport intime avec les idées semble être un nouveau sens dont nous sommes doués.

Une immense différence la distingue des autres grandes découvertes de la même époque, la *poudre à canon* et le *nouveau monde*, celle même qui nous est contemporaine, la *vapeur*, ne saurait lui être comparée.

En effet, ces grandes et utiles découvertes n'ont agi que sur la partie matérielle de l'humanité: la poudre à canon en égalisant la force brutale, le nouveau monde en nous complétant les dons terrestres du Créateur; enfin la vapeur, en accroissant les forces productives de l'homme, qu'elle délivre de l'excès du labeur auquel il était condamné; tandis que l'imprimerie, qui n'a pas encore achevé sa mission d'éclairer le monde sans l'incendier, élève le niveau de l'intelligence humaine, en propageant la parole que l'écriture avait fixée.

Quelle est en effet l'invention du génie humain dont dix-sept villes se soient disputé l'honneur, au point d'avoir faussé sciemment la vérité pour incliner la balance en leur

faveur? Quelle est la découverte sur laquelle on ait composé tant et de si longs ouvrages, tant de poëmes, tant d'éloges et de dissertations en tout genre, enfin dont le jubilé soit solennellement célébré en France, en Allemagne, en Hollande, dans les trois villes qui ont des titres réels à la naissance de l'imprimerie; ce don que, par une prescience de l'avenir, les papes, les évêques et tous enfin proclament divin dès sa naissance?

Et cependant l'inventeur d'un art qui enregistre toutes les inventions et conserve à jamais leur souvenir, semble avoir voulu, en nous cachant son nom, le dérober à la reconnaissance de la postérité.

Maintenant, grâce à cet art merveilleux qui va se répandre rapidement partout, la barbarie n'est plus à craindre; pour la combattre, l'humanité possède une arme sans pareille.

L'imprimerie va transformer la société: c'est au moraliste à continuer cette histoire (1). »

L'imprimerie dut sa naissance à une révolution qui arriva à Mayence, vers l'an 1420; et voici comment les causes reagissent les unes sur les autres.

Conrad III nouvellement nommé à l'électorat de Mayence, fit son entrée solennelle dans sa capitale accompagné de l'empereur Ruprecht.

La noblesse et le peuple choisirent séparément des députés pour aller au-devant de leurs souverains leur porter les témoignages de leur entière soumission et de l'allegresse qu'allait causer leur présence.

Mais soit que les députés patriciens eussent, à dessein, prévenu ceux du peuple, soit que le hasard les eût favorisés, ils arrivèrent les premiers, et saluèrent seuls l'empereur. Le peuple vit dans cette démarche une exclusion

(1) Amb.-F. Didot, ouvrage déjà cité.

offensante pour lui. Il demeura froid spectateur des fêtes qui furent données à ces deux princes, et la sédition fut bientôt la suite de ce morne silence. Il se porta avec fureur contre les patriciens, assiégea leurs demeures, et leur imposa des lois si dures, que les plus anciennes familles, telles que *Fursteinberg*, *Gaensfleich*, *Humbracht*, *Zum Jungen* et autres, préférant un exil volontaire à la perte totale de leurs privilèges, se réfugièrent, les unes dans leurs campagnes, les autres à Francfort, Oppenheim, etc.

J. Gutenberg, appartenant à la maison Gaensfleisch ,se retira à Strasbourg. J. Gaensfleisch de Sorgenloch, dit Zum Gutenberg ,portant un nom illustre et vivant dans un siècle ou un noble dérogeait en sachant écrire, ne se fût sans doute jamais avisé, sans cet événement, d'une découverte aussi admirable.

Mais éloigné de ses parents, de ses amis, de ses biens, rendu à lui même enfin, ce fut dans son propre génie qu'il chercha des moyens de distraction dignes de lui (1). »

« Wurdtwein a donné sur Gutenberg et sa famille des détails très-circonstanciés, d'où il résulte selon lui, que son véritable nom est Jean Gutenberg de Sorgeloch, dit Gensfleisch, et que c'est à tort que de ces trois noms on a quelque fois fait trois personnes différentes, soit *Gutenberg*, soit *Gensfleich*, soit *Sorgeloch*, d'où il résulte une grande confusion dans l'histoire de la typographie. »

Mais selon l'acte de 1459, découvert par Bodman, son véritable nom est Henn (Jean) Gensfleisch de Surgeloch, dit Gudinberg ; et en effet, Gutenberg doit être le surnom et Gensfleich le nom de famille, puisque dans le même acte fait au nom des deux frères, l'autre est nommé *Friele Gensfleich*.

(1) *Essai sur les monuments typographiques de Gutenberg*. Gotthelf-Fischer, Mayence, in-4°, fig.

« M. Fischer qui a publié, d'après les dessins de Bodmann, les prétendus sceaux de ce document dans son *Essai* imprimé à Mayence, en 1802, m'a avoué en 1851, c'est-à-dire un demi-siècle après, dans une lettre écrite de Moscou, où il réside maintenant, qu'il n'avait jamais pu obtenir communication de la pièce même.

Le premier acte qui révèle positivement sa présence en cette ville, est un document publié par *Schœpflin* (1), et dans lequel Jean Gutenberg prend le surnom de *Jeune*, pour se distinguer de son oncle, portant les mêmes noms que lui.

Voici à quelle occasion cet acte fut rédigé.

Les magistrats municipaux de Mayence, refusant ou éludant, depuis plusieurs années, peut-être même depuis l'amnistie de 1430, de payer à Gutenberg les rentes qui lui étaient dues sur cette ville, celui-ci fit arrêter leur greffier communal (*Stadschreiber*), qui était venu à Strasbourg pour régler quelques affaires.

Toutefois, il consentit à le relâcher sur la demande des magistrats municipaux de cette dernière ville, qui craignaient sans doute que la mesure ne nuisît aux bonnes relations existantes entre les deux cités rhénanes (2).

L'acte de cette concession de Gutenberg porte la date de 1434, le dimanche après la fête de saint Grégoire, pape, commence ainsi :

« *Ich Johann Gensfleisch der Junge, genant Gutenberg*, etc. (Je Jean Gensfleisch le jeune, dit Gutenberg). » Puis vient l'exposé de la cause, dans lequel on apprend que Nicolas, greffier de la ville de Mayence, s'était engagé par-devant la cour d'Oppenheim, petite ville voisine de Mayence, à payer à Gutenberg 310 florins du Rhin à la Pentecôte.

Voici encore la mention d'autres actes qui constatent le séjour de Gutenberg à Strasbourg.

En 1430, il figure sur les livres d'impositions de la ville au nombre des constables.

En 1437, sur une plainte portée par une demoiselle noble, dite *zur iseren Thür* (à la porte de fer), réclamant l'exécution d'une promesse de

(1) *Vindiciæ typographicæ*, p. 17.

(2) Strasbourg dépendait même de Mayence sous le rapport religieux : l'évêque de la première ville étant suffragant du siége archiépiscopal de la seconde, qui était le chef-lieu réel de toutes les provinces rhénanes.

mariage; on croit communément qu'il épousa cette Anne à la Porte de fer, à la suite d'une décision judiciaire.

Cette dame ne paraît pas avoir exercé une grande influence sur le sort de Gutenberg, car on ne la voit figurer dans aucun acte subséquent; elle ne le suivit pas à Mayence, et l'on ignore même la date de sa mort.

Ce qui de nouveau porte à croire, et même à justifier les historiens qui persistent dans l'opinion que Gutenberg est né à Strasbourg, c'est la soi-disant découverte faite par Bodmann, des lettres écrites en 1424 par Henn (Jean) Gensfleisch dit Sugeloch, à sa sœur, religieuse du couvent de Sainte-Claire, à Mayence; mais M. Auguste Bernard vient de réfuter victorieusement cette incroyable assertion de Bodmann.

Si l'histoire est muette sur d'autres particularités qu'il nous serait si précieux de connaître sur la première jeunesse de ce grand homme, au moins les principaux jalons de sa vie primitive sont tracés avec certitude pour notre instruction dans ce qui reste à connaître sur son admirable découverte.

II.

GUTENBERG, HANS RIFFE, ANDRÉ DRITZEHEN, ANTOINE HEILMANN, ASSOCIÉS. PROCÈS DE GUTENBERG.

Gutenberg, entraîné par son esprit actif et inventif, s'occupa, avec un nommé André Dritzehen, habile fondeur, bourgeois de Strasbourg, descendant également d'une famille noble, mais déchue, à tailler des pierres précieuses et à polir des miroirs.

En 1437, il conçoit l'idée de la mobilité des caractères, soit de sa propre initiative, c'est très-présumable, soit par la vue d'un Donat, et des cartes à jouer.

Son esprit lui révèle sur-le-champ qu'il y aura pour lui gloire et profit s'il peut parvenir, à l'aide de caractères mobiles, à imprimer des livres entiers.

Plein de cette idée, il charge un orfèvre, nommé Dûne, habile fondeur et mécanicien, de lui exécuter d'après un dessin qu'il lui remet, et que lui-même a fait, un objet dont on n'a pu découvrir la nature, mais que l'on peut présumer devoir lui servir pour la confection et l'ajustage de moules, propres à la fonte des caractères : cet outil lui coûta cent florins, somme énorme pour l'époque.

Épuisé de ressources pécuniaires, il s'associa avec un nomme *Hans Riffe*, maire de Lichtenau, petite ville voisine de Strasbourg, et un contrat fut signé.

Hans Riffe, pour sa mise de fonds, devait avoir un tiers dans les profits. Gutenberg, comme *inventeur* de ce nouveau procédé et comme *exploiteur*, se réserva les deux autres tiers ; ce secret, qui *devait exciter la curiosité de tous*, était destiné à être exploité, lors de la grande foire d'Aix-la-Chapelle, époque du jubilé, ou pèlerinage, en 1440.

André Dritzehen, qui était déjà lié d'intérêts avec Gutenberg, comme nous l'avons déjà dit, apprit cet acte d'association ; il demanda avec de vives instances à faire partie de cette société, dont il ne connaissait pas encore l'objet ; mais il avait une foi aveugle dans le génie de son ami Hans.

De son côté *Antoine Heilmann*, ami de Gutenberg, le pria d'admettre aussi son frère André. Gutenberg consentit à toutes ces propositions.

Un nouveau contrat fut en conséquence signé entre les parties, au commencement de 1438, portant que les deux nouveaux associés auraient un quart, Riffe un autre quart et Gutenberg la moitié.

« Les deux André, André Dritzehen et André Heilmann, devaient fournir chacun 80 florins de prime abord, puis plus tard 80 autres.

Le premier terme fut payé effectivement la 22 mars

1438, mais avant que le second pût l'être, les conventions furent modifiées.

A l'époque du premier contrat qui liait les quatre associés, la foire d' Aix-la-Chapelle devait avoir lieu en 1439, c'est-à-dire avant une année révolue ; mais lorsqu'ils eurent fini tous leurs arrangements et se furent mis en train d'exploiter leur secret, la foire fut remise à l'année suivante (1).

Sur ces entrefaites, les deux André étant venus voir Gutenberg, au couvent de Saint-Arbogaste (2), où il travaillait à son nouvel art, « ils virent qu'il leur avait caché plusieurs secrets qu'il ne s'était pas engagé à leur communiquer, ce qui ne leur plut pas.

Ils exigèrent que Gutenberg ne leur cachât plus rien de ce qu'il pouvait savoir ou découvrir d'inventions et de secrets. »

Là-dessus ils rompirent l'ancienne société, et en formèrent une nouvelle qui devait durer cinq ans.

Par cet autre acte, les deux André furent tenus d'apporter, outre les 80 florins déjà donnés, 125 florins chacun, dont 50 immédiatement et 75 plus tard ; ce qui faisait en tout pour chacun d'eux 205 florins, et au total 410. Hans Riffe devait en fournir autant, ce qui donnait un total de 820 florins, sans compter les instruments que Gutenberg apportait à la société, et qui lui assuraient une double part, équivalente par conséquent à 820 autres florins.

(1) Le pèlerinage d'Aix-la-Chapelle, où l'on montrait aux fidèles des reliques célèbres, n'avait lieu que tous les sept ans.

(2) Saint-Arbogaste était un monastère situé à l'ouest de la ville, près de la rivière d'Ill, avant son entrée dans Strasbourg, dans le lieu qu'on appelle aujourd'hui la *Montagne-verte* : il n'y a plus là que quelques maisons particulières.

Il fut de plus arrêté que, si l'un des quatre associés venait à mourir pendant l'association, les autres donneraient aux héritiers 100 florins seulement, une fois payés, pris sur le fonds social, et à la fin seulement de l'association, dont la durée, comme on vient de le voir, avait été fixée à cinq ans.

Le 13 juillet André Heilmann paya les 75 florins convenus; mais André Dritzehen n'en put donner que 40. Il restait ainsi débiteur envers la société de 10 florins, outre les 75 à solder plus tard.

Mais Gutenberg ne se montra pas trop rigoureux pour le nouvel associé; il n'hésita pas à l'initier dans son art, en même temps qu'André Heilmann.

Les deux André restent souvent à Saint-Arbogaste pour apprendre le secret de Gutenberg; ils y mangent, et Dritzehen ne paye jamais sa dépense, faute d'argent.

Néanmoins, lorsque les caractères furent fondus tant bien que mal, Gutenberg, qui a remarqué l'aptitude et le zèle de Dritzehen, fait construire chez lui, dans la ville même de Strasbourg, une ou plusieurs presses de nouvelle invention par le menuisier Sabspach. Pourvu de cet instrument, André Dritzehen se met à travailler jour et nuit, afin d'avoir achevé à l'époque des foires; mais cette activité lui fut fatale, car il mourut à la peine, peu de temps après, aux environs de la Noël, et la société, privée de son meilleur ouvrier, perdit toute une année à plaider avec les frères du défunt.

Tel est l'exposé succinct de cette association que fait M. Aug. Bernard, dans son savant travail sur *l'origine et les progrès de l'imprimerie.*

Il est donc certain que le grand secret dont s'occupait Gutenberg était l'imprimerie, et que les travaux commençaient. En effet, les efforts pour être prêts pour la foire d'Aix-la-Chapelle, qui attirait do très-nombreux pè-

lerins, le concours de quatre personnes associées pour cette grande affaire, leurs soins, leurs dépenses multipliées, leurs déboires, la déclaration de Gutenberg lui-même qu'il y avait maintenant des ustensiles prêts ou en voie d'exécution, marquent bien qu'il ne s'agissait plus là de simples réimpressions de petits ouvrages tels que les Donat, imprimés déjà par Gutenberg, comme nous l'apprend Ulrich Zell, mais probablement de la *Bible* ou du *Catholicon*, qu'on espérait pouvoir terminer en un an.

André Dritzehen étant mort en 1438 et très-pauvre, ses deux frères réclamèrent de Gutenberg ou leur admission dans la société, ou le payement de la somme de 100 florins que les associés avaient réservés à la succession de celui d'entre eux qui décéderait. Il en résulta un procès célèbre au commencement de 1439, dont toutes les pièces, conservées à Strasbourg, ont été découvertes par hasard, et mises au grand jour avec les interrogatoires de dix-sept témoins.

C'est ce procès qui porte quelques lumières, bien que faibles et obscurcies à dessein, sur les procédés secrets d'une association qui avait un double intérêt à ne pas les voir dévoiler : celui de faire croire que les livres imprimés étaient des manuscrits, et surtout d'éviter d'être *accusés de sorcellerie*, comme l'atteste le dire de l'un des principaux témoins entendus lors de l'affaire en litige.

C'est là que pour la première fois on parle de la *typographie au moyen de caractères mobiles*, et toutes ces particularités, d'un si haut intérêt, restèrent inconnues jusqu'en 1745, où l'archiviste Wenkler et Schoepflin trouvèrent ces pièces dans une vieille tour de Strasbourg, le *Pfennigthurm;* depuis elles sont conservées avec grand soin dans une armoire de la bibliothèque de l'Université de la même ville, et ces documents écrits en allemand dont on a voulu très à tort révoquer en doute l'authenticité, ont été publiés par Schœpflin dans ses *Vindiciæ typographicæ*,

et M. Léon de Laborde en a fait exécuter plus récemment une copie exacte à laquelle était jointe la traduction et le fac-simile de plusieurs passages (1).

Voici d'abord, ajoute encore M. Aug. Bernard, à qui nous faisons ces précieux emprunts pour mettre le lecteur au courant de ces débats, l'exposition de la cause telle qu'elle se trouve dans le jugement, lequel fut rendu la vigile de la fête de saintes Lucie et Otilie, 12 décembre 1439 :

« Nous, Cune Nope, maître et conseiller à Strasbourg, faisons savoir à tous ceux qui verront cet écrit, ou en entendront la lecture, que Georges Dritzehen, notre concitoyen, est venu devant nous, en son nom, et avec le plein pouvoir de son frère Claus Dritzehen, et a cité Hans Gensfleisch de Mayence, nommé Gutenberg, notre *Hindersass* (2), et a déposé que feu André Dritzehen, son frère, avait hérité (à la mort), de son père, d'un bien considérable; qu'il l'avait engagé, et en avait réalisé une bonne somme d'argent; qu'il était entré avec Hans Gutenberg et d'autres dans une société, et avait formé une association, et qu'il avait remis son argent à Gutenberg, le chef de cette association, et que pendant un certain temps ils avaient fait et exercé ensemble leur industrie, dont ils tiraient bon profit; mais que par suite des entreprises de l'association, André Dritzehen se seroit fait garant, de côté et d'autre, pour du *plomb*, et *d'autres choses* qu'il auroit achetées, qui étaient nécessaires à ce métier, et qu'il aurait aussi garanti et payé; que comme, sur ces entrefaites, André Dritzehen était mort, lui, Georges et son frère Claus auraient exigé, avec instance, de Hans Gutenberg, qu'il les prît à la place de feu

(1) Pour les textes allemands, voir Schœpflin, *ut suprà*; Meerman, *Origin. typograph.*, t. II, n° 7; Wetter, *Kritische Geschichte*, etc., p. 56. — En français : Gotthelf-Fischer, *Essai sur les monuments typographiques de Jean Gutenberg, Mayençais*, inventeur de l'imprimerie. Mayence, chez l'auteur, l'an X, in-4°, fig., p. 26 et suivantes.— Léon de Laborde, *Débuts de l'imprimerie à Strasbourg*, Paris, 1840, in-8°, p. 24; Ambroise-F. Didot, *Essai sur la typographie*; Ludovic Lalanne, *Curiosités bibliographiques*, Aug. Bernard, *Origines et débuts de l'imprimerie*, t. I, p. 121 et suivantes.

(2) Les traductions latines rendent ce mot par *incola*, habitant. Il équivaut à *locataire*, par opposition à *propriétaire*.

leur frère dans la société, ou qu'il s'arrangeât avec eux pour l'argent qu'il (André) avait mis dans l'association; mais qu'il (Gutenberg) ne voulut rien faire de tout cela, et s'était excusé par cette raison qu'André Dritzehen ne lui avait jamais remis pareille somme.

Comme lui, Georges, espéroit et se faisait fort de prouver que la chose s'était passée ainsi; il avait exigé que Gutenberg les prît, lui et son frère Claus, dans la société, à la place de feu leur frère, comme jouissant de son héritage, ou qu'il restituât l'argent que feu leur frère avait apporté, puisque, comme héritiers, ils y avaient droit; ou bien qu'il dise ou moins pourquoi il ne voulait point accéder à leur demande.

En réponse à cet exposé de la plainte, Hans Gutenberg a répondu que cette réclamation de Georges Dritzehen lui paraissait injuste, puisqu'il était suffisamment prouvé par plusieurs écrits et billets que lui (Georges) et son frère (Claus) ont pu trouver après la mort d'André Dritzehen, de quelle manière avait été formée l'association. En fait, André Dritzehen était venu à lui, Gutenberg, il y a *plusieurs années* et l'avait engagé à lui communiquer et à lui faire comprendre plusieurs secrets; c'est pourquoi, pour satisfaire à sa prière, il (Gutenberg) lui avait appris à polir les pierres, dont il avait, dans le temps, tiré un bon profit.

Ensuite, après un bon laps de temps, il (Gutenberg) était convenu avec Hans Riffe, maire de Lichtenau, d'exploiter un secret pour les foires d'Aix-la-Chapelle, et ils étaient associés de la sorte, que Gutenberg avait deux parts dans l'entreprise, et Hans Riffe une.

Cette convention vint à la connaissance d'André Dritzehen, qui pria Gutenberg de lui communiquer et de lui apprendre aussi ce secret, pour lequel il serait son débiteur à sa volonté. Sur ces entrefaites, le sieur Antoine Heilmann lui aurait fait la même prière en faveur de son frère Heilmann; alors il (Gutenberg) aurait examiné les deux demandes, et il leur auroit promis (aux solliciteurs) de leur faire connaître le secret, et aussi de leur donner et accorder la moitié des produits; de telle sorte que deux auraient une part, Hans Riffe une autre part, et lui (Gutenberg) la moitié; mais pour cela, il fallait qu'eux deux lui donnassent, à lui Gutenberg, 160 florins pour la peine de leur apprendre et de leur faire connaître le secret, et plus tard ils devaient encore lui remettre chacun 80 florins.

Lorsqu'ils arrêtaient leurs conventions, la foire devait avoir lieu dans l'année; mais lorsqu'ils se furent arrangés et préparés à exploiter leur secret, la foire fut remise à l'année suivante, alors ils avaient exigé que Gutenberg ne leur cachât plus rien de ce qu'il pouvait savoir ou découvrir d'inventions et de secrets, et ils lui proposèrent de s'entendre là-

dessus ; et il fut arrêté qu'ils ajouteraient à la première somme encore 250 florins, ce qui formerait ensemble 410 florins, et ils devaient en payer 100 comptant, dont, à cette époque, André Heilmann paya 50 et André Dritzehen 110 ; de manière que ce dernier était encore débiteur de 10 florins. Ajoutez à cela que les deux associés devaient payer les 75 florins restant à trois différents termes, qui furent convenus entre eux ; mais avant l'échéance de ces termes André Dritzehen mourut, restant encore devoir cet argent à Gutenberg.

A l'époque de l'engagement, il avait été établi que l'exploitation de leur secret devait durer cinq ans entiers ; et dans le cas où l'un des quatre mourrait dans les cinq années, tous les ustensiles du secret et tous les ouvrages déjà faits resteraient aux autres, et les héritiers de celui qui était mort recevraient, après l'expiration des cinq années, 100 florins... En conséquence, et parce que l'acte qui est conçu dans ces formes, et qui fut trouvé chez André Dritzehen, déclare entièrement ce qui précède et le contient, et que lui, Hans Gutenberg, espère le prouver par de bons témoignages, il demande que Georges Dritzehen, et son frère Claus, déduisent les 85 florins qui lui étaient encore dus par feu leur frère sur les 100 florins, et alors il consentirait à leur rendre les 15 florins, bien qu'il eût encore, suivant les termes du contrat, plusieurs années pour les libérer. Et quant à ce que Georges Dritzehen a déclaré, que feu André Dritzehen, que son frère, avait beaucoup prélevé sur l'héritage de son père et sur son bien, l'avait engagé à vendre au profit de l'entreprise, cela ne le regardait pas, car il n'en avait pas plus reçu qu'il ne l'a exposé, excepté un demi-*amen* de vin, une corbeille de poires et un demi-*fuder* de bière, que lui et André Heilmann lui avaient donnés ; qu'eux deux, au reste, avaient consommé chez lui l'équivalent et au delà, pour lequel ils n'avaient rien eu à payer. Aussi, lorsqu'il (Georges) demande à être admis dans la société comme héritier, il sait bien que cette réclamation n'est pas plus fondée que toute autre, et qu'André Dritzehen n'a jamais été garant pour lui, ni pour du plomb, ni pour autre chose, excepté une *fois* devant Fridel de Seckingen ; mais il l'avait, après sa mort, affranchi et libéré de cet engagement ; et c'est pour donner la preuve de ses assertions qu'il demande qu'on entende les dépositions. »

Les dépositions des témoins parurent, en effet, si bien se rapporter aux déclarations de Gutenberg, que le juge lui donna gain de cause, en exigeant seulement la formalité du serment.

Nous allons maintenant extraire des nombreuses dépo-

13.

sitions qui nous ont été conservées, celles qui ont le plus grand intérêt pour nous.

On a dû remarquer dans les deux exposés de ce procès qu'il n'est nullement question de l'imprimerie.

On s'explique facilement cela de la part de Dritzehen et de Gutenberg, qui espéraient tirer un grand parti du secret et qui devaient éviter de le divulguer : il n'en est pas de même des gens étrangers à l'entreprise; aussi sont-ils beaucoup plus explicites; toutefois, ne connaissant pas le secret de Gutenberg, ils ne peuvent nous renseigner complétement.

III.

PROCÈS DE GUTENBERG, DÉPOSITIONS DES TÉMOINS. SENTENCE. APPRÉCIATIONS SUGGÉRÉES PAR L'ANALYSE.

C'est un tableau vraiment dramatique que le récit de tous ces témoins, racontant naïvement les détails de la vie privée et artistique de ce compagnon de Gutenberg, le brave André Dritzehen, ne reculant devant aucun sacrifice pour mener à bien leur gigantesque entreprise, et que sa mémoire soit encore consacrée à côté de son illustre maître, et il est mort à la peine, à la veille de la récompense dont il partage encore l'honneur.

Barbel de Zabern, la mercière, a déposé qu'elle avait, pendant une nuit, causé avec André Dritzehen, et qu'entre autres choses elle lui avait dit. « Ne voulez-vous pas à la fin aller dormir? » Mais il lui avait répondu : « Il faut, avant, que je termine ceci. »

Mais le témoin parla ainsi :

« Mais, Dieu me soit en aide! quelle grosse somme d'argent dépensez-vous donc? cela a au moins coûté 10 florins? » Il lui répondit : « Tu es

une folie de croire que cela ne m'a coûté que 10 florins; entends-tu, que si tu avais ce que cela m'a coûté en sus de 300 florins comptant, tu en aurais assez pour toute ta vie : cela m'a coûté au moins 500 florins. Et ce ne serait rien si cela ne me devait pas coûter encore, c'est pourquoi j'ai engagé mon avoir et mon héritage. »

« Mais, dit le témoin, saintes douleurs! si cela vous réussit mal, que ferez-vous alors? » Il lui répondit : « cela ne peut pas nous mal réussir; avant un an révolu, nous aurons recouvré notre capital, et serons tous bien heureux, à moins que Dieu ne veuille nous accabler. »

Cette ardeur au travail d'André Dritzehen est encore confirmée par la déposition d'une de ses cousines, qui l'aidait souvent.

La dame *Ennel*, femme de *Hans Schultheiss*, le marchand de bois, dépose que :

Lorentz Beildeck (domestique de Gutenberg), vint une fois dans la maison de Claus Dritzehen, et lui dit : « Cher Dritzehen, feu André Dritzehen avait quatre pièces couchées dans une *presse*, et Gutenberg a prié que vous les retiriez de la presse et que vous les *sépariez les unes des autres*, afin que l'on ne puisse comprendre ce que c'est, car il n'aimerait pas que quelqu'un vît cela. »

Ce témoin a aussi ajouté que lorsqu'elle était chez André Dritzehen, son cousin, elle a aidé à faire cet ouvrage nuit et jour; elle a aussi dit qu'elle savait bien que son cousin André avait dans ce temps engagé son capital; mais qu'il l'ait employé à cet ouvrage, elle n'en savait rien.

Cette déposition, si favorable à la déclaration de Gutenberg, avec laquelle elle se rapporte complétement, a de plus l'avantage de nous initier au genre de travail d'André Dritzehen.

Nous voyons qu'il avait une presse sur laquelle se trouvaient quatre *pièces*; l'explication de ce dernier mot viendra plus loin.

L'exactitude de cette partie de la déclaration de la dame Ennel est confirmée, d'ailleurs, par celle de son mari, faite dans les mêmes termes, et par celle de l'ouvrier qui avait fabriqué la presse.

Hans Schultheiss a dit que Lorentz Beildeck était venu un jour dans sa maison, chez Claus Dritzehen, où ce témoin l'avait conduit.

C'était à l'époque de la mort d'André.

Alors Lorentz Beildeck parla ainsi à Claus Dritzehen : « Feu André, votre frère, a quatre pièces couchées en bas dans une presse, et Hans Gutenberg vous prie de les en retirer et de les séparer les unes des autres afin qu'on ne puisse voir ce que c'est. »

Claus Dritzehen y alla, et il chercha les pièces, mais il n'en trouva aucune. ... »

Conrad Sahspach a déposé que : André Heilmann lui avait dit : « Cher Conrad, puisqu'André Dritzehen est mort, comme c'est toi qui as fait les presses, et que tu connais la chose, vas-y donc, et retire les pièces de la presse, et sépare-les les unes des autres, desassemble-les, et ainsi personne ne pourra savoir ce que c'est. »

Le témoin ayant voulu exécuter cela, il chercha les presses, mais elles étaient disparues. Gutenberg, qui redoutait si fort les investigations indiscrètes des curieux, avait sans doute envoyé démonter les formes par quelque personne.

Lorentz Beildeck a déposé que Jean Gutenberg l'envoya une fois chez Claus Dritzehen, après la mort d'André, son frère, pour dire au premier qu'il ne devait pas montrer à personne la presse qu'il avait sous sa garde, ce que le témoin fit aussi; il me parla en outre et dit qu'il (Claus) devait se donner la peine d'aller à la presse, et de l'ouvrir au moyen de deux vis; qu'alors les pièces se détacheraient les unes des autres; ces pièces, il devait ensuite les placer dans la presse ou sur la presse, et personne, après cela, n'y pourrait rien voir ni rien comprendre; et quand il sortirait, il devait venir chez Jean Gutenberg, car ce dernier avait quelque chose à lui dire. Ce témoin se rappelle fort bien que Jean Gutenberg ne devait rien à feu André, et qu'au contraire André devait à Gutenberg, de ce qu'il comptait lui payer à certains termes, avant lesquels il mourut. Il a aussi déposé qu'il n'avait jamais été present à leurs réunions depuis Noël.

Ce témoin a vu André Dritzehen souvent dîner chez Jean Gutenberg, mais il ne lui a jamais vu donner un pfenning (petite monnaie de cuivre).

Reimbold de Ehenheim a déposé que :

André, qu'il interrogeait sur le parti qu'il comptait tirer des choses dont il s'occupait, lui dit « que cela lui avait coûté plus de 500 florins; que cependant il espérait, lorsque ce serait terminé, qu'il retirerait une bonne somme d'argent, en compensation de tant de maux, etc.; qu'André vint un jour chez lui, avec une bague qu'il estimait 30 florins, et qu'il l'engagea chez les juifs pour 5 florins; qu'en outre, en automne, il avait mis dans deux tonneaux deux demi-mesures de vin cuit, dont il donna une à Gutenberg, plus une certaine quantité de bière.

« Antoine Heilmann a déclaré que Gutenberg, pressé par lui d'associer son frère André à ses procedés secrets, reçut cette réponse : Qu'il craignait que les amis d'André ne prétendissent que *c'était de la sorcellerie*, et qu'il ne voudrait pas. »

Il a ajouté de plus : qu'il savait bien que Gutenberg, peu de temps avant Noël, avait envoyé son valet aux deux André pour chercher les

formes, afin qu'il pût s'assurer qu'elles avaient été séparées, et que même plusieurs formes lui avaient donné du regret; qu'à la mort d'André, le témoin sachant bien que des gens auraient eu grand désir d'examiner la presse, il fit dire à Gutenberg d'envoyer à la presse, pour défendre qu'on ne la vît.

En effet, Gutenberg envoya son valet pour la mettre en désordre.

Nous clorons ces extraits si curieux par leur naïveté, par la déposition de Jean Dunne, qui est peut-être la plus curieuse de toutes, quoique la plus courte :

« Hans Dünne, l'orfèvre, a déposé qu'il avait, il y a trois ans environ, gagné (reçu) de Gutenberg près de 100 florins, seulement pour les choses qui concernent l'*imprimerie* (*Trucken*).

La cause entendue, le juge rendit l'arrêt suivant :

« Nous, maître et conseiller, après avoir entendu les réclamations de part et d'autre, les dépositions et les témoignages... après avoir vu l'acte et la convention...

Considérant qu'il y a un acte qui démontre dans quelles formes les arrangements ont été pris et ont eu lieu, et que cet acte avait pour condition qu'un autre acte scellé aurait été fait si André Dritzehen était resté en vie ; que Hans Gutenberg jure en outre que les 85 florins ne lui ont pas été payés par André Dritzehen, et de ce moment les 85 florins lui seront déduits de la somme de 100 florins dont il a été question ; il payera à Georges et Claus Dritzehen 15 florins, et les 100 florins auront ainsi été payés, conformément à l'acte sus-cité...

Ce serment ainsi formulé a été prêté devant nous par Hans Riffe, André Heilmann et Hans Gutenberg, avec cette observation, toutefois, que Hans Riffe a dit qu'il n'avait pas assisté à la première réunion, mais qu'aussitôt qu'il se trouva avec les autres (associés), il approuva la convention. »

Les extraits que nous venons de citer sont bien longs, et pourtant ils ne contiennent pas tous les passages intéressants que renferment les pièces du procès de Strasbourg ; ils suffisent néanmoins pour en donner une idée complète, et surtout pour bien faire connaître Gutenberg.

On voit que c'était un homme actif, intelligent, l'esprit sans cesse occupé de projets industriels; moins praticien que théoricien, peut-être, mais réalisant cependant par les mains de ses associés tous les plans que son esprit tenace avait conçus.

« D'après les dépositions fort étendues d'un grand nombre de témoins, il semblerait, dit à son tour M. Amb.-Firmin Didot, qu'on aurait pu tirer plus de lumière sur la nature des procédés et sur l'ouvrage ou les ouvrages qu'on s'occupait d'imprimer.

Mais dans ce procès la curiosité ordinaire des juges fait tellement défaut que je croirai presque à une sorte de *connivence* de leur part.

Ils auront pensé sans doute, qu'il était de leur devoir et de l'intérêt des parties de ne rien révéler des secrets de cet art naissant.

Le texte, parfois fort vague, de ces probès-verbaux a été examiné et commenté de cent manières différentes par ceux qui se sont occupés de l'origine de l'imprimerie; chacun en a tiré parti pour le système qu'il voulait faire prévaloir.

Les quatre formes dont il est question dans ces pièces étaient-elles *mobiles* ou *fixes*?

Schœpflin soutient la première opinion, et Fournier la seconde.

Étaient-elles *métalliques* ou *xylographiques*?

Schœpflin soutient qu'elles étaient de plomb : Fournier et Hermann qu'elles étaient en bois.

Le mot *pressen*, qui revient très souvent, signifie-t-il *presse* dans le sens que nous lui donnons?

Cette question a été résolue comme les précédentes, affirmativement par les uns, négativement par les autres.

Il paraît néanmoins certain que Gutenberg qui, suivant l'expression de ses contemporains, trouva à Stras-

bourg un *nouveau genre d'écrire*, taillait en bois des caractères mobiles.

Il est douteux que pour ses caractères il ait employé le métal, soit en gravure, soit en fonte. »

« En outre il est probable, dit M. de Laborde, qu'il composa en lettres mobiles quelques feuilles d'ouvrage dont il avait le manuscrit à côté de lui; il avait sans doute réimprimé le *Donat* ou quelque autre volume de cette même importance, et lorsqu'il offrit son moyen à ses associés, il pouvait déjà entreprendre un ouvrage autrement considérable, une Bible, par exemple.

On conçoit facilement que quatre hommes réunis aient entrepris, ce qui était encore au-dessus de leurs forces, l'impression d'une *Bible* in-folio à deux colonnes.

Et cette supposition se trouve confirmée par les dépositions qui nous disent que les produits de l'association devaient trouver un débit énorme à Aix-la-Chapelle, lors de la grande réunion des pèlerins en 1440; qu'il fallait encore une année de travaux assidus pour produire quelque chose; que ce soit d'ailleurs une *Bible*, un *Catholicon* ou tout autre ouvrage, il devait être volumineux et susceptible, par son titre, d'un grand débit. »

« Quoique les renseignements sur la matière des caractères soient tellement vagues, qu'on doive se borner à de simples conjectures, cependant l'intervention d'un orfèvre, et à cette époque les orfèvres étaient à la fois *fondeurs*, *graveurs* et *mécaniciens*, fait présumer que les caractères employés à l'impression étaient plutôt en plomb qu'en bois.

Ceux qui ont émis l'opinion que le plomb avait pu servir à fabriquer des interlignes, auraient reconnu leur erreur s'ils avaient examiné attentivement les premiers manuscrits typographiques; en effet, la *Bible de Mayence*, de quarante-deux lignes, n'est pas interlignée, non plus que le *Catholicon* et le *Psautier*.

Il est fâcheux que la sentence du tribunal ne soit pas plus explicite quant à l'emploi *de ce plomb nécessaire à ce métier*, et dont André Dritzehen s'était rendu garant.

Toutefois, la déposition de l'orfèvre Düno, qui declare avoir gagné de Gutenberg, depuis trois ans, environ cent florins, pour *les choses qui appartiennent à l'imprimerie*, me paraît une preuve évidente que ce plomb était destiné à fondre des lettres, et non à d'autres usages tels que la fabrication des miroirs ou autres secrets étrangers à l'imprimerie. »

Voici le passage de la sentence :

« Nous, Cune Nope, maître et conseiller de Strasbourg, faisons savoir, etc.

Que feu Andrés Dritzehen avait hérité de son père un bien considérable, qu'il l'avait engagé et en avait réalisé une bonne somme d'argent ; qu'il était entré avec Hans Gutenberg et d'autres dans une société, et avait formé une association, et qu'il avait remis cet argent dans cette association à Gutenberg, et que pendant un certain temps, ils avaient fait et exercé leur industrie dont ils tiraient un bon profit ; mais que, par suite des entreprises de l'association, Andrés Dritzehen se serait fait garant, de côté et d'autre, pour *du plomb* et autres choses qu'il aurait achetées, et qui étaient *nécessaires à ce métier*, et qu'il aurait aussi garanti et payé, etc. »

« Il sera toujours bien difficile de savoir quels furent les procédés employés par Gutenberg pour obtenir les caractères qui ont servi à l'impression du *Catholicon* de *Jean de Janna*, et de la *Bible*, de trente-six lignes (1).

Ah ! sans doute, dirons-nous à notre tour, en ceci comme en toutes choses, comment scruter les moindres détails d'une vie de travaux secrets dès leur origine ? Il ressort cependant de toutes les discussions provoquées à ce sujet, que Gutenberg paraît s'être inspiré des inscriptions tabellaires qu'on voit dès 1418, au bas des images de piété, témoin la vierge bien antérieure à la fameuse gravure du saint Christophe ; qu'il paraît que le manuel scolaire de Donat fut imprimé d'après ces données, et qu'enfin la séparation des lettres en tiges mobiles fut trouvée.

Ces caractères étaient-ils en bois ou de métal ? Il est

(1) Amb.-Firmin Didot, *Essai sur la typographie*.

reconnu qu'ils furent primitivement sculptés à la main. La recherche pour les fondre en métal était cherchée, mais ne fut pas encore couronnée de succès à Strasbourg, voilà ce qui résulte de plus clair dans le débat; au surplus, Strasbourg, en raison de toutes ces circonstances, doit être considérée comme la ville qui a vu le berceau de l'imprimerie, puisque la presse, les formes y fonctionnèrent, et que c'est avec justice que la statue de Jean Gutenberg s'élève à ce titre dans l'enceinte de ses murs.

IV.

GUTENBERG A MAYENCE. 1445-1468.

A la suite du procès dont nous venons de présenter les phases, Gutenberg privé de moyens d'action, ayant perdu en outre, dans André Dritzehen, un homme sûr et dévoué à la chose, se trouva ruiné; sort commun à tous les inventeurs, sans que par une loi providentielle aucun d'eux passés, présents et à venir, soit détourné jamais de son but par de tels exemples; car la puissance de l'idée les soutient, et l'assurance de leur génie, en leur inspirant la plus noble persévérance, leur montre le succès et pardessus tout l'estime publique au bout de leurs efforts.

Arrêté donc à mi-chemin, Gutenberg se vit, par des chicanes qui nous paraissent bien misérables aujourd'hui, mais qui n'en étaient pas moins importantes au point de vue matériel pour celui qui y était intéressé, Gutenberg se vit, comme on dit, forcé de liquider, et d'abandonner son actif à ses créanciers, lesquels, en retour, parlaient mal de lui et de ses entreprises. Langage ordinaire dans cette

cohue d'intérêts de tous les jours qu'on appelle les affaires, et dont les détails absorbent la vie la plus éloignée qu'elle voudrait être de ce cercle éternel de tourments incessants.

Réduit à une extrême pauvreté, abreuvé de dégoûts, cet homme supérieur luttera avec une nouvelle énergie, dans Strasbourg même, où il séjournera encore quelques années, se nourrissant de plus en plus de son idée réalisée aux trois quarts déjà. On est curieux de connaître ce qu'il y méditait, ce qu'il y put exécuter de nouveau, ou pour solution dernière, à défaut d'autres renseignements, ce qu'il y devint pendant cette retraite forcée.

Mais, avant de répondre à cette question, en notre qualité d'éditeur responsable, qu'il nous soit permis de faire ici un temps d'arrêt, et d'ouvrir une large parenthèse.

Nous avons déjà dit que « mû par une noble ambition, Gutenberg, dès son arrivée à Strasbourg, avait créé et mûri dans son ardente imagination une IDÉE FIXE, celle de rendre un jour son nom illustre, parmi les plus illustres, par la découverte d'une nouvelle invention fruit de son génie et qui pourrait changer la face du monde.... »

Pourquoi le nom à jamais immortel de Gutenberg, qui a découvert et inventé l'art de la typographie, ne figure-t-il sur aucun des livres sortis de ses presses? quelle en est la cause?

On l'ignore.

C'est un de ces mystères qui environnent l'origine de l'imprimerie, et que nul n'a pu encore pénétrer.

Gutenberg a-t-il participé à l'exécution des ouvrages qui ont paru sous le nom de Faust et de Schœffer?

En ce cas, pourquoi l'omission de son nom par ses associés?

Est-on redevable à Gutenberg de ceux qui ont paru sans aucune date?

En ce cas il faudrait lui attribuer: 1° la *Bible de*

Mayence, sans date, de quarante-deux lignes, qu'une *note manuscrite* proclame antérieure à 1457 ; 2° le *Catholicon*, terminé en 1460 ; 3° la *Bible* de *trente-six lignes*, sans date, mais qu'on croit antérieure à 1461 (1), enfin l'impression des *Lettres d'indulgence*, qui ont précédé le *Psautier* de 1457, imprimé par Faust et Schœffer, ainsi qu'ils le déclarent avec une sorte d'orgueil.

Est-ce que Gutenberg, étant d'une famille noble, ayant épousé une demoiselle noble (2), crut ne pas devoir accoler son nom à celui de Schœffer, qui n'était qu'un ouvrier, un écrivain, un clerc, bien qu'il fût devenu gendre de Faust, lequel Faust était lui-même de famille roturière?

Est-ce par une noble modestie, et pour ne léguer la gloire de son invention qu'à Mayence, sa patrie? »

En ce cas, cette souscription, placée à la fin du *Catholicon*, mériterait à juste titre l'épithète de *divine* qui lui a été donnée:

« Avec l'assistance du Tout-Puissant qui, par un signe, rend les enfants éloquents, et leur révèle souvent ce qu'il cache aux doctes, ce livre insigne, le *Catholicon*, fut achevé d'imprimer en 1460 à Mayence, ville de l'illustre Germanie (que Dieu, dans sa clémence, daigne élever au-dessus des autres nations), par le don gratuit d'une telle production du génie humain.

Ce livre n'a été fait, ni à l'aide du roseau, du stylet ou de la plume, mais par l'accord merveilleux dans les rapports et la grosseur des lettres, au moyen de poinçons et de matrices. »

Est-ce enfin, par le moins noble des motifs, et peut-être le plus réel, le besoin d'argent, qui l'aurait contraint de VENDRE SA GLOIRE à Faust et à Schœffer?

Dans ce cas, ses associés auraient *honteusement* abusé

(1) Ces deux Bibles sont estimées les plus anciennes. On compte au moins treize autres Bibles sans dates.

(2) La famille des Robert et Henri Estienne était aussi d'une noble origine.

du malheur de leur débiteur pour exiger de lui ce silence (1). »

Mais reprenons notre récit :

Gutenberg continua, comme nous l'avons dit, à habiter Strasbourg : divers actes le prouvent ; il y resta probablement jusqu'en 1445, époque où on le voit à Mayence, chez le riche Faust ou Fust.

Mais que fit-il à Strasbourg pendant ces cinq années? On l'ignore encore.

« Il est présumable que Gutenberg chercha d'abord à perfectionner ses caractères mobiles en bois au moyen de procedés mécaniques pour obtenir la régularité de hauteur et de force de corps des tiges, de l'alignement et de l'approche de l'œil des lettres. Puis, après avoir plus ou moins heureusement vaincu ces difficultés et consacré bien du temps à la gravure de ces pièces isolées, il dut se décourager en voyant s'altérer et se détruire le résultat du tant de peines.

En effet, ces petites pièces de bois, en se *déjetant* par l'action de l'air, de l'humidité et surtout du lessivage nécessaire pour détacher l'encre après l'impression, ne devaient conserver ni leur hauteur régulière ni leur alignement.

Il est donc très-probable encore que Gutemberg, pour déterminer Faust à lui confier des sommes importantes, dut lui montrer des procédés autres que ceux de la gravure, des lettres mobiles sur bois ou même sur tiges de plomb ou de cuivre, et qu'il lui proposa de fondre des lettres au moyen de matrices soit en plomb, soit même en cuivre. »

Telle est la judicieuse observation de l'historien que nous venons de citer.

(1) Amb.-Firmin Didot, *Essai sur la typographie*.

Gutenberg revint donc à Mayence, croyant pouvoir y trouver plus facilement, dans son pays natal, un bailleur de fonds ou un associé.

« Quelques historiens citent à l'appui de l'opinion qui fait émigrer Gutenberg de Strasbourg dès 1443 un document constatant la location faite cette même année à Mayence, par Jean Gensfleich, de la maison *Zum Jungen*, maison qu'habita plus tard certainement Gutenberg; mais ce témoignage ne peut servir, car c'est Jean Gensfleich le *vieux*, oncle de Gutenberg, qui loua la maison *Zum Jungen* en octobre 1443 (1).

« Le premier acte, dit M. Aug. Bernard, qui prouve positivement la présence de Gutenberg à Mayence est de 1448, et il nous apprend que ce dernier, loin de pouvoir louer une maison, était alors réduit, pour emprunter de l'argent, à fournir la caution de ses parents (2).

Les choses étant ainsi, il est tout naturel que Gutenberg soit venu se loger dans la maison *Zum Jungen*, louée par son oncle; voilà sans doute, pourquoi nous l'y trouverons plus tard.

Persévérant comme l'homme de génie qui a la certitude de posséder un secret utile à l'humanité, Gutenberg ne se décourage pas de son insuccès à Strasbourg. Semblable à Christophe Colomb, avec lequel il a plus d'un rapport, et qu'il ne devança dans la vie que d'un demi-siècle, il persévéra, en dépit des événements, jusqu'à ce qu'il eût atteint le but auquel il aspirait.

Pendant cinq ans, l'homme de génie, le malheureux inventeur, fut ballotté entre la crainte et l'espoir. »

A peine descendu et installé chez son oncle (*le vieux*), Gutenberg cherche à mettre à exécution ses projets : les instruments de travail, ainsi que les caractères typographiques de plomb qu'il avait rapportés de Strasbourg et qu'il possède, sont, il est vrai, encore bien imparfaits, mais il les améliorera; pour cela faire, que lui faut-il? De

(1) Kohler, *Ehrenrettung Gutenberg's*, p. 67, 88.
(2) Schaab, *Die Geschichte*, etc., t. II, p. 253, n° 113.

l'argent, car il a épuisé toutes ses ressources. Sous la garantie d'un de ses parents, *Arnulphe Gelthus*, il parvient à contracter un emprunt de 150 florins, à 8 florins et demi de rente, avec deux de ses compatriotes, *Heinhart Brömser* et *Jean Redestein;* l'acte de cet emprunt est du 6 octobre 1448.

« Il perfectionne alors sa presse, il conçoit l'idée de poinçons d'acier pour frapper des matrices en cuivre, et il parvient enfin à trouver un alliage convenable pour donner de la consistance à ses caractères. »

Sûr de ses procédés antérieurs, il songe à entreprendre d'imprimer une *Bible*, le livre par excellence.

Mais les 150 florins sont déjà dépensés! Que faire alors sans argent pour continuer son œuvre?

C'est dans une telle perplexité que Gutenberg se décide à se présenter chez un banquier, ou plutôt un *usurier*, un *prêteur à la petite semaine*. Mais n'importe! Gutenberg est décidé à tout, pourvu qu'il puisse atteindre le but qu'il se propose, celui de publier une Bible!

Il expose à ce banquier ses plans, et lui demande de l'aider de ses capitaux...

Fust ou Faust est frappé du mérite évident de l'invention de Gutenberg... Par l'appât d'énormes bénéfices à réaliser en peu d'années, Fust, à la façon des loups-cerviers, consent à ouvrir sa caisse à Gutenberg... Pauvre inventeur!

Il intervient alors entre eux un traité tout léonin, dans lequel se montre déjà l'esprit machiavélique et avide de l'usurier.

Mais n'importe, encore une fois! Gutenberg doit courber la tête sous ces fourches caudines... Il lui faut de l'argent à tout prix... C'est le levier d'Archimède qui sera placé entre ses mains, nul sacrifice ne peut plus l'arrêter désormais.

V.

GUTENBERG S'ASSOCIE AVEC FAUST. 1450.

Par l'acte d'association souscrit à la fin d'août 1450, dont le texte a été conservé, association qui devait durer cinq ans, Jean Fust ou Faust (*ad libitum*) s'engage à avancer à Jean Gutenberg une somme de 800 florins d'or, à 6 pour 100 d'intérêts par an, pour la confection des ustensiles et des instruments nécessaires à une imprimerie, lesquels ustensiles et instruments devront rester déposés entre les mains de Fust comme *garantie* et *sûreté* de ses fonds, jusqu'à ce qu'il soit remboursé du capital et des intérêts.

Les bénéfices devaient être partagés par moitié.

De plus Fust a promis, mais cette clause n'est pas consignée dans l'acte, d'avancer chaque année à Gutenberg une somme de 300 florins d'or pour payer la location du local de l'imprimerie, les gages des domestiques, des ouvriers, le chauffage, l'achat du parchemin, du papier, de l'encre, etc. (1), en un mot pour payer les *frais généraux*.

Au cas où la société viendrait à se dissoudre, il fut convenu que Gutenberg pourrait dégager ses outils en remboursant à Fust 800 florins d'or, avec les intérêts qui pourraient lui être dus.

Comme on le voit, le très-habile banquier s'était arrangé de telle sorte qu'il avait beaucoup à gagner et rien, absolument rien à perdre, car en cas de non-réussite, il

(1) Vers 1366, le peintre *Van Eyck*, dit *Jean de Bruges*, avait inventé la manière de broyer les couleurs avec de l'huile plus ou moins cuite. C'était un acheminement à la fabrication de l'encre de l'imprimerie, qui se compose de *noir de fumée* et d'*huile*, réduite en *vernis* par la cuisson.

saurait bien s'approprier le matériel de l'imprimerie et ensuite l'exploiter lui-même ou le faire exploiter.

Nous verrons plus loin à l'œuvre ce protecteur de l'inventeur de l'imprimerie.

Plein de confiance cette fois, Gutenberg se met résolûment à l'œuvre : il monte son imprimerie dans la maison *Zum Jungen*, qu'il habitait avec son oncle, laquelle plus tard prit le nom d'*imprimerie;* il consacre près de deux ans à se procurer les caractères, les poinçons, les presses, les moules, les matrices et le parchemin qui lui étaient nécessaires; toutes ces dépenses absorbèrent les 800 florins d'or déjà avancés par Faust, et il fut obligé d'en demander 800 autres au fâcheux banquier; les 300 florins promis annuellement ne pouvaient suffire aux dépenses encore à faire pour terminer l'impression de la Bible de 36 lignes, qui était déjà commencée.

Il paraîtrait aussi que, malgré tous ses efforts, Gutenberg n'avançait que très-lentement dans l'impression de la Bible; qu'il ne pouvait toujours parvenir à surmonter les difficultés qui se renouvelaient sans cesse : de là des plaintes et des reproches journaliers de la part de Faust.

« Enfin, en 1453, Gutenberg et Fust trouvèrent une méthode pour fondre les formes de l'alphabet latin, formes qu'ils appelèrent *matrices*, et dans ces matrices, ils fondirent de nouveaux caractères de cuivre ou d'étain. »

Malgré ce passage du témoignage si positif que nous venons de rapporter de Trithème, on a voulu attribuer exclusivement la gloire d'avoir inventé la fonte des caractères à un ouvrier de Fust nommé Pierre Schœffer de Gernsheim, qui peut-être, *perfectionna* plutôt qu'il n'*inventa* les procédés employés par Gutenberg et Fust.

A l'appui de cette opinion, M. Capelle, ancien inspecteur de la librairie et de l'imprimerie, mentionne ce qui suit dans son *Histoire de la typographie*, page 18 :

« Un jeune domestique, attaché à Fust, épiait depuis longtemps les travaux cachés auxquels se livrait son maître avec Gutenberg.

Né avec un esprit vif, entreprenant, placé, surtout par la pensée, en-dessus de la classe où le sort l'a fait naître, il ressent, au lieu d'une simple curiosité, cette avidité d'étude, cette infatigable attention qui n'appartiennent qu'aux grands hommes, et qui décèlent le feu sacré du talent véritable. Schœffer voit ses maîtres rebutés par d'inutiles tentatives, désespérer de l'entreprise, et déjà son âme vole au-devant du secret qu'il brûle de pénétrer, parce qu'on le dit impénétrable; il n'a rien encore saisi, qu'il croit d'avance réussir dans ce que son imagination lui dictera.

Tel que Newton, dans l'enfance, traça des lignes et des cercles, sans connaître les proportions, ni les mathématiques; tel que le bon et l'inimitable la Fontaine se reconnut poëte en lisant, par hasard, une ode de Malherbe; à l'exemple du Corrége qui s'écria qu'il était peintre à la vue d'un tableau de Raphaël, l'œil pénétrant de Schœffer a vu dans tout ce que le génie voudrait lui cacher; son impatience supporte difficilement l'idée de languir longtemps dans une vaine espérance, et donne l'essor à son imagination; il tente, il rejette, il combine, il réussit, et l'imprimerie est au nombre des arts.

Schœffer avait taillé des pièces d'acier par et les avait gravées; avec des poinçons, il frappait des matrices d'un métal plus inaltérable, il avait su placer ces matrices justifiées dans le centre d'un moule, et obtenir des empreintes en relief au moyen du plomb, de l'étain et du cuivre qu'il avait mis en fusion dans son creuset.

Ainsi Schœffer fut le premier qui fondit dans l'airain les signes de la parole, les lettres que l'on pouvait assembler d'une manière indéfinie. C'est d'après ce procédé que l'on appela *types* les caractères destinés à l'impression, et que l'on donna à cet art le nom de *typographie*.

A cette version, généralement adoptée, on ajoute que Schœffer inventa (1) aussi l'encre propre à imprimer, et que Fust fut si charmé de cette découverte, qu'il lui donna sa fille Justine en mariage et l'intéressa dans son entreprise. »

Écoutons maintenant le récit de Trithème.

Cet écrivain, né en 1462, mort en 1516, nous donne,

(1) Ou plutôt perfectionna, car enfin Gutenberg avait déjà tiré des impressions quelconques.

dans ses *Annales*, un récit circonstancié de l'invention de l'imprimerie, mais qui doit naturellement être favorable à Pierre Schœffer (*Opilio*); de qui le chroniqueur déclare tenir ses renseignements :

« A cette époque, dit-il, ce fut à Mayence, ville d'Allemagne près le Rhin, et non pas en Italie, comme quelques-uns l'ont faussement prétendu, que *fut imaginé* et *inventé par Gutenberg*, citoyen de Mayence, ce art mémorable, et jusqu'alors inconnu d'imprimer les livres au moyen de caractères en relief.

Gutenberg après avoir risqué pour le succès de son invention presque tous ses moyens d'existence, se trouvant dans le plus grand embarras, manquant tantôt d'une chose, tantôt d'une autre, et sur le point d'abandonner par désespoir son entreprise, put cependant, à l'aide des conseils et de la bourse de Jean Faust ou Fust, comme lui citoyen de Mayence, achever son œuvre.

Gutenberg et Faust imprimèrent d'abord un *Vocabulaire* appelé *Catholicon*, en caractères écrits régulièrement sur des tables de bois, et avec des formes composées.

Mais ils ne purent se servir de ces formes pour imprimer d'autres livres, puisque les caractères ne pouvaient se détacher des planches, mais étaient sculptés à même, comme je l'ai dit.

D'autres inventions plus ingénieuses succédèrent à ce procédé, et ils *trouvèrent les moyens de fondre des formes de toutes les lettres de l'alphabet latin.*

A ces *formes*, ils donnèrent le nom de *matrices*, dans lesquelles ils fondaient les caractères d'airain ou d'*étain* qui avaient la dureté nécessaire pour supporter toute pression, lesquels caractères étaient auparavant gravés par eux à la main.

En effet, ainsi que je *l'ai entendu dire*, il y a environ trente ans à Pierre Schœffer de Gernsheim, et citoyen de Mayence, qui était gendre du premier inventeur (1), ce procédé d'impression offrait de grandes difficultés à son début. Car, avant d'avoir achevé le troisième cahier de quatre feuilles de la Bible latine qu'il s'agissait d'imprimer, ils avaient dépensé plus de quatre mille florins.

Mais Pierre Schœffer, alors ouvrier, et ensuite gendre, comme nous

(1) P. Schœffer, comme on le voit déjà, désignait comme premier inventeur de la typographie son beau-père, Jean Faust.

l'avons dit de Faust, unissant l'habileté à la prudence, *inventa* une manière plus facile de fondre les caractères et *compléta l'art*, en le portant au point où il est aujourd'hui.

Tous trois gardèrent quelque temps le secret de cette manière d'imprimer, jusqu'à ce qu'elle fût divulguée par leurs ouvriers, sans l'aide desquels ils ne pouvaient pratiquer cet art, d'abord à Strasbourg, et peu à peu dans les autres pays du monde.

Ce que je viens de dire sur cette ingénieuse merveille d'imprimer est suffisant.

Ses premiers inventeurs furent des citoyens de Mayence.

Or ces trois premiers inventeurs, *Jean Gutenberg*, *Jean Faust* et *Pierre Opilio* (Schœffer), gendre de ce dernier, habitaient à Mayence la maison connue sous le nom de *Zum-Jungen* (1), qui ensuite prit le nom d'*imprimerie* qu'elle conserve encore. »

« Tout paraît être parfaitement exact dans ce récit de Trithème, pourvu qu'on ne confonde pas ce qu'il dit d'un *Vocabulaire* appelé *Catholicon* avec le *Catholicon* de Jean Balbus de Janua (Gènes), gros volume in-fol. de 373 feuilles, imprimé en caractères mobiles, et qui porte la date authentique de 1460, date postérieure au *Psautier de Mayence*, imprimé par Schœffer et Faust en 1457, et même à la Bible de quarante-deux lignes. Il est très-probable que ce nom de *Vocabulaire* ou *Catholicon* aura été donné soit à quelque petit lexique destiné aux enfants, comme la grammaire d'Ælius Donat, soit même à quelque *Donat* xylographique dont Ulrich Zell nous dit que Gutenberg eut connaissance; ouvrages qui servirent d'essai et qui ne nous sont pas parvenus.

On remarquera que, du temps de l'abbé Trithème, qui acheva cette chronique en l'année 1514, deux ans avant sa mort, personne ne disputait à la ville de Mayence, l'honneur d'avoir inventé l'imprimerie. Il est vrai que quelqu'un avait écrit que cette belle invention venait d'Italie, mais c'était bien légèrement et sans aucun fon-

(1) Gutenberg seul, habitait cette maison avec son oncle

dement. Aussi l'abbé traite cette opinion de fausse. Ce ne fut que vers la fin du dernier siècle, plus de cent trente ans après que l'art fut connu, qu'on commença à publier des écrits en faveur de la ville de Harlem; et depuis dans le siècle présent, le XVIIIe, il en a paru d'autres en faveur de celle de Strasbourg.

Ce que nous avons rapporté de Trithème est un témoignage décisif sur cette matière, par la raison que ce qu'il a dit, il le savait de bonne source, l'ayant appris de Pierre Schoeffer, un des inventeurs de l'art..... Trithème parle de deux livres qui furent imprimés les premiers, l'un intitulé *Catholicon*, l'autre étant la *sainte Bible*. Mais il faut voir une grande différence entre ces deux impressions.

Le Catholicon ou vocabulaire n'avait été imprimé que sur des tables de bois, dont les lettres avaient été taillées à la main, selon la manière dont on grave aujourd'hui les planches pour tirer des estampes.

Quant à la *sainte Bible*, elle avait été imprimée sur des caractères mobiles et séparés, fondus dans des matrices, et qui pouvaient servir à plusieurs impressions, selon la manière qu'on pratique à present dans toutes les imprimeries.

« En résumé, il est incontestable que l'art de l'imprimerie prit naissance au XVe siècle; mais les bibliographes sont peu d'accord sur le lieu où cette invention sublime a été découverte, ainsi que le nom de celui à qui on la doit, et s'il est vrai, comme on l'a dit, que nous soyons encore trop près des premiers jours de l'imprimerie pour *mesurer son influence*, comme l'observe Daunou, on doit convenir aussi, et peut-être avec plus de certitude et de raison, que nous en sommes *déjà trop éloignés* pour connaître véritablement les circonstances de son origine. »

L'auteur analyse ensuite les diverses opinions des auteurs sur les prétentions des villes qui réclamaient en leur faveur l'honneur d'avoir été le berceau de cette découverte; puis il ajoute :

« Les auteurs qui attribuent l'invention de l'imprimerie à la ville de Harlem sont, outre le témoignage de l'ouvrier, Corneille, Ulrich Zell

(*Chronique de Cologne*, 1499), Daniel Specklin (*Chronique de Strasbourg*, 1580), Adrien Junius (*Batavia*, Lugd. Batav., 1588), Scriverius (*Harlem*, 1888), Boxhornius, Lugd. Batav., 1840 (Ces deux historiens, nés à Harlem, ont dû tout naturellement plaider la cause de leur ville natale). Elies, Rudgersius, Bagford, Marie-Ange Accurse, Seiz, Scaliger, Volcker Koornhert, Guicciardini, Visser, Lambeth, Wagenaar, Henri Schor, Meerman.

Les historiens qui tiennent pour Mayence sont : Serarius, Kœhler (Leips., 1741), Mallenkrot (Cologne, 1658), Tritheme (1514), Schelhorne, Matthieu Judex (Copenhague, 1566), Conrad Caltes, Schœpflin (*Vindiciæ typographicæ*, 1750, in-4°), Philippe de Legnamina (*Annales*, 1458), André Rivin (Leips., 1840), Hervie Salmuth, Casimir Oudin, Heinecke, Breitkopf, Panzer (Leips., 1782); Nuremberg (1783 et 1784, 2 vol. in-4°), Samuel Palmer, Atkins, Schwartz (1740), Fischer (1808, in-4°), Joannis (*Hist. de Mayence*), Fournier, Paris, Barbou (1759, in-8°), Daunou (1802, in-8°), Lambinet (*Recherches sur l'imprimerie*, Bruxelles, an VII; Porthmann (Paris, 1808).

Les auteurs qui accordent le mérite de l'invention à Mentel, de Strasbourg, sont : Gabriel Naudé (Paris, 1830), Adam Schrog (1840).

Guillaume Tenzel dit, dans une dissertation écrite en allemand, que Gutenberg créa à Strasbourg, sa patrie, en 1440, l'art qu'il perfectionna à Mayence vers 1450. Prosper Marchand (1740), Jean Wimphelling (Strasb., 1501); cet auteur avance que Jean Gutenberg est l'inventeur, et Mentel, compagnon de ses travaux; Mercier, abbé de Saint-Léger (*Suppl. à P. Marchand*).

Parmi ceux qui pensent que ces deux dernières villes, Strasbourg et Mayence, ont pu donner naissance à l'imprimerie, mais en l'entendant néanmoins en différents sens, on compte La Caille, Chevillier et Fournier, en France; de Maittaire, Besold, chez les Allemands; Palmer et Middleton, chez les Anglais; et Orlandi, en Italie.

Mais le seul auteur du XVI[e] siècle qui mérite d'être consulté, c'est Arnault de Bergel, correcteur d'épreuves, plus instruit et plus précis que ses prédécesseurs.

Il a publié à Mayence, en 1541, un poëme latin sur la chalcographie; il en fixe l'origine à l'année 1450, et signale Gutenberg à Strasbourg, faisant ses premiers essais, et perfectionnant l'art à Mayence, aidé de Fust et de Schœffer, qui, le premier, y fabriqua des matrices dans lesquelles il fondit des lettres (1). »

(1) Capelle, *Histoire de l'imprimerie*, in-4°, 1828. Ouvrage qui malheureusement n'a point été achevé.

Maintenant va commencer à se développer le fond du caractère rusé, ambitieux et machiavélique du riche banquier Fust.

Par l'acte de société dont nous avons déjà parlé, acte des plus léonins, Fust pourra, si Gutenberg ne lui rembourse pas à jour fixe les sommes qu'il lui aura avancées, s'emparer du matériel de son imprimerie qui lui a été *mise en gage;* il saura bien encore le contraindre à se dépouiller à son profit de la gloire d'avoir découvert et inventé l'art de la typographie. Voyons-le à l'œuvre.

Sous le prétexte que les résultats promis par Gutenberg n'aboutissaient à rien de très-remarquable, sous celui encore plus spécieux que l'un de leurs ouvriers, très-habile calligraphe et fondeur de grand mérite, avait surpris les secrets de Gutenberg, qu'il pouvait les divulguer et en faire son propre profit, Fust contraignit son associé, déjà effrayé par l'idée d'apprendre qu'on pouvait lui *voler ses secrets*, à recevoir dans leur société comme troisième intéressé cet habile et intelligent ouvrier.

Un nouvel acte de société fut en conséquence rédigé. Dans cet acte, Fust eut le double soin de se faire *privilégier* comme bailleur de fonds, ayant en *gage le matériel* de l'imprimerie, et comme *seul inventeur* des procédés, les réserves faites aux dépens du nouvel associé.

Gutenberg dut souscrire à ces dures conditions parce que les 800 florins d'or étaient dépensés, que tout par conséquent allait être perdu pour lui: mais il mit pour condition expresse que Fust lui prêterait 800 autres florins d'or.

Tout cela fut exécuté.

Fust prêta les 800 florins d'or à Gutenberg, et il donna sa fille unique, Catherine Futbing, en mariage à Pierre Schœffer, qui était, il est vrai, un homme d'une incontes-

table valeur, mais dont la conscience était des plus élastiques, comme il le prouva bientôt après.

Achevons donc de faire connaître Pierre Schœffer.

VI.

PIERRE SCHŒFFER, OU OPILIO, IL PERFECTIONNE LES PROCÉDÉS DE L'IMPRIMERIE. DÉTAILS A CE SUJET.

Pierre Schœffer était, à ce qu'il paraît, un habile calligraphe, s'employant à Paris, vers 1449, à la transcription des manuscrits. Il vint ensuite à Mayence chez Faust, qui l'admit dans les secrets de l'imprimerie. Peut être fut-il initié au nouvel art en sa qualité de calligraphe dont pouvait avoir besoin Gutenberg et son associé pour décorer leurs produits typographiques, car on sait que pendant longtemps on laissait aux écrivains de profession le soin de tracer les initiales, les tirets et les alinéa, à l'instar des manuscrits, d'abord pour faire acheter les nouveaux livres comme faits à la main, puis, comme par habitude, on conserva longtemps encore ce genre d'ornements.

Quoi qu'il en soit, on s'accorde à reconnaître que Pierre Schœffer était doué à un haut degré d'un esprit ingénieux et surtout pratique, qu'il *perfectionna* les procédés imparfaits et lents jusqu'à lui de la fonte des caractères, qu'il inventa les *moules à la main*, ou la fonte telle qu'elle est pratiquée de nos jours. La lettre frappée en creux au moyen de poinçons d'acier, sur des carres de cuivre, auxquels on donna le nom de *matrices*, reparait en relief, d'une hauteur et épaisseur à la fois unies et égales. Cette découverte, amenée sans doute par réflexion sur la contexture des premiers types, fut à ceux-ci ce que l'impri-

merie était à la calligraphie, et demandait, non plus précisément des efforts presque surhumains de génie, mais la plus étonnante des sagacités. Schœffer polit le diamant du premier coup. Comme toutes les grandes inventions, les combinaisons en parurent simples ; c'est aussi la marche de la nature elle-même dans ses plus étonnantes merveilles, et c'est frappé de ces nouvelles et heureuses applications des procédés de la fonte des caractères, si soudaine, opérée par un jeune homme, que Gutenberg a fait allusion dans la phrase du *Catholicon* où il dit que « *Dieu cache souvent aux savants ce qu'il fait trouver aux enfants.* »

Il est fort croyable que cette invention de Schœffer, la nouvelle position où elle le plaça vis-à-vis de Fust, son beau-père futur, et toujours prévoyant calculateur, devint la cause de discussions qui hâtèrent la dissolution de la société, le 6 novembre 1455.

Gabriel Naudé nous dit encore à ce sujet (1) :

« L'honneur de cette merveilleuse invention se doit sans conteste rapporter à Jean Gutenberg, de la ville de Strasbourg, lequel ayant tasché quoyqu'en vain de la faire réussir à la perfection en la dite ville, se transporta enfin à celle de Mayence, où il demeura tout le reste de ses jours, y ayant obtenu le droit de bourgeoisie ; d'où vient qu'il est appellé *Moguntinus* dans beaucoup d'autheurs.

Or, s'estant ainsi estably à Maience, il continua de travailler à l'accomplissement de cette sienne entreprise, mais avec de si grands frais, que ne les pouvant seul supporter, il fut contraint de s'associer avec un libraire de la même ville qui s'appeloit Iean FAUST ou FUST, lequel, assisté d'un sien parent nommé PIERRE SCHOEFFER de Gernsheim ou OPILIO, qui trouva le premier les POINÇONS et MATRICES, mit enfin cet art en pratique.

Mais pour revenir à nos premiers et principaux autheurs de l'impression, je me persuade, il est bien à croire, qu'ils firent une infinité d'épreuves et manutentions auparavant que d'avoir tout iustifié et assemblé

(1) *Addition à l'histoire de Louis XI*, Paris, 1620.

leurs instruments : après quoy ils commencèrent enfin d'en composer non les *Offices de Cicéron*, comme ont voulu Ramus, Besoldus, Pasquier, Duret et tous les autheurs sans en excepter aucun, au moins que j'aye veus, mais une grande BIBLE in-*folio* (1)

Voici comment s'exprime une relation de Jean-Frédéric Faust, d'Aschaffenbourg, extraite des titres de famille, dans les *Monumenta typographica* de Wolf (t. I, p. 468) :

« Pierre de Gernsheim ayant compris le projet de son maître Fust, et plein de goût pour son art, trouva, par l'inspiration divine, la manière de tailler des caractères que l'on appelle *matrices*, de fondre, par ce moyen, d'autres caractères, de les multiplier, de leur donner la même forme, sans être obligé de graver chacun d'eux séparément.

Il fit, à l'insu de son maître, une matrice abécédaire et la montra ensuite à Faust avec les caractères qu'il avait fondus par ce moyen.

Son maître en fut tellement ravi que, dans le transport de sa joie, il promit sur-le-champ sa fille unique Christine à Pierre, qui l'épousa peu de temps après.

Mais ils rencontrèrent de grandes difficultés dans ce genre de caractères, comme dans les caractères qu'auparavant ils sculptaient sur bois, car la matière était trop faible pour pouvoir résister à la pression.

Enfin, par un alliage de plusieurs autres métaux, ils trouvèrent une substance qui put soutenir pendant quelque temps la force de la pression. »

Si l'on en croit les historiens allemands, *Jean de Meydenbach* et *Conrad Henelif, Jacques Fust, orfèvre, frère de Jean*, secondèrent de leurs conseils Gutenberg et Fust.

A leurs débuts typographiques, Gutenberg et Fust ne produisirent d'abord que de petits ouvrages sans date d'impression, gravés sur des planches de bois, et propres à l'usage des basses classes, et qui ont presque tous disparu. Ce furent : 1° un *Horarium*, contenant le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, 2° une Grammaire latine très-abrégée, mais très-répandue au milieu du XVe siècle; on lui donna le nom de *Donat*, comme un sommaire de la grammaire d'*Ælius Donatus* qui florissait à Rome au

(1) Première bible de Moyence, sans date et sans nom d'imprimeur, imprimée par Gutenberg, avec des caractères gravés, frappés et fondus par lui, qui se trouvent à l'état d'imperfection dans le *Donat*. (*Album typographique*, E. Duverger.)

IVe siècle et qui fut le maître de saint Jérôme, 3° ALEXANDRI GALLI *Doctrinale*, 4° PETRI HISPANI *Tractatus logicales*.

Les planches de ces ouvrages furent d'abord sculptées en relief, et bientôt après imprimées en caractères mobiles de bois : on en conserve plusieurs fragments très-curieux à la bibliothèque Richelieu.

Tout ce qui en existe dans les divers dépôts littéraires ne porte point de dates, mais paraît avoir précédé la véritable typographie, c'est-à-dire l'art de fondre les caractères en métal et de les rendre mobiles.

Cette imprimerie tabellaire ne leur donna que les résultats déjà connus ..... Ils songèrent donc de suite à détacher des planches les unes après les autres, à l'aide de la pointe, du canif, du couteau, ils en taillèrent même séparément sur des tiges de bois et de métal, afin de les employer à volonté. Mais on a démontré par des expériences réitérées la difficulté d'imprimer lisiblement une feuille entière avec ces lettres de bois ou de métal sculptées à la main.

En effet, une seule page in-folio de trente-six lignes, telle que celle de la prétendue première Bible, demandait plus de 3,000 lettres, sans compter la ponctuation et les signes d'abréviation...... Après bien des essais, des hésitations, Gutenberg trouva enfin la méthode de fondre dans des matrices les formes de toutes les lettres de l'alphabet latin, comme dans le XIIIe siècle les fondeurs de cloches moulaient les lettres d'inscription qu'on voit dans leur contour.

Cette découverte lui donna quelque temps après l'idée d'imprimer une Bible.

.....Gutenberg et Fust n'étaient pas encore parvenus au troisième quaternion de cette Bible que déjà ils avaient absorbé un capital de 4,000 florins d'or, somme énorme pour ce temps-là, évaluée de nos jours à 16,000 francs environ.

Il est certain qu'outre la difficulté de pourvoir à tant d'avances, ils rencontrèrent encore quantité d'autres obstacles qui arrêtèrent la marche de leurs opérations. Ces obstacles venaient de l'imperfection des moules, du métal, de l'encre, du papier, de la presse, et surtout de l'inégalité et de la proportion des lettres fondues; car sans leur justification, il est impossible de les aligner, par conséquent de s'en servir dans l'imprimerie.

Pierre Schœffer, appelé en latin *Petrus Opilio* (berger), né à Gernsheim, ville du Rhin, dans le territoire de Mayence, un des ouvriers de Fust, homme ingénieux et réfléchi, suivait déjà depuis quelque temps avec zèle les opérations de son maître Fust, car il paraîtrait qu'il n'était chez lui qu'en qualité de clerc ou de calligraphe, et il souffrait de son em-

barres. Il imagina une méthode plus facile de composer des caractères et de leur donner une mesure, une forme plus régulière et mieux proportionnée; il trouva la taille des poinçons, il fit de nouvelles matrices abecédaires et d'autres instruments qui élevèrent l'art typographique à un plus haut degré de perfection en 1452.

Fust, enchanté de tant de découvertes, l'associa à son entreprise et lui donna sa fille Christine Fusthin en mariage, par reconnaissance et par attachement.

Alors ils s'engagèrent plus que jamais avec Gutenberg à garder le secret de leur invention, et obligèrent leurs ouvriers, leurs domestiques, sur la foi du serment, à ne le révéler à personne.

Leur atelier était situé dans un édifice nommé *Zum Korb* ou Zum Jungen, qui depuis a pris et conservé le nom de *Druckerhous* (maison de l'imprimerie), où est aujourd'hui la chapelle des Trois-Rois.

Anno autem 1452 perfuit, deduxitque eum div. fav. grat. in opus imprimendi, opera tamen de multis necessariis adinventionibus Petri Schæffer de Gernsheim, ministri suique filii adoptivi, cui etiam filiam suam Christinam Fusthin pro digna laborum multarumque adinventionum remuneratione nuptui dedit (1).

Il est possible, mais il n'est pas constant, que ces trois associés ouvrirent leur carrière typographique par l'impression de la Bible, en 1452; mais en l'admettant, il n'est pas croyable que les trois quaternions ou cahiers, composés par Gutenberg et Fust un an ou deux auparavant, aient servi à son exécution. Il y aurait une difformité monstrueuse dans le corps de l'ouvrage. Les caractères grossiers, inégaux de Gutenberg ne pouvaient se marier aux nouveaux caractères de Schœffer, plus perfectionnés (2). »

Il résulterait encore de cette assertion du savant Lambinet que la Bible de trente six lignes commencée par Gutenberg et Faust n'aurait pas été terminée par lui.

Voici ce que nous lisons dans un autre historien :

« Un autre ouvrage très-ancien en caractères de fonte, est une *Bible gothique* connue sous le nom de *Bible de Mayence*. Elle est imprimée en caractères de *Missel* (le gros-canon) sur deux colonnes de 36 lignes, et qui forment 2 vol. in-fol., contenant 870 feuillets. On l'a nommée aussi

(1) Voyez la *Chronique de Trithème*, imprimée à Mayence, par Jean Schœffer, en 1513.

(2) Lambinet, ouvrage déjà cité, p. 122 et suivantes.

Bible de Schelhorn, parce que cet Anglais est le premier qui l'a bien décrite en 1760.

On avait toujours *attribué* cet ouvrage à *Gutenberg* et à *Faust*; mais un autre exemplaire trouvé à Bamberg parut en fixer l'édition dans cette ville. Il est en allemand et intitulé *Allégorie sur la mort*, suivie, 1° de *quatre histoires* : de *Joseph*, *Daniel*, *Judith* et *Esther*, 2° de la *Bible des pauvres*; il fut imprimé à Bamberg, en 1462, par *Albert Pfister*, et ses caractères sont parfaitement conformes à la *Bible de Schelhorn*; leur confrontation prouve évidemment que celle-ci n'est point de Gutenberg, mais qu'elle est sortie des presses de Bamberg (1).

Après cette petite digression, revenons à Faust et Schœffer, désormais inséparables.

VII.

LES GRIFFES D'UN USURIER. FAUST ET GUTENBERG EN PROCÈS. 1455.

Gutenberg ne fut pas plus heureux à Mayence qu'il ne l'avait été à Strasbourg.

Faust, reconnaissant en Schœffer les qualités pratiques qui paraissent avoir manqué à Gutenberg, ne crut pas prudent de continuer à payer à celui-ci les 300 florins d'appointements par année pour les frais généraux.

De là s'ensuivirent de grandes discussions d'intérêt qui eurent pour resultat d'amener Faust à réclamer judiciairement de Gutenberg les sommes qu'il lui avait avancées, s'élevant, avec les intérêts, à 2,020 florins.

Il résulte de ce compte d'intérêts que ce prêt remonte à cinq ans, deux mois et demi, ce qui prouve que l'acte de société date de 1450.

(1) *Histoire abrégée de l'imprimerie*, par Ant. Fr. Delandine, Paris, 1814, in-12.

Pendant les années de l'association, Fust avait eu la facilité de s'instruire de tous les détails de l'imprimerie, détails qu'il connaissait alors à fond ; certain ensuite de l'appui des talents de l'habile Schœffer, certain surtout de pouvoir s'approprier facilement le fonds de l'imprimerie, qui était déjà très-considérable, s'il demandait à Gutenberg de lui rembourser son argent, il jugea le moment favorable de lui intenter un procès pour réclamer les sommes qu'il lui avait avancées, bien convaincu que celui-ci ne pourrait s'acquitter.

Enfin, toutes ces trames si diaboliquement ourdies, on ne garda plus aucun ménagement, et Faust fit assigner Gutenberg devant les juges pour le contraindre à lui rembourser les sommes qu'il lui avait avancées, montant, avec les intérêts, à 2,020 florins, ou la REMISE de son matériel typographique.

Voici la plainte de Faust. Il a remis à Gutenberg pour achever son œuvre 800 florins d'or à 6 p. 100 d'intérêt par an ; il lui a remis ensuite 800 autres florins.

Gutenberg ne lui a pas payé l'intérêt, qui pour les 800 premiers florins seulement s'élève à 250 florins.

Ces 1,600 florins de capital accrus des intérêts s'élèvent à 2,020 florins environ, que Faust réclame de Gutenberg. Faust affirme que, tant pour les 1,600 florins ci-dessus désignés que pour l'intérêt que Gutenberg n'a pas payé, Faust, qui a emprunté cette somme, se trouve par le compte des intérêts en perte de 38 florins.

A l'action de Faust, Gutenberg répond : qu'il a reçu de Faust les 800 premiers florins pour créer le matériel typographique, lequel a été donné en garantie à Faust, qui chaque année était tenu de lui fournir 300 florins pour payer les employés, le loyer de l'établissement, le parchemin, le papier, l'encre, etc. ; que du moment où Gutenberg aurait rendu les 800 florins à Faust, le gage sur le matériel cessait, et que lui Gutenberg, ne pouvait être obligé à affecter ces mêmes 800 florins aux autres frais relatifs à l'impression des livres ; qu'il avait garanti à Faust 6 p. 100 d'intérêt, mais que Faust avait promis de ne pas les prélever si cette somme de 800 florins n'était remise à Gutenberg que par fractions et

intervalles, et non tout à la fois; que quant aux derniers 800 florins, il était prêt à les rembourser.

Les juges après la cause entendue, ont prononcé : s'il résulte des débats que Gutenberg a reçu de Faust, outre les 800 florins, d'autres sommes qu'il n'a pas appliquées à l'entreprise commune, il devra les restituer à Faust, et si Faust affirme par serment ou par un témoignage suffisant qu'il a fourni la somme en question, non de ses propres fonds, mais d'argent emprunté à cet effet pour obliger Gutenberg, celui-ci devait être tenu de payer les intérêts convenus. Faust prêta ce serment le 6 novembre 1455, en foi de quoi le notaire impérial Helmasperg a dressé cet acte.

Pierre Schœffer signa comme témoin l'acte du serment sous le nom de *Pierre Gernsheim*, clerc de l'évêché de Mayence.

On le voit, le gendre se montre le digne acolyte de Fust l'usurier.

Cette fois, Gutenberg avait contre lui, et les termes de son engagement, et l'un des juges, Nicolas Faust, qui était parent de Jean Faust, l'habile et honnête associé de l'homme de génie, de l'inventeur de l'imprimerie.

Gutenberg perdit donc son procès ; il se vit enlever non-seulement ses instruments de travail, qui lui avaient coûté tant de peine et d'argent depuis vingt ans qu'il s'occupait de l'imprimerie, mais encore, la part du profit dans la vente des exemplaires de la Bible (de quarante-deux lignes) achevée.

Jean Fust fit enlever tout ce matériel et le fit soigneusement porter dans sa propre maison, l'ancien hôtel *Zum Humbrecht*, situé rue des Cordonniers, n° 38 (*Schuster gasse*.)

Voici toutefois une autre version qui, moins acerbe en apparence, plus conciliante et respectant mieux les lois de l'équité, n'en montre pas moins dans toute sa hideuse réalité, l'avidité, la tournure perfide, qu'en coutumier du fait, le spéculateur Faust savait donner aux affaires, et colorer d'un specieux prétexte ses spoliations.

« Gutenberg, ruiné une seconde fois par la perte de ce procès, consentit, afin de pouvoir sauver quelques débris de ses travaux, à un arrangement qui lui fut proposé par le rusé Jean Fust, dont la première condition était qu'il aurait le droit de pouvoir se dire, lui Fust, lui le prêteur à la petite semaine, le seul *inventeur de l'imprimerie*; la seconde, que Gutenberg pourrait s'établir à Mayence; la troisième, que Gutenberg ne pourrait jamais mettre son nom sur aucun livre qu'il pourrait imprimer.

Ces fourches caudines étaient dures à franchir...

Gutenberg fut donc contraint d'accepter ces offres et de vendre sa gloire d'*inventeur de l'art typographique*. Mais la postérité était là pour flétrir le marché et ne pas ratifier la convention de l'usurier devenu imprimeur.

« Il paraîtrait encore que dans le partage dit à *l'amiable* qui fut fait du matériel de l'imprimerie, Schœffer dut faire valoir ses droits sur les beaux caractères de la Bible de quarante-deux lignes exécutés d'après son procédé, c'est-à-dire au moyen de poinçons en acier, de la matrice frappée en cuivre et du moule à la main, reproduisant à l'infini et promptement des lettres identiques aux poinçons, tandis qu'à Gutenberg revenaient naturellement ceux qui étaient exécutés d'après les anciens procédés, par conséquent moins parfaits : tels sont, en effet, les types du *Catholicon* et ceux de la *Bible* de trente-six lignes, qui avaient l'inconvénient d'être trop gros (1), ce qui rendait l'impression plus coûteuse et l'ouvrage moins parfait. »

On conçoit que Faust et Schœffer, possesseurs d'un meilleur procédé, durent abandonner volontiers à Gutenberg, avec le *vieux fonds*, les entreprises commencées, telles que le *Catholicon* et la *Bible de trente-six lignes*, mais avec l'*obligation de ne point y mettre son nom*, puisque chaque associé avait des droits à ces ouvrages.

Il existe une grande inexactitude sur les ouvrages im-

(1) Ces caractères se nomment *gros canon*; ils sont de la hauteur de ceux qui servent pour imprimer dans les livres d'église, le plain-chant.

primés au moyen du procédé inventé par Pierre Schœffer comme simple ouvrier, pendant la société Gutenberg et Fust.

Aussi, sans entrer dans aucune discussion à ce sujet, nous nous bornerons à dire que, comme ballons d'essais de la *Bible*, Gutenberg avait déjà publié deux éditions de *Donat*, petit in-folio, décrit ainsi par Gotthelf-Fischer, dans son *Essai sur les monuments typographiques de Gutenberg*, page 72:

« Encore deux Donat, dit-il, mais ceux-là ne seront pas contestés à Gutenberg.

L'une de ces éditions est d'une grande importance dans l'histoire de l'imprimerie; elle nous servira à fixer notre jugement sur un livre qui, jusqu'à ce jour, a été l'objet de bien des controverses : la *Bible de Gutenberg*.

Il s'agit ici de la première édition de Donat à trente-trois lignes à la page; la colonne a 0,223 millimètres de hauteur et 0,136 millimètres de largeur. Les lettres initiales sont faites à la main. Les caractères étaient certainement mobiles, puisqu'on en trouve de renversés, tel que le *y* dans cette phrase : *Significatio eduςforum, quid est?*

La seconde édition faite avec les mêmes caractères ne contient point de différence dans le texte. La page porte trente-cinq lignes, la colonne a 0,258 millimètres de hauteur et 0,146 millimètres de largeur.

La première édition de ces Donat est un petit in-folio dont la Bibliothèque impériale possède deux feuillets en vélin.

La seconde édition de trente-cinq lignes n'est pas de Gutenberg, mais bien de Schœffer, comme plus tard le reconnut Fischer.

Il y a encore les *Lettres d'indulgence*, dont Gutenberg peut bien réclamer sa part, et dont les impressions prouvent que déjà à Mayence, Gutenberg avait deux concurrents qui *imprimaient d'après ses propres procédés*, qui avaient fini par être divulgués par ses ouvriers; l'un de ces concurrents était *Jean*, commis et élève de *Laurent Coster*, de Harlem, qui jusque-là n'avait imprimé que xylographiquement.

Nous ajouterons de plus que ces *Lettres d'indulgence du pape Nicolas V*, accordées en 1454 aux fidèles qui, par leurs aumônes, aideraient le roi de Chypre, Jean II, à faire la guerre contre les Turcs, ont été probablement imprimées en caractères de fonte; que la *Bible aux trois quater-*

nime (1) *de huit cent soixante-dix feuillets*, et attribuée à Gutenberg et à Fust, n'existe pas, et qu'enfin l'édition de la *Bible en six cent quarante feuillets*, reconnue pour la plus ancienne, a été imprimée à Mayence entre 1453 et 1455, avec les caractères de Schœffer.

« Il est probable, comme il arrive toujours dans les inventions, que les premiers travaux de Gutenberg et Fust furent anéantis, par l'effet même des perfectionnements successifs, et que *les trois quaternions* d'une Bible commencée peut-être à Strasbourg et qui avaient coûté 4,000 florins (près de 20,000 francs) ne virent jamais le jour.

« Qu'y aurait-il d'étonnant à cela? dit M. A.-F. Didot, Ne voit-on pas qu'aucun exemplaire du *Donat*, imprimé en 1565, à Subiaco, par Sweynheim et Pannartz, n'est parvenu jusqu'à nous, et qu'on en ignorerait l'existence si l'évêque d'Aléria ne nous eût appris qu'il en avait été tiré trois cents exemplaires (2)?

On connaît aujourd'hui dix-huit exemplaires des *Lettres d'indulgence* portant les dates de 1454 et 1455. Elles ont été exhumées successivement des archives des familles, où elles avaient été conservées comme les autres actes manuscrits du temps : elles sont toutes imprimées sur vélin et d'un seul côté.

M. Léon de Laborde a publié sur ces documents historiques un travail très-intéressant (3).

Nous renvoyons donc nos bienveillants lecteurs, vu les

(1) Les anciens imprimeurs appelaient *quaternions* un assemblage de quatre feuilles formant 16 pages in-folio.

(2) Ce nombre de trois cents exemplaires était même trop considérable : Vendeling de Spier ne tirait plusieurs ouvrages qu'à cent exemplaires. Il est donc très-probable que les premiers livres que Gutenberg et Faust imprimèrent n'excédaient pas ce nombre.

(3) *Débuts de l'imprimerie à Mayence et à Bamberg, ou description des lettres d'indulgence du pape Nicolas V, pro regno Cypri*, etc., grand in-4° à 2 colonnes, orné de planches et gravures Paris, 1840, Techener, éditeur.

bornes de ce *résumé*, à cet ouvrage recommandable, à l'*Essai typographique* de M. A.-F. Didot, et aux *Origines et débuts de l'imprimerie*, tome I, pages 167 et suivantes, de M. Aug. Bernard.

Gutenberg, Faust et Schœffer resteront unis dans la postérité et dans une solidarité commune de gloire, malgré leurs dissentiments et plusieurs taches de ces deux derniers a l'endroit de leur coassocie. La postérité, en leur assignant des parts distinctes, ne les sépare cependant point. Ainsi, dans une autre sphère, Voltaire et J.-J. Rousseau, tout ennemis l'un de l'autre qu'ils furent, voient leurs noms impérissables soudés à jamais par l'assentiment du siècle sur lequel ils eurent une si grande influence, et le jugement imprescriptible de l'histoire, de l'humanité et des peuples.

VIII

GUTENBERG, IMPRIMEUR A MAYENCE. LE DOCTEUR CONRAD HUMERY. LISTE DES LIVRES IMPRIMES PAR GUTEMBERG. SA MORT, STATUES EN SON HONNEUR.

Ce fut donc, comme nous l'avons dit, dans des conditions aussi défavorables, que Gutenberg, homme d'une énergie extrême, chercha à se procurer les moyens de tenter encore la fortune.

Il trouva de nouveau un bailleur de fonds; ce fut le docteur Conrard Humery, syndic de Mayence.

Ce véritable protecteur n'exigea, pour la sûreté de ses capitaux, que la condition qu'après la mort de Gutenberg le matériel de l'imprimerie lui appartiendrait.

A l'aide de ce généreux appui, il parvint à établir, en 1456, à Mayence même, la première imprimerie proprement dite qui ait existé, imprimerie qui devint le modèle de toutes les autres.

C'est dans cet atelier que fut probablement fabriqué le seul monument typographique qu'on puisse lui attribuer, et qui a pour titre : *Hermanni de Saldis speculum sacerdotum*, in-4°.

En 1457 parut un *Psalterium* latin, un *Breviarium*, contenant un choix de psaumes, d'antiennes, de collectes, etc., coordonné à l'usage des chœurs pour les fêtes et dimanches.

Ce premier monument vraiment remarquable de la typographie naissante, qui se recommande, et par la désignation du nom de l'imprimeur, et par l'indication du lieu où l'œuvre prit naissance, et par la date de l'année et du jour où elle fut terminée (14 août 1457), ce monument, que les bibliomanes n'estiment pas moins de 250,000 fr., est imprimé avec une élégance qui prouve combien avaient été rapides les progrès du nouvel art et avec quelle glorieuse audace on s'était mis à le cultiver (1).

Il publia ensuite un ouvrage grand in-folio, connu sous le nom de *Catholicon*, portant la date de 1460, et intitulé *Summa quæ vocatur Catholicon, edita a Joanne de Janua.*

Voici la liste des ouvrages imprimés par Gutenberg ou qui lui sont attribués par Gotthelf-Fischer :

« On peut se convaincre soi-même, et c'est aussi l'avis des plus fameux typographes, que les impressions de Gutenberg et de Schœffer ont déjà un degré de perfection tel qu'on ne peut voir leurs ouvrages qu'avec admiration.

Cependant qu'y a-t-il de plus difforme que les impres-

(1) Fischer ne mentionne pas cet ouvrage, qui nous paraît le plus important de tous.

sions d'*Élie Louffen*, qui exista trente ans après? Son *Psautier*, qui n'est pas signé, tiré de la poussière d'une bibliothèque, pourrait certainement donner à quelque amateur de système, l'idée de lui attribuer l'invention de l'imprimerie, en raison de sa grossière exécution.

Schoepflin, également trompé par ces caractères, n'a point hésité à attribuer à Gutenberg, pendant qu'il était encore à Strasbourg, les ouvrages suivants :

1° *Gesta Christi*, onze feuillets; 2° *Henrici de Hasia expositio super dominicam orationem*, treize feuillets; 3° *Soliloquium Hugonis*, dix feuillets; 4° *Liber de miseriâ humanæ condicionis Lotharii Dyaconi, sanctorum Sergi, et Bachi, qui postea Inocentius tertius appellatus est*, anno Dni, M. CCCC XLVIII.

« Ne peut-on conclure, dit-il dans sa dissertation sur l'*Origine de l'imprimerie*, que toutes ces pièces forment une classe particulière relativement à la ville de Strasbourg? Mayence ne saurait les réclamer, n'ayant connu l'imprimerie qu'en 1450, suivant son propre aveu, lorsque l'art commençait à approcher de la perfection; de sorte que Gutenberg, à Strasbourg, ne s'est point renfermé dans la simple idée, comme on l'a cru jusqu'ici; l'idée y a été exécutée avec le succès qu'on pouvait espérer des premiers essais, tels que nous les voyons dans les livres que j'ai cités (1). »

Fischer analyse et décrit ensuite un à un ces premiers incunables attribués à Gutenberg, et il prouve qu'ils ne peuvent être de lui.

Voici maintenant, d'après cet historien, quels sont les ouvrages émanés de Gutenberg ou qu'on peut lui attribuer :

(1) *Vindiciæ typographicæ*, p. 33.

1. *Donatus, de octo partibus orationis*, édition en tables fixes de bois, in-4°.
2. *Donatus, de octo partibus orationis*, première édition avec des caractères mobiles, sur vélin, in-4°.

3 et 4. Deux éditions différentes de *Donat*, petit in-folio, imprimées sur vélin.

Première et seconde éditions imprimées avec des caractères mobiles fondus.

Les initiales en sont admirables et flattent agréablement l'œil du lecteur.

Dans les fragments de l'édition de ce traité à 35 lignes, il y a un I, un P et un C que j'ai fait imiter et graver. A l'inspection du C on reconnaît qu'on s'est servi de deux formes, l'une pour imprimer la lettre, et l'autre pour les décorations; ces dernières sont rouges quand les lettres sont bleues, et bleues quand les lettres sont rouges.

5. *Bible latine, sans date*, 2 vol. *in-fol.*, mêmes caractères que dans les deux Donat 3 et 4.

Cette Bible est imprimée à doubles colonnes; la page complète porte 42 lignes; cependant les 10 ou 11 premières pages n'en ont que 40 ou 41, quelquefois même, lorsqu'un chapitre finit bien avant dans la colonne, le reste de cette colonne est abandonné; c'est ce qui fait, par exemple, que celle qui finit avec le second livre d'Esdras n'a que 30 lignes.

L'exemplaire de cette Bible sans date, sur vélin, était originairement séparé en deux volumes reliés en planches, lorsque la Bibliothèque Richelieu en fit l'acquisition en 1788. Il a été depuis divisé en 4 volumes dont les 2 premiers renferment ensemble 323 feuillets, et les tomes III et IV, 317. Cet exemplaire est fort beau.

L'autre exemplaire, sur papier, est très-incomplet, puisque le premier volume n'a plus que 237 feuillets, et le second 251; il a été acquis en 1792.

6. *Hermanni de Saldis speculum sacerdotum*, 16 feuilles in-4°; il commence :

Incipit speculum clarum nobile et p̄ciosuz ip̄orum sacerdotum in quo refulḡet et rep̄sentatur aliqua vtilia speculada circa tria baptismi, sez eucaristie et penitentie sacramenta.

La souscription porte :

Speculum p̄clarum ip̄orum sacerdotū a patre Hermanno de Saldis sacre theologie p̄fessore ordinis heremitaruz sancti Aug' editum, Moguntieqz imp̄ssum *feliciter finit.*

Cette impression de 16 feuillets, des plus remarquables, n'a ni chiffres de pages, ni signatures, ni réclames.

7. *Tractatus de celebratione missarum*, 30 feuillet in-4°, il commence :

In presenti libello ottinentur aliqua pro celebracone, missarū sed' in frequtiore cursū diocesis moguntin, directoria p pte ex registro ordinario et p pte ex quibusdā expītis pbūteris eiusdē diocesis collecto et p nouellis et ruralibō clericis expientiam plenam corudēz non habentibus hic breuiter annotato. Saluis tamen cuiuscūqz ecclie consuetudinibus.

Sans souscription : mêmes caractères que dans l'ouvrage précédent, sans chiffres de pages, sans signature, sans réclames.

On y lit une inscription remarquable qui semble ne laisser aucun doute sur l'imprimeur, tant de cet ouvrage que du précédent.

Carthusia prope Maguntīn possidet ex liber. donacōne Joannis dicti a bono monte (1) *opusculū mira sua arte sc̄ e Johannis Nummeister cleric. confectū anno dn̄i* m cccc lxiij xiij *kal. jul.*

Les dernières syllabes sont faciles à suppléer; elles furent découpées par le relieur.

Nummeister qui prend toujours le titre de clerc de Mayence, fut donc aide de Gutenberg.

8. *Joannis Balbi de Janua Catholicon*, in-folio

Ce livre est trop connu pour en donner une description particulière.

Petit caractère maigre, ressemblant au cicéro.

Gutenberg a publié cet ouvrage (et je l'affirme), ajoute Fischer, après sa séparation d'avec Fust et Schœffer.

Ceux-ci ont donné très-peu de livres sans se nommer ou sans y ajouter leurs écussons, et ils n'auraient pas manqué de le faire à un ouvrage aussi important.

La souscription de celui-ci est remarquable par la modestie de l'artiste. Il rejette, pour ainsi dire, sur la Divinité, toute la gloire de son invention.

« Avec l'assistance du Tout-Puissant, dit-il en latin, qui rend les enfants éloquents et qui leur révèle souvent des choses qu'il cache aux savants, l'impression de ce livre, intitulé le *Catholicon*, a été achevée à Mayence, ville d'Allemagne (qu'il a plu à Dieu d'élever au-dessus de toutes les autres nations, par le don gratuit d'une si grande production de l'esprit), il n'a été fait ni avec le roseau, le stylet ou la plume, mais il a été imprimé par un accord, une proportion et une justesse admirables des moules et des matrices. »

La presse de Faust et Schœffer ne s'est jamais servie du caractère qu'on a employé dans le *Catholicon*.

(1) En allemand Gutenberg veut dire *bonne montagne*.

Que l'on compare toutes les lettres de ces dernière avec celles de cet ouvrage, on verra que le goût en est absolument différent.

9. *Mathaei de Cracovia tractatus rationis et conscientiæ*, 22 feuillets in-4°.

A la fin on lit :

Tractatus rationis et conscienciē de sumpcione pabuli salutiferi corpīs Dñi nostri ih'u xpi finit.

Mêmes caractères que ceux du *Catholicon*.

Cette impression qui a paru sans doute avant le livre, n'a ni titre, ni inscription quelconque.

10. *Thomas de Aquino de articulis fidei*, 12 feuillets in-4°, mêmes caractères que les deux précédents. La souscription porte :

Explicit summa articulis fidei et ecclesie sacramentis, edita a fratre Thoma de Aquino, ordinis fratrum predicatorum. DEO GRACIAS.

Ce monument typographique est de 12 feuillets, dont chaque page complète contient 36 lignes, les initiales sont faites à la main.

Ulrich Zell à Cologne, a donné une seconde édition de cet ouvrage, ainsi que du précédent.

IX

MORT DE GUTENBERG. 1468. SES STATUES.

De 1457 jusqu'à 1462, Gutenberg, pour soutenir la concurrence de l'imprimerie rivale de Fust et Schœffer, qui, bien que riches, étaient infatigables, travailla avec ardeur et courage; il imprimait chaque jour jusqu'à 300 feuilles (des deux côtés), tirage très-considérable pour cette époque.

Enfin, lorsque la guerre civile éclata en 1462, entre les deux archevêques Diesher d'Isenburg et Adolphe de Nassau, Mayence fut prise et pillée.

Les deux imprimeries, on doit le concevoir, celle de Gutenberg et celle de Fust et Schœffer, eurent beaucoup à souffrir de ces déplorables et funestes événements.

Tous les ouvriers qui trouvaient du travail et du pain dans ces deux ateliers, furent obligés de se disperser pour vivre, eux et leurs familles.

L'imprimerie de Fust et Schœffer se releva pourtant peu à peu des suites de ces luttes civiles ; mais il n'en fut pas de même de celle de Gutenberg qui, fatigué et découragé de cette concurrence inégale, d'un état de gêne constant, de sa lutte contre l'abondance, la jeunesse et la richesse, perdit espoir et finit même par ne plus rien imprimer.

Pressé aussi sans doute par le besoin d'argent, il avait vendu une partie de son matériel d'imprimerie à l'un de ses ouvriers, Albert Pfister.

Quoi qu'il en fût de tous les malheurs arrivés à l'homme si éminent, Gutenberg jouissait parmi ses concitoyens d'une réputation des plus honorables, justement conquise par ses travaux, son énergie indomptable, et ses déceptions presque continuelles.

La Providence lui vint alors en aide.

Adolphe de Nassau, archevêque-électeur de Mayence, en reconnaissance soit des services qu'il lui avait rendus durant sa lutte contre son prédécesseur, *Diesher d'Isenburg*, au sujet du siége épiscopal dont il parvint à le déposséder en 1462, à force ouverte, nomma Gutenberg gentilhomme de sa cour, en 1465.

Le diplôme de cette nomination nous apprend, que Gutenberg devait recevoir annuellement, à ce titre, un *costume de cour*, *vingt matters de blé*, et *deux foudres de vin*, pour l'usage de sa maison.

L'acte est donné à Eltvil, autrement dit Ellfeld, résidence habituelle de l'archevêque-électeur, le 17 janvier 1465. Gutenberg, dont le nom est à jamais immortel, mourut à Mayence le 14 février 1468, sans laisser d'héri-

tiers; il était âgé d'environ soixante-deux ans, d'autres disent soixante-dix ans.

Née De La Rochelle, ancien libraire-éditeur, homme de lettres, érudit distingué, dit, dans son *Éloge de Gutenberg*, que cette faveur lui fut accordée par l'archevêque Adolphe de Nassau, en récompense des services qu'il avait rendus comme imprimeur.

Serait-ce, ajoute cet écrivain, pour ne pas perdre les droits attachés à son titre de noble, et pour pouvoir obtenir cette pension de courtisan, qu'il n'aurait pas voulu accoler son nom, noble, à celui de ses associés qui ne l'étaient pas, dans ses œuvres industrielles?

Son imprimerie, qui était très-inférieure à celle de Faust et Schœffer, ne tarda pas à disparaître.

Personne ne fut tenté, ni même intéressé, à prendre la dépouille du premier inventeur de l'art de la typographie.

C'est, dit M. A. F. Didot, ce qui explique pourquoi les contemporains de Gutenberg ont si peu parlé de lui, et la petite part qui lui fut faite alors.

L'acte suivant prouve que Gutenberg eut pour associé ou pour bailleur de fonds le docteur Humery.

« Moi, le docteur Conrad Homery,

« Je reconnais par les présentes que le très-haut prince mon cher maître (l'archevêque Adolphe) m'a fait remettre les formes, les caractères, les outils et instruments faisant partie du métier, laissés par Jean Gutenberg après sa mort, instruments qui *m'appartiennent* et sont encore aujourd'hui en ma possession, et par contre, je m'engage à n'imprimer avec ces formes et caractères qu'à Mayence seulement et nulle part ailleurs.

Quant à la vente des ouvrages, tout bourgeois de Mayence aura la préférence, à égalité de prix, sur un étranger, et sera servi avant tout autre.

En foi de quoi j'appose mon sceau à cet écrit, le 25 février 1468.

Cette clause, imposée par le prince-archevêque Adolphe,

au détenteur de l'imprimerie de Gutenberg, de n'imprimer qu'à Mayence, prouve l'importance qu'il attachait à la conservation de cette imprimerie, comme monument d'une invention si honorable pour cette ville.

Peu de temps après, elle fut transférée à Eltzvil, bourg attenant à Mayence, où le prince Adolphe avait fixé sa résidence.

C'est là que Nicolas Bechtermuntze imprima et réimprima, en 1467 et en 1469, un dictionnaire, avec le même caractère que celui du *Catholicon*, à la fin duquel on lit :

Præsens hoc opusculum, non stylı aut pennæ suffragio, sed nova artificiosaque inventione quadam, ad eusebiam Dei, industrie per Nicolaum Bechtermuntze et Wigandum Spyess de Orthenberg, in Altavilla est consummatum, sub anno Domini, etc.

Il parait que Gutenberg fut enterré au couvent des Franciscains, voisin de son ancien domicile, la maison *Zum Jungen*. Adam Gelth lui érigea un marbre très-simple dans l'église des Récollets ; voici ce qu'on y lisait :

IN FOELICEM ARTIS IMPRESSORIE INVENTOREM,
D. O. M. S.
JOANNI GENZFLEISCH,
ARTIS IMPRESSORIE REPERTORI,
DE OMNI NATIONE ET LINGUA OPTIME MERITO
IN NOMINIS SUI MEMORIAM IMMORTALEM
ADAM GELTHUS POSUIT,
OSSA EIUS IN ECCLESIA D. FRANCISCI MOGUNTINA FOELICITER CUBANT.

Ce monument existait encore en 1499 ; mais l'église ayant été rebâtie depuis, on ignore le lieu où le marbre a été replacé ; et c'est à Wimpheling que nous sommes redevables de la connaissance de cette épitaphe.

Ive Wittich, qui vit ce monument au commencement du XVIe siècle, ne trouvant pas sans doute l'epitaphe assez

précise, à cause du nom de famille (Gensfleisch) qu'on y avait donné à Gutenberg, lui en fit ériger un autre dans l'hôtel de ce nom, où l'on croit qu'il a fini ses jours, et où était alors installée l'école de droit. L'inscription de ce monument était ainsi conçue :

JO. OUTENBURGENSI MOGUNTINO,
QUI PRIMUS OMNIUM LITERAS ÆRE IMPRIMENDA INVENIT, HAC ARTE
DE ORBE TOTO BENE MERENTI
IVO WITIGISIS HOC SAXUM PRO MONIMENTO
POSUIT M. D. VII.

On montre encore à Mayence, à l'auberge de *Zung*, un fragment de la première presse originale de Gutenberg, portant le millésime de 1441. Quant à sa personne, on peut trop justement dire qu'il a partagé le sort de tant d'autres esprits supérieurs, ce n'est qu'après sa mort que la postérité a fini par le reconnaître, à la suite de longues controverses, comme le SEUL INVENTEUR de l'art de la typographie.

Trois statues en bronze ont été érigées, dans ces derniers temps, sur les trois principaux théâtres de la gloire de l'immortel créateur de l'art de la typographie, l'une en 1837, chef-d'œuvre de Thorwaldsen, auquel Mayence accorda le droit de bourgeoisie, fut coulée à Paris, chez Crozatier.

Un des bas-reliefs représente le moment de l'invention. Gutenberg est assis devant une table couverte de types et de caractères; Schœffer, son collaborateur, reçoit de ses mains une matrice, emblème de l'art d'imprimer avec des caractères mobiles.

Une inscription porte ces mots :

« EN L'ANNÉE 1837, LES HABITANTS DE MAYENCE ONT ÉRIGÉ CE MONUMENT A J.-G. GUTENBERG, LEUR COMPATRIOTE, AVEC L'ARGENT RECUEILLI DANS TOUTE L'EUROPE.

Autre inscription :

« Cet art, inconnu aux Grecs et aux Romains, l'esprit inventif d'un Allemand l'a trouvé.

Maintenant, grâce à lui, les travaux du génie des anciens et des modernes sont devenus l'héritage de tous les peuples. »

Cette statue en remplace une autre en marbre, que sa ville natale lui avait précédemment élevée, sur la place du Marche, près de la cathedrale.

Francfort-sur-le-Mein possède sur le Rosmarckt, grande et belle place, à peu de distance de la statue de Goethe, un monument récemment érigé par M. Launitz, à la mémoire des trois fondateurs de l'imprimerie, *Gutenberg, Faust* et *Schœffer; trois statues de bronze*, œuvre de M. Kress d'Offenbach, pesant chacune 750 kilogrammes.

Adossées, elles se groupent parfaitement, et produisent un bel effet.

Enfin, en 1840, la ville de Strasbourg éleva, sur la place du Marché aux herbes (1), une statue en bronze due au célèbre David (d'Angers).

L'inventeur de l'imprimerie est ici représenté debout, avec le costume sévère et pittoresque de l'époque, et au moment où il vient de retirer de sa presse une feuille de papier sur laquelle on lit : *Et la lumière fut.*

(1) Aujourd'hui place Gutenberg. En cette circonstance les Strasbourgeois ont manque de goût et de convenance. Pourquoi ériger la statue de Gutenberg sur une place consacrea à la vente des légumes? Est-ce que la belle promenade de Broglie n'aurait pas été plus digne et plus convenable? Certes, la statue de l'homme immortel placée en un tel lieu, la tête tournée vers le théâtre, aurait semble dire aux lettres et aux beaux-arts, *et la lumière fut*, inscription tracée au bas de l'effigie monumentale. Oui, nous l'espérons, un jour la statue de Gutenberg sera placée au lieu que nous indiquons, et qui est bien digne par sa beauté, d'être illustré par un tel monument.

Comme nous l'avons dit, Fust, lors du gain de son procès contre Gutenberg, et par suite du partage dit à l'amiable qui fut fait du matériel de l'imprimerie, imposa à son ex-associé l'obligation de ne pouvoir jamais mettre son nom sur aucun des livres qu'il pourrait imprimer, attendu que par leur acte de société il s'était réservé le droit de pouvoir se dire, seul, *inventeur* de l'imprimerie.

C'est donc pour cette dernière raison que Pierre Schœffer chercha toujours à faire prévaloir l'idée que son beau-père Fust était réellement le père véritable de l'art typographique.

Malgré toutes ces allusions mensongères, malgré les efforts combinés de Jean Fust, de Pierre Schœffer et de son fils *Jean*, la vérité a fini par se faire jour et à proclamer, après plus de cent cinquante ans de débats animés, qu'à Gutenberg seul appartenait la gloire de la découverte de cette invention toute divine.

Il fut prouvé que ce fut à Strasbourg et non à Mayence, ni en aucune autre ville, que les premiers essais de typographie furent tentés.

Du reste, Mayence n'est pas la seule ville qui ait revendiqué l'honneur de cette découverte; il y a de plus encore :

Ausgbourg, Bâle, Anvers, Bologne, Dordrecht, Feltre, Florence, Lubeck, Nuremberg, Harlem, Bamberg, Rome, Russenbourg, Schelestadt, Venise, etc. : toutes ces villes ont aussi élevé des réclamations pour protester en leur faveur, mais en vain; on s'étonne même aujourd'hui de leurs prétentions si peu fondées, mais la passion calcule peu et ne réfléchit jamais. On voulait élever des autels à Gutenberg, et à lui comme à tant d'autres, on aurait refusé le pain nécessaire pour l'aider dans ses tentatives. C'est l'histoire, à la honte de l'humanité, des efforts des bienfaiteurs des hommes. *Pauvreté empêche les bons esprits de parvenir*, fut la devise du fameux Bernard de Palissy,

dont les émaux enrichissent les plus beaux cabinets de l'Europe; et quoi qu'il en soit, quand on vient encore à leur contester leur gloire posthume et si chèrement acquise, c'est le cas de proclamer, pour couronner leur mémoire, que la vérité est une, la vérité et rien que la vérité.

X

LE JUBILÉ DE GUTENBERG. JEAN FUST ET PIERRE SCHŒFFER, ASSOCIÉS.

Quand une invention dans les arts vient tout renouveler, donner aux choses de ce monde la plus heureuse et la plus salutaire impulsion pour diriger vers un progrès désormais continu, et qu'aucune puissance humaine ne sera jamais assez puissante pour détourner de son but, qui est celui d'éclairer, d'instruire et de perfectionner la société; quand on jouit des bienfaits apportés sans relâche, par l'application, de siècle et en siècle, des travaux de l'imprimerie considérée comme sauvegarde impérissable de la pensée et d'instrument admirable de la diffusion de la pensée, il est naturel que l'imagination des hommes, secouant les langes où les enveloppaient l'ignorance et la barbarie à jamais vaincues, ait été frappée enfin d'une profonde reconnaissance, et qu'on se soit plu à la témoigner hautement en l'honneur de celui auquel on était redevable de cette grande émancipation intellectuelle.

Au fond, ces sortes de manifestations nationales, ces grandes joies morales, s'adressent moins encore peut être à l'homme seul qu'à l'excellence de la nature de l'homme en général, qui fait l'honneur de tous, en rehaussant les qualités dont le germe peut exister aussi ailleurs. Ainsi,

dans leur grande sagacité, les Anglais ont écrit sur le tombeau de Newton à Westminster « que les hommes se glorifient qu'un des leurs, soit parvenu à un tel degré de savoir et à de si grandes découvertes, qui honoreront à jamais l'humanité. »

C'est le grand caractère aussi des honneurs rendus à Gutenberg, longtemps après sa mort; on a voulu célébrer non la fête de telle ou telle localité, mais bien exprimer la réjouissance, la reconnaissance du genre humain civilisé.

1540. Le premier jubilé de l'imprimerie fut célébré à Wittemberg, par Hans Lufft, qui adoptant la date de 1440, fixée par Ulrich Zell pour l'invention de l'imprimerie, réunit les imprimeurs de la ville, avec tous les ouvriers imprimeurs et les habitants de la ville, pour inaugurer cette fête solennelle.

1640 vit se renouveler la même fête à Mayence.

1740, le troisième jubilé de l'imprimerie, fut célébré avec éclat en Allemagne.

C'est à l'occasion de ce jubilé que le savant Prosper Marchand publia son *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'imprimerie*, la Haye, 1740, in-4°. Ce précieux et savant ouvrage fut suivi d'une infinité de dissertations détaillées sur le même sujet.

1840. La ville de Strasbourg, *berceau de la typographie*, mais *sans enfant reconnu*, célébra, lors de l'inauguration de la statue de Gutenberg, de grandes fêtes.

De toutes les parties de l'Allemagne et de la France, de nombreuses députations de maîtres imprimeurs, d'ouvriers typographes, de savants et de gens de lettres, s'y rendirent.

Le Cercle de la librairie et de l'imprimerie de Paris, s'y fit représenter; la *librairie* par MM. Wurtz, J. B. Baillière, L. Curmer et C. Hingray; l'*imprimerie*, par feu G. A. Crapelet et E. Duverger qui, à cette fête solennelle, publia

son *Album typographique* (1), et l'imprimerie de Strasbourg par M. Silbermann, qui fit paraître aussi à cette occasion un *Album typographique*, *présentant* l'ensemble des *progrès de l'art depuis quatre cents ans*; la Société des gens de lettres, par M. A. Luchet et M***; l'Académie des sciences morales, par MM. Dupin et Adolphe Blanqui.

Harlem, Mayence et Strasbourg se sont proposé de renouveler, à pareille date séculaire, le même jubilé, legs glorieux aux générations futures, car ces fêtes sont de celles dont on peut dire avec le crieur des solennités centenaires chez les Romains : Voici ce que vous n'avez jamais vu et que vous ne verrez jamais plus.

« Les Athésiens vouèrent une statue à PHILLATIUS, inventeur de la *reliure*, et transmirent avec reconnaissance son nom à la postérité, dit G. Fischer (2).

Quelques lettres que l'amitié grava sur le tombeau de Gutenberg n'ont pas survécu à son siècle...

(1) Ou *Histoire de l'imprimerie par ses monuments*, 1 vol. in-4°. Cet ouvrage contient les fac-simile des premières éditions, des gravures, des camaïeux, et un aperçu donnent des idées nouvelles sur l'origine de l'imprimerie.

(2) Il est surprenant que, de nos jours, on se montre si peu soucieux des grands services et de l'illustration véritable que répandent les habiles relieurs sur les livres au point de vue de leur conservation et du mérite artistique qu'ils leur prêtent. On crée aujourd'hui en ce genre des merveilles accessibles à tous, et nos bibliothèques privées sont décorées par cet art, digne de grande distinction, avec un goût et une richesse qui appartenaient à peine jadis aux plus grands de la terre. Les relieurs français du XVII[e] siècle, par leurs dessins à mosaïques et leurs dorures a petits fers, se sont élevés à une hauteur qu'il est presque impossible de dépasser. Belle industrie! où le talent seul surpasse la matière et quadruple la valeur du livre; industrie à encourager hautement, comme élément distingué de richesse et de gloire nationale, car d'une valeur insignifiante intrinsèque, elle crée une chose d'un prix élevé et incontesté, sans parler de la conservation des livres.

Mais je me trompe : un monument bien plus durable atteste le génie de ce grand homme.

Un monument éternel que la lime sourde du temps, que l'ingratitude et l'envie des hommes ne parviendront jamais à détruire.

C'est le développement du génie dans tous les genres que l'imprimerie a facilité, les lumières qu'elle a répandues et qu'elle va répandre encore chez le commun des hommes, l'esprit philosophique qu'elle propage; ces idées hardies et sublimes, l'espoir du juste, l'effroi du méchant, qu'elle colporte rapidement d'un pôle à l'autre, et que les tours et les remparts, les fleuves, les mers, ne sauraient arrêter dans leur marche.

De célèbres astronomes, Lalande, Von Zach, Bode, sont convenus d'attacher le nom de Gutenberg à la première planète qu'ils découvriraient dans les régions célestes.

Ils acquitteront la dette de l'humanité (1).

Il était juste, de notre part, de payer un large tribut d'admiration à Gutenberg, en rapportant les derniers honneurs rendus à son génie; maintenant, nous parlerons de ses deux associés, nous poursuivrons leur histoire qui mérite assurément toute notre attention, car ils ne sont pas moins dignes des regards de la postérité, qui leur est redevable de leurs labeurs, de toutes leurs veilles, et qui étaient certainement doués d'un savoir relatif, presque égal à leur intelligence supérieure.

Nous ne chercherons pas à nier que Jean Fust ne fût un homme âpre à la curée, plus prévoyant et intéressé dans ses traités avec Gutenberg, que ne le commandent les prévisions et les lois ordinaires de la plus simple délicatesse; mais on aurait grand tort, selon nous, de ne le considérer que comme un avide usurier, ne visant qu'à la rentrée fructueuse de ses fonds chèrement avan-

(1) Nous ne savons, à vrai dire, si ce genre d'illustration en vaut un autre, tant est grande maintenant la multiplicité de ces astres. Chaque astronome veut avoir sa découverte planétaire, et quand on n'en trouve pas, on en invente, avec la ressource de dire aux curieux sceptiques : « Calculez et allez-y voir vous-mêmes. »

ces. Fust était orfèvre, habile à travailler les métaux, ingénieux par nature et la pratique, il mit donc lui-même la main à l'œuvre, tandis qu'il ouvrait sa bourse. Gutenberg, on l'a déjà remarqué, était essentiellement un esprit spéculatif, auquel les moyens manuels d'exécution faisaient souvent défaut ; Fust savait conduire l'outil, connaissait la fonte des métaux, leurs degrés d'alliage, et la postérité n'a point séparé son nom de celui de son coassocié, tout en accusant la duplicité de son esprit commercial.

Quant à Pierre Schœffer, il était né homme de génie, et s'il ne trouva pas le premier le principe de l'imprimerie, il imagina de tels procédés, perfectionna avec tant de bonheur les premiers essais de l'art, que son mérite équivaut à la gloire de la découverte elle-même, restée jusqu'à lui dans l'enfance, et nullement en état de répondre aux besoins.

Gutenberg disparu de la scène, l'honneur de veiller et de présider aux destinées de l'imprimerie, revient à Fust et à Schœffer ; on aurait mauvaise grâce à ne pas le reconnaître hautement.

« Nous avons vu, ajoute M. Aug. Bernard, à qui nous empruntons les faits intéressants qui vont suivre, que Fust avait jeté les yeux sur Schœffer pour remplacer Gutenberg dans la direction de l'atelier typographique créé par ce dernier.

Pour se l'attacher plus sérieusement, Fust, qui reconnaissait l'activité et le talent de cet ouvrier (1), lui donna le titre d'associé, se réservant toutefois à lui-même le premier rang dans l'association et la propriété *exclusive* de l'imprimerie.

(1) *Ouvrier*, est-ce bien là le mot propre, dans le sens que nous lui attribuons généralement, par lequel on doit désigner un homme comme Schœffer. Il est probable que, pour trouver le moyen de graver les poinçons lui-même et en cachette, de les frapper sur des matrices de cuivre, d'imaginer les moules pour la fonte des caractères, lesquels

Mais bientôt Schœffer devint l'âme de l'atelier, et quoique son nom ne figure qu'en second ordre dans les inscriptions, c'est à lui seul que revient l'honneur de l'exécution des publications faites au nom des deux associés.

Pierre Schœffer naquit vers 1430, à Gernsheim, petite ville située sur le Rhin, dans l'électorat de Mayence, de là vint qu'il prit souvent le nom de Gernsheim et même de Mayence, beaucoup plus connu à l'étranger que celui du lieu où il était né, d'ailleurs très-voisin de cette ville.

Dès qu'il eut atteint une vingtaine d'années, Schœffer vint suivre les cours de l'Université de Paris, qui était déjà depuis plusieurs siècles la plus célèbre du monde, et où tout homme d'intelligence aspirait à passer quelque temps.

La bibliothèque de Strasbourg possède encore un vieux manuscrit daté de cette époque où on lit la souscription suivante, dont Schœpflin a donné un *fac-simile* : « *Hic est finis omnium librorum tam veteris quam novæ loice* (lisez *logicæ*); *completi per me Petrum de Gernszheim, alias de Moguntia, M. CCCCXLIX, in gloriosissima Universitate Parisiensi.* »

On ignore à quelle époque Schœffer quitta Paris, mais on le voit en 1455 figurer à Mayence dans le procès de Fust contre Gutenberg.

Si l'on en juge par le rôle qu'il joua depuis dans les fastes de l'imprimerie, on a tout lieu de croire que Schœffer était employé depuis quelque temps dans l'atelier de Gutenberg et y avait acquis une certaine importance.

Il y exerçait probablement la profession de calligraphe. Gutenberg avait besoin, en effet, d'artistes pour écrire les rubriques et peindre les capitales ornées de la Bible ; il est donc très-possible que Schœffer ait été chargé de ce soin ; et ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est que c'est justement par un procédé destiné à suppléer au travail des calli-

sont restés les mêmes aujourd'hui, il est probable que cet homme supérieur était dessinateur et graveur, attaché à l'atelier de Fust, l'orfèvre, et que celui-ci l'initia insensiblement à la conduite de l'imprimerie à laquelle on procédait par tâtonnements. Il était sans doute aussi d'une condition honnête et d'une certaine éducation, car l'avisé Faust aurait préféré, nous le supposons assez honnête pour cela, faire un sacrifice d'argent pour s'attacher Schœffer, plutôt que d'aventurer le bonheur de sa fille et sa propre dignité, s'il n'eût réuni toutes ces qualités.

graphes, dont il avait pu se rendre compte, qu'il se signala dans la typographie. »

En abandonnant, dans leur partage à l'amiable, à Gutenberg les anciens caractères peu nombreux, ainsi que les deux grandes entreprises commencées avec leur concours, la *Bible de trente-six lignes* et le *Catholicon*, ils pensèrent que Gutenberg ne pourrait, avec des moyens aussi insuffisants, terminer ces opérations avec rapidité.

En conséquence, Faust et Schœffer pensèrent qu'ils pourraient devancer Gutenberg par leur activité; les fonds qu'ils possédaient, et surtout au moyen de leur nouveau procédé pour fondre les caractères; ils savaient d'ailleurs que leur édition de la Bible l'emporterait en beauté sur celle de leur concurrent, qu'ils pourraient vendre leur édition moins cher, parce que leur Bible avait quarante-deux lignes, tandis que celle de Gutenberg en aurait trente-six, que leurs caractères étant moins gros, donneraient par conséquent moins de feuilles, que formant moins de feuilles, leur livre emploierait moins de papier et de vélin, dépenses alors très-considérables.

Faust et Schœffer publièrent en 1457 le premier livre connu jusqu'à ce jour par l'indication d'une date précise, du nom du lieu et des imprimeurs : c'est le *Psautier de Mayence*, volume grand in-folio, considéré comme un chef-d'œuvre dans son genre; cet ouvrage fait époque dans l'histoire de la librairie et de l'imprimerie.

Avec quelle sorte de caractères a-t-il été imprimé? Cette question partage encore les savants; mais tout porte à croire que l'on a employé des caractères mobiles en bois (1), dont le nombre a dû être considérable, puisqu'il en fallait 640 pour une page et 2,560 pour une feuille.

Ce volume se compose de 75 feuillets; il est décoré de 288 capitales ornées, gravées en bois avec une grande

(1) L'examen attentif, dit M. Amb. Firm. Didot, que j'ai fait des exemplaires du Psautier de 1457, appartenant l'un à la Bibliothèque Richelieu, l'autre au *British Museum*, me donne tout lieu de croire que l'exécution de ce premier livre, imprimé avec date, est due au procédé que j'ai précédemment indiqué, comme ayant été inventé par Gutenberg, après son association avec Dritzehen.

délicatesse, et tirées en rouge lorsque les ornements sont en bleu.

La lettre capitale la plus grande se trouve sur la première page. Elle est la seule imprimée en trois couleurs, bleu, rouge et pourpre, et a, en y comprenant les documents, 92 millimètres de haut, sur 108 de large; elle représente un B entouré d'arabesques, de feuillages et de fleurs; dans un des jambages, se trouve un lévrier courant après une perdrix au vol.

Voici la transcription qui se trouve imprimée en rouge au verso du dernier feuillet :

Presens Spalmorum (pour Psalmorum) *Codex.*

Venustate capitalium decoratus rubricationibusque sufficienter distinctus, adinventione artificiosa imprimendi ac characterizandi.

Absque calami ulla exaratione sic effigiatus, et ad eusebiam Dei, industrie est consummatus, per Johannem Faust, civem maguntinum, et Petrum Schæffer de Gernszeym.

Anno Domini millesimo CCCCLVII, in vigilia Assumptionis.

On ne connaît que six exemplaires de cette édition, et tous renferment quelques variantes.

Deux ans plus tard, Fust et Schœffer en publièrent une autre édition exécutée avec les mêmes caractères que la première, renfermant 136 feuillets.

Il en subsiste encore aujourd'hui huit exemplaires, dont un se trouve à la bibliothèque Richelieu.

Le Psautier du 31 août 1490 a été imprimé par Pierre Schœffer seul, avec les mêmes caractères que ceux de l'édition de 1457 et 1459, mais plus usés.

Les ornements des capitales sont en couleurs rouge et verte.

Il est probable que ce sont les bénédictins qui en ont fait les frais, parce que dans la souscription on lit : « *ad laudem Dei ac honorem S. Benedicti.* »

Il en donna un autre en 1502, au mois de février, avec

la même souscription et les mêmes caractères que ceux de 1457. Il y en a un exemplaire au chœur de la cathédrale à Mayence. C'est le dernier ouvrage qu'il ait publié et imprimé. »

XI

DES LIVRES IMPRIMÉS PAR GUTENBERG, FAUST ET SCHŒFFER ET PAR CES DERNIERS SEULS.

Le nom des pères de l'imprimerie ne se voit point dans les premières éditions de leurs livres, faites avant 1455. La raison en est qu'ils pensaient d'abord vendre leurs productions typographiques comme des manuscrits, et en tirer un prix aussi élevé. Aussi, tant que l'association fut commune entre eux, ils tinrent avec soin leur secret fort caché, pensant que la moindre indication, en révélant intempestivement les procédés nouveaux, aurait nui à leurs intérêts.

Il est bon de faire remarquer que depuis août 1457, jusqu'en février 1466, les noms de Fust et Schœffer figurent seuls accolés, vu que Gutenberg n'était plus alors leur associé. Mentel, dans ses *Origine de la typographie*, imagine une singulière raison pour expliquer ce fait : c'est que Gutenberg et Gensfleich, dit-il, étaient trop peu aisés pour figurer, sans doute avec honneur dans la souscription des ouvrages sortis des presses communes à la société (1).

(1) *Cur in eorum librorum qui Moguntiæ excusi sunt primum subscriptionibus Gutenbergii illius, aut Gensfleich, nomina non exprimantur, sed ut plurimum Fausti et Schefferi. Ratio est nimirum quod illi pauperrimi erant, nec divites.* (*Origines typographiæ*, p. 57.)

Mais, comme le fait observer Prosper Marchand, cet auteur, fort préoccupé de son système de fixer à Strasbourg le siége de l'invention de l'imprimerie, ne se fait aucun scrupule de travestir tout ce qui intéresse à ce titre la ville de Mayence.

Indépendamment de leurs premiers essais, dont quelques fragments ont été retrouvés dans des cartons de vieux livres, on connaît de leurs impressions tabellaires en bois :

1° *Tabula abecedaria*; 2° le *Donat*, 3° le *Catholicon* Johannis Januensis, in-folio, tous attribués par Trithème aux trois associés.

De plus, deux premières éditions connues jusqu'ici, et en caractères de fonte mobiles.

4° *Biblia latina*, vulgatæ editionis, ex translatione et cum præfationibus S. Hieronymi. Moguntiæ, Joannes Fust et Petrus Schœffer, 1462, 2 vol. gr. in-folio.

Cette Bible, la première datée, est célèbre sous le nom de *Bible de Mayence*; Trithème l'attribue sans raison aux trois associés, et voici ce qui rend cette opinion fort plausible : Gutenberg et Faust abandonnèrent l'impression commencée de la Bible de 36 lignes, pour entreprendre celle de 42, en train d'exécution quand Schœffer entra chez maître Faust, orfèvre, imprimeur, capitaliste ; il est donc évident que Gutenberg n'est point étranger à cette publication importante, dont on connaît d'assez nombreux exemplaires sur vélin ou sur papier ; malgré la date uniforme de 1462, on remarque des variantes dans la formule de souscription.

Ainsi, on a remarqué l'absence parfois de la phrase : « *artificiosa adinventione imprimendi seu caracterizandi, absque calami exaratione sic effigiatur*, » lacune signalée par beaucoup d'auteurs. Il faut y voir une ruse nouvelle de l'usurier Faust, qui dans l'origine, vendait à poids d'or

ces bibles qu'il faisait passer pour de véritables manuscrits, ainsi qu'il lui arriva à Paris en 1466, il fit beaucoup de dupes, par cette friponnerie qui prouve que l'adroit compère avait plus d'un tour dans son sac, et qu'il était, dans toute la force du terme, ce qu'on est convenu d'appeler un homme d'affaires.

Ce serait ici le cas de donner une description exacte et bibliographique de cette célèbre Bible de Mayence, de 1462; le cadre de notre résumé historique ne le comporte pas et d'ailleurs contraindrait à entrer dans les mêmes détails pour les autres incunables, ce qui n'entre pas plus dans notre plan; mais nous ferons connaître l'importance matérielle de l'exécution de cette Bible, ce qui constituait alors, comme il en serait encore de même de nos jours, un labeur typographique colossal. Ici, nous aurons une fois de plus recours à M. Aug. Bernard pour fournir encore la preuve que cette œuvre fut commencée par l'intrépide Gutenberg, si mal récompensé de ses fatigues renaissantes, toujours accablé de tribulations, mais aussi stoïque de l'homme d'Horace :

Illi robur et æs triplex, etc.

Après le second prêt de 800 florins d'or, et avant aussi l'association de Pierre Schœffer, pourvu de nouveaux fonds, Gutenberg se remit au travail avec plus d'ardeur que jamais.

« Toutefois l'œuvre qu'il a entreprise demande plusieurs années; encore ne réussit-il qu'avec les conseils de son oncle, Jean Gensfleich le vieux, que sa grande vieillesse avait rendu aveugle.

Plusieurs personnes s'occupaient déjà de l'imprimerie à Mayence : de là naissait pour Gutenberg une grande perplexité, car son œuvre n'avançait que longuement.

En effet, sa Bible se compose de 641 feuillets, ou 1,282 pages in-folio. Chaque page a deux colonnes de quarante-deux lignes chacune.

L'ouvrage est généralement divisé en cahiers de cinq feuilles, renfermant 20 pages, chaque ligne contient environ 32 lettres; ce nombre, multiplié par 42 lignes, donne 1,344 lettres par colonne, 2,688 par page, 10,752 par feuille, 53,760 par cahier, c'est-à-dire 60,000 caractères au moins, car il faut bien compter les lettres superflues, et il y en avait beaucoup plus qu'aujourd'hui, parce qu'il y avait quantité de types à cause des abréviations et des signatures.

Cela suppose une fonte de 150,000 lettres au moins attendu qu'il fallait avoir de quoi composer un second cahier pendant qu'on tirait le premier. Je ne compte pas le nombre de poinçons, mais il devait être fort considérable, à cause de la variété des types alors en usage. Chaque lettre en demandait au moins trois ou quatre différentes.

On peut juger par là de frais immenses de cette publication colossale; combien de déceptions ou de dépenses vaines, d'accidents imprévus, avant de voguer à pleines voiles vers le but proposé.

Mais depuis près de vingt ans, Gutenberg nous a prouvé sa ténacité, son courage; il ne faiblit pas, même devant la concurrence qu'on va lui faire avec ses propres armes.

Pour exécuter son entreprise, Gutenberg avait été obligé d'employer plusieurs artistes et ouvriers, graveurs, fondeurs, mécaniciens, compositeurs, imprimeurs, enlumineurs, relieurs, etc.; son secret courait risque à chaque instant d'être connu et pratiqué ailleurs, ce qui finit par arriver de la part de ses compagnons.

On remarque après la Bible :

5 Le *Catholicon Johannis Januensis*, in-fol., attribué aux trois associés il appartient à Gutenberg seul.

6. Le *Psalmorum Codex*, de 1457, in-4° ou in-fol.

7. Le *Durandi Rationale divinorum officiorum*, in-fol., à la fin duquel on lit cette souscription que nous rapportons en autant de lignes, de mots et de lettres.

Presens racōnalis dinorf Codex officiorf venustate capitaliū decoratus, rubricationibusq distinctus. Artificiosa adinventione imprimendi ac caracterizandi absque calami exaratione sic effigiatus, et ad eusebiam Dei industrie est osumatus per Johanne Fust civē Moguntinuz et Petrum Gernszheim clericum diocez. eiusdem, anno Domini millesimo quadringentisimo quinquagesimo nono, sexta die octobris.

8. Clementis v. p. m. *Constitutiones*, in-folio, à la fin desquelles se lit cette souscription :

16

Presens Clementis pape quinti constitutionum Codex, una cum apparatu Dn Joh. An. suis rubricationibus sufficienter distinctus, artificiosa adinventione imprimendi ac caracterizandi; absque ulla calami exaratione sic effigiatus. Et ad eusebiam dei industrie est consummatus, per Johannem Fust civem moguntinum et Petrum Schoiffer de Gernszheym clericum dioces. eiusdem. Anno Dn. M CCCC SEXAGESIMO XXV *mens. Junj.*

9. CATHOLICON JOHANNIS JANUENSIS, in-folio ; seconde édition, exécutée en caractères mobiles, et troisième, en comptant celle de planches de bois, avec cette inscription :

Altissimi presidio cujus nutu infantium lingue fiunt diserte, quique nimio sepe parvulis revelat, sapientibus celat, hic liber egregius Catholicon Dominice incarnationis annis M CCCC LX, *alma in urbe Moguntina nacionis inclyte Germanice quam Dei Clementia tam alto ingenii lumine donoque gratuito, ceteris terrarum nationibus preferre illustrareque dignatus est, non calami, styli, aut penne suffragio, sed mira patronarum formarumque concordia proportione de modulo impressus atque confunctus est.*

10. DIETHERI, *electoris et archiepiscopi moguntini scriptum publicum in causa sua adversus Adolphum Comitem Nassovium*

Ce n'était apparemment que quelque brochure dont il serait bien difficile de découvrir aujourd'hui quelque exemplaire, et par conséquent de déterminer la forme.

Biblia latina, seconde édition en 2 vol. in-folio, à la fin desquels se lit cette souscription :

Pñs hoc Opusculū artificiosa adinvētione imprimēdi seu caracterizandi absqz calami exaracōn, in civitate moguntū sic effigiatū, ad eusebiam Dei industrie per Johez Fust civē et Petrū Schoiffer de Gernszheim clericū dioces' eiusdem est consūmatus, Anno Dni M CCCC LXIJ. *In vigilia Assumpcōis virg. Marie*

Dans d'autres exemplaires, d'ailleurs tous semblables, cette souscription se trouve ainsi, mais avec la même faute *Diotesis*, et de plus celle de *Virgines* pour *Virginis*.

Pñs hoc opusculuz finitū ad cōpletū et ad eusebiaz dei industrie in civitate moguntū per Johannē Fust civē, et Petrū Schoiffer de Gernszheim clericū dictim. eiusdez est consūmatū. Anno incarnacōis dñice. M. CCCC. LXIJ, *in vigilia assumpcōnis gl'ose virginis Marie.*

12. *Bibliorum Germanicorum editio Moguntina*, in-folio, à la fin de laquelle on lit cette courte indication :

Johan. Fust. Moguntinus civis. A, M. C.C.C.C LXII, *effecit.* On ne connaît cette édition que depuis peu de temps.

M. Jean Albert Bengelius est le premier qui en fait usage, et cela,

dans la belle édition qu'il vient de nous donner du Nouveau Testament grec, imprimé à Tubingue, pour Jean-Georges Cotta, en 1734, in-4°.

C'est tout ce que je puis dire de cette édition, dont tous les historiens de l'imprimerie, non plus que les bibliographes, ne font absolument aucune mention.

13. Bonifacii viii, *Sextus decretalium liber*, in-folio, à la fin duquel se trouve ceci :

Sexti decretalium opus preclarum, alma in urbe Maguntina inclyte nationis germanice quam dei clementia tam alti ingenii lumine donoqz gratuito ceteris terrarum nationibus preferre illustrareqz dignatus est, non atramento, plumali canna neque aerea, sed artificiosa quadam adinventione imprimendi seu caracterizandi sic effigiatum, et ad eusebiam dei industrie est consumatum per Johannem Fust civem, et Petrum Schoiffer de Gernsheim. Anno dñi M. CCCC. LXV, die vero xvij, mensis decembris.

14. *Ciceronis Officia et paradoxa*, petit in-folio, grand in-4°, à la fin duquel on lit :

Presens Marci Tulii clarissimu opus Johannes Fust Moguntinus civis, no atramento plumali cana neque aerea, sed arte quadam perpulcra. Petri manu pueri mei feliciter effeci finitum. Anno M. cccc lxv

Ces lignes furent renouvelées l'année suivante avec ces nouveaux mots, et cette nouvelle date :

Manu Petri de Gernshein pueri mei feliciter effeci finitum. Anno M. cccc lxvj, quarto die februarii.

On voit que les imprimeurs et les libraires ont commencé de très-bonne heure à mettre à profit le préjugé vulgaire pour la nouveauté, et qu'ils savaient très-bien rajeunir leurs éditions anciennes au moyen d'un nouveau titre.

A ces éditions datées et accompagnées des noms de Fust et Schœffer, j'en ajouterai quelques autres, destituées de ces noms et sans date, mais reconnues pour être indubitablement de leur impression, tant par la ressemblance de leurs caractères avec celles précédentes, que par les marques du papier sur lequel elles se trouvent imprimées.

1. *Liber regule pastoralis sancti* Gregorii *pape ad Johannem archiepiscopum Ravenensem*, in-4°

Ce volume se trouve dans la Bibliothèque du roi de France, et Naudé l'a reconnu à la marque du papier, pour être de l'impression de Fust et Schoiffer, ajoutant que c'était un de leurs *Essais*, anterieur à l'an 1459,

auquel, vu son imperfection, ils n'avaient point voulu mettre, ni leurs noms, ni la date de la fabrication, ce que, devenus plus hardis, ils ne firent plus difficulté de mettre au *Durandi Rationale divinorum officiorum* de 1459.

2. *Magistri* MATHEI DE CRACOVIA *dialogus rationis et conscientie an expediat vel debeat quis raró vel frequenter celebrare vel communicare.*

Item : *Magistri* HENRICI DE HASSIA *expositio super orationem dominicam, super* Ave Maria *et speculum anime*, in-4°.

Cet ouvrage prouve, par les marques du papier et par les caractères, qu'il est bien de Fust et Schœffer et même qu'il est antérieur à la *Bible* de 1462, où l'on voit le point, les deux points et l'interrogatif.

3. VINCENTII BELNACENSIS, *fratris ordinis predicatorum, speculum historiale*, in-folio, en 4 parties ou tomes, dont chacun contient VIII livres, et 2 gros volumes de très-grande forme.

Cette édition est toute semblable à la précédente, et ornée de lettres peintes en azur et vermillon à la tête de chaque livre, de simples lettres de même couleur à la tête de chaque chapitre, et de simples pareils traits au commencement de chaque période.

4. *Liber Sermonum sancti* LEONIS *primi Pape, Doctoris floridissimi ac eloquentissimi, incipit feliciter*, in-folio.

Ce volume a les mêmes caractères, le même papier que les précédents, la ponctuation est toute semblable à la Bible de 1462.

5. AUGUSTINI *de vere vite cognitione Libellus*, in-4°.

On remarque dans ce volume les armes de Fust et de Schœffer, insignes dont nous parlerons plus tard.

Toutes ces éditions sont d'une très-grande simplicité.

On n'y voit non-seulement ni chiffres de pages, ni signatures, qui ne furent imaginées que longtemps après le parfait établissement de l'imprimerie, mais même ni titre général ni titre courant au-dessus des pages, ni épître dédicatoire, ni avertissement, ni préface, ni lettres capitales, toutes celles qu'on y voit étant faites à la main avec de l'azur et du carmin ; et leur ponctuation ne consiste, dans les unes, que dans le seul et unique point, et dans les autres, que dans le point, les deux points et le point interrogant.

Ces impressions sont toutes d'un caractère passablement beau, et si semblable à l'écriture de ce temps-là, qu'il était fort aisé de s'y tromper.

C'est une espèce de *demi-gothique*, que les premiers élèves de Fust et de Schœffer portèrent dans le plupart des endroits où ils établirent l'imprimerie, mais auquel on substitua bientôt deux autres espèces de carac-

tères; savoir, en 1469, 1° ce beau *roman* employé premièrement par Jean Vendelin, de Spire, et par les autres habiles imprimeurs de Venise, ce qui lui a fait donner le nom de *vénitien* (1), et qui, après une longue interruption dans Venise même, est enfin devenu le dominant dans toute l'Europe; 2° et, en 1471, le *gothique*, introduit par les premiers imprimeurs de Strasbourg, lequel se répandit bientôt au loin et au large, et n'a que trop longtemps déshonoré les plus belles et les meilleures impressions (2).

Trente ans après, Alde-Manuce inventa l'*italique* ou le *cursif*, qui a été assez en vogue dans le XVI° siècle, mais qu'on abandonna bientôt parce que sa maigreur faisait mal aux yeux, et dont on ne se sert plus aujourd'hui que dans les citations de médiocre étendue, car, pour peu qu'elles soient longues, on préfère le romain précédé à chaque ligne de guillemets ou de doubles virgules, ainsi nommés du nom de celui qui s'en est le premier servi.

A la fin de la plupart de ces éditions, et justement au-dessous des souscriptions que je viens de transcrire, on voit les armes ou les marques (3) de ces imprimeurs, consistant en deux *écus* suspendus à un tronçon d'arbre posé de travers, échancrés en dedans, arrondis par le bas, et renfermant les pièces suivantes : Pour Fust, deux bâtons passés en sautoir, se terminant en crochets à chaque bout; pour Schœffer, un chevron finissant en crochet par les deux bouts et alaisés, et accompagné de trois étoiles, deux en chef et une en pointe, et ces bâtons, ce chevron et ces étoiles sont d'argent en champ de gueules. »

(1) Il reçut aussi celui de *romain*, sous lequel il est plus connu, et qui lui a été définitivement conservé; on l'appelait ainsi parce que Ulrich Han et d'autres imprimeurs de Rome s'en servaient de préférence.

(2) Cette forme de lettres n'a rien de commun avec les caractères des Goths lors de leurs incursions en Espagne; c'est l'écriture latine dégénérée et surchargée de traits arbitraires, superflus et absurdes.

(3) Il est à dire qu'au moyen âge, si les classes nobles avaient leurs armoiries, les fières communautés des bourgeois avaient aussi leurs insignes, et chaque corps de métier, des marques distinctives ou allégoriques. On les appelle dans les nobiliaires *targes*, forme d'écussons arrondis au bas, tandis que les blasons des barons et autres étaient pointus, et se nommaient *écus*, du latin *scutum*, bouclier, car ils en avaient exclusivement à d'autres, la forme

XII

FUST A PARIS (DE FÉVRIER A JUILLET 1466).

Encore quelques *éclaircissements* sur Faust et Schœffer et les manœuvres plus ou moins avouables de ces deux associés.

Le beau-père de l'industrieux et infatigable Schœffer, ayant enfin vu éclore avec perfection la pratique proprement dite de l'imprimerie, Fust n'était pas homme à rêver uniquement à des triomphes d'amour-propre ou de gloire. Aussi avisa-t-il promptement au moyen de tirer parti avec le plus grand avantage, des produits si merveilleux du nouvel art. Le projet qu'il adopta et mit de suite à exécution, répondait bien à la tournure de son esprit, que ses traités aléatoires avec Gutenberg ont fait suffisamment connaître, c'était de faire passer ses impressions pour de véritables manuscrits, fort chers alors, et de les vendre en conséquence. Il fallait se dépayser; la longueur de la route, les peines et les dangers du voyage, si communs dans ces temps-là, rien ne le rebuta devant l'appât d'un gain considérable et le plaisir de duper encore.

Il s'en vint donc à Paris tout d'abord; on conviendra que le théâtre n'était pas mal choisi, en l'an 1466; Faust apportant avec lui un grand nombre d'exemplaires de la fameuse *Bible de Mayence*, de 1462, sur lesquels ne figurait pas, bien entendu, la célèbre souscription qui annonçait que ce livre avait été exécuté, non par l'écriture, mais bien avec l'emploi de caractères assemblés avec art et méthode, produits d'une invention nouvelle. Les premiers exemplaires furent vendus d'abord, comme étant des manuscrits, 60 écus couronnes, somme énorme pour le temps et qui reviendrait à environ 550 fr de notre mon-

naie actuelle, puis il les céda à 40 et même à 20 couronnes.

Ceci donna à réfléchir ; on s'aperçut alors à l'égalité des caractères dans tous les exemplaires, que ceux-ci n'avaient pu être faits à la main, puisque la même plume n'aurait pu produire un si grand nombre de volumes, et qu'il fallait que Faust eût employé des moyens autres et inconnus pour les fabriquer, qu'enfin vu leur quantité, avec la difficulté qu'il y avait à se procurer les textes manuscrits, le prix élevé qu'il en exigeait n'était plus en rapport avec la valeur qu'on était tenté désormais de leur assigner.

Sur les plaintes nombreuses qui s'élevèrent, sur la rumeur de sorcier, bonne aubaine pour des magistrats toujours enchantés de faire du zèle quand même, Faust se vit poursuivre en justice, ses livres furent sequestrés ; mais toujours prudent, le cauteleux exploiteur avait quitté en temps opportun la ville de Paris, pour revenir à Mayence, puis à Strasbourg, attendre la tournure de l'affaire en parfaite sûreté.

La typographie née à peine faisait largement ses preuves. Comme Minerve sortie tout armée du cerveau de Jupiter, elle se produisait au grand jour, ne redoutant aucune critique, sûre d'elle-même et de son avenir, et cet avenir, qui sait si ce n'était pas Faust qui le pressentait mieux que personne, qui trouvait à s'enrichir quand les autres s'étaient ruinés, et que Pierre Schœffer lui-même, sans cette habile direction, n'aurait peut-être que végété dans l'amour de son art, au lieu de produire sans cesse, et de produire fructueusement pour lui, le plus grand écueil des spéculations.

Les livres apportés par Fust, et imprimés par Schœffer d'après les procédés du maître, Gutenberg, étaient à deux couleurs, rouge et noire, obtenues d'un seul coup de presse, au moyen de corps différents encrés différemment, et s'adaptant l'un à l'autre. « Si l'on fait ainsi aujourd'hui,

on ne ferait pas mieux, dit M. Paul Dupont dans son *Histoire de l'imprimerie*, et quatre siècles n'ont rien ajouté à ce que fut tout de suite le quinzième. »

Comme la chose touchait fort les copistes parisiens, clercs, ou non clercs, étudiants, vivant de l'écriture et autres, ils l'examinèrent avec la haine qu'inspire la concurrence; et, ne comprenant rien a cette copie uniforme, ayant bien entendu parler vaguement d'une découverte qui les menaçait, ils déclarèrent l'affaire *œuvre du diable*, les uns, parce qu'ils le croyaient, les autres, parce qu'ils ne le croyaient pas.

Sur leur dénonciation, le Parlement de Paris fut saisi de ces plaintes, et décréta Faust et ses commis d'appréhension au corps, et ses livres furent séquestrés.

Le bûcher s'allumait haut et vif pour le subtil industriel, bien qu'il eût déjà avoué sa ruse de marchand (1), mais il jugea très à propos de s'enfuir, et nous l'en félicitons, car c'est une preuve de plus de sa perspicacité.

Il s'enfuit d'abord chargé de couronnes dans lesquelles se faisaient sentir les épines. Ces couronnes d'or avaient été acquises avec trop d'habileté. Louis XI, que l'école historique moderne tend avec certaine raison à réhabiliter, envisagea la chose en prince au coup d'œil duquel rien n'échappait; il vit quel parti il pouvait tirer de l'imprimerie pour abattre en son temps bien des obstacles; il fit rendre plus tard ces livres aux successeurs de Faust.

Nous ne concevons donc pas, pour notre part, ces mots de M. A.-F. Didot: « On ne saurait admettre l'existence de ce procès intenté, dit-on, à Faust, et dont le Parlement de Paris l'aurait déchargé. »

(1) *Retinuerunt, hanc artem in secreto, omnibus ministris de familiaribus eorum, ne illam quoquo modo manifestarent, jurejurando adstrictis.*

Peut-être y a-t-il confusion avec cet autre fait.

En 1469, disent les biographes à l'article Louis XI, le prieur de Sorbonne fit venir des imprimeurs de Mayence. Le peuple, alors très-superstitieux, les prit pour des sorciers. Les copistes qui gagnaient leur vie à transcrire les manuscrits présentèrent, comme nous l'avons dit, requête au Parlement contre les imprimeurs; ce tribunal fit saisir et confisquer tous leurs livres. Le roi, qui savait faire le bien quand il n'était point de son intérêt de faire le mal, défendit au Parlement de connaître de cette affaire, l'évoqua à son conseil, et fit payer aux typographes allemands le prix de leurs ouvrages.

Les acquéreurs frustrés en furent pour leur argent, mais n'en tinrent pas quitte celui qui les avait trompés si indignement, et leurs réclamations poursuivirent Faust jusqu'à Mayence, où il était à l'abri de toutes mesures violentes, et très-certainement la conscience fort en repos.

Il est regrettable pour la mémoire de Fust qu'il se soit montré aussi implacable et cupide dans ses traités avec Gutenberg, qu'il spolia; qu'il n'ait pas, comme le docteur Conrad Humery, voulu préférer le rôle de protecteur envers l'homme de génie, toujours en proie aux rigueurs de la fortune; toutefois on ne saurait, sans grande prévention, nier que sans son concours utile, bien que très-onéreux à celui qui y eut recours, Gutenberg n'aurait peut-être pas réussi dans ses découvertes. Si Fust était prêteur d'argent, il était aussi d'un esprit non moins inventif et fécond en ressources; Gutenberg le savait sans doute, car il n'aurait pas osé lui faire entrevoir son secret, la première garantie du contrat à intervenir. On ne voit pas que Schœffer ait eu de ces discussions d'intérêt avec Fust: cependant les gens d'argent ne sont arrêtés par aucune considération morale ou lien de consanguinité. Il faut encore considérer que jusqu'à la participation du

gendre de Faust, les grandes dépenses de Gutenberg n'avaient amené aucun résultat bien positif, ce qui pouvait mettre le capitaliste de fort mauvaise humeur.

Quoi qu'il en soit de ces diverses appréciations, il est certain que le nom de Faust est resté consacré comme un des trois inventeurs de l'imprimerie. On ignore la date précise de sa mort, arrivée selon les uns en 1467, à Mayence ou à Strasbourg; enfin, selon les autres, à Paris, théâtre de ses exploits commerciaux, lors de la peste de 1466, qui fit périr 40,000 habitants, d'avril au mois de septembre. Date assez peu importante en elle-même, vis-à-vis celle de la mort de Gutenberg, dont l'auréole de gloire n'est pas ternie.

En effet, on ne voit plus le nom de Faust sur aucune édition après celle des *Offices de Cicéron*, achevée le 4 février 1466; la première portant l'indication de Schœffer seul, est du 8 octobre 1467. Il faut donc en conclure avec toute probabilité, que son beau-père acheva sa carrière entre ces deux époques.

Pierre Schœffer, de plus en plus actif et dans toute la force de l'âge, continua d'imprimer, seul et pour son compte apparemment, quantité de bons ouvrages, non-seulement jusqu'en 1479, comme l'a remarqué le savant Maittaire, mais même jusqu'en l'année 1492. A la fin des Constitutions du pape Clément V, imprimées en latin, in-fol., on lit cette souscription décisive pour sa participation unique dans l'imprimerie exploitée auparavant en commun avec Fust: *Alma in urbe maguntina inclite nacionis Germanice, quam dei clementia tam alti ingenii lumine donoque gratuito ceteris terrarum stationibus preferre illustrareque dignatus est, artificiosa quadam ad inventione imprimendi, seu caracterizandi, sic effigiatum et ad eusebiam Dei industrie est consummatum, per Petrum*

Schœffer de Gernsheim, anno Dominice incarnationis M.CCCCLXVII octava die mensis octobris.

Les autres principaux ouvrages publiés par Pierre Schœffer seul, sont :

En 1467, *Secunda secundæ*, de saint Thomas, in-folio.

On croit que la *Prima Pars sancti Thomæ*, sans date, à deux colonnes, est plus ancienne.

Constitutiones papæ Clementis V, nova editio, in-folio.

1468, *Justiniani institutiones.*

1469, La *Quatriscriptum de saint Thomas* et les *Épîtres de saint Jérôme*, deux volumes in-folio, édition postérieure à celle de Rome, en 1468.

1470, *Dictionnaire des termes de la Bible*, portant le nom de *Mammotrachus*, c'est-à-dire *le lait extrait des mamelles.*

1472, la *Bible* en deux volumes, grand in-folio, réimpression page pour page, ligne pour ligne, et avec les mêmes caractères employés dans l'édition de 1466.

N'oublions pas dans cette dernière revue de ces vieux et illustres praticiens, *Jean Meydenbach*, associé aussi de Gutenberg dont le nom ne figure, il est vrai, à aucun livre, mais on trouve celui de Jacques Meydenbach, son fils ou son parent, figurer dans un ouvrage considérable imprimé sous le titre : *Hortus salutaris id est liber de herbis, animalibus, avibus, piscibus*, etc. in-folio, caractères gothiques, enrichi de très-nombreuses planches enluminées.

On lisait dans le nécrologe de l'abbaye de Saint-Victor, à la date du 3 novembre 1471 : « anniversaire des honorables *Pierre Schœffer*, Conrad Henlif, et Jean Faust, citoyens de Mayence, imprimeurs en livres, et de leurs épouses, fils, parents, amis et bienfaiteurs.

» Lesquels *Pierre et Conrad* nous ont donné les *Épîtres de saint Jérôme*, imprimées sur parchemin, pour la somme de douze écus d'or, que lesdits imprimeurs ont reçue des mains de Dom Jean, abbé de cette église. »

Cette note de fondation de prières, ce qui était fort en usage, implique qu'après Faust, Conrad Henlif, ou Hannequis, devint l'associé de Pierre Schœffer, sans que son nom figurât nullement sur les impressions, et cela se comprend, puisque la grande réputation de Schœffer suffisait amplement pour garantie de ses œuvres.

Ce dernier avait établi des dépôts de ses livres dans plusieurs villes de France, et notamment à Paris, ce qui fait présumer que la retraite précipitée de Jean Fust, pour tromperie de marchandises, n'avait été qu'une bourrasque. Son principal agent était un certain *Herman de Stathoen* ou Stratten, de Munster, lequel étant venu à mourir, ses livres et effets furent saisis au profit du domaine royal, par droit d'aubaine, mais sur les représentations près de Louis XI, par Pierre Schœffer et Conrad Hannequis, ce monarque les en exempta « par considération pour cet art et industrie de l'impression, et pour le prouffit et utilité qui en vient et peut venir à toute chose publicque, tant pour l'augmentation de la science que autrement. »

La date de la mort de Pierre Schœffer est fort incertaine. Wurdtwein croit que sur la fin de sa vie, il fit un pèlerinage à la Terre sainte, ce qui explique pourquoi on trouve de lui si peu d'éditions depuis 1480. Orlandi assure qu'il termina ses jours en 1479; Maittaire et Prosper Marchand, en 1492; Juzler et Mercier, abbé de Saint-Léger, en 1495; Frédéric Reiman, en 1520; enfin, M. Peignot présume que cet homme de génie a terminé sa glorieuse carrière en 1503, ce qui nous paraît le plus approcher de la vérité, car plusieurs des autres assertions sont démenties par les faits.

Son fils, *Jean Schœffer*, lui succéda, et sa postérité a continué l'exercice de l'art sublime qui a tant d'obligations à *Pierre*, son père, à Mayence et dans plusieurs villes des Pays-Bas. Elle subsiste, dit-on, avance l'érudit bibliographe Psaume, encore à Bois-le-Duc, ville du Brabant.

LIVRE IV.

I.

INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE A PARIS. 1469

« Le génie de Gutenberg, dit M. Crapelet (1), avait conçu l'art de fixer sur le papier l'empreinte des caractères de l'écriture, taillés en relief : l'imprimerie était découverte : Fust et Schœffer surmontèrent ce dernier obstacle, qui retenait son essor; ils gravèrent isolément sur le métal, et multiplièrent à l'infini les caractères, qui, dans les premiers essais, avaient été sculptés sur des planches de bois.

La taille des poinçons et la frappe des matrices opérèrent cet effet merveilleux.

L'art typographique fut accompli presque à sa naissance (année 1440 à 1450). »

Cette admirable invention, qui était regardée comme l'œuvre de la Divinité même, fut accueillie par une reconnaissance universelle.

Les historiens qui se sont occupés de l'intro-

(1) *Études pratiques et littéraires sur la typographie.*

duction de l'imprimerie à Paris, ne sont pas d'accord entre eux, sur cette question si importante pour l'histoire de l'art.

Les uns attribuent l'idée première à Charles VII, d'autres à Louis XI, son fils et successeur.

Les auteurs qui font pencher la balance en faveur de Charles VII, le Victorieux, appuient principalement leur opinion sur un précieux manuscrit, que l'on conserve dans l'armoire de fer, à la bibliothèque de l'Arsenal.

Voici un extrait de ce curieux document :

« Le III° octobre 1458, le roy (Charles VII) ayant sceu que messire Gutenberg, chevalier, demeurant à Mayence au païs d'Allemagne, homme adextre en tailles de caractères de poinçon, avoit mis en lumière l'invention d'imprimer par poinçons et caractères, curieulx de tel thrésor, le roy avoit mandé aux generaux de ses monnoyes luy nommer personne bien entendue à la dite taille pour envoyer au dict lieu *secrètement* soy informer de la dite forme et invention, entendre, concevoir et apprendre l'art d'icelles; à quoy fust satisfait au dit sieur roy, et par *Nicolas Jenson* fust entrepris, tant le dict voyage que semblablement de parvenir à l'intelligence du dict art et exécution d'iceluy audict royaulme, dont premier a fait debvoir du dict art d'impression audict royaulme de France. »

Sur un autre ancien manuscrit des *Monnaies de France, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XI*, on lit cette note marginale à côté de l'empreinte des premières monnaies de ce roi :

« Ayant sçu qu'il y avoit à Mayence gents adroits à la taille des poinçons et charactères au moyen desquels se pouvoient multiplier par l'impression les plus rares manuscrits, le roy, curieux de telles choses et aultres, manda aux généraux de ses monnoyes, y despêcher personnes entendues à la dite taille, pour s'informer *secrètement* de l'art, et *enlever subtilement* l'invention ; et y fut envoyé *Nicolas Jenson*, garçon sage, et l'un des bons graveurs de la monnoye de Paris (1). »

D'après ces extraits que nous venons de citer, il paraîtrait que ce fut réellement Charles VII qui conçut et mit à exécution, en 1458, le projet de faire jouir la France, des bienfaits de l'art de l'imprimerie.

Cependant les historiens de l'imprimerie de Paris, Chevillier, La Caille et Naudé s'accordent à dire et à prouver que ce fut véritablement au commencement de son règne, que Louis XI envoya Jenson à Mayence (2).

Quoi qu'il en soit de ces divergences d'opinions, nous dirons que ce ne fut ni Charles VII, ni même son fils Louis XI, comme on le verra plus loin, qui introduisirent en France l'imprimerie,

(1) Voyez de Boze, *Mémoires de l'Académie des inscriptions e belles-lettres*, t. XIV, p. 236.

(2) M. Capelle dans son *Histoire de l'imprimerie*, appuyé des recherches de Charles Nodier, a réfuté cette assertion.

cet art qui devait opérer une révolution imminente dans la civilisation et dans la politique des peuples modernes.

Charles VII, il est vrai, conçut le premier le projet patriotique de doter la France de cette merveilleuse découverte; mais les troubles civils de son royaume et ses guerres contre les Anglais, l'empêchèrent de donner suite à ce dessein.

Par ordre de Charles VII, Jenson se rendit à Mayence vers 1458; il n'eut pas de peine à se faire initier à l'art de l'imprimerie, car il y avait déjà trois ou quatre ateliers typographiques dans cette ville : il se présenta comme graveur de caractères.

A son retour en France, Jenson trouva le roi mort (Charles VII mourut le 22 juillet 1461), et Louis XI fut sacré à Reims le 15 aout 1461. « Arrivé à Paris le 21 août, Louis XI commença son règne par casser la plupart des officiers de son père, auxquels il substitua ceux qui l'avaient suivi en Dauphiné, en Bourgogne et en Flandre. C'était de mauvais augure pour Jenson, qui n'avait pu servir en rien le nouveau roi.

Aussi est-il probable qu'il fut fort mal accueilli de ce dernier, lorsqu'il vint réclamer la récompense de sa mission.

Il est présumablo encore que notre artiste perdit plusieurs années à solliciter en vain le prix de

ses travaux; il s'expatria de lassitude, et il alla exploiter ailleurs son art, qu'il tenait peut-être de Gutenberg lui-même, et il s'établit en 1469 à Venise.

Louis XI, qui avait pour maxime favorite que « quand l'orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de près, » Louis XI, en dépit de la réputation qu'on lui a faite, aimait et protégeait les lettres et les sciences : il encouragea et favorisa un art nouveau, qui devait augmenter ses jouissances : il fit transporter de Fontainebleau à Paris tous les manuscrits que les rois Charles V et Charles VI, y avaient réunis à grands frais. Il établit au Louvre une belle bibliothèque, qu'on appelait alors la *Librairie*, y rassembla les débris des librairies éparses dans les maisons royales ; et y joignit les livres de son père et les siens propres; il forma du tout une bibliothèque qu'il augmenta encore depuis de ceux de Charles de France, son frère mort en 1472, et d'une partie de ceux des ducs de Bourgogne, dont il réunit le principal apanage à la couronne, en 1477, après la mort de Charles le Téméraire. »

C'est donc à ce roi que la France est redevable du premier fonds de la *Bibliothèque nationale* actuelle.

Rien n'était plus nécessaire et plus avantageux aux travaux de l'imprimerie à Paris, qu'une telle

réunion de manuscrits qui procurait aux savants les moyens de vérifier les textes, de les comparer entre eux, et d'en donner des éditions fidèles et correctes.

Si Louis XI ne conçut pas le premier le projet d'enrichir la France du nouvel art, du moins on ne saurait, sans injustice, lui refuser l'honneur d'avoir été un protecteur sage, éclairé et généreux.

L'Europe avait déjà reçu dans différentes villes des imprimeurs qui venaient y apporter leur science : *Jean de Westphalie* s'était établi à Louvain; *Ulrich Zell*, à Cologne; *Blaauw*, à Amsterdam; *Martens*, à Alost; *Mathias Moravus*, à Naples; *Jean de Spire*, et *Jean de Cologne*, à Venise; *Bernard Germines* et son fils *Dominique*, à Florence; *Sweynheim*, *Panarz* et *Ulrich Hanz*, à Rome; *Cornelis*, à Londres, où il avait transporté, dit-on, des ustensiles qu'il avait dérobés, comme Gensfleisch, à l'imprimerie de Harlem; *Jenson* avait déjà préparé les poinçons du caractère *romain* à Venise, et publié divers ouvrages avec ces mêmes caractères; déjà l'illustre *Alde-Manuce*, de Bassano, fixé en Italie, avait inventé les caractères *italiques*, et rivalisé comme Jenson, avec les plus habiles typographes de la Hollande et de l'Allemagne.

Les libraires mayençais avaient fait de Paris le

centre principal de la vente de leurs livres; trois ou quatre mois après qu'un ouvrage était publié à Mayence, il était connu à Paris.

On ne voyageait à cette époque qu'à cheval, et ce transport de lourds fardeaux, tels que des livres, coûtait très-cher.

Nous avons vu aussi qu'en 1466 (voir page 286) Fust était venu à Paris, pour y vendre les exemplaires de la Bible de 1462, comme étant le produit de la plume; après sa mort, P. Schœffer et son associé Conrad Hanequis y fondèrent un dépôt très-considérable de leurs livres, qui s'écoulaient avec rapidité, malgré les efforts et les criailleries des scribes, copistes, calligraphes, enlumineurs, etc., au nombre de plus de six mille, gens ne vivant que du produit de la plume et de l'écritoire.

Paris, la capitale de la France, Paris qui possédait l'Université la plus célèbre, dans le monde entier, Paris enfin, ne tirait ses livres que du dépôt de Pierre Schœffer et Conrad Hanequis.

Ce fut dans cet état de choses, que deux étrangers conçurent un projet tout patriotique, celui de doter la France, leur pays d'adoption, des moyens de jouir par eux-mêmes, des bienfaits des produits de l'imprimerie.

Les noms de ces généreux initiateurs méritent d'être transmis à la postérité. Nous avons dit

qu'ils étaient étrangers; l'un était Allemand, l'autre Savoisien.

Le premier était un prieur de la Sorbonne et recteur de l'Université de Paris : c'était l'un des hommes les plus savants de son temps; le second, était docteur en théologie, l'ami du cardinal Baisseron et recteur de la Sorbonne; il avait fait ses études à Paris; il était encore boursier de la Sorbonne, en 1464.

Le prieur Jean Heynlin était né à Stein, en Suisse, près de Constance; c'est de là que lui vient le nom de *Lapideus*, en latin, et de *la Pierre*, en français, sous lequel il est uniquement connu.

La position de ces deux personnages explique le rôle important qu'ils jouèrent dans l'introduction de l'imprimerie à Paris.

En effet, le prieur de la Pierre, de concert avec le docteur en théologie, Guillaume Fichet, alors recteur de l'Université de Paris, firent demander en Allemagne des ouvriers typographes.

Sur leur appel, en 1469, trois ouvriers typographes qui travaillaient alors à Munster, en Argau, vinrent s'établir à Paris, dans les bâtiments mêmes de la Sorbonne.

Ces trois ouvriers, qui avaient appris leur état à Mayence, arrivèrent à Paris en 1470 : ils mirent leur imprimerie sous la protection de la Pierre et de Fichet, dans la Sorbonne, appelée le *Con-*

cile perpétuel des Gaules; c'est là le berceau de la typographie de Paris, art qui a si utilement servi la religion et l'Église : alors cet art était humble et faible, mais plus tard il devait commander à sa protectrice, cette bonne fille de nos rois, l'Université de Paris.

Ces ouvriers allemands étaient :

Ulrich Guéring, ou *Gérang*, de Constance ;
Michel Friburger, ou *Friburguier*, de Colmar ;
Martin Krantz, ou *Grantz*.

II.

DISCOURS DE GABRIEL NAUDÉ SUR L'INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE A PARIS, ET DANS LES AUTRES VILLES DE FRANCE.

Cet auteur du XVIIe siècle, après avoir retracé les prémices de la découverte de l'imprimerie, dont il pouvait dire avec Jean Molinet :

J'ay veu grand'multitude
De livres imprimez,
Pour tirer en estude
Source mal argentez.
Par ces nouvelles modes
Aura maint escolier
Decrets, Bibles et Codes,
Sans grand argent bailler

nous donne de curieux détails sur l'installation, à Paris, des nouveaux typographes (1).

... Reste maintenant à parler de notre France, et à montrer comme cette invention y fut apportée, pendant le règne de Louis XI, par deux Allemands, nommez *Martin* et *Michel Ulriques* (2), qui se logèrent au Soleil d'or en la rue Saint-Jacques, et mirent premièrement soubs leur Presse le *Speculum vitæ humanæ Roderici Zamorensis episcopi*, qu'ils dédièrent au dit Louis XI, comme un précieux et asseuré Tesmoignage de leur Industrie, sans toutesfois y mettre aucune Marque qui pût dénoter le Temps et l'Année de cette Impression.

Mais, néantmoins, nous pouvons assez probablement conjecturer que ce fut pour le plus tard environ l'An 1470, parce que le *Manipulus curatorum Guidonis de Monte Rocherii* se trouve imprimé l'an 1473, *per venerabilem virum Petrum Cæsaris, in Artibus Magistrum ac hujus Artis industriosum Artificem*, et la *Chronique de Saint-Denis*, en 1476, par Pasquier Bonhomme, l'un des quatre principaux libraires de l'Université, qui ont tous deux esté postérieurs à ces Allemands.

Or, après ce *Speculum*, ils imprimèrent encore sans aucune Date la *Somme des Cas de conscience de Barthelemy de Pise*, sur la fin de laquelle ils mirent ces six vers, qui n'étoient pas si coulants et posés que le marbre de leur presse :

Heus tu, qui famam æternam cupis cumulare,
Summâ Bartholomæâ aspice ne careas,

(1) *Addition à l'histoire de Louis XI.*

(2) Non pas *deux* mais *trois*, savoir : *Ulrich Géring, Martin Crantz* et *Michel Friburger.*

Quam nitide pressam Martinus reddidit atque
Michael Ulricus, moribus unanimes.
Hos genuit Germania, nunc Lutetia pascit;
Urbs miratur totus eorum opera.

Depuis, ils travaillèrent sur les *Homélies* de saint Grégoire en 1475, sur les *Dialogues* d'Occan en 1476, sur les *Sermons* de Utino, qui se trouvent *impressi Parisiis per* Martinum Ulricum *et* Michaelum anno 17, Ludovici XI. Et quelque temps auparavant, ils avoient publié la *Bible*, que j'aie vûe en la Bibliothèque des Célestins, et en celle de feu M. Petau, conseiller au Parlement, avec ces vers qui marquent l'année de son édition :

Jam tribus undecimus Lustris Francos Ludovicus
Rexerat, Ulricus Martinus *itemque* Michael,
Orti Teutonia, hanc mihi composuère figuram,
Parisii arte suâ me correctam vigilanter
Venalem in vico Jacobi Sol aureus offert.

Après ceux-ci, il y eut encore deux habitants de Strasbourg, nommés *Nicolas Philippi* et *Marc Reinhardi*, qui se vindrent habituer en cette ville où ils imprimèrent la traduction françoise du *Miroir de la vie humaine*, en 1482, et achevèrent d'y rendre l'édition fort commune et triviale; d'où par après elle se respandit par toutes les autres Villes de France, ès années que l'on peut cognoitre par les plus vieilles éditions qui ont été faictes, comme, par exemple, le plus vieux livre que j'ai veu imprimé à Lyon, sont les *Pandectes en médecine de Matheus Sylvaticus*, de l'an 1478, *Regnante Ludovico Rege, per Germanos*; le plus ancien de Genève, est le *Livre des Anges du cardinal Ximenès*, de la même année; à Caen, *Problemata Logicalia Hieronymi ab Hangesto*, de l'an 1511; à Bordeaux, les *Œuvres en médecine de Gabriel Tarregua*, de l'an 1520;

à Abbeville, *saint Augustin de la Cité de Dieu*, de 1483; à Langres, *Expositio super Psalterium* Joannis de Turrecremata, de 1482; à Thoulouse, les *Commentaires* de *Thomas Valois, in D. — Aug. de civitate Dei*, en 1488; à Angoulême, le *Grecismus*, de 1493; et ainsi des autres.

Combien qu'il soit bien difficile d'en juger au vrai, parce qu'il se rencontre une infinité de vieux livres, et peut-être des premiers qui aient été imprimez, où les libraires n'ont mis ni leur nom, ni le lieu, ni l'année, ni bien souvent le titre.

A propos de quoi je ferois encore deux remarques, qui sont nécessaires pour l'accomplissement de ce chapitre:

La première, que presque tous les anciens livres étoient extrêmement nuds, c'est-à-dire dégarnis, non-seulement de leurs principaux titres et lettres capitales, que l'on laissoit en blanc pour les faire peindre ou illuminer, mais aussi du titre des pages et chapitres, du Chiffre des Réclames, et de l'alphabet (1).

Néanmoins, parce qu'ils se trouvoient trop empeschés à assembler et disposer par Ordre toutes les FEUILLES et CAHIERS des gros livres, ils s'avisèrent de prendre les premiers Mots des quatre premières feuilles de chaque cahier, qu'ils imprimoient fort proches les uns des autres, et, néantmoins, avec telle distance, que l'on pouvoit cognoitre l'ordre et la disposition des cahiers; ce qu'ils appeloient *Registrum operis*, que j'ai veu à la fin de presque tous les vieux livres, avec ce dystique:

Colligere has chartas si fors tibi, Lector amice,
Complaceat, primò respice Litterulas.

Néanmoins, parce que cette Méthode d'assembler les livres ne se pouvoit pratiquer qu'avec grande Patience, et que les relieurs s'y trompoient bien souvent, ils s'avisèrent

(1) C'est-à-dire des *signatures* au bas des pages.

des réclames, puis du chiffre, qu'ils mettoient même à chaque ligne, et enfin des alphabets disposés comme on les pratique aujourd'hui.

L'autre Remarque sera sur la différence des Caractères, qui ont été changés et diversifiés en plusieurs façons : car les premiers qui furent mis en usage, et desquels se servirent Jean Fust et Pierre Schœffer en toutes leurs éditions, sont tellement semblables à l'écriture de main qui étoit pour alors en Usage, qu'à peine les peut-on distinguer par autres signes que par la liaison qui ne s'y rencontre pas, comme à nos livres manuscrits.

Toutesfois, Nicolas Jenson changea ce Caractère en une lettre carrée, bien fournie, et au reste si belle et si nette, qu'elle ne cède guère à celle de notre Vascosan : en quoi il fut suivi par Alde Manuce, qui changea aussi le vieux caractère grec, et outre ce, inventa la lettre couchée, appelée, dans les privilèges qu'il obtint des papes pour s'en servir lui seul, *character cursivus seu cancelarius* ; prenant tant de peine à perfectionner ce qui sortoit de sa boutique, que tout ainsi que l'on dit à cette heure d'une belle écriture, qu'elle semble être *moulée*, l'on disoit au contraire de son temps, que ses Éditions ressembloient à l'écriture de Main, parce qu'elles étoient faites, *ut litteris in chalybem tam docte eleganterque incisis, ut calamo scripte esse viderentur*.

Mais ce beau caractère ne fut que fort peu de temps pratiqué à Venise, où les ouvriers, moins cupides de l'Honneur que du Profit, le changèrent incontinent en un autre extrêmement difforme (1), que Scaliger sur Catulle appelle, à bon droit, *Longobardicum et morosum*, avec lequel les *Juntes*, *Gregorius de Gregoriis et Octavianus Scotus* imprimèrent pendant l'espace de 50 ou 60 ans, tous

(1) C'est-à-dire en gothique.

les livres de philosophie scholastique, médecine et jurisprudence, ce qui dure jusqu'à ce que la barbarie étant universellement chassée des Escholes, ces caractères le furent aussi des imprimeries.

Qui est tout ce que j'avois à dire sur cette Recherche, que personne n'avoit encore entrepris de bonne sorte et à laquelle néantmoins quelqu'un se devoit il y a longtemps addonner; parce que le tarder ne veut rien en cette affaire, et que ceux desquels nous en pouvons seulement recevoir instruction, sçavoir les vieulx livres, se gastent et pourrissent tous les jours par notre négligence, où sont portez *ad vicum vendentem Thus et odorem* (chez l'épicier).

III.

ULRICH GÉRING ET SES ASSOCIÉS, PREMIERS IMPRIMEURS ÉTABLIS A PARIS. LEURS ÉDITIONS. LETTRES DE LOUIS XI EN FAVEUR DE PIERRE SCHOEFFER. NOUVEAUX DÉTAILS.

Ce fut dans le commencement de l'année 1470, la dixième du règne de Louis XI, qu'Ulrich Géring et ses compagnons commencèrent d'imprimer dans une des salles du collége Sorbonne.

Dès cette année, les trois associés déployèrent une grande activité et beaucoup d'habileté dans leur art; et ce qu'on ne peut assez admirer, vingt années suffirent pour développer et fixer des procédés d'exécution qui pendant près de trois cents ans, n'éprouvèrent aucune variation et sont encore aujourd'hui presque entièrement les mêmes.

Le premier ouvrage sorti des presses de l'Université et de la Sorbonne, celui que réclamait alors l'état de dépérissement des bonnes lettres en France, dans un temps « où leur étude était négligée, et où la pureté de la langue latine était inconnue, et presque éteinte » par les termes barbares de la philosophie, fut : *Gasparini Pergamensis (Bergamensis) epistolarum opus, per Joanem Lapidarium, Sorbonensis scholæ priorem, multis vigiliis ex corrupto integrum effectum, ingeniosa arte impressoria in lucem redactum*; un volume in-4°, sans date, mais il est certain que ce premier incunable imprimé à Paris, parut en 1470.

On trouve, à la fin de ce volume, les vers suivants :

Sic sol lumen, sic doctrinam fundis in orbem,
Musarum nutrix regia Parisiis,
Hinc prope divinam tu, quam Germania novit,
Artem scribendi suscipe promerita.
Primos ecce libros quos hæc industria finxit
Francorum in terris, ædibus atque tuis :
Michael, Uldalricus, Martinusque magistri
Hos impresserunt, ac facient alios.

Cet ouvrage fut donc le premier qui reçut, en France, les honneurs de l'impression, et le docteur la Pierre en fut l'éditeur.

Garparino de Bergame, qui avait été professeur à l'Université de Padoue, était mort depuis quarante ans; mais il avait ramené en Italie le goût

de la bonne latinité et de la saine littérature, et ses ouvrages jouissaient alors d'une grande réputation.

Géring et et ses associés, aidés, dirigés dans leurs travaux par les conseils des savants docteurs, mirent successivement sous presse les ouvrages des meilleurs historiens de l'antiquité; le docteur la Pierre préparait les copies et prenait soin de la correction des épreuves (1).

Le docteur Fichet, en France, avait rendu un aussi grand service aux études que Gasparino en Italie.

(1) Les premiers livres imprimés sous les auspices de la Sorbonne, observe le savant et regretté feu G. A. Crapelet, présentent comme tous ceux de ce temps, des imperfections qui tenaient en partie à l'imitation qu'on voulait faire des manuscrits, imitation abandonnée peu à peu, et qu'on a restreinte à certains usages qui offrent de la commodité dans la lecture et le coup d'œil du texte, comme les lettres majuscules employées pour le commencement des chapitres, ou ornées et nommées lettres grises, qui sont toujours en vogue quand on les emploie avec goût et discrétion.

Les presses étaient loin d'avoir l'extrême précision et toute la solidité nécessaires pour donner un tirage parfaitement égal, aussi remarque-t-on, dans les livres de cette époque, des mots à demi imprimés, que l'on a terminés à la main, d'autres sont restés en blanc faute de caractères, la place des initiales est aussi réservée pour les enluminer en or et couleurs. Les lettres capitales n'existaient pas encore, et beaucoup de mots sont abrégés comme dans les manuscrits. Le papier et l'encre étaient d'une qualité bien autrement supérieure que celle d'à présent; les caractères se détachent du fond avec une netteté, un brillant, un coup de presse nerveux, qui fait honte aux plus renommées productions typographiques de nos jours

Nos imprimeurs donnèrent ensuite, dans le même local de la Sorbonne, l'édition princeps de *Salluste*, qui parut sans date aussi, à l'époque où Louis XI fit la guerre à Charles de Bourgogne (décembre 1470); puis le *Florus* vers 1470 ou 71; la *Réthorique* de Fichet, *Guilhemni Fichetti alnetati rhetoricorum libri tres*, 1471; le *Traité de l'orthographe* de Gasparin de Bergame; les *Epîtres de Phalaris*, sans date; le *Speculum humanæ vitæ*, par Rodrigues, évêque de Zamora, in-folio.

En 1473, ils transportèrent leurs presses, dans la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Soleil d'or*, à côté de l'église de Saint-Benoît, où s'installa, vers 1835, le petit théâtre du Panthéon, qui depuis a été démoli.

Le premier livre paru dans ce nouveau local est le *Manuale confessorum* de Jean Nider, in-folio, 1473. On vit paraître en 1475, la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, in-folio, en caractères gothiques, puis en 1476, une *Bible latine*, en deux vol. in-folio, le *Sophologium ex antiquorum poetarum, oratorum atque philosophorum gravibus sententiis collectum*, de frère Jacques le Grand, in-folio, caractères gothiques, 1477.

Malgré la création de deux ateliers typographiques à Paris, celui de *Géring*, et celui de *Cæsaris*, fondé en 1473, P. Schœffer n'en continuait pas moins à exploiter la capitale, non-seulement

pour la vente de ses propres livres, mais encore pour ceux de ses confrères, dont il était devenu le commissionnaire. Il avait donc à Paris, un très-important dépôt de livres publiés par les imprimeurs allemands.

Vers 1474, Schœffer vint à Paris pour y vendre un de ses nouveaux livres; il avait un facteur chargé de le représenter en France, durant ses longues absences.

Ce facteur ou gérant était *Hermann de Statohen*, ou *Stattern;* il était compatriote de Schœffer;

Hermann vint à mourir en 1474, sans avoir obtenu des lettres de *naturalité*, comme on disait alors, et tous ses dépôts de livres tant à Paris qu'à Angers et ailleurs, furent saisis, en vertu du droit d'aubaine.

Schœffer et Hanequis, comme on l'a vu précédemment, réclamèrent, mais l'affaire ne put être réglée de suite, et le fisc fit pendant ce temps, vendre les livres trouvés chez Hermann.

Enfin, le 21 avril 1475 deux mois après, Pierre Schœffer et Conrad Hanequis obtinrent, grâce à l'intervention de l'empereur Frédéric III et de l'archevêque-électeur de Mayence, des lettres d'*exemptions* ainsi conçues :

« Loys, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amés et féaux les généraux conseillers, par nous ordonnés sur le fait et gouvernement de toutes nos finances, salut.

« De la partie de nos chers et bien amés, Conrart Henequis, et Pierre Scheffre, marchande bourgeois de la cité de Mayence, en Allemagne, nous a exposé qu'ils ont occupé grant partie de leur temps à l'industrie, art et usage de l'impression d'escriture, de laquelle, par leur cure et diligence, ils ont fait faire plusieurs beaux livres singuliers et exquis, tant d'histoire que de diverses sciences, dont ils ont envoyé en plusieurs et divers lieux et mesmement en nostre ville et cité de Paris, tant à cause de la notable université qui y est, que, aussi, pour ce que c'est la ville capitale de nostre royaume, et ont commis plusieurs gens pour iceulx livres vendre et distribuer, et entre autres depuis certain temps ça commistrent et ordonnèrent pour eulx ung nommé Hermen de Stathoen, natif du diocèze de Munster en Allemagne, auquel ilz baillèrent et envoyèrent certaine quantité de livres pour iceulx vendre là où il trouveroit au prouffit desditz Conrart Hanequis et Pierre Scheffre ; auxquels ledict Stathoen seroit tenu d'en tenir compte, lequel Stethoen a vendu plusieurs desditz livres, dont à l'heure de son trespas il avoit les deniers par devers luy, et pareillement avoit par devers luy plusieurs livres et aultres qu'il avoit mis en garde tant en nostre ville de Paris qu'à Angiere et ailleurs, en divers lieux de nostre dit royaume ; et est iceluy Stathoen allé de vie à trespas en nostre dite ville de Paris. Et pour ce que, par la loi générale de nostre royaume, toutes foie que aulcun estranger et non natif d'icellui nostre royaume va de vie à trespassament, sans lettres de naturalite et habilitation et puissance de nous de tester, tous les biens qu'il a en nostre dit royaume, à l'heure de son dit trespas, nous compectent et appartiennent par droit d'aubenage, et que ledict Stathoen etoit de la qualité dessus ditte, et n'avoit aulcune lettre de naturalité, ne puissance de tester, nostre procureur ou aultre nos officiers ou commis-

saires firent prendre, saisir et arrester tous les livres et aultres biens qu'il avoit avec luy et ailleurs en nostre dit royaume, à l'heure de son dit trespas. Et depuis, et avant que personne se soit venu comparoir pour les demander, iceulx livres et biens, ou la pluspart ont été venduz et adenerez, et les deniers qui en sont venuz distribuez; après lesquelles choses, les diz Conrart Hanequis et Pierre Scheffro se sont tirez par devers nous et les gents de nostre conseil, et ont fait remonstrer que, combien que lesdits livres fussent en la possession dudit Stathoen à l'heure de son dit trespas, toutes fois ilz ne luy appartenoient point, mais véritablement compectoient et appartenoient auxdits exposants. Et pour ce prouver ont monstré et exhibé le testament dudit Statboen avec certaines cédules et obligations, et produit aulcuns tesmoins et aultres choses faisans de ce mention, et en nous requérant les faire restituer desdits livres et aultres biens, ou de la valeur et estimation d'iceulx, lesquels ils ont estimé à la somme de deux mille quatre cent vingt-cinq écus d'or (1) et trois sols tournois : Pourquoy Nous, les choses dessus dites considérées, et mesmement pour considération de ce que très-haut et très-puissant prince, nostre très-chier et très-amé frère, cousin et allié, le roy des Romains (2) nous a escrit de cette matière, aussi que lesditz Hanequis et Scheffre sont subjects et des pays de nostre très-chier et très-amé cousin l'archevesque de Mayance, qui est nostre parent, amy, confédéré et allié, qui pareillement sur ce nous a escrit et requis. Et pour la bone amour et affection que avons à luy, désirans traicter et faire traicter favorablement tous ses subjectz : ayans aussi *considération* de la peine et labeur que lesditz *exposants* ont prins pour ledit art et industrie de l'impres-

(1) Cette somme représenterait aujourd'hui environ 48,000 fr.
(2) L'empereur Fréderic II.

sion, et au prouffit et utilité qui en vient et peut en venir à toute la chose publicque, tant pour l'augmentation de la science que autrement. Et combien que toute la valeur et estimation desditz livres et aultres biens qui sont venuz à nostre cognoissance, ne montent pas de grant chose ladite somme de deux mille quatre cent vingt-cinq escus et trois sols tournois, à quoy lesditz exposans les ont estimez, neantmoins pour les considerations des susdittes et aultres à ce nous mouvans nous sommes libéralement condescendus de faire restituer ausditz Conrart Hanequis et Scheffre ladite somme de deux mille quatre cent vingt-cinq escus et trois sols tournois, et leur avons accordé et octroyé, accordons et octroyons par ces présentes, que sur les deniers de nos finances ils ayent et prennent la somme de huit cents livres pour chacun an, à commencer la première année au premier jour d'octobre prochain venant, et continuer d'an en an d'illec en avant, jusque à ce qu'ils soient entièrement payés de ladite somme de deux mille quatre cent vingt-cinq escus et trois sols tournois. Sy vous mandons et enjoignons expressément que par nostre amé et féal conseiller Jean Briçonnet, receveur général de nos finances, ou autre qui pour le temps advenir sera, vous sur icelles nos finances faites payer, bailler et délivrer ausdits Conrart Hanequis et Pierre Scheffre, ou à leur procureur suffisamment fondé par eux, ladite somme de huit cents livres tournois par chacun an, à commencer ladite première année audit premier jour d'octobre prochain venant, et continuer d'an en an, jusques à ce qu'ils soient entièrement payes de ladite somme de deux mille quatre cent vingt-cinq escus et trois sols tournois, et en rapportant ces présentes signées de nostre main ou vidimus d'icelles faits sous scel royal, avec quittance et recognoissance sur ce suffisante desdits Conrart Hanequis et Pierre Scheffre.

«... Donné à Paris le XXI jour d'avril, l'an de grâce MCCCCLXXV et de notre règne le XIV,.. Ainsi signé Loys, par le roy, l'évêque d'Evreux et plusieurs autres presents. — Le Goux (1). »

Cet acte de libéralité vraiment royale de Louis XI, est d'autant plus remarquable, que le procès intenté contre Faust, pour avoir vendu des imprimés pour des manuscrits, était toujours en instance.

IV.

LETTRES DE NATURALITÉ EN FAVEUR DE GÉRING ET SES ASSOCIÉS; LIVRES SORTIS DE SES PRESSES. SA MORT, RICHESSES LÉGUÉES PAR LUI.

Éclairés sur leurs intérêts par l'événement du droit d'aubaine, dont Louis XI avait exempté Pierre Schœffer et Conrad Hanequis, Géring et ses associés sollicitèrent du roi des lettres de naturalité pour eux-mêmes.

Louis XI ne pouvait être défavorable aux premiers imprimeurs de Paris. Il leur donna, au mois de février 1474 (1475, nouveau style), des lettres (2) dont l'original existe encore aux

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIV, p. 243. G. A. Crapelet, déjà cité.

(2) Archives nationales, pièce 40 du carton 1071. Au dos : *Littere*

archives nationales, et dont voici la teneur :

Loys, par la grace de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous présents et avenir, nous avons receu l'umble supplication de noz bien amez, *Michel Friburger*, *Ulrric Guering*, et *Martin Grantz*, natifz du pays d'Alemaigne, contenant : que ilz sont venuz demourer en nostre royaume, puis aucun temps en ça, pour l'exercice de leur art et métier de faire livres de plusieurs manières d'escriptures, en moule et autrement, et de les vendre en ceste nostre ville de Paris, où ilz demeurent à présent, et ailleurs, où mieulx où ilz trouveront leur prouffit, en espérance de faire leur résidence, le demeurant de leurs jours, en nostre dict royaume, mais ilz doubtent que, obstant ce qu'ilz ne sont natifz de nostre dict royaume, que après leur décès on voulsist mestre empeschement en leurs dictz biens, et les prandre de par nous ou autres, comme biens aubiens, et les en frustrer, et semblablement leurs femmes, enfants, ou aultres leurs héritiers, si aucuns en avoient, s'ilz n'estoient par nous habilitez à povoir tester et disposer de leurs dictz biens; requérant humblement noz grâces et proision, leur estre sur ce imparties. Pour ce est-il que nous, ces choses considérées, à iceulx supplians, pour ces causes et considérations, et aultres à ce nous mouvans, avons octroyé et octroyons, de nostre grâce especial,

naturalitatis Ulrici Guerini, et au-dessus : XXXIIII *sent*, *pro his litteris cum III* (suit un mot illisible). On lit en marge de l'acte : Représentées le 29 décembre 1739. Transcrites et insérées dans les registres de la Chambre des comptes en exécution de la déclaration du roy, du 26 avril 1738. — DUCOURNET.

Cet acte avait déjà été publié, mais d'une manière imparfaite, dans le catalogue de la Vallière, t III, p 141, d'après une copie informe du Trésor des Chartes, registre 195, pièce 1321 A. B.

plaine puissance et auctorité royale, par ces présentes, voulons et nous plaist qu'ilz et chascun d'eulx puissent et leurs biens acquérir en nostre dict royaume, tant et telz biens qu'ilz y pourront licitement, et d'iceulx biens, ensemble de ceulx qu'ilz y ont ja acquiz, ordonner et desposer par leurs testaments, ou aultrement, ainsi que bon leur semblera; et que leurs dictes femmes, enffans, et aultres leurs héritiers, s'aulcuns en ont à présent, ou qu'ilz pourroient avoir le temps à venir, leur puissent succéder, et apprehender leur dicte succession, tout ainsi et par la forme et manière que s'ils estoient, ou leurs dictz hoirs, natifz de nostre dict royaume.

Et lesquelz, quant à ce, nous avons habilitez, et habilitons, de nostre dicte grace et auctorité par ces dictes présentes, sans ce que aulcun empeschement leur soit ou puissq estre faict, mis ou donné, ores ne pour le temps à venir, ne à aulcun d'eulx, en aulcune manière au contraire; ne que pour ce ilz soient ou puisse estre tenuz nous en payer aulcune finance; et laquelle, à quelque somme quelle puisse monter, nous, en faveur d'aulcun de noz principaulx officiers, leur avons donné et quictee, donnons et quictons, et à chascun d'eulx, de nostre dicte grace et auctorité, par ces dictes présentes, signées de nostre nom.

Si donnons en mandement à noz amez et féaulx les gens de noz comptes et tresoriers, ir nostre prevosté de Paris, et à tous noz aultres justiciers ou à leurs lieuxtenants ou commis présents et avenir, et à chascun d'eulx, sy comme à lui appartiendra et qui acquis en sera, que les dicts suppliants et chascun d'eulx, ensemble leurs dicts boirs, successeurs et ayans cause, facent, souffrent et laissent joir et user de nos presentes grace, don, congié, licence et octroy, paisiblement et à plain, sans pour ce leur faire ne souffrir estre faict aulcun destourbier ou empes-

chement, ores ne pour ledict temps à venir, en aulcune manière au contraire; car ainsy les voulons et nous plaist estre faict, non obstant la dicte finance ne soit cy déclarée ne tauxée par les dictz gens de noz comptes, que descharge n'en soit levée par le changeur de nostre trésor, et quelzconques aultres ordonnances, mandements, restrinctions ou deffenses à ce contraires. Et afin que ce soit chose ferme et estable à toujours, nous avons faict mectre, nostre seel à ces dictes presentes : sauf toutesvoyes en aultres choses nostre droit et l'autruy en toutes.

Donné à Paris, au moys de febvrier, l'an de grâce mil cccc soixante et quatorze, et de nostre règne le quatorziesme. — LOUIS.

Sur le pli : Par le Roy, nous et plusieurs aultres présens, LE GOUZ (1).

Martin Crantz et Michel Friburger retournèrent en Allemagne en l'année 1478, et cinq ans après, Géring changea encore de domicile, et vint occuper une maison rue de Sorbonne qui portait le nom du *buis, ad boxum*, et sur laquelle il replaça l'enseigne du *Soleil d'or*, qu'il avait prise rue Saint-Jacques. Cette maison, qui appartenait à la société de Sorbonne, occupait une partie du terrain qui forme aujourd'hui la place du même nom (2).

(1) M. A. Bernard, *De l'origine de l'imprimerie*, 2e partie, p. 330, 331. Voir aussi G.-A. Crapelet, *Études sur l'origine de l'imprimerie*, déjà cité p. 14.

(2) Ulric Géring resta toujours sous le patronage ou la dépendance de la Sorbonne.

Pendant les quatre premières années, ses travaux typographiques

Resté seul, Ulric Géring fit paraître sous son nom unique, les œuvres de Virgile, *Virgilii opera*, in-4°. Ce livre, qui est réputé exempt de fautes typographiques, est devenu très-rare.

En 1479, on vit de lui *Breviarium Ecclesiæ Parisiensi accommodatum*, 2 vol. petit in-4°. Ce livre est la plus ancienne édition du Bréviaire de Paris. La bibliothèque de Sainte-Geneviève en possède un exemplaire imprimé sur vélin.

En 1494, Géring prit pour associé Berthold Rembolt de Strasbourg, ce qui donna une nouvelle impulsion aux entreprises de Géring, dont l'imprimerie dut nécessairement prendre un plus grand accroissement.

En 1494, on le voit publier *Psalterium ad usum parisiensem, cum invitatoriis Antiphonis*, 2 vol. in-4°. en rouge et noir, noté en plain-chant.

avaient été habilement dirigés par ses deux amis Fichet et de la Pierre, et appropriés aux besoins des études latines.

Mais Fichet, lorsqu'il était recteur de l'Université, avait osé résister à un ordre de Louis XI, qui voulait armer les étudiants pour la défense de Paris, au temps de la guerre dite du *bien public*, et quoique ce roi fût lettré, il ne l'était pas assez pour pardonner au restaurateur de l'éloquence et de la bonne latinité dans les écoles, d'avoir réclamé et maintenu les priviléges de l'Université. Plusieurs années après, Louis XI l'obligea de sortir du royaume

La Pierre ayant aussi quitté la France, Géring, resté seul, fut plus que jamais soumis à l'influence de la Sorbonne, qui était bien éloignée de faire servir ses presses à la propagation des études grecques

Aussi le dicton *græcum est, non legitur*, fut-il longtemps encore en usage dans l'Université

Ulric Géring en fit tirer un exemplaire sur vélin, et l'offrit à la Sorbonne pour le service de l'Église.

En 1496, ils imprimèrent le *Diurnale Ecclesiæ*, puis l'ouvrage le plus important de tous, de 1500 à 1504 :

Corpus juris canonici, cum glossis, 3 vol. in-folio.

C'est un monument typographique très-remarquable ; il est à cinq colonnes, en divers caractères noirs et rouges.

Ulric Géring mourut le 23 août 1510, dans sa maison rue de la Sorbonne, après avoir exercé avec grand honneur l'imprimerie pendant quarante ans, et avoir vu s'élever autour de lui un grand nombre de presses, la plupart dirigées par des maîtres habiles qu'il avait formés.

Après lui Berthold Rembolt acheta son établissement, et le transporta rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue Fromentel, dans une maison qui appartenait encore à la Sorbonne.

La veuve de ce dernier fut la célèbre Charlotte Guillard, dont nous aurons à parler.

Ulric Géring, qui est le seul typographe que l'on puisse citer comme ayant fait fortune dans son art, laissa de très-grandes richesses : comme il n'était pas marié, il en destina une partie à la Sorbonne et au college de Montagu, pour des chaires de théologie, et des bourses pour les étudiants

pauvres; le surplus fut donné aux malheureux.

Il est à remarquer, dit M. A. G. Crapelet, que sur trente ou quarante ouvrages imprimés par Géring pendant la seconde et la troisième période de son établissement, on en compte à peine cinq ou six qui ne soient pas des livres de religion.

C'est ce que l'ordonnance de Louis XII fait ressortir, en signalant les services rendus par l'imprimerie à la foi catholique et à la propagation des bonnes et salutaires doctrines (1).

Le docteur Chevillier nous fait connaître les rapports d'amitié et de bonne intelligence qui subsistaient entre Géring et ses patrons, dont l'affection toutefois ne paraît pas avoir été entièrement désintéressée, si l'on en juge par les détails suivants :

« Géring étant revenu près des docteurs (après avoir quitté la rue Saint-Jacques) s'unit avec eux d'une si étroite amitié, quelle dura toute sa vie. Comme il n'était pas engagé dans le mariage, il les visitait souvent, se faisant un plaisir de converser avec eux et un honneur d'être à leur compagnie. Il leur communiquait ses desseins, et les consultait sur les ouvrages d'imprimerie qu'il entreprenait, dont il faisait présent à leur

(1) Voyez p. 19, du tome II, de cet ouvrage, extrait du Privilège de Louis XII, pour exempter le corps des libraires d'un impôt de 30,000 livres.

bibliothèque. Ce fut un avantage pour cette société, qui, ayant toujours été pauvre (suivant le titre de *Congregatio pauperum Magistrorum*, qui lui fut donné dès les commencements par son fondateur Robert *Sorbon*) a eu besoin en tout temps de trouver des amis qui eussent le pouvoir et la volonté de la secourir dans ses nécessités.

Elle en trouve un de cette qualité dans la personne de cet imprimeur allemand.

L'estime et l'affection qu'il avait pour la communauté de Sorbonne lui faisait ouvrir sa bourse pour leur prêter de l'argent, toutes les fois qu'elle lui en demandait. On en voit les preuves par les registres des procureurs.

Un corps de logis où était anciennement la bibliothèque étant tombé par caducité en 1493, et la communauté n'ayant pas d'argent pour la faire rebâtir, Géring donna 50 francs. C'était alors un présent si considérable, qu'il mérita par là d'obtenir ce qu'il avait toujours souhaité, d'être reçu au nombre des hôtes de la maison, c'est-à-dire pouvoir loger, et d'avoir une place à la table des docteurs.

En effet, M. le proviseur Jean Luillier, alors évêque de Meaux, lui fit expédier des lettres d'hospitalité (du 13 mai 1493), *après qu'il eût témoigné à ce prélat qu'il donnerait encore une pareille somme pour achever le bâtiment, et que c'était*

son dessein de faire de plus grands biens dans la suite. »

La richesse à laquelle atteignit le premier imprimeur qui s'établit à Paris, est d'un heureux augure pour ceux qui entreprennent de suivre la même carrière; nous leur souhaitons, pour notre compte, les mêmes succès et la grande renommée de leur antique devancier.

La Sorbonne ne tarda pas à recevoir la récompense du service qu'elle avait rendu aux lettres, en protégeant Géring et en favorisant les études: outre les grands biens qui lui furent légués par celui-ci, elle vit le goût de l'instruction se propager de tous côtés. Sa célébrité s'étendit au loin, les élèves vinrent en foule à ses cours; des bibliothèques commencèrent à se former.

V.

DE LA FORMATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES EN FRANCE.

Après avoir tracé avec certitude l'histoire des procédés au moyens desquels les hommes imaginèrent d'abord de fixer les signes interprétatifs de la pensée, après avoir raconté les préludes et les essais qui devaient conduire à l'invention de l'imprimerie, montré ses progrès, vanté ses pre-

miers chefs-d'œuvre, suivis de tant d'autres de nos jours, il est naturel de dire quelques mots sur les dépôts anciens et modernes où se conservaient les trésors de l'intelligence humaine, pour arriver ensuite aux bibliothèques publiques, ces grands arsenaux contre le retour de la barbarie.

Dans notre résumé, nous nous plaisons à citer largement le savant bibliophile M. Ludovic Lalanne, mais seulement, en ce qui touche l'Histoire du Livre en France; pour le surplus, les érudits et les curieux pourront consulter avec autant de fruit que d'attrait, son ouvrage intitulé : *Curiosités bibliograhiques*. Paris, 1857, in-18 jésus.

« Sidoine Apollinaire, au ve siècle, cite plusieurs bibliothèques particulières dans la Gaule : telles étaient les bibliothèques de *Loup*, professeur à Périgueux ; du consul *Magnus*, à Narbonne ; de *Rurice*, évêque de Limoges. Il est surtout entre dans des détails curieux sur celle que possédait le préfet *Tonance Ferréol*, dans sa maison de Prusiane, située sur les bords du Gardon. Cette bibliothèque, qui possédait un grand nombre d'auteurs profanes et d'écrivains grecs, traduits en latin, était partagée en trois classes : l'une destinée à l'usage des femmes, la seconde aux littérateurs de profession, la troisième au vulgaire des lecteurs.

Au commencement du vi^e siècle, il est fait mention des bibliothèques monastiques au centre de la France, dans la donation d'une collection de livres d'histoire à la bibliothèque de Mici, près Orléans.

Ces livres, qui subsistaient encore au ixe siècle, por-

taient en note que le donateur les avait offerts et déposés le jeudi saint sur l'autel de Saint-Étienne (1).

. . . .

Au VIIe siècle, saint Vandrille envoya à Rome son neveu, pour y recevoir du pape des manuscrits destinés à la bibliothèque de l'abbaye de Fontenelle, près Rouen.

Sainte Gertrude, à la même époque, faisait entreprendre de longs voyages à des savants dans le but de se procurer des livres, tandis que l'abbé de Cantorbéry, Biscop, tirait de France des manuscrits en langue grecque.

Au IXe siècle, partout où s'établirent des écoles, il dut se former en même temps une bibliothèque plus ou moins considérable. Alcuin, dans une lettre à l'Église d'Angleterre, sollicite, en faveur de l'Église de Tours, un envoi de livres copiés sur ceux qu'Egbert réunissait à la bibliothèque d'York.

Charlemagne avait fondé une bibliothèque au monastère de Saint-Gall, et réuni pour lui-même des livres à l'île Barbe, près de Lyon, et à Aix-la-Chapelle. Mais il disposa de ces collections au profit des pauvres, dans son testament rapporté par Eginhard.

« S'il se trouvait, y est-il dit, des vases, livres ou autres ornements qui bien évidemment n'eussent point été donnés par lui (l'empereur) à sa chapelle, celui qui les voudra, pourra les acheter et les garder, en en payant le prix d'après une juste estimation. Il en sera de même des livres dont il a réuni un grand nombre dans sa bibliothèque : ceux qui les désireront, pourront les acquérir à un

(1) Cette coutume d'offrir des livres aux églises paraît avoir pris sa source dans un usage païen. En effet, à la fin du roman grec d'Apollinius de Tyr, roman dont il ne nous reste qu'une version latine, l'auteur, qui en est le principal héros, dit qu'il écrivit deux exemplaires de cet ouvrage et qu'il plaça, l'un dans sa bibliothèque, l'autre dans le temple d'Éphèse, où était probablement une bibliothèque.

prix équitable, et le produit se distribuera aux pauvres. »

Nous devons aussi mentionner que, parmi les présents envoyés par l'empereur franc à Jerusalem, se trouvait une bibliothèque qui subsistait encore au x[e] siècle.

Malgré la dispersion de la bibliothèque de Charlemagne, il est certain qu'il y eut une Bibliothèque du Palais depuis Louis le Débonnaire jusqu'à Charles le Chauve, qui en legua les deux tiers aux abbayes de Saint-Denis et de Compiègne.

Ebbon, archevêque de Reims, le poète Garward et Hilduin, abbé de Saint-Bertin, furent successivement préposés à la garde de cette bibliothèque.

Saint Angelbert, mort en 814, avait rassemblé deux cents volumes dans la bibliothèque de son abbaye de Pontivi; et celle de l'abbaye de Fontenelle, près Rouen, s'enrichissait, à la même époque, de trente et un volumes, fruit des recherches de son abbé, saint Angesilde, qui fit construire une tour pour y placer cette précieuse collection.

Ces bibliothèques étaient composées en grande partie de traités de Pères de l'Église et de copies de la Bible; mais elles contenaient aussi des ouvrages de l'antiquité classique.

On trouve, dans le deuxième volume du *Spicilegium* de Lucas d'Achery, le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Riquier (Picardie), catalogue qui fut fait en 831. Nous en extrayons seulement les passages relatifs aux auteurs anciens ou aux historiens :

« Parmi les livres des auciens qui ont écrit sur les gestes des rois et sur la description de la terre, on compte Josèphe en entier; Pline le Jeune, *Des mœurs et de la vie des empereurs*; l'Abrégé de Pompée (probablement de Trogue-Pompée, c'est-à-dire Justin); Æthicus, *De la description du monde*; l'Histoire d'Homère, où sont contenus Dictys et Darès le Phrygien; l'Histoire de Socrate,

de Sozomène et de Théodoret; les livres de Philon le Juif, 1 vol.; l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe; la *Chronique* de Jérôme, 2 vol.; *De la somme des temps et de l'origine et des faits des Romains*, 1 vol.; la *Loi romaine*; le *Pacte de la loi salique*, qui forme trente livres; des parties du *Donat* avec gloses; le livre *Logôn*, c'est-à-dire des discours grecs ou latins; la *Généalogie de la Bibliothèque*; la *Passion du Seigneur*, en tudesque et en latin, formant six livres (1). »

« Tous ces ouvrages, ajoute l'auteur de la Chronique, forment un nombre de deux cent cinquante-six volumes, en ne comptant pas les livres separement, mais seulement les volumes; car souvent divers livres sont renfermes dans un seul volume, et, en comptant les livres, on arriverait à un nombre supérieur à cinq cents. »

L'exemple donné par les empereurs francs dut être suivi par plusieurs seigneurs. Évrard, comte de Frioul sous Lothaire, vers 868, possédait environ cinquante-deux volumes, au nombre desquels on trouve plusieurs psautiers, trois exemplaires des Synonymes d'Isidore, mais point d'auteurs classiques. Il les distribua, par son testament, à divers individus, et entre autres à ses trois filles. A l'une d'elles, Judith, il légua le sermon de saint Augustin sur l'ivrognerie, et la loi des Lombards, ce qui, à part la valeur des livres, nous semble un singulier cadeau pour une femme (2).

Le IXe siècle fut une ère de renaissance pour les sciences et les lettres dans toutes les parties du monde civilisé : « Lorsque le fanatisme des Arabes se fut calmé, dit Gibbon (ch. LII), les califes voulurent conquérir les arts plutôt que les provinces de l'empire; le soin qu'ils se donnè-

(1) *Chronicon centulense*, liv. III, c. III, p. 311, col. 2.
(2) Voyez cette pièce curieuse dans le *Spicilegium*, t. II, p. 876.

rent pour acquérir des lumières ranima l'émulation des Grecs; ceux-ci fouillèrent leurs livres, oubliés depuis longtemps... L'empereur Basile, qui regrettait qu'on l'eût mal élevé, chargea Photius de l'éducation de son fils et successeur, qu'on a surnommé Léon le Philosophe; et le règne de ce prince et celui de Constantin Porphyrogénète, son fils, forment une des plus belles époques de la littérature de Byzance. Ils enrichirent la bibliothèque Impériale des bons ouvrages de l'antiquité; ils en firent par eux-mêmes, et, à l'aide de leurs collaborateurs, des extraits et des abrégés qui purent amuser la curiosité sans fatiguer l'indolence du public. »

Partout où les Arabes s'établirent, ils portèrent le goût des sciences et des lettres.

Al-Hakem II, roi de Cordoue, qui, en 963, succéda à son père Abdérame III, avait rassemblé, avant de monter sur le trône, une riche bibliothèque. « Il avait des agents en Afrique, en Égypte, en Syrie et en Perse, chargés d'acheter les meilleurs livres dans tous les genres, et aucun de ses successeurs ne porta ce goût aussi loin que lui. Le palais Méruan, qu'il habitait, s'ouvrit constamment aux savants de tous les pays, et il exigeait de chacun d'eux la promesse de lui procurer tous les ouvrages rares, curieux ou instructifs, dont ils auraient connaissance. Outre ces agents qu'il envoyait à grands frais de toutes parts, il écrivait à tous les auteurs qui avaient de la réputation, et il leur demandait une copie de leurs écrits; il la payait toujours généreusement; il faisait pareillement transcrire par d'excellents copistes les livres précieux qu'il ne pouvait acquérir. Il avait lui-même coordonné et classé sa bibliothèque, elle était soigneusement divisée en compartiments, dans chacun desquels se trouvaient les livres qui traitaient d'un objet spécial. Chaque armoire, chaque rayon, avaient des tables, et toutes ces tables particulières

étaient réunies en une table générale qui, suivant l'écrivain Aben-Hayan, remplissait déjà quarante-quatre volumes de cinquante feuilles, quoiqu'elle ne fût pas complète, puisque ce ne fut que sous le règne suivant qu'on la termina (1). »

A la fin du même siècle, la bibliothèque de Sabeb-ibn-Abad, vizir de la Perse, se composait de 117,000 volumes, qu'il faisait porter par quatre cents chameaux.

Les moines de Montier-en-Der (diocèse de Châlons-sur-Marne), faisant, en 990, l'inventaire des livres de leur abbé, Adson, qui venait de partir pour Jérusalem, y trouvèrent la Rhétorique de Cicéron, le Commentaire de Servius sur Virgile, deux Térence, une explication des Églogues et des Géorgiques de Virgile et deux glossaires latins.

L'un des plus grands génies produits par la France, Gerbert, qui, en 999, devint pape sous le nom de Sylvestre II, avait réussi, à force de peine et de soins, à se former une nombreuse bibliothèque. Il possédait, entre autres, les ouvrages de Cicéron, de J. César, d'Eugraphius, quiestaujourd'hui à peu près inconnu; de Pline, de Suétone, de Stace, de Démosthène, médecin gaulois; de Manlius, de Q. Aurelius, de Victorin le Rhéteur, la Dialectique et l'Astrologie de Boèce, et surtout des ouvrages relatifs aux sciences dont il s'occupa toute sa vie avec tant de succès.

A partir du XI[e] siècle, les lettres n'étant plus guère cultivées que dans les monastères, ce fut là aussi que se formèrent des bibliothèques un peu considérables.

Guibert de Nogent, au chapitre XI du livre I de sa *Vie*, parlant des chartreux de Grenoble : « Tandis qu'ils se resserrent dans une étroite pauvreté, dit-il, ils ont amassé

(1) *Histoire de la domination des Arabes en Espagne*, traduite de l'espagnol de J. Conde par Marlès; 1825, t. I, p. 472.

une riche bibliothèque : car moins ils possèdent de ce pain qui n'est que matériel, plus ils suent et se fatiguent pour acquérir cette autre nourriture qui ne périt point, mais vit éternellement. »

Vers 1048, Albert, abbé de Gembloux, en Belgique, était parvenu à réunir dans sa bibliothèque cent volumes relatifs à l'Écriture sainte et soixante volumes profanes. Au même siècle, Guidon, abbé de Pompose, près Ravenne, possédait soixante-deux volumes; l'abbaye de Pontivy deux cents.

Au XIIe siècle, plusieurs abbés firent de sages règlements pour renouveler et entretenir les bibliothèques de leurs monastères. « Le premier des règlements de cette nature, entre ceux qui sont venus jusqu'à nous, est en date de l'année 1145, et fait par Udon, abbé de Saint-Père-en-Vallée, à Chartres. Par cet acte, revêtu du consentement de toute la communauté, Udon établit que tous les obédienciers de l'abbaye, c'est-à-dire tous ceux qui géraient des prieurés ou des chapelles de sa dépendance, payeraient chaque année, au bibliothécaire, une certaine taxe pour renouveler et augmenter les livres de la bibliothèque; et, afin de faire mieux recevoir son règlement, il se taxa lui-même, et avec lui les principaux officiers de sa maison. L'année suivante, Macaire, abbé de Fleuri, en fit autant. Ces deux abbés furent encore imités par d'autres, dans la suite (1). »

Au même siècle, la bibliothèque du monastère de Fontfroide, au diocèse de Narbonne, devait être fort nombreuse, puisqu'on en tira, en une seule fois, soixante volumes pour faire le fonds de celle de Vaubone. Guillaume, doyen de l'église de Verdun, avait réussi à accumuler une si belle collection de livres, qu'on la comparait à la biblio-

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 14.

thèque de Ptolémée Philadelphe et à celle d'Eusèbe de Césarée. A cette époque, la célèbre abbaye du mont Cassin ne contenait encore que quatre-vingt-dix volumes.

Dès 1208, il existait à Pérouse une collection de livres de jurisprudence civile et canonique.

« C'était seulement dans les monastères, disent les Bénédictins, que l'on commençait à former, conserver, accroître des bibliothèques proprement dites. Entre tous les religieux, les dominicains et les franciscains, récemment fondés, montraient le plus d'ardeur à recueillir ces richesses littéraires.

Les dominicains de Toulouse se construisirent une librairie, qu'ils ouvrirent aux autres ecclésiastiques de cette ville, tant réguliers que séculiers. Les soins à prendre pour l'augmentation et l'entretien de ces dépôts sont prescrits dans les actes des chapitres qu'ils tinrent à Paris en 1239, à Toulouse en 1258. Mais les communautés plus anciennes possédaient aussi beaucoup de livres, soit acquis de leurs propres fonds, soit transcrits par les religieux, soit enfin légués par des prélats ou d'autres personnes. Ces legs, dont nous allons citer quelques exemples, prouvent que plusieurs hommes de lettres avaient déjà de petites bibliothèques particulières.

En 1207, Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, donne à sa cathédrale un grand nombre de manuscrits, *librariam supellectilem copiosam*.

L'année suivante, l'évêque de Paris, Pierre de Nemours, en partant pour la croisade, lègue à l'abbaye de Saint-Victor sa grande Bible en vingt-deux volumes; à l'abbaye d'Olivet, son Psautier avec glose, les Épîtres de saint Paul, accompagnées d'une semblable paraphrase et les Sentences, apparemment celles de Pierre Lombard, enfin, à l'église de Paris, tout le surplus de ses livres.

Par un testament daté de 1238, Pierre Ameil, arche-

vêque de Narbonne, donne sa bibliothèque aux écoliers qu'il entretient à Paris, à condition qu'ils n'en vendront ni dénatureront aucun article. Il n'excepte de ce don que sa Bible; mais, peu d'années auparavant, il avait fait présent aux dominicains de quelques autres volumes, et notamment d'une Bible glosée. Légataire, en 1141, d'Hélie Chabot de Périgord, chanoine de Troyes, l'abbaye de Livry recueillit, outre des biens-fonds, beaucoup de livres d'église et de théologie, avec une somme d'argent pour en acheter d'autres. L'évêque de Venee, Guillaume Riboti, lègue à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille tous les manuscrits qu'il possède, à l'exception de son Bréviaire, qui sera vendu, et dont le prix doit servir à acheter des terres. Cet acte est de l'année 1257; et l'on a, sous la même date, celui par lequel Yves, abbé de Cluny, donne à son monastère les Évangiles expliqués, pour être lus au réfectoire, et vingt-deux autres volumes qui demeureront attachés par des chaînes scellées au mur du cloître. Une Bible glosée fut achetée, en 1263, par Pierre, abbé de Saint-Maur, qui en fit présent au prieur et aux moines de ce couvent, en les obligeant de reconnaître par écrit qu'ils la tenaient de lui. En 1268, le testament de Guillaume de Beauvoir destine soixante livres viennoises à l'acquisition de quelques volumes pour les couvents de Die et de Vienne. On remarque, vingt ans plus tard, un legs de manuscrits, y compris l'Ancien et le Nouveau Testament, fait à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, par Adelnuse d'Anagni, neveu du pape Grégoire IX. Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai, avait donné une Bible en douze volumes aux chartreux établis près de Valenciennes, qui s'étaient obligés à ne jamais la vendre, engager ni prêter. Le nécrologe de Sainte-Geneviève indique en détail les Bibles, les psautiers, les ouvrages théologiques, les traités de médecine, et spécialement ceux d'Avicenne, donnés à cette abbaye,

dans le cours du XIIIe siècle, par l'abbé Odon, par Estienne et Barthélemy Berout, chanoines réguliers; par le diacre Robert, par Jean et Nicolas de Danemark. On découvre aussi, dès ces mêmes temps, les premiers commencements de la bibliothèque de Sorbonne. Une note, faisant partie d'un manuscrit de la fin du XIIIe siècle, porte qu'il appartenait aux pauvres maîtres de Sorbonne et qu'il avait coûté dix sous. C'est un manuscrit de quarante-quatre feuillets, contenant la Chronique de Martin de Pologne (1). »

On a, sur les bibliothèques ecclésiastiques et monastiques qui existaient alors, des indications d'une autre nature. Vincent de Beauvais visita celle de Saint-Martin de Tournai et la trouva fort belle. *A Saint-Maars et biau librairie*, dit Gautier de Coinsy en parlant de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, où il était moine en 1230. En 1288, les religieux de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers rédigèrent le catalogue des volumes qu'ils possédaient. Entre trois cents articles, on peut citer la Somme de saint Thomas, le traité *de Universo* de Guillaume, évêque de Paris, et plusieurs écrits de Pierre de Tarentaise et de Gilles Augustin, autrement dit Gilles Colonne.

Les moines, pour accroître la bibliothèque de leur couvent, ne se faisaient aucun scrupule d'employer toutes sortes de moyens; aussi les satires ne leur manquèrent pas. Voici le resumé d'un fabliau de Jacques Basir; il est intitulé *la Vessie du curé* :

Un certain curé, près d'Anvers, atteint d'une hydropisie, se trouvait au lit de la mort, lorsqu'il fut visité par deux dominicains de sa connaissance. Ceux-ci, après avoir questionné le malade, lui avoir tâté les mains, les jambes et le corps, et avoir reconnu la gravité de son mal, s'allaient sortir, lorsqu'ils firent réflexion que, le

(1) *Histoire littéraire*, t. XVI, p. 33 et suiv.

curé ayant économisé pendant toute sa vie, il devait avoir dans son coffre beaucoup d'argent, » et ils formèrent le projet de lui en escamoter quelque chose. « Nous avons besoin de vingt livres pour notre bibliothèque, se direntils; si nous pouvions les soutirer à ce bouffi, nous serions bien reçus par les prieurs du couvent. » Là-dessus, ils dressèrent leurs batteries et commencèrent à tourmenter le moribond. Celui-ci feignit de céder à leurs instances, et, après les avoir fait trotter pendant une journée pour amener près de lui le maire et les échevins d'Anvers, il déclare alors qu'il lègue aux dominicains un joyau précieux dont il lui était impossible de se dessaisir avant sa mort, et qu'il ne pourrait se résoudre à céder même pour cent marcs d'or. « Chers seigneurs, dit-il aux magistrats, ce joyau, c'est ma vessie, dont je leur conseille de faire une aumonière (bourse) pour aller quêter des successions. Ma maladie a dû la rendre ample et large; elle pourra contenir beaucoup, et je souhaite qu'ils la remplissent. »

L'aventure, dit le poete, fut bientôt répandue dans la ville, et pendant longtemps aucun jacobin n'osa s'y montrer (1).

Au milieu du XIIIe siècle, il y eut un essai de bibliothèque publique tenté par saint Louis; et cette innovation, qui pouvait exercer une si grande influence sur le progrès des lumières, le roi de France l'avait empruntée aux Orientaux. Nous croyons devoir traduire le récit de Geoffroy de Beaulieu :

« Ayant entendu parler, lorsqu'il était encore dans les pays d'outre-mer, d'un grand soudan des Sarrasins qui faisait soigneusement rechercher, transcrire à ses frais, et placer dans une bibliothèque les livres de toute espèce pou-

(1) Le Grand d'Aussy, *Fabliaux ou Contes du douzième et du treizième siècle*; 1781, in-12, t. IV, p. 146 et suiv

vant être utiles aux savants de son pays, et qui les mettait à leur disposition toutes les fois qu'ils en avaient besoin, le pieux roi résolut de faire copier à ses frais, dès qu'il serait de retour en France, tous les livres utiles et authentiques des saintes Écritures qu'il pourrait trouver dans les différentes abbayes, afin que lui et ceux de ses sujets qui étaient lettrés et religieux pussent y étudier pour leur utilité particulière et pour l'édification de leur prochain. Ce qu'il avait résolu, il l'exécuta quand il fut de retour. Il fit en effet préparer un local convenable et sûr, à Paris, dans le trésor de sa chapelle, et y réunit de nombreux textes de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Grégoire, et des autres docteurs orthodoxes. Il allait y étudier lui-même quand il en avait le temps, et accordait volontiers aux autres la permission d'y étudier avec lui. Il aimait mieux faire copier les livres que de les acheter, parce que, disait-il, il augmentait ainsi le nombre des exemplaires des saintes Écritures, et les rendait plus utiles... Quand il étudiait dans ses livres, et que quelques-uns de ses serviteurs qui n'étaient point lettres se trouvaient présents, il leur traduisait du latin en français les passages qu'ils ne comprenaient pas (1). »

Cette innovation de saint Louis était d'autant plus heureuse que jusqu'alors les bibliothèques possédées par les couvents ou les particuliers n'étaient accessibles qu'à un petit nombre de personnes. On ne se communiquait les livres qu'à des distances peu éloignées. Loup de Ferrière, s'adressant au métropolitain de Tours pour obtenir un commentaire de Boëce sur les *Topiques* de Cicéron, prie le prélat de ne point le nommer, mais de dire que ce livre était demandé par un de ses voisins. Dans la deuxième épître du savant abbé, on voit qu'il refusa de confier au

(1) Duchesne, *Historiæ Franc scriptores*, t. V, p. 457.

porteur d'une dépêche un livre qui lui avait été demandé, parce que ce messager était à pied, et non à cheval.

Ces précautions étaient, du reste, nécessaires par suite de la rareté et de la cherté des livres.

On sait qu'à l'abbaye de Fleury on faisait chaque année le récolement des livres de la bibliothèque, qui etaient, à cet effet, transportes et deposés sur le carreau de la salle du chapitre.

« Les soins les plus minutieux, dit Géraud, étaient sévèrement prescrits pour la conservation des livres : un religieux devait demander pardon, comme d'une faute punissable, d'avoir laisse tomber un livre; il devait veiller avec soin à ce que ceux qu'il empruntait à la bibliothèque du couvent ne fussent exposés ni à la fumée ni à la poussière; la moindre tache arrivée par sa négligence était un sujet de grave reproche. Enfin le prêt des livres, même lorsqu'ils ne devaient point sortir de la maison, était soumis à des garanties bien autrement efficaces que dans nos bibliothèques publiques. Le sacristain ou le bibliothécaire (*armarius*), dans les monastères où cette charge existait, devait non-seulement inscrire l'emprunt, mais encore exiger de l'emprunteur un gage qui n'était remis qu'au moment où le livre était restitué (1). »

Le gage était une condition *sine quâ non* du prêt des livres. Nous avons vu plus que Louis XI lui-même n'avait pu s'en exempter, lorsqu'il emprunta un manuscrit de Rasis à la Faculté de medecine de Paris.

Voici la traduction du statut relatif à la bibliothèque du couvent de Saint-Bernard, à Paris :

« Aucun écolier, à l'exception des bacheliers, des ré-

(1) En 1198, l'abbé de Saint-Victor, de Marseille, fit un reglement relatif à la communication extérieure des livres appartenant à son monastère.

cipiendaires et des confesseurs, ne doit avoir les clefs de la bibliothèque, qu'ils ne peuvent recevoir que de la main du proviseur. Celui qui aura perdu sa clef sera forcé par le conseil de renouveler, à ses frais, toutes les autres clefs et la serrure. Celui qui quittera le collége doit, sous peine d'excommunication, remettre sa clef au proviseur. Celui auquel on confiera une clef devra, avant tout, et en qualité de nouveau venu, payer deux sous parisis, applicables à la réparation des livres, suivant la détermination du conseil; et le proviseur, sous peine d'excommunication, rendra un compte fidèle de cet argent au conseil. Quiconque, en entrant ou en quittant ladite bibliothèque, aura laissé ouverts la porte ou les livres dont il se sera servi, ou, après y avoir introduit des étrangers, ne les aura pas toujours accompagnés, sera immédiatement privé de sa clef, qui ne lui sera restituée que sur la décision du proviseur. Que personne, de quelque état ou grade qu'il soit, n'ose emporter, pour lui ou pour un autre, dans le collége ou ailleurs, un livre hors de la bibliothèque, à moins que ce ne soit pour cause de réparation : il serait puni des peines les plus graves. Nous interdisons le vin au proviseur et au sous-prieur, tant qu'un livre sera sorti de la bibliothèque sans bonne raison. Celui qui aura perdu ou détruit un livre ou des livres de cette bibliothèque sera appelé devant le conseil, pour donner une satisfaction convenable (1).

La bibliothèque du *Benet'-College*, dans l'Université de Cambridge, est assujettie à un règlement particulier. Nul individu de l'établissement ne peut entrer, même pour les besoins du service, sans être accompagné d'un autre individu de la maison et d'un élève, qui ne sortent de la salle qu'avec lui; car, suivant la volonté du donateur, si

(1) Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. III, pièces justificatives, p. 157, col. 1.

un seul livre est égaré, le collége perd toute sa bibliothèque : aussi l'inventaire des livres est-il fait, chaque année, par deux personnes appartenant à un autre collége. Cette bibliothèque contient des livres et des manuscrits précieux (1). »

VI.

DE LA FORMATION DES BIBLIOTHÈQUES EN FRANCE, SUITE.

Revenons à la bibliothèque des rois de France. Après la mort de saint Louis, sa collection fut dispersée, comme l'avait été précédemment celle des monarques carlovingiens. Il en légua en effet le quart au couvent des dominicains de Compiègne, et partagea le reste entre l'abbaye de Royaumont, les dominicains et les cordeliers de Paris. A la fin du même siècle, Philippe le Bel avait, à ce qu'il paraît, rassemblé quelques livres qui furent aussi dispersés après sa mort. Ce fut Charles V qui, le premier, songea à former une bibliothèque dans le but de la transmettre à ses successeurs.

« Ce prince fit déposer à cet effet tous les livres qu'il put réunir dans une des tours du Louvre, qui fut appelée, pour cette raison, *tour de la Librairie*. Les livres y occupaient trois étages, et y étaient rangés avec autant de soin que de propreté. Pour les conserver précieusement, Charles V voulut qu'on fermât de barreaux de fer, de fil de laiton et de vitres peintes toutes les fenêtres de sa bibliothèque; et, afin que l'on y pût travailler à toute heure,

(1) Timperley, *Le Benet'-College*, qui porte aussi le nom de *Collegium corporis Christi et Beatæ Mariæ Virginis*, a été fondé en 351.

on pendit par son ordre à la voûte trente petits chandeliers et une lampe d'argent, qui étaient allumes toutes les nuits. Les lambris des murs étaient de bois d'Irlande, la voûte était lambrissée de bois de cyprès, et tous ces lambris étaient embellis de sculptures en bas-reliefs.

Gilles Malet, pour lors valet de chambre, et ensuite maître d'hôtel du roi, fut chargé de la garde de cette bibliothèque ou librairie. Il en dressa lui-même l'inventaire en 1373, la neuvième année du règne de Charles le Sage, et c'est ce que nous avons de plus sûr concernant les livres qui étaient dans la tour du Louvre. L'original de cet inventaire, qui était parmi les manuscrits de la bibliothèque Colbert, a passé dans celle du roi. Il est intitulé : *Inventoire des livres du Roy nostre Sr. estant au Chastel du Louvre.* Le premier feuillet est en blanc. On lit sur le second : « Cy-après, en ce papier, sont escrits les livres « de très-souverain et très-excellent prince Charles, le « quint de ce nom, par la grâce de Dieu roy de France, « estant en son chastel du Louvre, en trois chambres l'une « sur l'autre, l'an de grâce MCCCLXXIII (1373), enregistrès « de son commandement par moi, Gilles Malet, son varlet « de chambre. »

On voit par ce catalogue, qui est divisé en trois chapitres, que la première chambre de la tour de la Librairie contenait deux cent soixante-neuf volumes, que celle du milieu n'en avait pas plus de deux cent soixante, et qu'il y en avait trois cent quatre-vingt-un dans la chambre du troisième étage, ce qui fait un total de neuf cent dix volumes, nombre remarquable dans un temps où les lettres n'avaient fait encore que de médiocres progrès en France, et où, par conséquent, les livres devaient être assez rares.

C'est aussi par le même inventaire que nous apprenons de quelles sortes de livres la bibliothèque du Louvre était composée, et rien ne sert davantage à faire connaître

quel était le goût de ce siècle-là pour les sciences et pour la littérature. On trouvait dans cette bibliothèque des livres de toute espèce. Les plus considérables étaient des Bibles latines et françaises. Il y avait aussi une grande quantité de livres d'église, comme des missels, des bréviaires, des psautiers, des heures et des offices particuliers. La plupart de ces livres étaient couverts de riches étoffes, et enluminés avec un grand soin. Les ouvrages des Pères y étaient en petit nombre. En revanche, il y avait beaucoup de livres de dévotion, plusieurs exemplaires de la Légende dorée, et grand nombre de vies particulières de saints et de saintes.

A l'égard des livres profanes, il y en avait peu de bons. La plus grande partie consistait en des traités d'astrologie, de géomancie et de chiromancie, sciences fort à la mode dans les siècles d'ignorance. On y voyait beaucoup de livres de médecine, la plupart des auteurs arabes traduits en latin ou en français; beaucoup d'historiens et encore plus de romans en prose et en rime; quelques livres de droit; peu d'anciens auteurs des bons siècles, pas un seul exemplaire de Cicéron; et, pour tous poëtes latins, Ovide, Lucain et Boëce.

Les livres d'histoire faisaient la partie la plus curieuse de la bibliothèque. Outre les chroniques et les histoires générales, il s'y trouvait plusieurs histoires particulières, surtout de la vie de saint Louis et des guerres d'outre-mer. Quoique Charles le Sage entendît assez bien le latin, il ne lisait ordinairement les auteurs latins que dans les traductions françaises. Il y avait beaucoup de ces traductions parmi ses livres. Dès avant son règne, on avait traduit de latin en français Tite-Live, Valère-Maxime, la *Cité de Dieu*, la Bible et plusieurs autres originaux (1). »

(1) *Mémoire historique sur la Bibliothèque du roi*, en tête du

Après la mort de Charles V (1380), maître Jean Blanchet, secrétaire du roi, fut chargé par le duc de Bourgogne de visiter la bibliothèque. Le 6 novembre de la même année, il collationna les livres avec l'inventaire fait par Giles Malet, et n'y trouva de moins que les volumes donnés par le roi à diverses personnes. Après cette opération, on expédia à Malet des lettres patentes pour le décharger de toute responsabilité et le tenir quitte des livres qui lui avaient été donnés en garde.

En 1409, le duc de Guienne fit présent à la bibliothèque du Louvre d'une vingtaine de volumes qui furent enregistrés par Giles Malet, lequel mourut probablement l'année suivante, et fut remplacé par Antoine des Essarts. Les livres furent inventoriés de nouveau, et l'on trouva qu'il manquait un grand nombre de volumes cotés dans l'ancien inventaire et donnés à différentes personnes par Charles V ou Charles VI. « Les premiers princes du sang, dit Boivin, et surtout le duc régent du royaume, s'en étaient approprié un assez bon nombre. Les grands et les petits officiers de la cour en avaient emporté quantité qu'ils n'avaient pas rendus. En un mot, il semblait que la bibliothèque du roi était alors comme un magasin public ouvert à tout le monde et une espèce de trésor royal d'où il sortait autant de richesses qu'il y en entrait. »

D'après l'inventaire qui fut dressé par les commissaires de la chambre des comptes, on trouva qu'il manquait environ deux cents volumes ; mais, ces pertes étant balancées par de nouvelles acquisitions, la bibliothèque se trouvait encore atteindre le chiffre de neuf cents volumes, comme sous Charles V, quarante ans auparavant.

catalogue des livres imprimés de cette bibliothèque, 1739, in-fol. Ces détails sont extraits d'un travail de Boivin le Cadet, inséré dans le tome II des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

En 1425, après la mort de Charles VI, les livres furent de nouveau inventoriés par trois commissaires de la chambre des comptes, qui passèrent cinq jours à dresser un nouvel inventaire. Trois libraires, nommés pour faire la prisée des volumes, qui se montaient seulement à huit cent vingt-trois, les évaluèrent à la somme de 2,323 livres 4 sols.

En 1423, lorsque les Anglais étaient maîtres de Paris, le duc de Bedford se fit représenter les livres par Garnier de Saint-Yon, alors bibliothécaire, et, en 1429, il lui en donna pleine quittance en se les appropriant moyennant 1,200 livres, qu'il compta à l'entrepreneur du mausolée de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Bedfort fit probablement transporter cette bibliothèque en Angleterre, car depuis lors il n'en est plus question.

Quelques-uns de ces livres ont été, à diverses époques, transportés de nouveau en France. La Bibliothèque impériale en possède aujourd'hui plusieurs.

. . . .

Au commencement du xve siècle, la maison d'Orléans possédait une bibliothèque précieuse, surtout par la beauté des volumes, que le duc Louis avait fait, pour la plupart, exécuter à ses frais. Son fils, Charles d'Orléans, étant prisonnier en Angleterre, apprit, en 1427, que les Anglais préparaient une expédition sur les bords de la Loire. Craignant alors que la collection de livres et d'objets d'art que son père avait rassemblés au château de Blois ne tombât au pouvoir des ennemis, il la fit transporter d'abord à Saumur, puis à la Rochelle. Ce fut à cette occasion que le catalogue en fut dressé par maître Jehan de Thuillères, licencié en lois (1).

(1) Il a été publié (1843) avec des notes, par M. le Roux de Lincy, dans le tome V de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*

Charles d'Orléans et Jean, comte d'Angoulême, revenant d'Angleterre, après vingt-cinq ans de captivité, rapportèrent environ soixante volumes qu'ils y avaient achetés, et dont quelques-uns provenaient de la collection enlevée à la tour du Louvre par le duc de Bedford. Ces livres furent ajoutés à la bibliothèque de Blois.

La bibliothèque des rois de France ne fut reconstituée que sous Louis XI, qui fit réunir les collections éparses dans les châteaux royaux, et les augmenta successivement des livres de son frère, le duc de Guienne, et, après la mort de Charles le Téméraire, d'une partie de ceux des ducs de Bourgogne.

La bibliothèque des ducs de Bourgogne, fondée par Philippe le Hardi, était devenue bientôt, grâce à la munificence de ses possesseurs, l'une des plus belles et des plus considérables de l'Europe. Elle s'augmenta d'abord sous son fondateur d'une collection de livres rassemblés par son beau-père, Louis de Male, comte de Flandre.

Les immenses richesses de Philippe le Bon le mirent à même d'enrichir sa bibliothèque d'un grand nombre de livres précieux.

« Nonobstant, dit le chroniqueur David Aubert, que ce soit le prince sur tous aultres garny de la plus riche et noble librairie du monde, si est-il moult enclin et désirant de chascun jour l'accroistre comme il fait; pourquoi il a journellement et en diverses contrées grands clercs, orateurs, translateurs et escripvains a ses propres gages occupés. »

Bien que le règne de Charles le Téméraire n'ait duré que dix ans, ce prince n'en fit pas moins de nombreuses acquisitions de livres; mais cette bibliothèque, magnifique quant à l'exécution, les peintures, la reliure et le nombre des volumes, était composée à peu près comme celle de la maison d'Orléans, et contenait surtout des livres de dévo-

tion et de romans; elle n'aurait pu être que d'une bien médiocre utilité à un homme désireux de s'instruire. Dans les inventaires publiés par M. Peignot (1), nous n'avons trouvé, en fait de classiques, que des traductions de Tite-Live, de Valère-Maxime et de Josèphe.

Sous Charles VIII et Louis XII, la bibliothèque des rois de France s'agrandit aux dépens de l'Italie. Le premier l'augmenta de la célèbre collection fondée à Naples au XIVe siècle par les princes de la maison d'Anjou; l'ancienne bibliothèque de Pavie, formée par les Sforce et principalement par le duc Galéas, fut dépouillée successivement par Louis XII en 1499 (2), et en 1526 par Lautrec. C'est d'elle que proviennent les plus belles éditions du XVe siècle possédées par la Bibliothèque impériale, la plus riche du monde en ce genre.

Une importante acquisition faite par Louis XII fut celle de la bibliothèque de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, mort en 1492; mais on ignore par quelle transaction ces livres passèrent au monarque. Tout ce que l'on sait, c'est que la bibliothèque de ce riche seigneur, qui était la plus précieuse des États de Bourgogne, après celle du duc, contenait cent six volumes d'une exécution magnifique (3).

(1) *De l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne*, 1841, in-8. — Voyez aussi la *Bibliothèque protypographique, ou Librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berry, Philippe de Bourgogne et les siens*, par J. Barrois. 1830, in-8.

(2) Un habitant de Pavie parvint, lors de l'enlèvement de cette bibliothèque, à soustraire et à cacher le célèbre manuscrit de Virgile annoté par Pétrarque, auquel il avait appartenu. Sous la République, ce précieux volume fit partie des trésors bibliographiques dont s'enrichit la Bibliothèque nationale. Mais il nous fut repris en 1815.

(3) Dans cette collection, qui fait partie de la Bibliothèque Richelieu, on remarque avec étonnement que l'on a cherché à faire dispa-

François I[er], qui avait fondé à Fontainebleau une petite bibliothèque, en y réunissant les livres de son aïeul Jean, comte d'Angoulême, et de son père, y fit transporter la grande collection rassemblée à Blois par les princes de la maison d'Orléans. On dressa alors le catalogue de tous ces livres, qui se composaient de mille sept cent quatre-vingt-un manuscrits et de cent neuf imprimés. Ce prince fit successivement l'acquisition de manuscrits grecs dont, à sa mort, le nombre s'élevait à neuf cent quarante.

Augmentée de cent quarante nouveaux manuscrits sous Charles IX, la bibliothèque de Fontainebleau fut plus d'une fois pillée par les hommes qui se trouvèrent successivement à la tête des affaires à la fin du XVI[e] siècle.

Ce fut pour prévenir de pareils accidents que Henri IV, en 1595, la fit transférer à Paris, où elle fut d'abord placée dans le collége de Clermont; puis, lorsque les jésuites, revenus de leur exil, eurent réclamé ce local, on l'installa successivement dans le couvent des cordeliers, puis rue de la Harpe. En 1600, elle s'enrichit de neuf cents manuscrits précieux qui avaient appartenu à Catherine de Médicis, et plus tard, après la mort de Henri IV, de tous les livres de son cabinet particulier, usage qui fut ensuite fidèlement observé. Les livres qui proviennent du cabinet de Louis XIV sont au nombre de plus de dix mille, tous remarquables par la beauté des éditions et la magnificence des reliures.

Ce fut surtout sous l'administration de Colbert et de Louvois que la Bibliothèque royale prit un développement digne de Louis XIV. D'après l'inventaire qui fut fait en

raître les traces de son origine. Ainsi, dans un grand nombre de volumes, on a effacé les armoiries de la famille Gruthuyse, et c'est à grand'peine que l'on peut en reconnaître quelques vestiges. (Voyez les *Recherches sur Louis de Bruges*, par Van Praet, Paris, 1831, in-8.)

1784, le total des volumes se montait à dix mille neuf cents manuscrits et quarante mille imprimés. Un siècle plus tard, à la fin du règne de Louis XVI, par suite des acquisitions successives des collections de Bigot (en 1706), de Gaignières (1715), de d'Hozier (1717), de la Marre (1718), de Colbert (1732) (1), de Cangé (1733), de du Cange (1756), de Fontanieu (1766), et d'une partie du célèbre cabinet du duc de la Vallière; par suite aussi de legs, de dons et d'envois faits par diverses personnes; le nombre des imprimés seuls s'élevait à 152,868.

Avant la Révolution, d'importantes modifications furent introduites dans l'administration de la Bibliothèque, qui, en 1720, avait été divisée en quatre départements, savoir : manuscrits, imprimés, titres et généalogies, planches gravées et estampes. Transférée en 1724 à l'hôtel de Nevers, rue Richelieu, elle fut enfin rendue publique en 1737.

Elle avait été précédée dans l'exécution de cette utile mesure par la bibliothèque Mazarine, dont nous allons parler tout à l'heure, et la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor (2), laquelle avait été rendue publique en 1707, conformément aux dispositions testamentaires du président Cousin, qui lui avait légué ses livres, sa maison et mille livres de rente à cette condition.

Il paraît que l'administration de la Bibliothèque avait,

(1) Cette acquisition du cabinet de Colbert, la plus importante qu'ait jamais faite la Bibliothèque, se composait de près de dix mille manuscrits, dont six cent quarante-cinq orientaux et mille grecs.

(2) Dubouchet avait, en 1652, légué sa bibliothèque à l'abbaye de Saint-Victor et une somme destinée à son entretien, sous la condition qu'elle serait rendue publique.

On peut consulter une mazarinade très-rare, intitulée: *Rymaille sur les plus célèbres bibliothières de Paris, par le Gyrouargue Simpliste*, 1649, in-4, réimprimée à 66 exemplaires, à Gap, en 1840, — et l'an 1787, in-8.

à la fin du siècle dernier, soulevé de vifs mécontentements dans le public, car le jour où entra en fonctions l'ancien lieutenant de police Lenoir, nommé, en 1785, bibliothécaire, on afficha le placard suivant à la porte de cet établissement :

« Quelques savants demandèrent un jour au cardinal Passionei la permission de voir sa bibliothèque, dont la réputation était si grande. Ils y remarquèrent les manuscrits les plus rares, mais ils ne purent tirer un mot du bibliothécaire, qui était stupide et ignorant. Le cardinal leur demanda s'ils étaient satisfaits. — Oui, monseigneur, dit l'un, mais... — Quoi, mais? parlez franchement. — Si la bibliothèque est belle, le bibliothécaire est bien ignorant. — Monsieur, répond l'Éminence, la bibliothèque est mon sérail, je la fais garder par des eunuques..... Il paraît qu'en France les rois ne regardent leur bibliothèque que comme un sérail, car depuis quelque temps ils n'y mettent que des eunuques. » (*Correspondance secrète*, t. XV, p. 172.)

La Bibliothèque, sous la République et l'Empire, s'enrichit des dépouilles de plusieurs couvents de France et d'une précieuse collection de manuscrits et d'imprimés enlevés aux pays conquis par nos armées. Ces trésors bibliographiques lui furent ravis en 1815; mais elle n'en compte pas moins aujourd'hui plus d'un million de volumes imprimés, quatre-vingt mille volumes manuscrits et plusieurs centaines de milliers de pièces historiques renfermées dans des cartons, et dont une grande partie a été classée depuis quelques années (1).

Malheureusement, par suite de l'imperfection du catalogue, de l'insuffisance du personnel attaché à ce grand

(1) Nous n'avons parlé que des collections bibliographiques de cette bibliothèque; nous parlerons ailleurs de ses autres collections.

établissement (1), du nombre de livres prêtés au dehors, et de ceux qui, chaque jour, ne sont pas remis à leur véritable place, une partie des richesses de ce magnifique dépôt est perdue pour le public. Nous ne parlons que du département des imprimés.

La bibliothèque Mazarine fut composée par Gabriel Naudé. Cet homme, l'un des érudits les plus célèbres de son temps, avait été chargé de ce soin par Mazarin, vers l'année 1643. Après avoir acheté dix mille volumes réunis par un chanoine de Limoges nommé Descordes, et choisi les livres les plus précieux qui se trouvaient chez les libraires de Paris, Naudé parcourut pendant dix ans la Flandre, la Hollande, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et l'Angleterre, et y acheta tout ce qu'il put trouver de livres rares et estimés. Le résultat de toutes ces recherches fut la formation d'une collection de quarante mille volumes, la plus belle et la mieux choisie qui existât alors au monde.

Mais le cardinal n'avait pas attendu la fin des voyages de son bibliothécaire pour ouvrir aux savants et aux gens de lettres les portes de sa bibliothèque. Naudé nous a lui-même fait connaître les mesures que le ministre avait prises, dès l'année 1644, pour la rendre publique. Cette collection occupait alors plusieurs pièces de l'hôtel de Nevers, ou se trouve actuellement la Bibliothèque impériale, mais qui était alors habité par le premier ministre. « Pour épargner à ceux qui fréquentoient sa bibliothèque le désagrément d'avoir affaire aux laquais de l'hôtel, on avoit pratiqué une entrée particulière par la rue de Richelieu; tous les jeudis, depuis huit heures du matin jusqu'à

(1) Ainsi il ne se trouve que des littérateurs ou des érudits parmi les conservateurs, qui sont tous étrangers aux sciences, dont la bibliographie leur est nécessairement peu familière.

onze, et depuis deux heures après midi jusqu'à cinq, on y voyoit de quatre-vingts à cent personnes ensemble ; les autres jours, les savants les plus célèbres y venaient conférer entre eux (1).

« Les envois que faisaient au cardinal les ambassadeurs français, les princes et les ministres étrangers augmentaient encore incessamment la masse des trésors qu'il mettait ainsi à la disposition des gens de lettres et des savants ; les troubles de la fronde vinrent changer momentanément cet état de choses. Cependant, après l'arrêt de proscription lancé contre Mazarin, le 16 février 1649, le parlement, qui avait ordonné la vente des meubles du cardinal, en avait excepté formellement sa bibliothèque. Mais il revint sur cet arrêt, en 1651, quand on eut appris à Paris que le ministre était rentré en France à la tête de huit mille soldats : un nouvel arrêt ordonna que la bibliothèque serait vendue avec les meubles, et que, sur le prix de cette vente, « il seroit, par préférence, pris la somme de cent cinquante mille francs, laquelle seroit donnée à celui ou ceux qui représenteroient ledit cardinal à justice, mort ou vif. » C'est alors que les plaisants affichèrent dans Paris une répartition burlesque de cette somme de cent cinquante mille francs, tant pour le nez du cardinal, tant pour les oreilles, tant pour qui le ferait eunuque. En vain Naudé supplia le parlement de ne pas faire exécuter cet arrêt, de ne pas vendre la bibliothèque, « la plus belle, dit-il dans sa requête, qui ait jamais été au monde, et dont la ruine sera bien plus soigneusement marquée dans toutes les histoires et calendriers que ne l'a jamais été la prise et le sac de Constantinople. » Rien ne put

(1) Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin depuis le 6 janvier jusqu'à la déclaration du 1er avril 1649, p. 244-246.

empêcher le parlement de *passer outre*; et, le 30 janvier 1652, il avait déjà été vendu seize mille volumes, lorsque le roi, qui venait de déclarer sa majorité, intervint par une lettre adressée au procureur général Fouquet, dans laquelle il ordonnait à ce magistrat de faire cesser la vente et de retirer les livres vendus, en en remboursant le prix; mais ces prescriptions ne furent qu'imparfaitement exécutées. Après la fin des troubles, Mazarin recueillit les débris de sa bibliothèque. Les livres que ses amis avaient achetés, entre autres les ouvrages de médecine, dont Gabriel Naudé s'était fait acquéreur, lui furent rendus : et la collection fut reconstituée à peu près dans l'état où elle se trouvait en 1649 (1). »

Mazarin, en mourant (1661), régla, par son testament, le service public de sa bibliothèque, qu'il consacra de nouveau, selon ses propres expressions, « à la commodité et à la satisfaction des gens de lettres. » Il demandait, dans cet acte, « que ladite bibliothèque fût ouverte à tous les gens de lettres deux fois par semaine, à tel jour qu'il seroit avisé ; que, pour faire l'achat des places nécessaires à l'établissement du collége et de la bibliothèque, même pour achat de livres pendant l'année, il fût pris deux millions de livres sur le plus clair de ses deniers comptants. » Enfin il donnait de plus, au collége, « quarante-cinq mille livres de rentes, à lui appartenant, sur l'hôtel de ville de Paris. » Ce testament fut confirmé par lettres patentes de Louis XIV, en 1665

Outre la bibliothèque que nous venons de mentionner, il existait à Paris, avant la Révolution, plusieurs biblio-

(1) Extrait de l'article BIBLIOTHÈQUES, du *Dictionnaire encyclopédique de la France*, publié sous la direction de M. le Bas. On peut consulter sur la bibliothèque Mazarine l'ouvrage déjà cité de Petit-Radel.

thèques assez importantes, qui ont été successivement réunies à d'autres établissements. En voici l'énumération : 1° la Bibliothèque des avocats, léguée à l'ordre des avocats, en 1704, par Étienne Gabriau, seigneur de Riparfond, avocat au Parlement; rendue publique en 1708, elle se composait, en 1793, de 40,000 volumes et manuscrits; — 2° la Bibliothèque des prêtres de la Doctrine, léguée à cette maison par Miron, docteur en théologie, et rendue publique en 1718; — 3° la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, l'une des plus importantes de la France : ses manuscrits furent, à la Révolution, réunis à ceux de la Bibliothèque nationale, mais presque tous les imprimés périrent dans un incendie, la nuit du 19 au 20 mai 1794; 4° la Bibliothèque de Sorbonne, fondée par Richelieu : on y trouvait huit cents éditions de la Bible; — 5° la Bibliothèque du collège de Navarre, fondée par la reine Jeanne, dispersée sous Charles VI, rétablie sous Louis XI; — 6° la Bibliothèque des Augustins; — 7° la Bibliothèque des prêtres de l'Oratoire, fondée par de Bérulle; — 8° Bibliothèque des Feuillants; — 9° celle du monastère de Saint-Martin-des-Champs; — 10° des Petits-Augustins; — 11° des religieux de Picpus; — 12° des Récollets; — 13° des Minimes; — 14° des Cordeliers; — 15° des Jacobins; — 16° des Chartreux. Ces trois dernières devaient leur origine à saint Louis, qui leur légua une partie de la bibliothèque qu'il avait rassemblée à la Sainte-Chapelle; — 17° enfin la Bibliothèque de la ville, formée des legs faits, en 1763, par Moriau, procureur du roi. Les 20,000 volumes qu'elle contenait servirent à former le fond de la Bibliothèque de l'Institut.

Ajoutons à cette liste la Bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève, fondée en 1623, et enrichie successivement par les donations du cardinal de la Rochefoucauld et de Letellier, archevêque de Paris. C'est, avec la Biblio-

thèque de la Faculté des lettres, la seule bibliothèque de Paris qui soit ouverte le soir, amélioration due à M. de Salvandy; elle contient environ 160,000 volumes et 3,500 manuscrits.

La Bibliothèque de l'Arsenal, fondée par le marquis de Paulmy et augmentée d'une partie des livres de la collection du duc de la Vallière, par le comte d'Artois, qui les avait acquis en 1781. — Elle compte aujourd'hui 170,000 volumes et 6,000 manuscrits.

La Bibliothèque de la Ville. Elle fut, en 1795, tirée des différentes collections littéraires qui subsistaient à cette époque, et possède 45,000 volumes.

Outre les Bibliothèques Richelieu, Mazarine, de Sainte-Geneviève, de la Faculté des lettres, il n'est guère aujourd'hui d'établissement public un peu considérable qui ne possède une bibliothèque (1).

Puissent ces vastes et si importants dépôts littéraires être toujours confiés aux mains les plus dignes, comme nous en avons l'assurance pour la plus grande partie, et qu'en province surtout, ils soient aussi à la disposition des véritables travailleurs érudits, avec l'obligeance parfaite qui doit encourager leurs efforts pour les mériter à leur tour un jour.

(1) M. Ludovic Lalanne, *Curiosités bibliographiques.*

VII.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DE L'INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE L'EUROPE, PENDANT LE XVe SIÈCLE. — NOMS DES IMPRIMEURS ET INDICATION DE LEURS PREMIERS OUVRAGES.

« La séparation de Gutenberg d'avec Fust et Schœffer devait naturellement produire, non-seulement la manifestation de leur secret, mais encore la dispersion de leur art dans les principales villes de l'Europe; aussi cela ne manqua-t-il pas d'arriver bientôt après; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette dispersion ne s'est presque faite que par des Allemands.

Afin de faire connaître positivement et sans m'engager dans une énumération plus abondante qu'utile, l'époque de cet établissement en chacune de ces villes, je me contenterai de noter exactement ici, la première des éditions produites par chacune d'elles, et d'y ajouter, autant que je le pourrai, le nom de son imprimeur, la date et son format (1). »

Peu après l'établissement de l'art de l'imprimerie, les imprimeurs et les libraires se multiplièrent en grandnombre et en tant d'endroits, que, selon la remarque d'un savant et très-érudit bibliophile, dès l'année 1474, tous les bons livres avaient déjà été imprimés plusieurs fois, sans compter les mauvais et les superflus.

Cette quantité s'augmenta bien autrement encore dans les années qui suivirent jusqu'à la fin du XVe siècle : en

(1) Prosper Marchand, *Histoire de l'imprimerie*, Lahaye, M.DCC XL, in-4°.

sorte que c'est avec beaucoup de fondement qu'on a remarqué, que la vie d'un homme seul, pourrait à peine suffire à dresser la notice de toutes ces anciennes éditions.

1438? Strasbourg, Gutenberg, *Voyez* 1466, *Mentelius.*

1442? 1450? 1457. Mayence, *Psalmorum codex*, imp. Joan Fust et Petrus Schœffer.

1461. Bamberg, *Recueil de fables*, en allemand, in-fol., imp. Albert P. Pfister.

1465. Subiaco, *Lactantii opera*, in-4°, imp. Conradus Sweynheim et Arnoldus Pannartz.

1467. Rome, *Ciceronis epistolæ familiares*, in-4°, imp. Conradus Sweynheim et Arnoldus Pannartz.

1467. Cologne, *S. August. de singul. clericos*, in-4°, imp. Ulricus Zell, d'Hanau.

1468. Augsbourg, *Meditationes vitæ Christi*, in-fol., imp. Ginther Zainer de Reutlingen.

1468. Reutlingen, *Biblia latina*, in-fol., imp. Joan. de Averbach.

1469. Venise, *Ciceronis epistolæ familiares*, in-fol., imp. Joannes de Spira.

1469. Milan, *Miracoli de la glor. V. Maria*, in-4°, imp. Philippus de Lavignia.

1470. Nuremberg, *Comestiorum viciorum*, in-fol., Joann. Sensenschmidt.

1470. Paris, *Epistolæ Gasparini Pergamensis*, imp. Ulricus Géring, M. Krantz et M. Friburger de Colmar.

1470. Plaisance, *Biblia latina*, in-4°, sans nom d'imprimeur.

1470. Foligno, *Leonardi Aretini historia belli Italici*, in-fol., imp. Emilien di Orfinis.

1470. Ergaw, *Mamotrectus, sive Primicerius*, in-fol., imp. Helie Helije.

1470. Verone. *la Batracomiomachia* d'Omero, tradotta in terza rima, da Giorgio Sommariva, in-fol., imp. Joan. de Verona.

1471. Trévise, *Hist. de indulgentia B. Francisci*, in-4°, imp. Joan. Reynardi.
Trismegistus, latinè, in-4°, imp. Girardus de Lisa de Flandria.

1471. Pavie, *Antonii de Burgos liber super decretalium III*, in-4°.
Joann. Matthæi de Gradibus opera medica, in-fol., imp. Antonino de Carcano.

1471. Strasbourg, *Gratiani decretum*, in-fol., imp. Joan. Mentellius.

1471. Spire, *Postilla super Apocalypsim*, in-4°, imp. Petrus Drach.

1471. Bologne, *Ovidii opera*, in-fol., imp. Balthasar Azzoguido.

1471. Ferrare, *Martialis Epigramm.*, in-4°, imp. Andreas Belfortis; il était surnommé Gallus parce qu'il était né en France.

1471. Naples, *Bartholi de Saxo Ferrato lectura*, in-fol., imp. Sixtus Riessinger, de Strasbourg.
Riessinger était un prêtre de Strasbourg qui refusa un évêché pour rester imprimeur.

1471. Colle, *Oppiani Ἁλιευτικῶν de naturâ et venatione Piscium libri V*, latinè, interprete Laurentio Lippio, in-4°, imp. Bonus Gallus.

1471. Florence, *Comment. Servii in Virgil.*, in-fol., imp. Bernardus Cennini.

1472. Crémone, *Angeli de Perusio lectura*, in-fol., imp.

Dion. de Paravesino et Steph. de Merlinis de Leucho.

1472. Eltwill, *Vocabularius latino teutonicus*, in-fol.

1472. Fivisano, *Virgilius*, in-fol., imp. Jacobus, Baptista Sacerdos et Alexander.

1472. Mantoue, *Tractatus maleficiorum*, in-fol., imp. Petrus Adam de Michaelibus.

1472. Padoue, la *Fiammetta di Boccacio*, in-4°, Barth. de Valdevechio et Mart. de Septem arboribus.

1472. Jesi, *Commedia di Dante*, in-fol., imp. Frédéric de Vérone.

1473. Parme, *Trionfi di Petrarca*, in-fol., imp. André de Portiglia.

1473. Bude, *Cronica Hungarica*, in-fol., imp. Andreas Hess.

1473. Utrecht, *Historia scholastica Novi Testam.*, in-fol., imp. Nicolas Ketzlaer et Ger. de Leempt.

1473. Ulm, *Joannis Boccatii liber de illustribus feminis*, germanicè, in-4°.
Opus de mysterio missæ, in-4°, imp. Joannis de Reutlingen.

1473. Lauguingen, *Sti Augustini de consensu Evangelistarum libri IV*, in-fol.

1473. Gouda ou Tergou, *Jacobi de Voragine*, in-fol., imp. Gerard de Leew.

1473. Merspourg. *Liber de Physionamia*, etc., in-4°.

1473. Alost, *Speculum conversionis peccatoris*, in-4°, imp. Theodoricus Mertens.

1473. Sancto-Ursio, *J. Dunt. Scotus super tertio sententiarum*, in-fol., Joannes de Rheno.

1473. Barcelone, *Nicolai Boneti seu Bonetii, commentarii in libros Aristotelis*, in-4°, imp.

1474. Côme, *Joannis Antonii de Placentia, Tractatus de appellationibus*, in-fol., imp. Ambrosius de Orcho et Dyonisius de Paravicino.

1474. Gênes, *Supplementum summæ quæ Pisanella vocatur*, etc., in-fol., imp. Mat. de Moravie et M. de Monaco.

1474. Turin, *Breviarium Romanum*, in-8°, imp. Johan. Fabri et Joanninus de Petro.

1474. Savone, *Boetius de consol. philosophiæ*, in-4°, imp. Bonnus Johannes.

1474. Bresse, *Homeri Ilias, per Laurentium Valensem*, etc., in-fol., imp. Henri de Cologne et Statius François.

1474. Val-Sainte-Marie, *Breviarium, Psalteriumque Munguntinense*, in-4°, imp. Fratres vitæ communis.

1474. Valence, *Poeticum certamen de Laudibus B. Mariæ Virginis Deiparæ*, in-4°, imp. Alonzo Fernandez de Cordova et L. Palmart.

1474. Bale, *Der Sassen Spiegel*, in-fol., imp. Bernardus Richel.

1474. Westminster (Londres), *The Game and Plays at chess*, in-fol., imp. Guill. Caxton.

1474. Rostock, *Lanctantii opera*, in-fol.

1474. Domus Fratrum communis vitæ vallis S. Mariæ, *Breviarium Psalteriumque Munguntinense*, in-4°.

1474. Louvain, *Commoda ruralia*, in-fol., imp. Joannes de Westphalia.

1475. Burchdorff, *Jacobi de Clusa Tractatus de apparitionibus animorum post exitum a corporibus*, in-fol., imp.

1475. HAGUENAU. *Pelbarti de Themeswar Pomerium sermonum*, in-fol.

1475. ESLINGEN, *Petri Nigri Tractatus contra perfidos judices*, etc., in-fol., imp. Conrad Funer.

1475. LUBECK, *Rudimentum novitiorum*, in-fol., imp. Lucas Brandis.

1475. VICENCE, *Claudii Ptolemæi Cosmographiæ libri VIII*, in-fol., imp. Hermand Liechtenstein.

1475. CAGLI, *Mafei Vegii de morte Astianactis*, in-4°, imp. Robertus de Fano et Bernardinus de Bergamo.

1475. BLAUBURREN, *Aberti von Ybe, Buch von Ehesland*, etc., in-8°, im. Conrad Mantz.

1475. CASALE, *Vitæ sanctorum*, in-4°, imp. Joannis Fabri.

1475. MODÈNE, *Virgilius*, in-fol., imp. Joan. Vurster de Campidiona.

1475. PÉROUSE, *Verulami de arte grammatica*, in-4°, imp. Henrycus Clayn, de Ulm.

1475. CASERL, *Pantalionis vitæ sanctorum Deo gratias*, in-fol., imp. Joannes Fabri.

1475. DEVENTER, *de Feratis Historia de Beatæ Mariæ Virginis Assumptione*, in-4°.

1475. SCANDIAN, *Appiani Alexandrini de bellis civilibus romanorum historia*, in-fol., imp. Peregrino Pasqualis.

1475. PLAISANCE, *Biblia latina*, in-4°, imp. Joan. Petrus de Fenatis.

1475. BARCELONE, *Valaste de Tarenta, de Epidemia*, in-4°, imp. Nicolaus Spindeles.

1476. ANVERS, *Thesaurus pauperum*, in-folio, imp. Theodoricus Marteus d'Alost.

1476. BRUGES, *Bocace, du déchiet des nobles*, etc., in-fol., imp. Colard Mansion.

1476. BRUXELLES, *Gnotosolitos*, in-fol., imp. Fratres vitæ communis.

1476. NOVA PLZNA, *Statuta sinodalia Pragensia*, in-4°, sans nom d'imprimeur.

1476. POLLIANO, *Petrarca degli huomini famosi*, in-4°, imp. Innocentius Ziletus et Felix Antiquarius.

1476. TRENTE, *De obitu pueri Simonis*, in-4°, imp. Hermannus Schindeleyp.

1476? LYON, *Légende de Jac. de Voragine*, in-fol., imp. Barthol. Buyer. Ce n'était point un imprimeur, mais un très-riche conseiller de la ville de Lyon, bienfaiteur des lettres, qui avait établi dans sa maison le typographe Regis ou Leroi.

1477. DELFT, *Biblia belgica*, in-fol., 2 vol., imp. J. Jacobsson et Ymantsson.

1477. ANGERS, *Manipulus curatorum*, in-fol., imp. Joan. de Turre et Joan. Morelli.

1477. PALERME, *Consuetudines Panormi*, in-4°, Andreas de Worms.

1477. ASCOLI, *Cronica de S. Isidoro Menore*, in-4°, imp. Guillelmus de Linis.

1477. LUCQUES, *les triomphes de Pétrarque*, in-fol., imp. Bartholo de Civitali.

1477. PESARO, *Rabbi Levi Ben Gerschom commentarii in librum Job*, hebraicè, in-4°, imp. Abraham B. Chatim.

1478. STUTGARD, *Nicolai von Wyle verschiedene*, etc., in-fol.

1478. COSENZA, *Discorso della magnitudine de Dio, in rime*,

ou *Dell' immortalità dell' anima*, in-4°, imp. Octavianus Solomonicus de Manfredonia.

1478. Charlis, *le Livre des bonnes mœurs*, in-fol., imp. Pierre Lerouge.

1478. Genève, *le Livre de Sapience des saints Anges*, in-fol., imp. Adam Steynschawer, de Schvintordia.

1478. Oxford, *Expositio in symbolum*, in-4°, imp. Theodoricus Rood.

1478. Prague, *Statuum utraquisticorum articuli*, in-fol., sans nom d'imprimeur.

1478. Soreth en Souabe, *Leonardi Aretini comedia*, etc., in-fol., sans nom d'imprimeur.

1479. Novi, *Baptistæ Salii summa Baptistiana casuum conscientiæ*, in-4°, imp. Nic. Ghirardengo.

1479. Nimègue, *Engelberti cultificis epistola declaratoria privigelarium*, etc., in-4°, sans nom d'imprimeur.

1479. Pignerol, *Boetii de consolatione philosophiæ, lib. V*, in-fol., imp. Jacobus de Rubeis (Jacques des Rouges).

1479. Tusculano, *Æsopi fabulæ*, in-4°, imp. Gabriel Petr.

1479. Tolosa, *Tractatus de jure imphiteotico*, in-fol., imp. Joannes Teutonicus.

1479. Saloniki, *Rabbi Mosis Maimonidis more nevochim*, in-fol.

1479. Poitiers, *Breviarium historiale excerptum a Gallo quodam ex Landulpho de Columna, anno 1428*, in-4°, imp. Joanne Rouyer et Guillelmus Bouchet.

1479. Segorbe, *Constitutiones synodales*, in-fol., sans nom d'imprimeur.

1479. LEEUWE, *Vertrostinge der Menschen*, in-4°.

1479. BURGOS, *Johannus de Turre-Cremata cardinalis, expositio*, etc., in-fol., imp.

1479. WURTZBOURG, *Breviarium herbipolense*, in-fol., imp. Stephanus Dold, Jorius Ryser et Joan. Berenhub.

1480. TOULOUSE, *El peregrinage de la vida humana, compuesto por fray Guillelmo de Gralleville, Abad de Senlis, traduzido en vulgar Castellano, por fray Vincentio Mazuello : en Tolosa*, in-fol., imp. Henrique Aleman.

1480. HEIDELBERG, *Jodoci Galli opusculum, nosce te ipsum inscriptum*.

1480. OUDENARDE, *Herm. de Petra sermones*, in-fol., imp. Jean l'Empereur.

1480. HASSELT, *Epistolen en Evangelien*, in-4°, sans nom d'imprimeur.

1480. NONANTOLE, *Breviarium romanum*, in-4°, imp. Georgius et Anselmus de Mischenis.

1480. FRIULI, *Platina de honesta voluptate*, in-4°, imp. Gerardus de Flandria.

1480. CAEN, *Horatii epistolarum*, in-4°, imp. Jacq. Durandus et Ægidius Quijoue.

1480. SANCTO-ALBANO, *Laur. Guill. de Saona, rethorica nova*, in-4°, sans imprimeur connu.

1481. CASAL, *Ovidii epist. heroides*, in-fol., imp. Guill. de Campa Nova, de Campanalibus.

1481. MONT-DES-MOINES (près de Bamberg), *Missale divinum*, etc., imp. J Sensenschmidt.

1481. URBINO, *Marii Philelphi epistolarum*, in-4°, imp. Henricus de Colonia.

1481. SONCINO, *Rabbi Jacoben Ascher arba Turim*, in-.....

1481. VIENNE, en France, *Nic. de Clemengis, de lapsu justitiæ*, in-4°.

1481. MONT-ROUGE (prieuré du comté de Gruière), *Fasciculus temporum, per patrem Henricum Wirtzburg de Vash, Monachum in prioratu Rubei Montis, ordinis Cluniacensis*, in-fol.

1481. PÉROUSE, *Quatriregio del decursu della vita humana*, etc., in-fol., imp. Est. Arns.

1482. AQUILEA, *Vite de Plutarcho*, in-fol., imp. Adamus Rotwil.

1482. ERFORD, *Questiones in libros Arist. de animâ*, in-4°, imp. Paulus Weder et Hornbach.

1482. PASSAW, *Epistola de morte Hieronimi*, in-4°, imp. Conradus Stahel et Benedictus Mayr.

1482. KOBURG, *Pandectarum juris pars prior*, in-fol.

1482. VIENNE, en Autriche, *Manipulus curatorum*, in 4°, imp. Johan. Winterburg.

1482. SÉVILLE, *Suma de Geographia*, in-fol.

1482. PISA, *Francisci de Accoltis concilia*, in-fol.

1482. SARAGOSSE, *Joannis de Turre Cremata, Expositio brevis et utilis super toto Psalterio*, in-fol.

1483. MAGDEBOURG, *Officium missæ*, in-4°, imp. Albertus Rauestein et Joachimus Westval.

1483. STOCKHOLM, *Dialogus creaturarum*, in-4°, imp. Joh. Snell.

1483. GAND, *Guill. Parisiensis episcopi rethorica divina*, in-4°, imp. Arnoldus Cæsaris (l'Empereur?).

1483. TROYES, *Breviarium Trevense*, in-8°, imp. Guill. le Rouge.

1483. MEMMINGEN, *Henrici de Hassia regulæ ad noscendum discrimen inter peccatum mortale et veniale*, in 4°.

1483. SCHIEDAM, *le Cheval délibère*, in-4°, sans nom d'imprimeur.

1483. Haarlem, *Formulæ novitiorum*, in-4°, imp. Joh. Andresson.

1483. Culembourg, *De Spiegel onser (Menslicher) Behoudenisse*, in-4°, imp. Jean Weldenaer.

1483. Leyde, *De cronike van Holland*, etc., in-4°, imp. Heimicus Heynrici.

1483. Rouen, *Coustume du pays et duché de Normandie*, in-fol.

1484. Leipsick, *Glosa super apocalipsim*, in-4°, imp. Marcus Brand.

1484. Chambéry, *Baudogn, comte de Flandres*, in-fol., imp. Ant. Neyret.

1484. Rennes, *Coustumes de Bretagne*, in-12, imp. Pierre Bellesculée et Josse.

1485. Salamanque, *Medecinas preservativas y curativas della pestellencia, que significa el eclipse del sol del año 1484*, in-4°.

1485. Loudéhac, *le Songe de la Pucelle*, in-4°, imp. Robin Fouquet.

1485. Heidelberg, *Hugonis sermones*, in-fol., imp. Fredericus Misch.

1485. Ratisbonne, *Liber missalis Ratisbonensis*, in-fol., imp. Joan. Sensenschemidt et Beckenbaub.

1485. Verceil, *Nic. de Auxmi suppl. sum. Pisan*, in-8°, imp. Jacobinus Suigus, de S. Germano.

1486. Abbeville, *La Cité de Dieu de saint Augustin*, in-fol., imp. Jean Dupre et Pierre Gérard.

1486. Munster, *Ruldolphi Langi carmina*, in-4°, imp. Joan. Limburgus.

1486. Chivasso, *Angeli de Clavasio summa*, in-4°, imp. Jacobinus Suigus.

1486. Voghera, *Alex. de Immola postillæ*, in-fol., imp. Jacobus de Sancto-Nazario.

1488. Tolède, *Petri Ximenes confutatorium errorum*, in-4°, imp. Joannes Vasquez.
1486. Messine, *Historia pretorium Alexandri Magni, Macedonum regis*, in-fol.
1488. Rimini, *Rabbi Josephi Abonis Sepher Ikharim*, in-4°, imp. de Soncino.
1487. Bois-le-Duc, *Viginti præcepta elegantiarum grammaticalium*, in-4°.
1487. Murcie, *El valerio de las hist. de España*, in-fol., imp. Jean de Roca.
1487. Besançon, *Liber de pestilentia*, in-4°, imp. Jean Comtel.
1488. Wittemberg, *Matthæi Ludeci card. Missale, cantica*, etc., in-fol.
1488. Constantinople, *Mikre Dardeki, seu lectia parvulorum*, in-fol.
1488. Viterbe, *Servii Honorati de metrorum gener.*, in-8°, sans nom d'imprimeur.
1489. Capoue, *Breviarium capuanum*, in 8°.
1489. Avignon, *Arnaldi Badeti Tractatus de miralibus mundi ejusque compositione*, in-4°.
1489. Haguenau, *Cornutus Joan. Garlandia*, in-4°, imp. Henricus Gran.
1489. Pampelune, *Petri de Castrobel commentarii in symbolum Athanasianum*, in-..
1489. Kuttenberg, *Biblia*, bohemicè, in-fol., imp. Martin van Tischnlown.
1489. Lerida, *Petri de Castrobel commentarii in varios philosophorum libros nat. Arist.*, in-fol., sans nom d'imprimeur.
1489. S.-Cucufate (monastère de), *Isaaci liber de religione*, in-4°, sans nom d'imprimeur.
1489. Lisbonne, *Rabbi M. Nachmanidis in Pentat.*, in-fol., imp. Samuel Zorba et Raban Ebezer.

1489. SIENNE, *Petri Philomusi Veneti Clausulæ, locutiones, epitheta Ciceronis*, in-4°, imp. Sig Rot.

1490. ORLÉANS, *Manipulus curatorum*, in-4°, Math. Vivian.

1490. INGOLSTADT, *Rosorium celestis curiæ*, in-fol., imp. Joan. Kachelofen.

1490. DIJON, *Constitutiones pro bonâ ordinis Cistercensis gubernatione latæ et a Pontificibus approbatæ, jussu capituli generalis edita. Divione per Petrum Metlinger Alamonnum*, in-4°.

1491. LANGRES, *Statuta synodalia ecclesiæ Lingonensis, sub Joanne, d'Amboise, ejus episcopo, anno 1491, Lingonibus*, in-4°.

1491. ANGOULÊME, *Auctores VIII, Cato Facetus*, etc, in-4°, sans nom d'imprimeur.

1491. HAMBOURG, *Laudes B. M. Virginis*, in-fol., imp. Joh. et Thomas Brochardum.

1492. DÔLE, *Joan. Heberlinz de Epidemia morbo*, in-4°, sans nom d'imprimeur.

1493. NANTES, *les Lunettes des princes*, in-8°, imp. Étienne Larcher.

1493. COPENHAGUE, *Regulæ de fig. construct. grammat.*, in-4°, imp. Gothofridus de Ghemen.

1493. CLUNY, *Breviarium Aunensis*, in-4°, imp. Michel Wenssler.

1494 INSPRUCK, *Jasonis oratio nitidissima in sanctorum matrimonium*, in-4°.

1495. OPPENHEIM, *Wigondi vict. dialogus apolog.*, etc., in-4°, sans nom d'imprimeur.

1495. LIMOGES, *Breviarium Lemovicense*, in-8°, imp. Joan. Berton.

1496. TOURS, *la Vie de saint Martin*, in-fol., imp. Mathia Lateron.

1496. PAMPELUNE, *Petri de Castrovole sup. lib. Iconom. Arist.*, in-fol., imp. Arnardus Guillaume.

1496. GRENADE, *Franc. Ximenes de vita Christi*, in-fol., imp. Menardus Ungut.

1497. AVIGNON, *Luciani Palinurus*, etc., in-4°, imp. Nicol. Lepe.

1497. PROVINS, *La règle des marchands de Jean le Liseur*, in-...., imp. Guillaume Tavernier.

1498. TUBINGEN, *Pauli Lectura in primam sentent*, in-fol., imp. Joan. Ottmar.

1499. MONTFERRAT, *Missale benedictinum*, in-fol., imp. Joan. Luschener.

1499. TREGUIER, *Catholicon armoricorum*, in-fol., John Cusnez.

1499. MADRID, *Leyas hechas por il re*, in-fol., sans nom d'imprimeur.

1500. CRACOVIE, *Ciceronis rhetor. libri IV*, in-4°, imp. Johan. Haller.

1500. MUNICH, *Aug. Mundii oratio*, in-4° impr. Joannes Schobser.

1500. OLMUTZ, *Aug. de Olonvoz contra Waldenses*, in-4°, imp. Conradus Bonigathem.

1500. PERPIGNAN, *Breviarium Elnensis*, in-8°, imp. J. Rosembach, de Heidelberg.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

OPINIONS DES REVUES ET JOURNAUX.

Nous pourrions donner ici les articles publiés dans la *Gazette de France*, la *Revue britannique*, la *Presse*, la *Correspondance littéraire*, *l'Artiste*, etc., etc., mais l'espace nous manque.

Nous nous bornons aux suivants :

Il appartenait à un ancien libraire-éditeur de faire l'histoire du livre, et M. Edmond Werdet a remonté jusqu'aux plus anciens statuts sur la librairie. Le roi Louis XI est des premiers qui l'aient protégée, ainsi que l'imprimerie, il accorda des lettres de *naturalité* à Ulrich Gering, Krantz et Friburger ; il exempta du *droit d'aubaine* Pierre Schœffer et Fust Hannequis. Louis XII ne se montre pas moins bien disposé; il qualifie même l'imprimerie d'invention presque divine, et il avait certes raison. Il ordonna la libre circulation des livres dans tout le royaume. François Ier commença comme ses prédécesseurs : il confirma tous les priviléges des libraires et des imprimeurs, mais la réforme et les nombreux écrits qu'elle engendrait inquiétèrent la religion de François Ier, et ce restaurateur des lettres devint tout à coup, leur plus mortel ennemi. Luther, Théodore de Bèze, Érasme, firent changer les choses de face. François Ier ne songea plus qu'à brûler les livres et leurs auteurs. Il mit de sa main le feu aux bûchers. Son ami Louis Berquin fut brûlé vif avec ses livres. Peu s'en fallut que sa charmante et spirituelle sœur, la *Reine des Marguerites*, n'éprouvât le même sort, non pour avoir écrit ses nouvelles legères et peu morales, mais pour avoir avancé dans le *Miroir de l'âme pécheresse* des propositions qui ne parurent pas assez orthodoxes à la faculté de théologie. La protectrice de Clément Marot ne se tira pas de là sans sentir un peu le roussi. La Sorbonne réclamait ouvertement l'*abolition de l'imprimerie*, rien que cela, et la Sorbonne, ou du moins le parti qu'elle représentait alors, a continué de la demander, et la demande encore. François Ier céda à moitié. Il ordonna la

clôture des imprimeries et des boutiques de libraires sont peine de la *hart*. Étonnez-vous des plaintes de Marot ! François Ier instilua la censure, ce qui ne sauva pas le pauvre Étienne Dolet. Il eut beau dire que ses livres *contenaient bien des choses qu'il n'avait jamais entendues ni même comprises*, et que la censure, on doit lui rendre cette justice, n'avait ni entendues ni comprises plus que lui, il fut brûlé, lui aussi, avec ses livres, comme l'avait été Louis Berquin. Tel fut le *restaurateur des lettres*.

Henri II, François II, Charles IX, l'ami de Ronsard, mais aussi le sanglant ordonnateur de la Saint-Barthélemy, sévirent de plus en plus contre l'imprimerie et la librairie. Ce ne furent que des défenses perpétuelles d'imprimer sans permission. Henri III afficha la même rigueur. Henri IV ne montra de tolérance que pour les pièces de théâtre. Il laissait volontiers sur la scène les diables emporter des conseillers. C'était déjà quelque chose de gagné. Mais il était difficile de lutter avec cette force nouvelle qui s'emparait du gouvernement du monde, et pendant les troubles civils, la presse s'en donnait à cœur joie. La Bastille eut beau engloutir les écrivains, les libraires et les imprimeurs, le grand roi Louis XIV lui-même ne put maîtriser l'opinion. Louis XIV avait cependant institué soixante et dix-neuf censeurs royaux, ce qui était un beau chiffre.

Après lui, les rigueurs s'adoucirent un peu. M. de Malesherbes protégea secrètement Rousseau et Voltaire. La censure tomba entre les mains de M. Crébillon fils, qui aurait dû commencer par se censurer lui-même, et la révolution de 89 vint donner à tout le monde la liberté de manifester sa pensée à ses risques et périls.

Voilà quelle a été l'histoire du livre jusqu'en 89. Il a été l'objet des plus ardentes persécutions. M. Werdet a raconté cette histoire en vrai libraire ami du livre, et en s'indignant de toutes les misères qu'on lui a faites. Cette passion, bien légitime chez lui, anime les pages de son récit, et lui donne beaucoup d'intérêt. Mais il est un côté qui nous a plu singulièrement dans ce livre, et qu'il a mis en relief avec amour : c'est celui du profond savoir, de l'honnêteté et du courage des anciens libraires, et la généalogie de toutes ces illustres familles, dont la famille Didot, qui date de 1608, est la dernière et la digne survivante. Ce livre est vraiment instructif et fait honneur à l'érudition de M. Werdet.

(*Le Siècle*, 3 juillet. Hippolyte Lucas.)

Au moment où le liberté plus étendue pour la discussion des grands intérêts publics semble donner à la presse un nouvel essor, il est assurément curieux de connaître les variations diverses occasionnées par le temps et les événements, en matière de librairie et d'imprimerie, depuis la découverte de Gutenberg jusqu'à l'époque contemporaine.

Un ouvrage conçu dans cet esprit historique, pratique et analytique à la fois, est donc un véritable service rendu aux amateurs des bonnes et utiles recherches; on ne saurait contester qu'il vient à propos.

Montrer au début de l'art, ces maîtres imprimeurs, tous graves et doctes, infatigables dans leurs luttes pour assurer les progrès des connaissances humaines, préparer, amener le triomphe des saines idées, tracer un tableau animé et rapide de toute la législation régissant la librairie et l'imprimerie, réglant leurs rapports avec l'État jusqu'en 1789, tel est le cadre heureux que l'auteur, ancien libraire-éditeur à Paris, s'est proposé.

Indépendamment de l'attrait anecdotique, cette partie de la législation, ce recueil choisi, groupé avec soin de tous ces règlements, de toutes ces anciennes ordonnances, forment un chapitre absolument neuf, auquel on n'avait nullement songé.

Aussi nous pensons que l'*Histoire du Livre en France* s'adresse spécialement encore de préférence aux publicistes, aux magistrats, aux avocats, sans parler des libraires et des imprimeurs eux-mêmes.

Ce livre, qui épargnera bien des recherches, est une sorte de *Vade-Mecum* à l'usage des intéressés (et ils sont en grand nombre), il doit mériter un bon accueil et conquérir sa place sur les rayons de toutes bibliothèques d'élite.

(*Revue Européenne*, livr. de juin.)

Un de nos anciens confrères, M. Werdet, a publié, il y a environ deux ans, sous le titre : *De la librairie française, son passé, son présent, son avenir*, un volume fort intéressant dont il a été rendu compte dans ce journal (1). Dans ce livre, M. Werdet s'était surtout attaché à l'histoire moderne de notre industrie, et la partie historique n'avait été qu'esquissée à grands traits. L'accueil favorable

(1) Chronique, 1860, p. 316

si sympathique fait à cette première publication a enhardi l'auteur et lui a donné l'heureuse idée, dont nous te remercions, de la compléter. Il se propose d'étudier successivement l'origine du livre, sa transformation, et enfin le développement de la librairie et de l'imprimerie dans les provinces de la France. Nous avons maintenant sous les yeux le volume qui traite de la *transformation du livre de* 1470 *à* 1789, et sans contredit, ce sera pour un libraire le plus intéressant. Malgré les analogies que l'on peut établir entre le libraire actuel et le bibliopole qui vendait autrefois les manuscrits et les copies qu'il faisait faire de quelques ouvrages, notre commerce n'existe réellement que depuis le jour où Gutenberg inventa l'imprimerie et permit de multiplier le même ouvrage à l'infini et à bon marché.

Nous sommes très-flattés, il est vrai, du rang que l'Université nous a longtemps accordés dans son sein et qui avait eu sa naissance et sa raison d'être du temps des parcheminiers et des enlumineurs; mais nous ne le regrettons pas, et nous croyons que la librairie n'a jamais rendu de plus grands services que depuis que le libraire, devenu un véritable négociant, a su créer par le nombre et la bas prix de ses publications un public déjà si nombreux aujourd'hui, et que tout contribue à augmenter encore chaque jour. C'est cette métamorphose que M. Werdet nous a présentée, et l'on trouvera réunis dans son volume, tous les documents nécessaires pour en bien suivre la marche.

. . . .

Les libraires, qui d'abord avaient voulu lutter contre la nouvelle invention qui devait réduire à néant l'industrie des copistes, commencèrent à reconnaître qu'il fallait transiger avec une si redontable concurrence, et bientôt firent des commandes aux imprimeurs. Ainsi Antoine Vérard, l'éditeur des romans de chevalerie, des chroniques de France, de la traduction du *Décaméron*, etc., n'était pas imprimeur et faisait fabriquer tous ces ouvrages par des typographes de Paris, exactement comme te fait aujourd'hui le libraire-éditeur. Ce fut là pourtant, pendant longtemps, une exception, et en général, lors des débuts de l'imprimerie, l'imprimeur était à la fois l'éditeur et souvent même l'auteur, ou au moins l'annotateur, de l'ouvrage qu'il offrait au public.

. . . .

M. Werdet s'est attaché à réunir tous les règlements qui se rapportent à la librairie et à l'imprimerie, et là se trouvent au complet

tous les matériaux de l'histoire que M. Ludovic Lalanne a du reste, quelques années auparavant, si bien résumés sous le titre de *Liberté d'écrire* (1). Que l'on joigne à ces mesures vexatoires celles de police intérieure qui fixaient aux libraires et imprimeurs l'emplacement de leurs établissements, etc., et l'on trouvera comme nous que si, dans cette masse d'édits, il en est un certain nombre de fort sages qui furent pour la librairie une bonne fortune, la majorité ne pouvait qu'en entraver le développement.

M. Werdet touche aussi dans son livre à une autre question bien plus grave encore : celle de la propriété littéraire. Car là, il ne s'agit pas seulement d'un intérêt historique : le procès est toujours pendant, et chaque opinion trouve des défenseurs sérieux et de bonne foi. Avant l'imprimerie, il ne pouvait y avoir de contrefaçon; chacun était, comme aujourd'hui, libre de copier de sa main ou de faire copier tel ouvrage que bon lui semblait. Mais bientôt, quand après avoir employé pendant des années son activité et ses capitaux à produire une édition correcte et soignée d'un ouvrage ancien ou nouveau, on vit un ignorant et avide confrère la reproduire à bon marché, on sentit qu'il y avait là un droit à sauvegarder. Ce fut l'origine des *priviléges*, presque aussi anciens que l'imprimerie, puisque sur la *Chasse et le Départ d'amour*, imprimés par Verard en 1509, on en trouve déjà un exemple. Les priviléges furent renouvelables, et peu à peu les libraires les regardèrent comme un droit. Aussi, grand fut l'émoi de toute la corporation quand, en 1761, un arrêt transféra aux petites-filles de la Fontaine, le privilége des œuvres de leur aïeul, bien que celui-ci les eût de son vivant vendues à Barbin. Nos lecteurs se rappelleront la lettre que Diderot adressait à cette occasion à M. de Sartine (2), et ceux qui ont lu cet intéressant mémoire peuvent apprécier de quelle importance il était pour les libraires de protester contre une prétention de ce genre. Les réclamations reprirent de plus belle lors de l'arrêt du 30 août 1777, qui pourtant reconnaissait en principe la propriété littéraire, mais n'admettait sa perpétuité, que quand l'auteur s'était reservé l'exploitation de son œuvre, et la limitait à la vie de l'auteur si celui-ci avait traité avec

(1) *Curiosités bibliographiques*, 1 vol. in-12, 1857.
(2) *Lettre sur le commerce de la librairie*, par Diderot, in-8°, Paris, 1861, L. Hachette et Cie.

un éditeur. La propriété littéraire était reconnue et les intérêts de chacun étaient nettement posés ; mais la question était loin d'être résolue, et elle ne l'est pas encore aujourd'hui.

Là s'arrête le volume de M. Werdet. L'analyse rapide, et pourtant déjà trop étendue pour ce journal, que nous venons de faire, montre quel nombre de documents précieux M. Werdet a su y réunir, et combien il a été fidèle à sa maxime : *multa in paucis*. L'ouvrage se termine par une liste des imprimeurs de 1470 à 1789, et dans la *livre d'or*, nous trouvons bon nombre de noms encore si honorablement représentés aujourd'hui.

Nous terminions cet article quand nous avons reçu les feuilles d'une autre partie de la même œuvre que nous annoncions en commençant et que M. Werdet, infatigable dans ses laborieuses recherches, va d'ici à peu de jours donner au public. Il traite cette fois des *origines du livre* avant et pendant le moyen âge; il fait une intéressante étude sur les caractères de l'écriture, le papyrus, le papier, les manuscrits, et nous ramène ainsi à l'époque de l'invention de l'imprimerie, en nous donnant des détails biographiques nombreux sur les origines un peu obscures de cet art. L'espace nous manque pour suivre M. Werdet dans ce nouveau travail, mais nous voulons au moins l'annoncer et donner à nos lecteurs le désir de le lire et de le juger eux-mêmes.

(*Bibliographie de la France, Journal officiel de la Librairie*, du 13 juillet, George Masson.)

L'auteur de l'*Histoire du Livre en France* n'a pas voulu chercher l'élégance dans le style; il a fait infiniment mieux, il a voulu qu'il l'emportât plutôt par le fond; il a réussi avec bonheur.

M. Werdet le dit d'ailleurs avec une bonhomie dont la critique doit lui tenir compte : « Je ne suis qu'un *chercheur*, collectionnant les choses rares ou curieuses que je rencontre » Il accomplit ainsi dans les bibliothèques un très-rare et très-bon travail de mineur, et il est parvenu à en extraire des richesses historiques que les hommes qui désirent, ou qui ont besoin de savoir, seront heureux de trouver rassemblés en peu de volumes.

L'*Histoire du Livre* est un ouvrage à consulter surtout. En le consultant sur les choses que l'on doit s'attendre d'y trouver, on lui

demandant le renseignement qui est de son sujet, on est sûr de ne point demeurer sans réponse.

L'*Histoire du Livre* est remplie de faits qui accusent de nombreuses et persévérantes recherches. Souhaitons que l'auteur poursuive dans cette voie. S'il ne donne pas un livre brillant, cherchant le bruit et l'éclat, il fait mieux : il donne un livre utile, et c'est une qualité qui mérite tout encouragement.

(*Journal de la Meurthe*, 24 juin, A. LEVAVASSEUR.)



Paris. — Imprimé par E. THUNOT et Cᵉ, 26, rue Racine.



